



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 janvier 2009** à 20 h 22, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 8 décembre 2008;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2008;
  - 3.3 Séance extraordinaire du 18 décembre 2008;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs - avis de motion;
  - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
  - 4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion;
  - 4.4 Règlements (2008)-102 concernant le zonage et (2008)-103 concernant le lotissement - dépôt des certificats;
  - 4.5 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Calendrier des séances 2009;
  - 5.2 Mérite sportif des Laurentides - appel de candidature pour 2010;
  - 5.3 Mérite sportif des Laurentides - participation;
6. **Ressources humaines**
7. **Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**8. Urbanisme**

- 8.1 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;
- 8.2 Retiré;
- 8.3 Acceptation provisoire de travaux municipaux;
- 8.4 Cession des parties de l'ancienne emprise du chemin de Brébeuf;
- 8.5 Cession d'une partie de l'emprise de la rue Éthier;
- 8.6 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats :
  - 8.6.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant;
  - 8.6.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;
- 8.7 Nomination de la personne désignée aux fins de traiter les mésententes prévues à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 8.8 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'acquisition et le lotissement des lots 3 646 347, 3 646 348 et 3 646 355, cadastre du Québec;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Piste de ski de fond de la boucle « C » - acceptation finale;
- 9.2 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en ingénierie;
- 9.3 Usine de boues activées :
  - 9.3.1 Fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - travaux supplémentaires;
  - 9.3.2 Fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation provisoire;

**10. Environnement**

- 10.1 Rapport sur les installations septiques déficientes - adoption;
- 10.2 Production d'un guide éco-responsable - mandat au comité consultatif en environnement;
- 10.3 Cueillette supplémentaire de déchets et de recyclage - demande à la MRC;

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Folies d'hiver 2009;
- 11.2 Nomination des membres de la Commission culturelle.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

26 janvier 2009

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. Levée de la séance

\*\*\*\*\*

CM09 01 001

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

3. **Procès-verbaux**

CM09 01 002

3.1 **Séance du 8 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 01 003

3.2 **Séance extraordinaire du 15 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 01 004

3.3 **Séance extraordinaire du 18 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

- CM09 01 005 4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un d'emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs.

- CM09 01 006 4.2 Règlement modifiant le règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant.

- CM09 01 007 4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

- CM09 01 008 4.4 Règlements (2008)-102 concernant le zonage et (2008)-103 concernant le lotissement - dépôt des certificats**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose les certificats dressés suite à la période d'accessibilité des registres tenus en regard des règlements (2008)-102 concernant le zonage et (2008)-103 concernant le lotissement. Ces certificats stipulent que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu qu'une demande. En conséquence, les règlements (2008)-102 et (2008)-103 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

- CM09 01 009 4.5 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009.

**5. Administration**

- CM09 01 010 5.1 Calendrier des séances 2009**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2009 selon le calendrier suivant :

<b>Jour</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>
Lundi	9 février	immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération
Lundi	9 mars	19 h 30
Mardi	14 avril	19 h 30
Lundi	11 mai	19 h 30
Lundi	8 juin	19 h 30
Lundi	13 juillet	19 h 30
Lundi	10 août	19 h 30
Lundi	14 septembre	19 h 30
Lundi	9 novembre	19 h 30
Lundi	14 décembre	immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 01 011

**5.2 Mérite sportif des Laurentides - appel de candidature pour 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** Loisirs Laurentides a lancé un appel de candidature auprès des municipalités pour l'organisation des trois prochaines éditions du Mérite sportif des Laurentides (2010 - 2011 - 2012);

**CONSIDÉRANT QUE** cette soirée hommage rassemble entre 350 et 400 artisans du sport amateur et que parmi eux de nombreux athlètes, entraîneurs, bénévoles et organisateurs seront honorés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant pose sa candidature pour être la ville hôtesse de l'édition 2010 du Mérite sportif des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 01 012

**5.3 Mérite sportif des Laurentides - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

**QUE** monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin soit autorisé à représenter la Ville à la 18<sup>e</sup> édition du Mérite sportif qui aura lieu le samedi 21 février 2009 au Centre Jean-Guy Cardinal de Sainte-Anne-des-Plaines;

**DE** payer les frais d'inscription pour 2 billets au coût total de 140 \$, taxes incluses, et les autres dépenses inhérentes à cet événement (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 01 013**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 110 154,24 \$ et pour le mois janvier 2009 au montant de 6 431,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**CM09 01 014**

**8.1 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

<b>Demandeur</b>	<b>Futur lot (cadastre de Québec)</b>
Les Sommets du Mont-Tremblant inc.	Lot 4 346 808
Messieurs Pierre Marion et Paul Sénécal	Lot 4 346 950

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 Retiré**

**CM09 01 015**

**8.3 Acceptation provisoire de travaux municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'** il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

<b>Travaux</b>	<b>Conditions de retour des garanties</b>
<b>G7 Développement inc.</b> Construction du chemin Killarney - niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
<b>3208156 Nova Scotia Company</b> Construction des chemins de la phase I - niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II.
<b>Vision Villégiature inc.</b> Prolongement de la rue du Ruisseau Clair- niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
<b>Marc Chèvrefils et Al.</b> Construction d'un chemin- niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 01 016

**8.4 Cession des parties de l'ancienne emprise du chemin de Brébeuf**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Corporation d'investissement Tadmar pour que la Ville lui cède trois parties de l'ancienne emprise du chemin Brébeuf;

**CONSIDÉRANT QUE** ces anciennes emprises ne sont pas utiles pour la Ville et qu'il serait opportun de s'en départir;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est l'unique propriétaire riverain du lot 3 821 112;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession du lot 3 821 114 du cadastre du Québec aurait pour effet d'enclaver le lot 3 647 956 n'appartenant pas au demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE fermer les anciennes emprises du chemin Brébeuf portant les numéros de lots 3 821 112 et 3 821 113 du cadastre du Québec;

DE céder à la Corporation d'investissement Tadmar, à la valeur marchande et à la condition que tous les frais (évaluateur, arpentage, notaire, déclaration à la CPTAQ, etc.) relatifs à cette vente soient à la charge du demandeur, le lot 3 821 112 du cadastre du Québec ainsi que la partie du lot 3 821 113 riveraine à la propriété du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CM09 01 017**

**8.5 Cession d'une partie de l'emprise de la rue Éthier**

**CONSIDÉRANT QUE** Pompage Sanitaire Mont-Tremblant demande l'acquisition d'une partie de la rue Éthier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette section de rue n'est pas utile à la Ville et qu'il serait opportun de s'en départir en gardant une servitude pour le réseau d'aqueduc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE céder une partie de la rue Éthier à la valeur marchande à Pompage Sanitaire Mont-Tremblant aux conditions suivantes :

- une servitude de 8 mètres de large doit être cédée au-dessus de la conduite d'aqueduc, celle-ci devra mentionner qu'aucun entreposage ni construction ni aménagement n'y sera autorisé;
- une servitude d'utilisation doit être accordée à la ville pour entreposer la neige provenant de la rue;
- une servitude de passage devra être créée en faveur du lot 3 277 942 du cadastre du Québec afin de lui permettre d'accéder au terrain à partir de l'ancienne rue;
- de fermer le bout de la rue Éthier qui sera cédé et ce, à la date de la publication de la vente au bureau de la publicité des droits;
- que tous les frais professionnels (arpenteur, évaluateur, notaire, etc.) relatifs à cette vente soient à la charge du demandeur;
- que toutes demandes de dérogations mineures, s'il y a lieu, relatives au règlement de lotissement soient aux frais du demandeur;
- que le requérant soit informé que la réglementation d'urbanisme prévoit, entre autres, l'aménagement d'une zone tampon en bordure de la Route 117 et que le projet de construction doit être soumis au conseil dans le cadre d'une demande de PIIA selon la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats**

**CM09 01 018**

**8.6.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Monsieur Yvon Labonté, membre du comité consultatif de la Ville de Mont-Tremblant, a pris fin le 31 décembre 2008 et qu'il est intéressé à le renouveler;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Yvon Labonté sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CM09 01 019**

**8.6.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Monsieur Carol Matte, membre du comité consultatif de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant, a pris fin le 31 décembre 2008 et qu'il est intéressé à le renouveler;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Carol Matte sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 01 020**

**8.7 Nomination de la personne désignée aux fins de traiter les mécontentes prévues à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales***

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* stipulant que la Ville doit procéder à la nomination d'une personne désignée aux fins de traiter les mécontentes prévues à l'article 36 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acte de désignation doit prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

**DE** nommer la coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens à titre de personne désignée avec tous les pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

**QUE** la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée soient ceux applicables à ce poste et selon les politiques de remboursement de dépenses de la Ville à savoir, pour fins de l'application de l'article 41 de la loi :

- la rémunération établie par la Ville pour la Coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens au taux horaire applicable majorée de 23 % pour représenter les bénéfices marginaux afférents;
- les frais de déplacement : selon le taux de remboursement en vigueur à la Ville;
- les déboursés divers (frais pour les services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, arpenteurs, etc.), transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels et majorés de 15 % pour couvrir les frais d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CM09 01 021**

**8.8 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'acquisition et le lotissement des lots 3 646 347, 3 646 348 et 3 646 355, cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite acquérir les lots 3 646 347, 3 646 348 et 3 646 355 du cadastre du Québec, d'une superficie de 21 964.40 mètres carrés, soit une partie de la propriété du 2940, rue Léonard, pour le regrouper au restant de sa propriété;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour autoriser cette transaction doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, étant donné que ces lots sont situés dans une zone agricole protégée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal ne s'oppose pas au projet du demandeur qui est d'acquérir les lots 3 646 347, 3 646 348 et 3 646 355 du cadastre du Québec, d'une superficie de 21 964,40 mètres carrés, soit une partie de la propriété du 2940, rue Léonard, pour le regrouper au restant de sa propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM09 01 022**

**9.1 Piste de ski de fond de la boucle « C » - acceptation finale**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction de la piste de la boucle « C » ont été réalisés par l'entreprise Multiservices M.D. inc. en conformité avec les clauses des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 286,72 \$, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Multiservices M.D. inc.;

**DE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 01 023**

**9.2 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en ingénierie**

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM08 11 364 pour évaluer les offres de services professionnels en ingénierie reliés à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village se résume ainsi :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Évaluation technique</b>	<b>Évaluation globale</b>
Consortium Axor-Génivar	82/100	2,0

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

DE mandater le consortium Axor-Génivar pour l'élaboration des plans et devis définitifs pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village, pour la somme de 442 616,73 \$, taxes incluses (projet 2008-43), le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2008-31, payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village et remboursable par un règlement d'emprunt à être adopté;

DE mandater cette même firme pour les services de surveillance des travaux pendant la construction pour une somme de 297 939,21 \$, taxes incluses (projet 2008-43), cette portion du mandat étant cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Usine de boues activées**

**CM09 01 024**

**9.3.1 Fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Nordmec Construction inc. exécute les travaux de mise en place d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit à l'usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite en conformité avec les documents contractuels préparés Axor Experts-conseils;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Nordmec Construction inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon la directive de changement n° 2, un montant de 1 119,72 \$, taxes incluses, selon la directive de changement n° 3, un montant de 2 818,49 \$, taxes incluses, et selon la directive de changement n° 4 un montant de 2 071,26 \$, taxes incluses, (projet 2008-49) à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux, le tout payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CM09 01 025**

**9.3.2 Fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation provisoire**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Nordmec Construction inc. a exécuté les travaux de mise en place d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit à l'usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite en conformité avec les documents contractuels préparés Axor Experts-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 8 146,64 \$, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-00), à l'entreprise Nordmec Construction inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Environnement**

**CM09 01 026**

**10.1 Rapport sur les installations septiques déficientes - adoption**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, dans ses efforts de protection des lacs a attribué un mandat de type projet-pilote à l'entreprise Groupe Hémisphères en juillet 2008 afin de produire un rapport pour la caractérisation d'installations septiques riveraines jugées potentiellement polluantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport sur les installations septiques jugées potentiellement déficientes déposé en décembre 2008 par le Groupe Hémisphères.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 01 027**

**10.2 Production d'un guide de l'éco-citoyen - mandat au comité consultatif en environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de développement durable 2008-2013 de la Ville prévoit l'amélioration des communications avec les villégiateurs, résidents et touristes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement (CCE) de la Ville de Mont-Tremblant a comme mission principale d'éclairer et de seconder le conseil dans tout questionnement en rapport avec les enjeux environnementaux de la communauté;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater le CCE pour élaborer un guide de l'éco-citoyen afin d'aider et de conscientiser les citoyens aux diverses notions et valeurs environnementales de la communauté de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 01 028**

**10.3 Cueillette supplémentaire de déchet et de recyclage - demande à la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la fréquence de cueillette de déchet et de recyclage de la MRC des Laurentides prévoit une levée aux 2 semaines en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fréquence est jugée insuffisante lors de la période des fêtes compte-tenu du volume élevé et que ceci provoque des amoncellements de déchets disgracieux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la Ville demande à la MRC des Laurentides de prévoir une cueillette supplémentaire de déchets et de recyclage lors de la période des fêtes 2009-2010 et que les coûts afférents soient défrayés par la Ville si celle-ci les juge acceptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

**CM09 01 029**

**11.1 Folies d'hiver 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville organise depuis plusieurs années un festival hivernal « Folies d'hiver » et que les activités se dérouleront le samedi 14 février prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la programmation des « Folies d'hiver » de même qu'un budget de 11 290 \$, pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-70-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 01 030**

**11.2 Nomination des membres de la Commission culturelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant entend assurer le suivi de la Politique culturelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

ET RÉSOLU de nommer les personnes ci-après mentionnées membres de la Commission culturelle :

- Madame Monique Chênevert;
- Madame Collette Légaré, présidente;
- Madame Claudette Beaudoin;
- Madame Marie Robin;
- Monsieur Michel Chevalier;
- Monsieur Yvon Meilleur, conseiller municipal;
- Directeur du Service de la culture et des loisirs, personne ressource et secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

- **Jim Iredale, représentant moucheurs endiablés et directeur du symposium**

Remise du rapport final et remerciements aux autres partenaires.

**CM09 01 031**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 janvier 2009** à 19 h 39, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**CÉRÉMONIE**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 8 décembre 2008;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2008;
  - 3.3 Séance extraordinaire du 15 décembre 2008;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion;
  - 4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - avis de motion;
  - 4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux public - avis de motion;
  - 4.4 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion;
- 5. Administration**
  - 5.1 Honoraires du juge de la Cour municipale;
  - 5.2 Calendrier des séances 2009;
  - 5.3 Dépenses du maire dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la ville - carte de crédit;
  - 5.4 Étude des bâtiments du Domaine Saint-Bernard - formation d'un comité;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**6. Ressources humaines**

- 6.1 [Embauche de 2 préposés temporaires aréna et patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs;](#)
- 6.2 [Embauche d'un répartiteur - préposé au module d'information policière \(MIP\) temporaire - Service de police;](#)
- 6.3 [Rémunération des capitaines lors de formations - Service de sécurité incendie;](#)
- 6.4 [Contrat - utilisation du système Sym2dut;](#)
- 6.5 [Programme Équi T-É - région des Laurentides 2008-2010;](#)
- 6.6 [Embauche de 2 journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics;](#)

**7. Gestion financière**

- 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
- 7.2 [Liste des engagements;](#)
- 7.3 [Transport Adapté et Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2009;](#)
- 7.4 [Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées;](#)

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 [Entretien ménager 2009 - renouvellement de contrat;](#)
- 9.2 [Château Beauvallon :](#)
  - 9.2.1 [Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires;](#)
  - 9.2.2 [Aménagements intérieurs - acceptation provisoire;](#)
- 9.3 [Relocalisation de la répétitrice du système radio pour le Service des travaux publics - attribution de contrat;](#)
- 9.4 [Construction d'un hôtel de ville - service professionnel en système de sécurité - attribution de contrat;](#)

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 [Place de la Gare - entente de service;](#)
- 11.2 [Exemption de coûts de location de salle;](#)
- 11.3 [Prolongation de la saison à l'aréna;](#)

**12. Police**

- 12.1 [Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat;](#)

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 [Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 janvier 2009.](#)

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CA09 01 001**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

11.3 Prolongation de la saison à l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbaux**

**CA09 01 002**

**3.1 Séance du 8 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 décembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 003**

**3.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 004**

**3.3 Séance extraordinaire du 15 décembre 2008**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CA09 01 005**

**4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération.

**CA09 01 006**

**4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean Grégoire à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2009.

**CA09 01 007**

**4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux publics - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux publics.

**CA09 01 008**

**4.4 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

**5. Administration**

**CA09 01 009**

**5.1 Honoraires du juge de la Cour municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération du juge est fixée par décret par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération est établie en fonction de la longueur des séances;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de fonctions attribués au juge sont également établis par décret gouvernemental;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'octroyer au juge siégeant à la cour municipale la rémunération telle qu'établie par le décret gouvernemental en vigueur au moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 010 5.2 Calendrier des séances 2009**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu en 2009 selon le calendrier suivant :

<b>Jour</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>
Lundi	23 février	19 h 30
Lundi	23 mars	19 h 30
Lundi	27 avril	19 h 30
Lundi	25 mai	19 h 30
Lundi	22 juin	19 h 30
Lundi	27 juillet	19 h 30
Lundi	24 août	19 h 30
Lundi	28 septembre	19 h 30
Lundi	23 novembre	19 h 30
Lundi	14 décembre	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 011 5.3 Dépenses du maire dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la ville - carte de crédit**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* à l'effet que le maire, lorsqu'il est dans l'exercice de ses fonctions n'a pas besoin d'autorisation préalable du conseil afin de poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la ville;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de faciliter l'administration des dépenses effectuées par le maire pour le compte de la ville, il convient de lui attribuer une carte de crédit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la trésorière soit autorisée à faire émettre une carte de crédit au nom de la Ville aux fins de payer les dépenses effectuées pour le compte de la ville, par le maire dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 012**

**5.4 Étude des bâtiments du Domaine Saint-Bernard - formation d'un comité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fiducie du Domaine Saint-Bernard a décidé de former un comité pour élaborer un plan sur l'avenir du Petit Saint-Bernard;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité sera formé de huit membres, soit : deux représentants de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, deux représentants du Centre de ski de fond Mont-Tremblant, deux représentants de la Ville de Mont-Tremblant, de la directrice générale de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard et du directeur général du Centre de ski de fond Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers André David et Réjean Doré soient nommés pour représenter la Ville de Mont-Tremblant au comité d'étude sur l'avenir du Petit Saint-Bernard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 01 013**

**6.1 Embauche de 2 préposés temporaires aréna et patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de postes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de messieurs Michel Plante et Gilles Perreault à titre de préposés temporaires aréna et patinoires extérieures au Service de la culture et des loisirs à compter du 27 janvier 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 014**

**6.2 Embauche d'un répartiteur - préposé au module d'information policière (MIP) temporaire - Service de police**

**CONSIDÉRANT** le départ imminent de madame Michèle Bujold;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Aneta El Hajjami à titre de répartitrice - préposée au module d'information policière (M.I.P.) temporaire pour le Service de police à compter du 27 janvier 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 015**

**6.3 Rémunération des capitaines lors de formations - Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** le besoin de majorer le taux horaire des capitaines lors de formations obligatoires requises par leur fonction;

**CONSIDÉRANT QU'** ils doivent s'absenter de leur travail régulier en semaine ou fin de semaine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE majorer le taux horaire des capitaines du Service de sécurité incendie à 21,67 \$ (représentant 80% du taux horaire au combat soit 27,09 \$) lors de formations obligatoires requises par leur fonction et ce, rétroactivement au 16 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 016**

**6.4 Contrat - utilisation du système Sym2dut**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'utiliser un logiciel pour la gestion des matières dangereuses en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** MAERIX - *Logiciels de gestion en environnement et santé-sécurité* offre un système de gestion de matières dangereuses spécialement conçu pour les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer un contrat de trois ans avec MAERIX - *Logiciel de gestion en environnement et santé-sécurité* pour l'utilisation des systèmes Sym2dut et Sym2dutWeb au coût annuel de 2 925 \$, plus taxes (poste budgétaire 02 160 00 529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 017**

**6.5 Programme Équi T-É - région des Laurentides 2008-2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'engage à favoriser la persévérance, la réussite éducative et l'obtention du diplôme de ses employés-élèves, ainsi qu'être pour eux, une personne de référence et ce, en portant une attention particulière;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'heures de travail demandé par semaine, le quart de travail offert, les exigences du calendrier scolaire, les conditions de travail favorables au développement et à l'épanouissement de ses employés-élèves et la valorisation des études;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville s'engage dans le programme Équi T-É afin de favoriser l'équilibre travail-études de ses employés-élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 018**

**6.6 Embauche de 2 journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de postes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de messieurs Marc Beauchemin et Francis Ouellette à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires pour le Service des travaux publics à compter du 27 janvier 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 01 019**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 260 432,60 \$ et pour le mois de janvier 2009 au montant de 48 763,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 020**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 52 563,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 021**

**7.3 Transport Adapté et Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2009**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour 2009 et de verser la somme de 21 801,60 \$, représentant la quote-part de la ville calculée au prorata de la population de l'agglomération établie à 9 084 habitants, le taux étant de 2,40 \$ par habitant (poste budgétaire 02-370-00-964).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 022**

**7.4 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées**

Conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au conseil l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**CA09 01 023**

**9.1 Entretien ménager 2009 - renouvellement de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé en 2007 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2009-2010 et 2010-2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Sanitec 2000 Inc., avait été mandatée par la résolution CA07 11 285;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1<sup>er</sup> février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 148 182,86 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Château Beauvallon**

**CA09 01 024**

**9.2.1 Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Constructions de la Croisette inc., exécute les travaux d'aménagements intérieurs du Château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**ET RÉSOLU :**

**D'** accepter la demande de travaux supplémentaires de Constructions de la Croisette inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 5, un montant de 48 200,16 \$ taxes incluses et selon l'avenant n° 6 un montant de 40 080,81 \$ taxes incluses, (projet 2008-96) à laquelle une retenue contractuelle de 1 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 01 025**

**9.2.2 Aménagements intérieurs - acceptation provisoire**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Constructions de la Croisette inc., a exécuté les travaux d'aménagements intérieurs du Château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 9 %, au montant de 24 075,70 \$ taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Constructions de la Croisette inc. à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 01 026**

**9.3 Relocalisation de la répétitrice du système radio pour le Service des travaux publics - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la démolition prévue de l'hôtel de ville actuel nécessite la relocalisation de la répétitrice du système radio pour le Service des travaux publics vers l'antenne située au 395, chemin de la Montagne (mont Saint-Jovite);

**CONSIDÉRANT QU'** il est primordial que ce déplacement soit autorisé par Industries Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a demandé et obtenu une proposition de la firme CTM;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme CTM pour procéder à la relocalisation de la répétriçe du système radio pour le Service des travaux publics vers l'antenne située au 395, chemin de la Montagne (mont Saint-Jovite) au montant de 10 909,37 \$, taxes incluses (projet 2008-91), payable par le règlement d'emprunt A-19, le tout conformément à leur proposition datée du 22 décembre 2008 et de mandater la firme CTM pour préparer et soumettre la demande à Industries Canada pour ce déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 01 027

**9.4 Construction d'un hôtel de ville - service professionnel en système de sécurité - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en système de sécurité pour le projet de construction d'un futur hôtel de ville nécessitent la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Denis Alain, consultant en sécurité	13 015,09\$
Denis Gendron, consultant en sécurité	14 651,18\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Denis Alain, consultant en sécurité, conformément à la proposition du 4 janvier 2009 pour la préparation des plans et devis des systèmes de sécurité ainsi que la surveillance des travaux dans le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, et de faire la répartition (projet 2008-91) comme suit, payable par le règlement d'emprunt A-19 :

- un montant de 5 869,50 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis;
- un montant d'enveloppe budgétaire de 7 325,59 \$ pour les travaux de surveillance (basé sur un taux horaire de 65 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

CA09 01 028

**11.1 Place de la Gare - entente de service**

**CONSIDÉRANT QUE** la Place de la Gare représente le cœur artistique du Secteur du Village par l'animation de ses ateliers en arts visuels et que la nomination de nouveaux responsables est nécessaire;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec madame Lyn Beauclair ainsi que messieurs Michel Normandeau et Normand McDuff pour la gestion et l'entretien de la Place de la Gare pour l'année 2009, pour un montant maximal de 9 900 \$ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 029**

**11.2 Exemption de coûts de location de salle**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

**CONSIDÉRANT** la demande d'exemption de frais de location faite par le Conseil de la culture des Laurentides

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de reconnaître le Conseil de la culture des Laurentides aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 01 030**

**11.3 Prolongation de la saison à l'aréna**

**CONSIDÉRANT** la demande du club de patinage artistique et du hockey mineur;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE prolonger l'ouverture de l'aréna jusqu'au 30 mai 2009 à la condition d'avoir un niveau d'inscription et location d'au moins 12 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**CA09 01 031**

**12.1 Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police souhaite procéder à l'achat d'un véhicule pour remplacer le véhicule 34-2 accidenté (perte totale);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un véhicule de patrouille de marque Chevrolet Impala 2009 et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>
Vaillancourt Chevrolet	24 995 \$
Accent Chevrolet	24 726 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la soumission de Accent Chevrolet, au montant de 27 909,47 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule police pack, de marque Chevrolet Impala 2009, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût de l'acquisition soit payable par l'indemnité d'assurance et le déductible par le fonds d'administration (poste budgétaire 02-210-00-525);

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 janvier 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 janvier 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

▪ **Madame Marie-Andrée Pichette, ligues de Flag-football féminine et mixte**

Concernant la tarification des plateaux sportifs, pourquoi les non-résidents doivent-ils payer 20 \$ de plus?

La procédure administrative de gestion de ces frais peut-elle être faite par le service des loisirs au lieu des ligues?

▪ **Madame Mélanie Clermont, ligue de balle-molle féminine**

Les frais pour les non-résidents pourraient-ils être chargés à la ligue au lieu des participants?

▪ **Messieurs Éric Gauthier et Jean Marchand, club de soccer de Mont-Tremblant**

Qui est responsable du dossier du nouveau terrain de soccer? Quand y aura-t-il des développements et l'utilisation en est-elle toujours prévue pour l'été prochain?



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**26 janvier 2009**

**CA09 01 032**

**19. Levée de la séance**

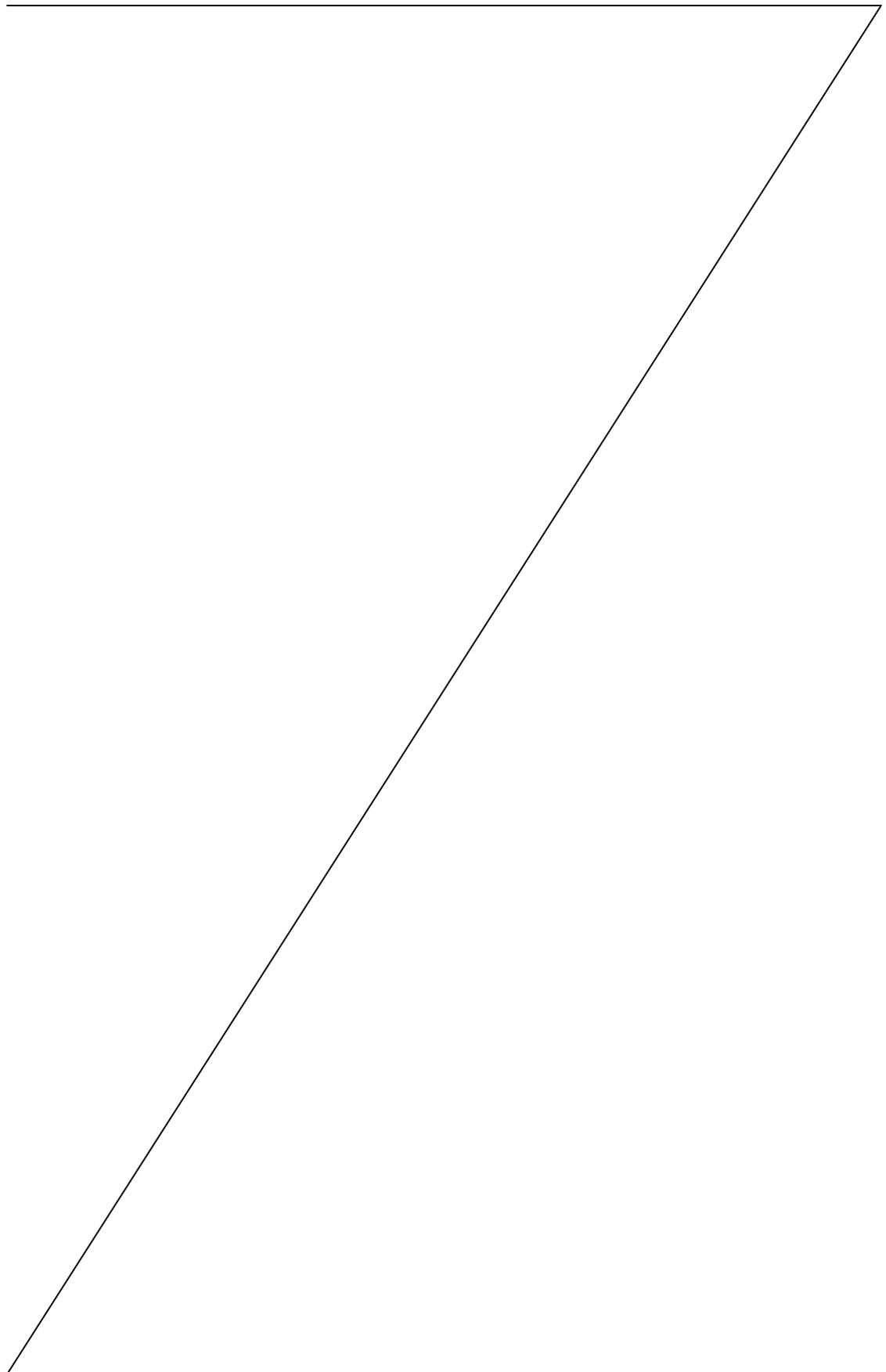
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 février 2009** à 19 h 33, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Embauche d'un directeur - Service de la culture et des loisirs;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA09 02 033

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CA09 02 034**

**4. Embauche d'un directeur - Service de la culture et des loisirs**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite imminent de madame Christiane Langlois et le recrutement effectué;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Gabriel Lemelin au poste de directeur au Service de la culture et des loisirs à compter du 9 mars 2009 et d'autoriser la signature de son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 02 035**

**6. Levée de la séance extraordinaire**

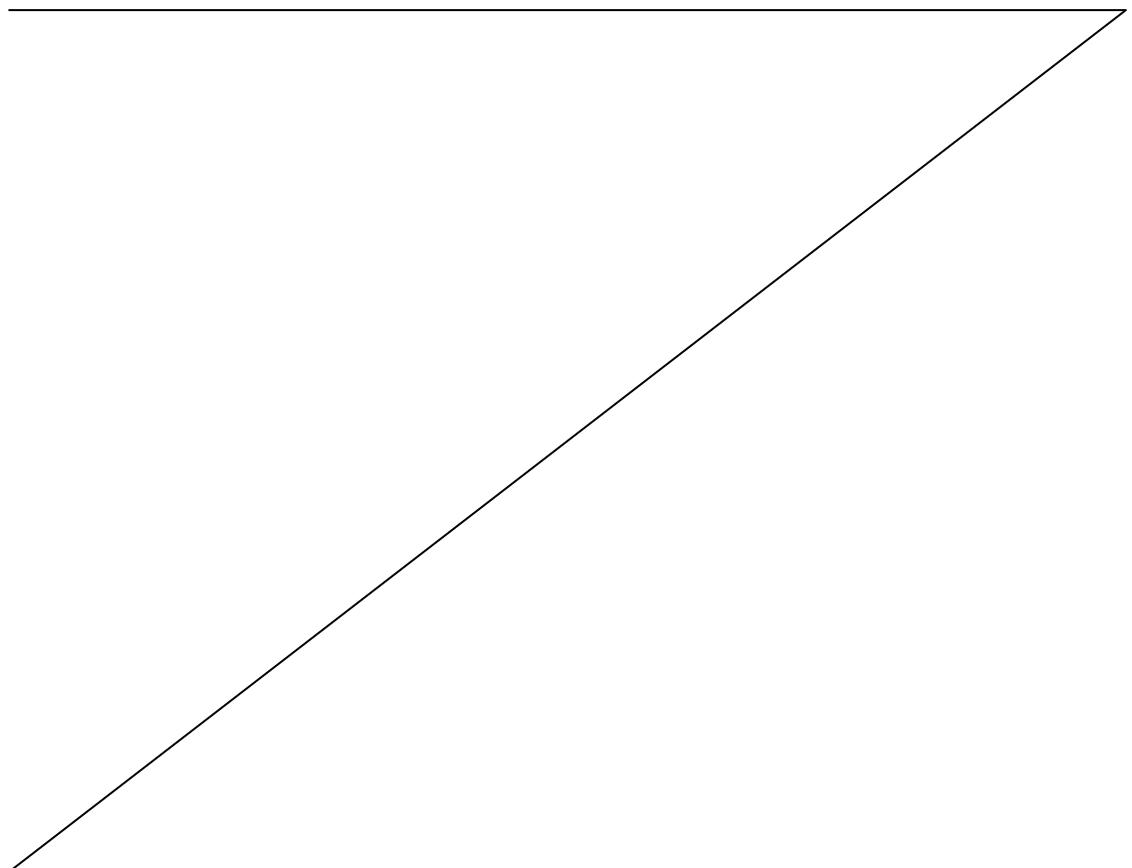
Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 février 2009** à 19 h 39, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 26 janvier 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - adoption du projet;
  - 4.2 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable - adoption du projet;
  - 4.3 Règlement (2009)-112 décrétant un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour des travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village - adoption;
  - 4.4 Règlement (2009)-115 décrétant un montant et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs - adoption;
  - 4.5 Règlement (2009)-01-08 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
  - 4.6 Règlement constituant un fonds de roulement de 800 000 \$ - avis de motion;
- 5. Administration**
  - 5.1 Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) - entente avec la MRC des Laurentides;
  - 5.2 Mérite sportif des Laurentides - finalistes;
  - 5.3 3<sup>e</sup> édition de « Skiez et réseautez » - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**6. Ressources humaines**

6.1 Abolition de postes - Service de l'urbanisme;

**7. Gestion financière**

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Dépôt des rapports des activités *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* pour les exercices financiers 2007 et 2008;

7.3 Liste des engagements;

7.4 Contestation de valeurs foncières - mandat de services professionnels;

**8. Urbanisme**

8.1 Demande d'occupation permanente du domaine public - Golf Manitou - installation d'une enseigne;

**9. Travaux publics**

**10. Environnement**

10.1 Comité consultatif en environnement - nomination;

**11. Culture & Loisirs**

11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks;

11.2 Fête nationale 2009;

11.3 Camp d'été 2009 - budget des opérations;

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapports**

14.1 Règlement (2008)-100 plan d'urbanisme - procès-verbal de corrections;

14.2 Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale - procès-verbal de corrections.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CM09 02 032

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture avec les modifications suivantes :

- l'ajout du point « 6.1 Abolition de postes - Service de l'urbanisme »;
- la modification du titre du point 4.2 par l'addition, à la fin de celui-ci de ce qui suit : « adoption du projet ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

CM09 02 033

**3.1 Séance du 26 janvier 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 26 janvier 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

CM09 02 034

**4.1 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 9 mars à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 02 035

**4.2 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 9 mars à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 036**

**4.3 Règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation - adoption**

La greffière précise les modifications effectuées au projet de règlement depuis sa réception par les membres du conseil.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-112 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU DU SECTEUR VILLAGE AINSI QU'UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 11 100 000 \$ POUR LEUR RÉALISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 037**

**4.4 Règlement (2009)-115 décrétant un montant et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-115 DÉCRÉTANT UN MONTANT ET UNE DÉPENSE DE 107 000 \$ POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES SUR LE CHEMIN DES CERFS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 038**

**4.5 Règlement (2009)-01-08 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-01-08 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**CM09 02 039**

**4.6 Règlement constituant un fonds de roulement de 800 000 \$ - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement constituant un fonds de roulement de 800 000 \$.

**5. Administration**

**CA09 02 040**

**5.1 Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) - entente avec la MRC des Laurentides**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a pour objet d'aider les MRC à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

**CONSIDÉRANT QU'** aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit convenir avec la Ville de Mont-Tremblant d'une entente afin de se faire confier cette responsabilité et de permettre à celle-ci de procéder aux études financées par le programme PAPA en vue d'élaborer un plan correcteur, lequel identifiera les actions requises à court et moyen terme pour éliminer la source de prolifération d'algues bleu-vert;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de délégation de pouvoirs avec la MRC des Laurentides afin de permettre à celle-ci d'effectuer toute démarche dans le cadre du programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 02 041**

**5.2 Mérite sportif des Laurentides - finalistes**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter une motion de félicitations pour les nominés de Mont-Tremblant, finalistes au 18<sup>e</sup> Mérite sportif des Laurentides : Messieurs Pierre Brisebois « Entraîneur provincial - Golf » et Mathieu Fortin « Athlète provincial masculin - Ski de fond » et de réserver 4 billets au montant de 70 \$ l'unité, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-346), afin de les inviter à la soirée du samedi 21 février 2009 au Centre Jean-Guy Cardinal de Sainte-Anne-des-Plaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**CM09 02 042**

**5.3 3<sup>e</sup> édition de « Skiez et réseautez » - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Réjean Doré soient autorisés à représenter la Ville au cocktail de réseautage de la 3<sup>e</sup> édition de « Skiez et réseautez » qui aura lieu le mardi 24 février 2009 à Station Mont Tremblant et de verser 50 \$ pour l'achat de 2 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CM09 02 043**

**6.1 Abolition de postes - Service de l'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de développement économique d'une ville passe par le Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'actuelle période de turbulence économique mondiale;

**CONSIDÉRANT QUE** le domaine de la construction est un des premiers secteurs d'activités pouvant ressentir une fluctuation majeure dans une telle conjoncture économique;

**CONSIDÉRANT** en vertu de tous ces facteurs, la Ville de Mont-Tremblant désire entreprendre certaines mesures d'économie préventive;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'abolition d'un poste de commis-secrétaire et d'un poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme à partir du 13 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM09 02 044**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 19 677,19 \$ et pour le mois janvier 2009 au montant de 14 747,25 \$.

**QUE** la facture de Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés soit payable par le surplus libre accumulé de l'ancienne Ville de St-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**CM09 02 045**

**7.2 Dépôt des rapports des activités *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* pour les exercices financiers 2007 et 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière adjointe dépose le rapport des activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 046**

**7.3 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 26 968,75 \$, payable par le surplus libre accumulé de l'ancienne Ville de St-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 047**

**7.4 Contestations de valeurs foncières - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** 27 contestations de valeurs foncières inscrites au rôle d'évaluation 2008-2009-2010 ont été déposées devant le Tribunal administratif du Québec et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot inc. aux fins de représenter la Ville devant le tribunal administratif (montant pré-autorisé au poste 02-150-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**CM09 02 048**

**8.1 Demande d'occupation permanente du domaine public - Golf Manitou - installation d'une enseigne**

**CONSIDÉRANT QUE** Golf Manitou (6226981 Canada inc.) a déposé le 23 janvier 2009 une demande d'occupation du domaine public accompagnée d'un plan de localisation afin d'installer une enseigne sur un terrain municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** Golf Manitou (6226981 Canada inc.) est propriétaire du terrain immédiatement contigu au terrain municipal visé par la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

ET RÉSOLU :

- D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au Golf Manitou (6226981 Canada inc.), pour l'installation d'une enseigne annonçant le golf Manitou et son terrain de pratique, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et sous réserve du respect des règles applicables à l'affichage en bordure d'une route provinciale;
- D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**10. Environnement**

CM09 02 049

**10.1 Comité consultatif en environnement - nomination**

**CONSIDÉRANT**

l'avis public paru dans le journal l'Information du Nord pour recruter des candidats pour le Comité consultatif en environnement (CCE) et que la Ville a reçu la candidature de monsieur Maxime Dutreil;

**CONSIDÉRANT QU'**

un poste est disponible au sein du CCE en remplacement de madame Françoise Reynier dont le mandat se terminait le 10 septembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Maxime Dutreil à titre de membre du CCE jusqu'au 10 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

CM09 02 050

**11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks**

**CONSIDÉRANT QUE**

Gray Rocks offre à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes de 9 à 15 ans, résidents de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assume le tiers des coûts;

**CONSIDÉRANT QUE**

la participation de la ville sera également du tiers des coûts, ne dépassant pas la somme de 3 000 \$ et permettant l'inscription de 20 enfants par discipline;

**CONSIDÉRANT QUE**

la période d'inscription débutera en mars;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accorder un budget de 3 000 \$ pour les programmes de golf et de tennis du Gray Rocks (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**CM09 02 051**

**11.2 Fête nationale 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec, le 24 juin prochain, sur le site du lac Mercier et au parc *Au fil de l'eau* ou au parc école, selon le cas;

**CONSIDÉRANT QU'** un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec et d'accepter un budget d'opération de 45 000 \$, pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin sur le site du lac Mercier dans le cadre de cette programmation;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2009 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 02 052**

**11.3 Camp d'été 2009 - budget des opérations**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 14 ans pour une période de 7 semaines, soit du 29 juin au 14 août 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU** de consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2009 et d'autoriser un budget de 50 450 \$ (postes budgétaires 02-701-55-xxx).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Règlement (2008)-100 plan d'urbanisme - procès-verbal de corrections**

La greffière adjointe dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2008)-100 plan d'urbanisme.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 février 2009**

**14.2 Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale - procès-verbal de corrections**

La greffière adjointe dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Valade :**

- Suite à la parution dans la Presse d'aujourd'hui d'un article concernant la criminalité à Mont-Tremblant, il demande les explications et réactions de la Ville.

**Monsieur Jacques Lauzon :**

- Il demande où en est le dossier d'expropriation du boulevard du docteur Gervais;
- Il souhaite que sa propriété soit expropriée entièrement vu la petite bande restante et inutilisable;
- Il demande quels sont les travaux projetés dans le parc du Domaine Lauzon et indique ne souhaiter qu'une dalle de ciment (pour jeu de ballon et patinoire);
- Il demande une modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre la construction sur des terrains de 4 000 mètres carrés (versus 6 000 mètres carrés) dans le même secteur. Il indique que sa demande a été rejetée au service de l'urbanisme pour une prochaine phase de construction de 9 terrains dont 2 seulement seraient plus petits que 6 000 mètres carrés;
- Il demande de considérer Toyota Ste-Agathe pour les demandes de prix d'achat de véhicules.

**CM09 02 053**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 février 2009** à 19 h 36, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2009;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2009 - 2010 - 2011;
6. Règlement (2009)-A-20 établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - adoption;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**CA09 02 036**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Madame Carole Meilleur, trésorière, présente un combiné des budgets 2009 pour l'agglomération et la ville de Mont-Tremblant.*

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Monsieur Patrick O'Hara pose diverses questions et formule certains commentaires au sujet du budget et du programme triennal en immobilisations.

**CA09 02 037**

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2009 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de 14 285 485 \$ pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 038**

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2009 - 2010 - 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2009-2010-2011, montrant des dépenses de 7 123 954 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**CA09 02 039**

**6. Règlement (2009)-A-20 établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-20 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 02 040**

**8. Levée de la séance extraordinaire**

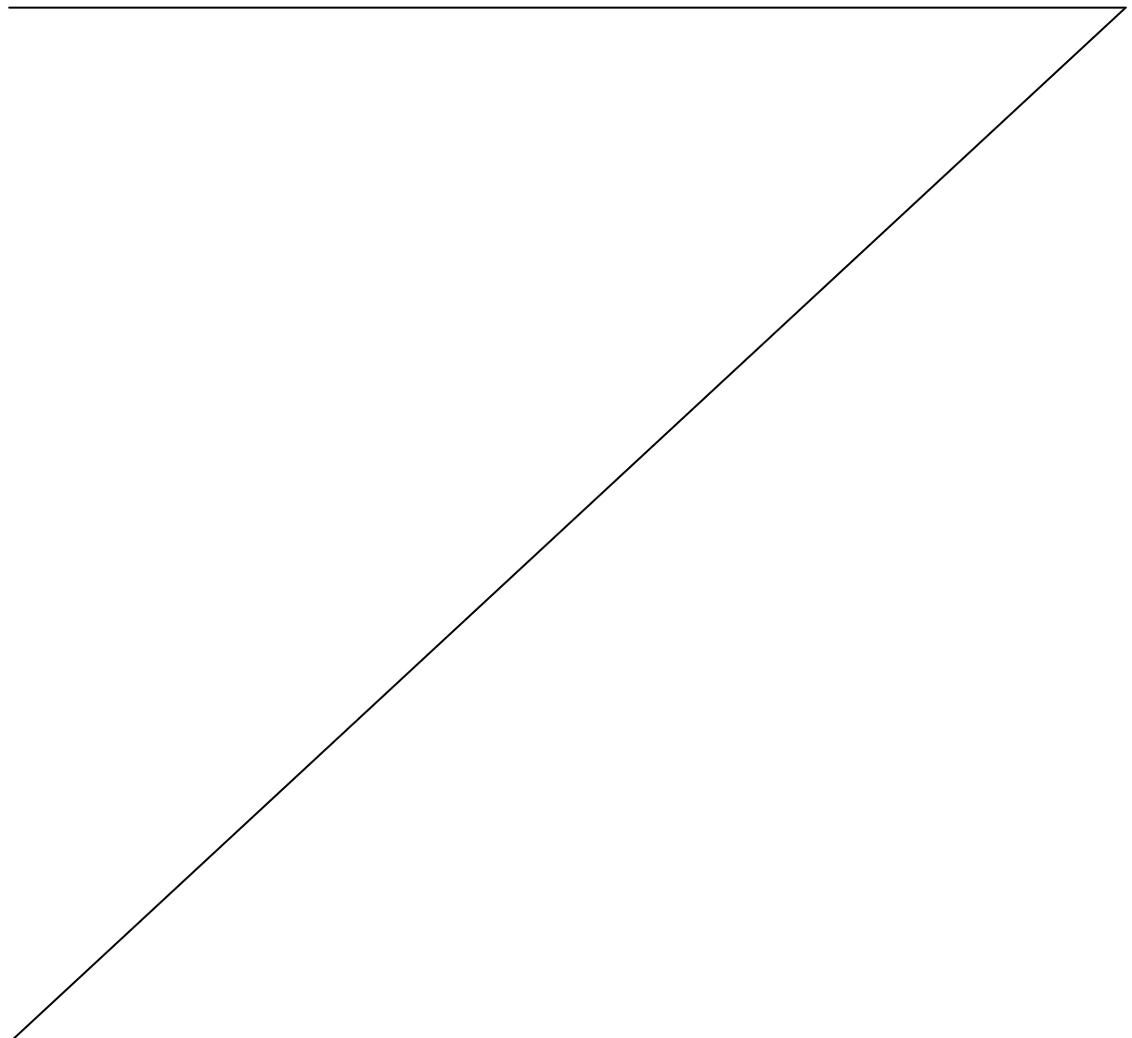
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 février 2009** à 20 h 24, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absent : Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2009;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2009 - 2010 - 2011;
6. Règlement (2009)-116 établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - adoption;
7. Règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - adoption;
8. Deuxième période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM09 02 054**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CM09 02 055**

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2009 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter un budget de 16 919 750 \$ pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 056**

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2009-2010-2011**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2009-2010-2011, montrant des dépenses de 27 988 597 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 02 057**

**6. Règlement (2009)-116 établissant les taux de taxes pour l'année 2009 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2009)-116 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 février 2009**

**CM09 02 058**

**7. Règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2009)-113 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CM09 02 059**

**9. Levée de la séance extraordinaire**

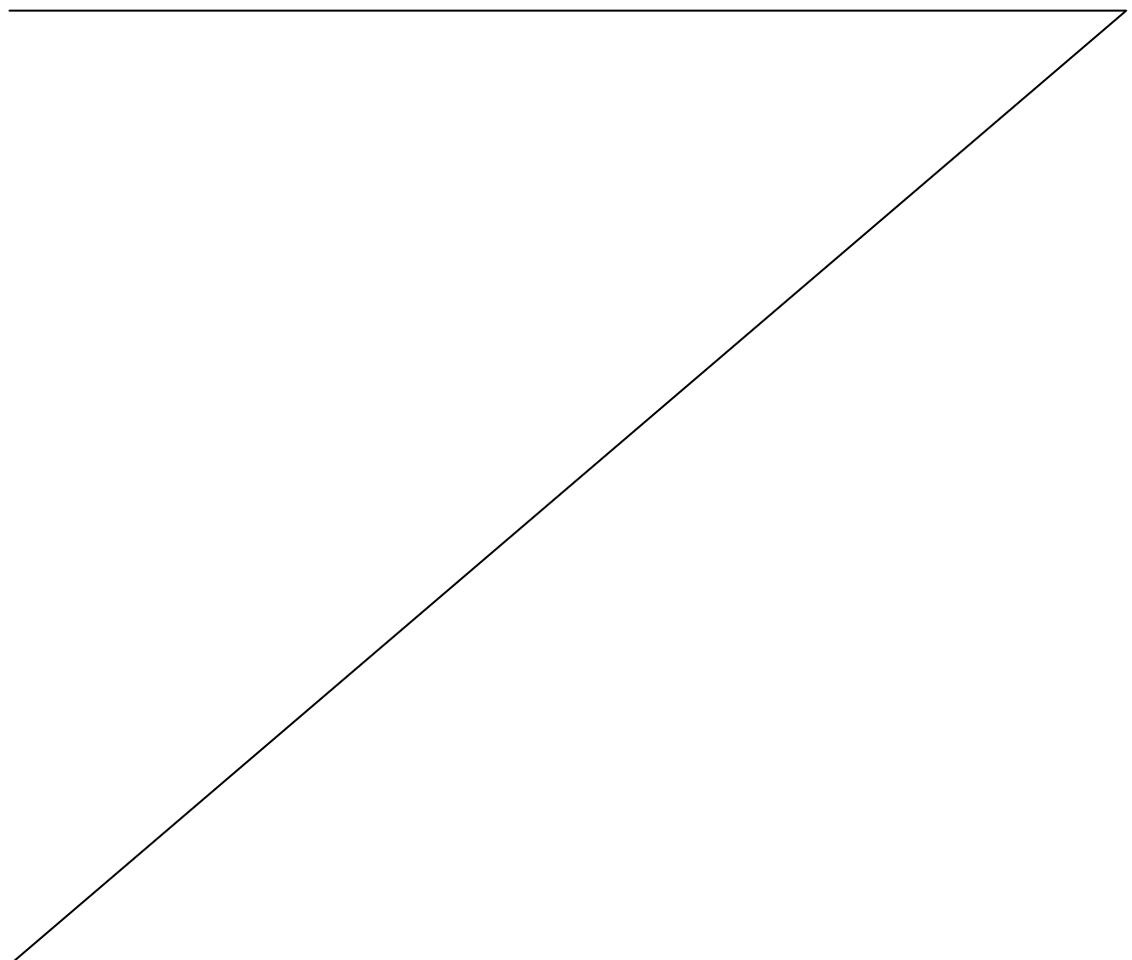
Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 février 2009** à 19 h 53, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Modification du règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Renonciation à l'avis de convocation**

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la *loi sur les cités et villes*, les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

CM09 02 060

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.



CM09 02 061

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**4. Modification du règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le calcul des subventions et contributions a été révisé modifiant ainsi l'annexe « C » du règlement sans toutefois changer la somme totale à emprunter de 11 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'apporter certaines précisions aux articles 3, 4 et 6;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

**DE** modifier le texte de l'article 3 comme suit :

« 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 11 100 000 \$ sur une période de 20 ans. »;

**DE** modifier l'article 4 en ajoutant le 2<sup>e</sup> alinéa suivant :

« Les immeubles pouvant potentiellement être desservis sont ceux qui ont la possibilité de se brancher au réseau sans prolongement. »;

**De** modifier le texte de l'article 6 comme suit :

« 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment :

1° la taxe d'accise sur l'essence;

2° la subvention accordée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre du fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) tel qu'indiqué aux lettres du ministère des 17 septembre et 9 décembre 2008 jointes à l'annexe « D » du présent règlement;

3° la contribution de 26,61 % de Station Mont Tremblant selon l'article 4.1.8 de l'entente sur les travaux municipaux du 7 avril 2003 concernant le développement du Versant Soleil joint à l'annexe « E » du présent règlement.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant des subventions ou contributions, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de ces subventions ou contributions lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. » ;

**DE** remplacer l'annexe « C » du règlement (2009)-112 par une nouvelle annexe « C » étant l'annexe 1 de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**5. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CM09 02 062**

**6. Levée de la séance extraordinaire**

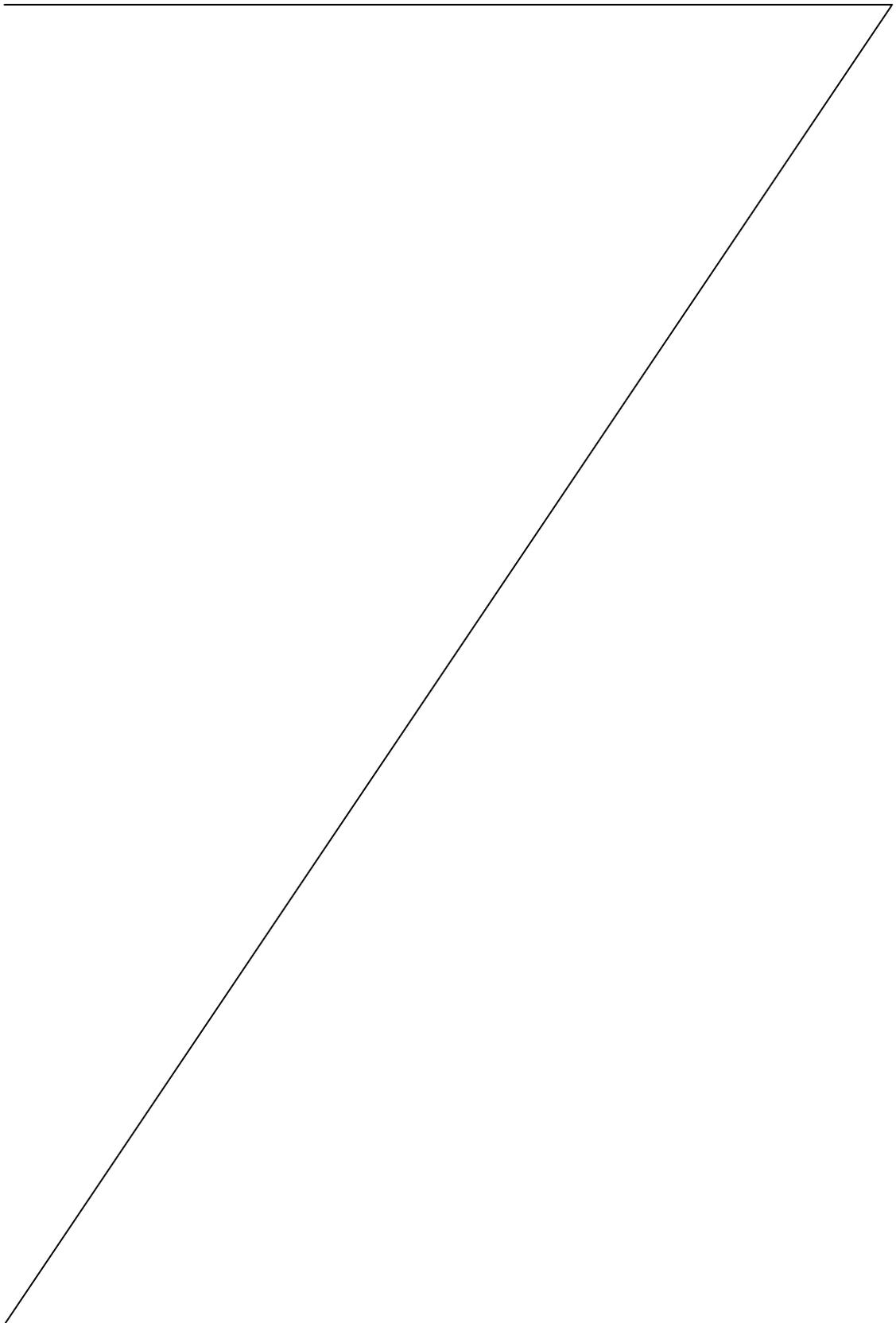
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 février 2009** à 19 h 40, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 26 janvier 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 9 février 2009;
  - 3.3 Séance extraordinaire « budget » du 16 février 2009;
- 4. Règlement**
  - 4.1 Règlement (2009)-A-03-4 modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption;
- 5. Administration**
  - 5.1 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Nomination d'un répartiteur - préposé au MIP régulier - Service de police;
  - 6.2 Modification de la politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Ville de Mont-Tremblant;
- 7. Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;
  - 7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
  - 7.4 Office municipal d'habitation - budget 2009;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

9.1 Construction d'un hôtel de Ville :

9.1.1 Travaux d'enlèvement d'amiante - attribution de contrat;

9.1.2 Puits témoin de géothermie - attribution de contrat;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

11.1 Exemption de coûts de location de salle;

**12. Police**

12.1 Entente de service pour le Programme Pair - renouvellement;

12.2 Soutien technique sur pare-feu - renouvellement de contrat;

12.3 Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat;

**13. Incendie**

**14. Rapport**

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 février 2009.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CA09 02 041

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**3 Procès-verbaux**

**CA09 02 042**

**3.1 Séance du 26 janvier 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 janvier 2009, tel que déposé en remplaçant dans la résolution CA09 01 015 la date « 1<sup>er</sup> janvier 2009 » par « 16 septembre 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 043**

**3.2 Séance extraordinaire du 9 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 février 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 044**

**3.3 Séance extraordinaire « budget » du 16 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire « budget » du conseil d'agglomération tenue le 16 février 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**CA09 02 045**

**4.1 Règlement (2009)-A-03-4 modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-03-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-03 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**5. Administration**

**CA09 02 046**

**5.1 Encan de la Fondation Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, messieurs les conseillers Réjean Doré, Jacques Saint-Louis, Vincent Perreault, André David, Jean-Pierre Fortin et Yvon Meilleur représentent la Ville à l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le samedi 11 avril 2009, au Fairmont Tremblant et d'acheter 7 billets au coût unitaire de 75 \$, taxes incluses, soit un total de 525 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 02 047**

**6.1 Nomination d'un répartiteur - préposé au MIP régulier - Service de police**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 8.02 b) de la convention collective en vigueur du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), la ville s'engage à créer un nouveau poste régulier de répartiteur - préposé au MIP à temps complet afin qu'au moins deux personnes soient présentes par quart de travail sur 40 % des quarts de travail;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de respecter l'article 34.02 de la convention collective, cette nomination entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Élisabeth Pagé à titre de répartitrice - préposée au MIP régulière à temps complet au Service de police, selon les termes de la convention collective en vigueur, laquelle entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 048**

**6.2 Modification de la politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la politique relative à l'éthique adoptée le 26 mars 2001;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte les modifications à apporter à la *politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Ville de Mont-Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**7. Gestion financière**

**CA09 02 049**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 128 131,53 \$ et pour le mois de janvier 2009 au montant de 148 926,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 050**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 21 102,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 051**

**7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière le 26 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 1<sup>er</sup> avril 2009, à 10 heures, à la salle des loisirs au 144, rue du Couvent les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE les frais encourus pour la publication de l'avis public dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 22 avril 2009, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**CA09 02 052 7.4 Office municipal d'habitation - budget 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation (OMH) a déposé son budget 2009 pour fin d'approbation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget 2009 de l'OMH totalisant un déficit de 153 931 \$;

**QUE** la Ville contribue à l'OMH pour la somme de 15 393 \$ (poste budgétaire 02-520-00-963) soit 10 % du déficit anticipé, lequel montant sera payable en 2 versements égaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**9.1 Construction d'un hôtel de Ville**

**CA09 02 053 9.1.1 Travaux d'enlèvement d'amiante - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses sur les matériaux de construction de l'hôtel de ville existant ont confirmé la présence d'amiante dans certains secteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour procéder à des travaux de d'enlèvement d'amiante et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Amiante Spec Inc.	56 042,44 \$
Les démantèlements D.F.	106 949,06 \$
Delsan-AIM	109 488,75 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU** d'accepter l'offre de la compagnie Amiante Spec Inc. pour procéder à des travaux d'enlèvement d'amiante à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite au montant de 56 042,44 \$, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), le tout conformément à la proposition datée du 23 janvier 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 02 054 9.1.2 Puits témoin de géothermie - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouvel hôtel de ville sera doté d'un système de chauffage et de climatisation utilisant la géothermie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des analyses de conductivité de sol par la mise en place d'un puits témoin de géothermie afin d'optimiser le concept final;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Forages Géopros Inc.	26 666,72 \$
Henri Cousineau et fils Inc.	28 218,75 \$
Groupe Puitbec	28 783,13 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Forages Géopros Inc. pour procéder à la réalisation d'un puits témoin de géothermie pour la construction du nouvel hôtel de ville, au montant de 26 666,72 \$, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), le tout conformément à la proposition datée du 30 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

CA09 02 055

**11.1 Exemption de coûts de location de salle**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

**CONSIDÉRANT** les demandes d'exemption de frais de location faites par le Club Rotary de Mont-Tremblant et sa Fondation ainsi que par le Club Richelieu Vallée de Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU de reconnaître le Club Rotary de Mont-Tremblant et sa Fondation, ainsi que le Club Richelieu Vallée de Tremblant aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

CA09 02 056

**12.1 Entente de service pour le Programme Pair - renouvellement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant doit assumer les coûts pour renouveler l'entente de service pour les appels du programme PAIR de l'organisme Prévoyance envers les aînés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

ET RÉSOLU DE payer à Somum Inc. un montant de 2 772,92 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-210-00-529), pour la période du 1<sup>er</sup> février 2009 au 31 décembre 2009 pour le renouvellement de l'entente de service pour les Modules Communication et Surveillance du logiciel SomumSOLUTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 057 12.2 Soutien technique sur pare-feu - renouvellement de contrat**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie ESI Technologies pour le renouvellement du contrat de soutien technique du pare-feu Checkpoint pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009 au montant de 2 528,86 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-210-00-529), et d'autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 058 12.3 Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police souhaite procéder à l'achat d'un véhicule pour remplacer le véhicule 34-1;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un véhicule de patrouille de marque Chevrolet Impala 2009 avec prix valide pour une durée de 90 jours et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>
Vaillancourt Chevrolet	24 995 \$
Accent Chevrolet	24 726 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la soumission de Accent Chevrolet, au montant de 27 909,47 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule police pack, de marque Chevrolet Impala 2009, le tout conformément à leur offre datée du 23 janvier 2009;

QUE le coût de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 février 2009**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 février 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 février 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 02 059**

**19. Levée de la séance**

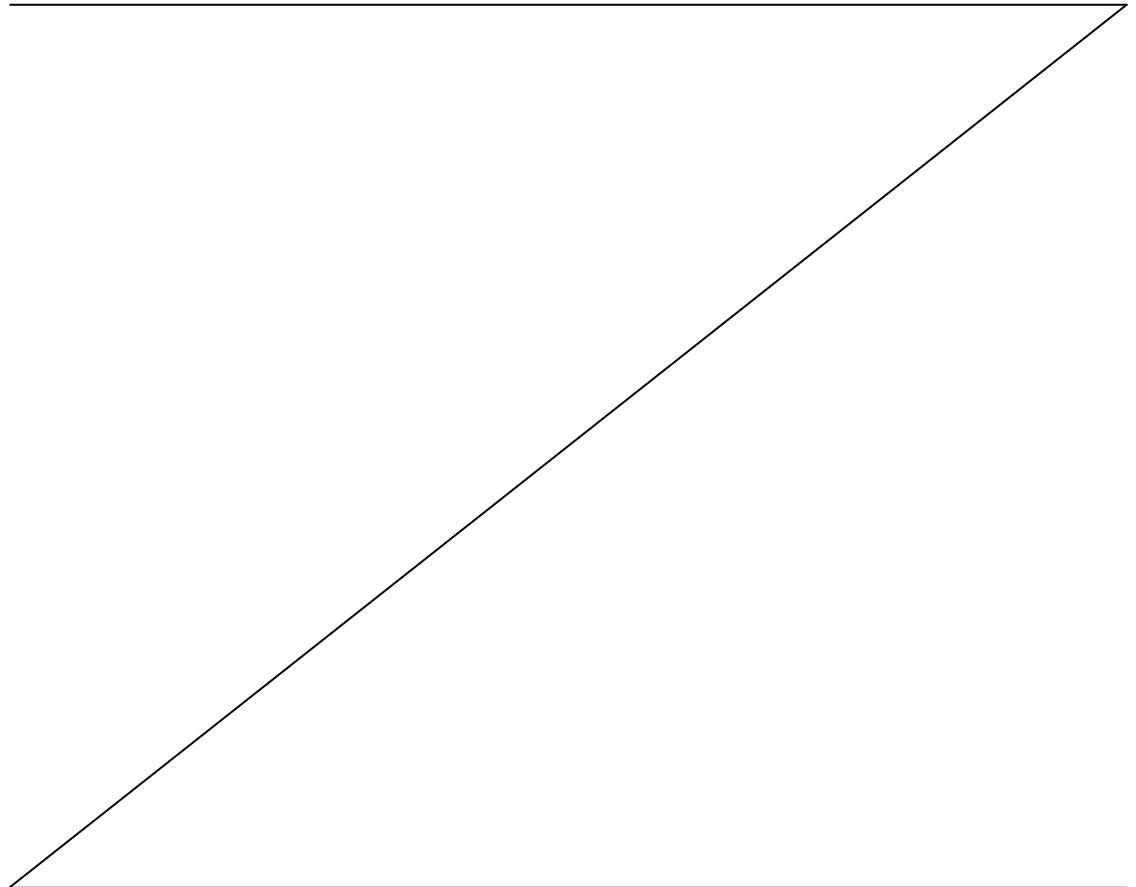
Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mars 2009** à 19 h 44, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5

Absences : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :**

- I. Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le Golf Le Diable;
- II. Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant.

\*\*\*\*\*

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

**3. Procès-verbaux**

- 3.1 Séance du 9 février 2009;
- 3.2 Séance extraordinaire « budget » du 16 février 2009;
- 3.3 Séance extraordinaire du 23 février 2009;

**4. Règlements**

- 4.1 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - avis de motion;
- 4.2 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable :
  - 4.2.1 Avis de motion;
  - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

- 4.3 Règlements d'emprunt - dépôt des certificats suite à la tenue de registres :
  - 4.3.1 Règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation;
  - 4.3.2 Règlement (2009)-115 décrétant un emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs;
- 4.4 Règlement constituant un fonds de roulement de 800 000 \$ - adoption;
- 4.5 Règlement (2004)-63-2 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;

**5. Administration**

- 5.1 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat;
- 5.2 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat;
- 5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec - participation;
- 5.4 Guichets automatiques Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant - organismes bénéficiaires d'une compensation;
- 5.5 Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence - demande de subvention;
- 5.6 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;
- 5.7 Nomination du maire suppléant;

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 990, rue de Saint-Jovite - réduction d'une bande de protection et d'une aire d'isolement et empiètement d'un stationnement en marge avant;
  - 8.1.2 480, rue Meilleur - empiètements en marges latérale et arrière;
  - 8.1.3 500, montée Kavanagh - réduction du nombre de cases de stationnement - augmentation de bâtiments et de leur superficie;
  - 8.1.4 1900, rue Émond - réduction de la largeur et de la profondeur moyenne minimale d'un terrain irrégulier;
  - 8.1.5 432, rue Carrière - réduction de la longueur et largeur d'une rue, de la distance entre 2 intersections - absence de courbe de raccordement et de cercle de virage;
  - 8.1.6 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur;
  - 8.1.7 Chemin de Brébeuf - réduction de la largeur;
  - 8.1.8 1145, rue de Saint-Jovite - réduction d'une aire d'isolement - empiètement d'un stationnement en marge latérale et absence d'aires de chargement et de déchargement;
  - 8.1.9 990, rue de Saint-Jovite - empiètement du bâtiment en marge avant;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
    - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 juin 2008 - recommandation CV2008-058;
    - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009;
    - 8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 16 février 2009;
  - 8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1314, rue Labelle;
  - 8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;
  - 8.5 Cession d'une partie de l'ancienne emprise du chemin de Brébeuf;
  - 8.6 Acceptation provisoire – niveau II - prolongement de la rue Desjardins et construction de la rue de l'Iris - Jéronard Ltée;
  - 8.7 Autorisation d'affichage - Pascal Chaumont;
  - 8.8 Toponymie - projet Le Méandre - attribution d'un odonyme;
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2009 - attribution de contrat;
  - 9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention;
  - 9.3 Demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal;
  - 9.4 Programme « Un enfant, un arbre »;
  - 9.5 Amélioration et agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village - demande de cession de terrain;
  - 9.6 Aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Sous-Bois, de la Forêt et des Voyageurs - acceptation provisoire des travaux;
  - 9.7 Disposition des boues de l'usine d'épuration - attribution de contrat;
- 10. Environnement**
- 10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques;
- 11. Culture & Loisirs**
- 11.1 Subventions aux associations et organismes;
  - 11.2 Ententes de subventions avec des organismes;
  - 11.3 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - modification de l'entente de subvention.
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**Assemblée de consultation publique**

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 25 février 2009. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, coordonnateur de la planification et de la géomatique du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

**I. Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le Golf Le Diable**

Ce projet vise à :

- autoriser et contingenter, dans la zone CA-466-1, l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » et ses usages complémentaires soit, l'installation de pare-brise, de démarreur à distance, de radio, de système antivol;
- autoriser les tours de traîneaux à chiens sur neige dans les zones TM-552, TM-554, TM-555, TM-638, TM-639, TM-641 et TM-644.

Ces deux éléments sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander que ces dispositions fassent l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative à l'introduction de l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » à l'intérieur de la zone concernée CA-466-1 peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, celles-ci étant RA-449, RF-454, RA-458, CA-463, CA-464, CA-465, CA-466, CA-469 et CA-470;
- une demande relative à l'introduction de l'usage « tours de traîneaux à chiens sur neige » à l'intérieur des zones TM-552, TM-554, TM-555, TM-638, TM-639, TM-641 et TM-644 peut provenir de ces zones ou des zones contiguës à ces dernières, celles-ci étant TM-548, TM-549, TM-550, TM-553, TM-556, TM-573, TM-630, TM-631, TM-633, TM-636, TM-637, TM-640, TM-642, TM-643, TM-645.

Une telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal L'Information du Nord.

Questions du public : aucune question n'est posée.

**II. Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant**

Ce projet vise à :

- ajouter l'usage « traîneaux à chiens sur neige » comme étant un usage pouvant être étudié lors du dépôt d'une demande de plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur du Golf du Diable et une partie du Géant;
- corriger des erreurs typographiques.

Ces éléments ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 063**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

- **Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre** - pour son client Monsieur Marc-André Bouchard (point 8.1.6 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur)

Il demande au conseil de reconsidérer le dossier en tenant compte de certains éléments et de ne pas entériner la recommandation de refus du CCU. Un document faisant état des arguments exposés sera déposé au greffe.

**3. Procès-verbaux**

**CM09 03 064**

**3.1 Séance du 9 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 février 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 065**

**3.2 Séance extraordinaire « budget » du 16 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire « budget » du conseil municipal tenue le 16 février 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 066**

**3.3 Séance extraordinaire du 23 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 février 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 03 067**

**4.1 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant.

**4.2 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable**

**CM09 03 068**

**4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable.

**CM09 03 069**

**4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Règlements d'emprunt - dépôt des certificats**

**CM09 03 070**

**4.3.1 Règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2009)-112 décrétant des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village ainsi qu'un emprunt et une dépense de 11 100 000 \$ pour leur réalisation. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 442 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2009)-112 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 071**

**4.3.2 Règlement (2009)-115 décrétant un emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2009)-115 décrétant un emprunt et une dépense de 107 000 \$ pour l'installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2009)-115 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**CM09 03 072**

**4.4 Règlement constituant un fonds de roulement de 800 000 \$ - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2009)-117 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT DE 800 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 073**

**4.5 Règlement (2004)-63-2 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement (2004)-63-2 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

**5. Administration**

**CM09 03 074**

**5.1 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services reliés à l'impression du bulletin municipal;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Imprimerie Léonard	11 626,12 \$
Imprimerie Artographe	11 919,60 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 11 626,12 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Enviro 100 pour l'année 2009, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 075**

**5.2 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services reliés à l'infographie du bulletin municipal;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Metaphor Communications	3 528,00 \$
Alpha Omega	6 501,60 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Metaphor Communications inc. au montant de 3 528,00 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-419), pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2009, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 076**

**5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Réjean Doré, Jacques Saint-Louis, Vincent Perreault, André David et Jean-Pierre Fortin soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 13, 14, 15 et 16 mai 2009 à l'Hôtel Hilton-Lac Leamy de Gatineau;

**DE** payer les frais d'inscription pour les membres du conseil municipal au coût total de 6 518,54 \$, taxes incluses, les frais d'hébergement au montant total de 3 816,54 \$, taxes incluses et les autres dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 077**

**5.4 Guichets automatiques - Caisse populaire Desjardins - organisme bénéficiaire d'une compensation**

**CONSIDÉRANT**

le bail et l'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant pour la location de deux espaces pour des guichets automatiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le montant de 15 000 \$ de compensations annuelles reçues dans le cadre de l'entente avec la Caisse populaire pour la période du 1<sup>er</sup> août 2004 au 31 juillet 2007 soit remis au Comité Parc-école de Mont-Tremblant pour le projet de réaménagement du parc-école du Campus primaire dans le cadre de la campagne de financement 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CA09 03 078**

**5.5 Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence -  
demande de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville organise un voyage dans le cadre du jumelage Mont-Tremblant / Châtel qui aura lieu ce mois-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** ce voyage a pour but d'obtenir des informations stratégiques auprès d'intervenants d'une destination touristique de villégiature quatre saisons française, plus spécifiquement dans la région de Châtel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville requiert de l'aide financière pour ce voyage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence offert par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et d'autoriser la directrice générale à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 079**

**5.6 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux***

**CONSIDÉRANT QUE** la dispense accordée en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* expirera le 14 avril 2009 pour la ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de la vocation touristique de la ville, il est primordial de permettre aux établissements commerciaux qui exercent leurs activités sur notre territoire d'être exemptés de l'application de cette loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE formuler une demande auprès du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec afin de reconduire la dispense en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* pour l'ensemble du territoire de la ville de Mont-Tremblant pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 080**

**5.7 Nomination du maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Luc Brisebois soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 9 mars 2009 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 03 081**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 12 213,30 \$ et pour le mois de février 2009 au montant de 49 637,87 \$.

QUE la facture de Godard Bélisle St-Jean & Associés soit payée par le surplus libre accumulé de l'ancienne Paroisse de St-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 082**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :**

**8.1.1 990, rue de Saint-Jovite - réduction d'une bande de protection et d'une aire d'isolement et empiètement d'un stationnement en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0063) vise à autoriser la construction d'un stationnement qui dérogerait à la réglementation par :

- une réduction d'une bande de protection de 2,5 mètres à 0,45 mètre;
- son implantation à 0,45 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 1 mètre;
- une réduction de l'aire d'isolement de 2 mètres à 0;

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2008-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**8.1.2 480, rue Meilleur - empiètements en marges latérale et arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-001) vise à régulariser certains empiètements :

- d'un porche d'entrée construit à 1,37 mètre de la ligne latérale alors qu'il devrait être à 1,5 mètre;
- d'une galerie existante à 0,55 mètre de la ligne latérale alors qu'elle devrait être à 1,50 mètre;
- d'un garage isolé implanté à 0,22 mètre de la ligne arrière alors qu'il devrait être à 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 500, montée Kavanagh - réduction du nombre de cases de stationnement - augmentation de bâtiments et de leur superficie**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-002) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction :

- l'aménagement de 15 cases de stationnement alors que le projet en requiert 29;
- la construction de 3 mini-entrepôts additionnels alors qu'un maximum de 3 mini-entrepôts est autorisé;
- que les bâtiments aient une superficie de 283,5 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 100 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-008)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 1900, rue Émond - réduction de la largeur et de la profondeur moyenne minimale d'un terrain irrégulier**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-004) vise à autoriser une opération cadastrale qui résulterait en un lot dont la largeur minimale de la ligne de terrain adjacente au cours d'eau serait de 19,19 mètres au lieu de 50 mètres et que le calcul de la profondeur moyenne minimale d'un terrain irrégulier se fasse sur 19,19 mètres de large plutôt que 40 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 432, rue Carrière - réduction de la longueur et largeur d'une rue, de la distance entre 2 intersections - absence de courbe de raccordement et de cercle de virage**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-006) vise à autoriser la création d'un lot qui serait annexé au cadastre de la rue Carrière, sans pour autant la rendre conforme, celle-ci dérogerait par :

- sa longueur de 55,5 mètres alors qu'elle devrait être de 100 mètres;
- sa largeur de 12 mètres alors qu'elle devrait être de 15 mètres;
- une distance de 47,5 mètres entre l'intersection de cette rue et la rue de la Forge alors qu'elle devrait être de 60 mètres;
- l'absence de courbe de raccordement aux intersections;
- l'absence de cercle de virage à son extrémité.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**8.1.6 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-003) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait :

- une largeur de 24,38 mètres alors qu'elle devrait être de 50 mètres minimum;
- une profondeur de 54,86 mètres au lieu de 75 mètres;
- une superficie de 1337,6 mètres carrés alors qu'elle devrait être de 4000 mètres carrés.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 Chemin de Brébeuf - réduction de la largeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-007) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur serait de 14,75 mètres plutôt que 80 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-007)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 1145, rue de Saint-Jovite - réduction d'une aire d'isolement - empiètement d'un stationnement en marge latérale et absence d'aires de chargement et de déchargement**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-008) vise à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment qui dérogerait à la réglementation par :

- une profondeur de l'aire d'isolement entre l'allée d'accès et la ligne latérale de 0,20 mètre au lieu de 1 mètre;
- l'aménagement de l'aire de stationnement à 0,81 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1 mètre ;
- l'absence d'aires de chargement et déchargement alors que 2 de ces espaces sont requis pour les bâtiments qui excèdent 4000 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-010)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.9 990, rue de Saint-Jovite - empiètement du bâtiment en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-009) vise à autoriser la construction du bâtiment à 1,57 mètre de la ligne avant au lieu de 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-016)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller monsieur Vincent Perreault déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 083**

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 juin 2008 -  
recommandation CV2008-058**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 990, rue de Saint-Jovite pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution CM08 07 229 adoptée le 14 juillet 2008, a reporté le volet de la demande de dérogation 2008-DM-0063 qui visait la réduction de la bande paysagée en bordure de la rue de Saint-Jovite de 2,5 mètres à 0,45 mètre, en vertu du règlement de zonage (1999)-207;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage (2008)-102, entré en vigueur le 26 janvier dernier, rend ce volet de la demande dérogatoire à l'endroit de trois dispositions, soit :

- la réduction d'une bande de protection de 2,5 mètres à 0,45 mètre;
- l'implantation du stationnement à 0,45 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 1 mètre;
- l'absence d'une aire d'isolement requise de 2 mètres;

**EN CONSÉQUENCE et ayant pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CV2008-058**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter ce volet de la demande de dérogation mineure 2008-DM-0063 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Christian Murray, numéro 15813, minute 12129 et daté du 25 juin 2008 et à la condition que des bordures d'une hauteur de 20 centimètres soient érigées contre le trottoir et contre le stationnement afin de délimiter et de protéger l'aménagement paysager prévu dans la bande de protection de 0,45 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller monsieur Vincent Perreault reprend part aux délibérations.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

**CM09 03 084**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 990, rue de Saint-Jovite, 480, rue Meilleur, 500, montée Kavanagh, 1900, rue Émond, 432, rue Carrière, 1145, rue de Saint-Jovite ainsi que pour des terrains non construits sur la montée Kavanagh et le chemin de Brébeuf pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1085 et 1145, rue de Saint-Jovite, 500, montée Kavanagh, ainsi que sur des terrains non construits sur la rue Léonard et sur la rue des Grands-Pins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**ET RÉSOLU**

- DE reporter la décision sur la dérogation mineure 2009-DM-003, faisant l'objet de la recommandation CV2009-005 concernant un terrain situé sur la montée Kavanagh;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 février 2009 portant les numéros CV2009-003 et CV2009-004 et CV2009-006 à CV2009-016;
- DE rembourser les frais afférents aux demandes de dérogation mineure pour la demande portant le numéro 2009-DM-006 compte tenu que le lot visé par la demande est utilisé par la Ville depuis de nombreuses années.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

**CM09 03 085**

**8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 16 février 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 189, chemin Claude-Lefebvre, 1975, chemin du Village, 3045, chemin de la Chapelle ainsi que pour des terrains non construits situés sur le chemin de Courchevel et la montée Ryan;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 16 février 2009 portant les numéros CT2009-003 à CT2009-007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 03 086**

**8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1314, rue Labelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 1314, rue Labelle a demandé une occupation du domaine public afin d'installer une enseigne dans l'emprise de la rue Labelle pour annoncer la pré-maternelle qu'elle opère à cette adresse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

- D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1314, rue Labelle, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;
- D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 087**

**8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels  
- ententes de report**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur une grande partie du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'ententes de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

<b>Demandeurs</b>	<b>Futurs lots (cadastre de Québec)</b>
François Marcoux	Lot 4 302 124
4234316 Canada inc.	Lot 4 349 454
Marcel Léonard	Lot 4 360 242
Jéronard Ltée	Lots 4 311 102 et 4 311 104

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 088**

**8.5 Cession d'une partie de l'ancienne emprise du chemin de Brébeuf**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Benoit Gauthier a adressé une demande afin de devenir propriétaire d'une partie d'une ancienne emprise du chemin de Brébeuf;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté la résolution CM09 01 016 fermant cette ancienne route;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est propriétaire riverain de cette ancienne emprise;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE céder à monsieur Benoit Gauthier le lot futur 4 362 730, du cadastre du Québec, à la juste valeur marchande à être établie par une évaluation de monsieur André Charbonneau, évaluateur agréé, à la condition que tous les frais professionnels (évaluateur, arpentage, notariat, etc.) et les frais relatifs au dépôt de la déclaration à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afférents à cette vente soient assumés par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 089**

**8.6 Acceptation provisoire - niveau II - prolongement de la rue Desjardins et construction de la rue de l'Iris - Jérond Ltée**

**CONSIDÉRANT QUE** Jérond Ltée a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' accepter provisoirement les travaux du niveau II concernant le prolongement de la rue Desjardins et la construction de la rue de l'Iris avec les réseaux d'aqueduc et d'égout;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau II dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM08 03 090**

**8.7 Autorisation d'affichage - monsieur Pascal Chaumont**

**CONSIDÉRANT QU'** un évènement se tiendra lorsque monsieur Pascal Chaumont sera mis en danger dans l'émission Star Académie 2009;

**CONSIDÉRANT** la demande d'affichage au parc Fleur-Soleil et au premier carrefour giratoire de la montée Ryan pour annoncer cet évènement;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 1640 du règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'affichage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

D' appuyer l'évènement et d'autoriser l'affichage au parc Fleur-Soleil et au premier carrefour giratoire de la montée Ryan en vertu de l'article 1640 du règlement de zonage (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 03 091**

**8.8 Toponymie - projet Le Méandre - attribution d'un odonyme**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU de la Ville de Mont-Tremblant, par sa résolution CV2008-023 adoptée le 26 mars 2008, recommandait au conseil 3 odonymes dans le projet Le Méandre;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls 2 de ces 3 odonymes ont été retenus par le conseil par sa résolution CM08 04 109;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU de nommer « allée De-Bellefeuille » une voie de communication située à l'intersection de l'allée du Méandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM09 03 092**

**9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2009 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la protection incendie constitue un service fondamental en regard de la protection des biens et des citoyens sur le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Code national de prévention des incendies exige que les bornes d'incendie soient inspectées et maintenues en bon état de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie pour l'inspection printanière annuelle et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Gestion Muni-Max Inc. (Aqua Data Rive Nord)	28 111,52 \$
Kelly Sani-Vac Inc.	35 894,25 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'offre de Gestion Muni-Max Inc. (Aqua Data Rive Nord) au montant de 28 111,52 \$, taxes incluses (postes budgétaires 02-413-00-419 et 02-413-01-419), pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 093**

**9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'est vue attribuer, pour l'exercice financier 2008, une subvention de 50 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins du Lac-Gauthier, du Lac Mercier, Champagne, Jean-Robert, du Poste-des-Grands-Brulés, sur les rues Lefebvre et des Pionniers, le 8<sup>e</sup> rang, ainsi que sur les montées Tassé et Kavanagh;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 50 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 094 9.3 Demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire aux municipalités qui en font la demande pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe plusieurs chemins ou rues dans la ville de Mont-Tremblant où il serait requis d'effectuer des travaux de réfection dont voici une liste non exhaustive décrivant les travaux et les coûts y étant reliés :

**Montée Tassé et chemin du  
Poste-des-Grands-Brûlés (1 500 m) 120 000 \$**

- Rechargement de gravier;
- Traitement de surface double;

**Rue Lefebvre (surdimensionnement) 48 000 \$**

- Trottoir;
- Éclairage de rue;
- Pavage;

**Rue du ruisseau Clair (surdimensionnement) 62 000 \$**

- Trottoir;
- Éclairage de rue;
- Pavage;

**Chemin Paquette (1 600 m) 300 000 \$**

- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

**Chemin du Lac-Mercier (1 000 m) 200 000 \$**

- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

**Montée Kavanagh (1 200 m) 240 000 \$**

- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

**7<sup>e</sup> Rang (500 m) 100 000 \$**

- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;

**8<sup>e</sup> Rang (400 m) 80 000 \$**

- Pulvérisation du pavage;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 095**

**9.4 Programme « Un enfant, un arbre »**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'embellissement a comme mandat d'améliorer la qualité des aménagements urbains et ruraux et de faire la promotion de l'horticulture environnementale sur le territoire de la ville dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les petits gestes posés par les citoyens peuvent aider à atteindre ces objectifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mettre en place le programme « Un enfant, un arbre » dont le but est de poser des gestes tangibles pour l'embellissement, l'environnement, la famille, la qualité de vie et le développement d'un fort sentiment d'appartenance à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 096**

**9.5 Amélioration et agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village - demande de cession de terrain**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative aux travaux municipaux intervenue le 7 avril 2003 entre la Ville de Mont-Tremblant et Station Mont Tremblant pour la réalisation du projet Versant Soleil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.1.8 de l'entente engage et oblige Station Mont Tremblant à céder pour l'agrandissement du site de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village, au choix de la Ville, le terrain requis, une servitude réelle ou un droit de propriété superficielle à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait préférable pour la Ville d'acquérir le terrain pour le projet d'amélioration et d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adresser une demande à Station Mont Tremblant, Société en Commandite, de procéder à la préparation, à ses frais, des actes notariés et des opérations cadastrales requis pour céder gratuitement et libre de toutes charge, priorité ou hypothèque, le terrain requis pour l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 097**

**9.6 Aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Sous-Bois, de la Forêt et des Voyageurs - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, de la Forêt, des Sous-Bois et des Voyageurs, incluant la mise en place d'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets ont été réalisés par l'entreprise MBN construction inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchand Houle et associés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 24 092,38 \$, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise MBN construction inc, duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 03 098**

**9.7 Disposition des boues de l'usine d'épuration - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la cueillette, au transport et à la disposition ou la revalorisation des boues déshydratées de la station d'épuration des eaux usées située au 100, chemin de Brébeuf, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
RCI Environnement Inc.	115 144,91 \$
Waste Management	135 585,45 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU** d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise RCI Environnement Inc., au montant de 115 144,91 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-414-00-528), pour la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 300 tonnes métriques des boues de l'usine d'épuration du 100, chemin de Brébeuf, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



CM09 03 099

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**10. Environnement**

**10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge important de réduire le plus rapidement possible la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est considérée comme un excellent moyen;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge important qu'une formation gratuite soit donnée aux citoyens afin de leur permettre de retirer le maximum de leur effort de compostage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

DE retenir les services de NOVA ENVIROCOM afin d'offrir une formation aux citoyens sur le compostage domestique le 22 mai 2009;

D' autoriser l'acquisition de 100 composteurs de modèle « Machine à terre » pour une somme maximale de 5 418 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-451-10-695), la subvention de la Ville, pour le citoyen, s'élevant à 50 % du coût du composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

CM09 03 100

**11.1 Subventions aux associations et organismes**

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions adressées au conseil par plusieurs organismes et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer à diverses œuvres, organismes et initiatives visant le bien-être de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'encourager les organismes locaux mentionnés ci-dessous en autorisant le versement des subventions suivantes :

Organismes	Subvention	Poste budgétaire	
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	1 000 \$	02-110-00-970	
Club Richelieu Vallée de Tremblant	1 000 \$		
Escadron 716 Laurentien	500 \$		
Groupe Jad	250 \$		
L'Ombre-Elle	250 \$		
La Maison de la Famille du Nord	500 \$		
Maison de jeunes Tornade Jeunesse	5 500 \$		
Opération Nez Rouge	500 \$		
Parc-école Aventure-Récréative	35 000 \$		
Polyvalente Curé-Mercure	500 \$		
Société Canadienne du Cancer	1 000 \$		
Club de ski de fond junior Richelieu	2 500 \$		02-701-90-970
SOPABIC	1 000 \$		02-702-90-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**CM09 03 101**

**11.2 Ententes de subventions avec des organismes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et, qu'à cette fin, elle verse des subventions à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subventions avec les organismes ci-après mentionnés. La trésorière est autorisée à verser les sommes concernées après la signature des ententes :

<b>Organismes</b>	<b>Activités</b>	<b>Subvention</b>	<b>Poste budgétaire</b>
Club de hockey junior AA <i>Les Diables de Mont-Tremblant</i>	Hockey	3 000 \$	02-701-90-970
Club de patinage artistique de Mont-Tremblant	Patinage	2 000 \$	02-701-90-970
Club de vélo Mont-Tremblant	Entretien des sentiers de vélo	5 000 \$	02-701-90-970
FADOQ – Région des Laurentides	Jeux d'hiver 50+	5 000 \$	02-701-90-970
Festival Ride à l'Os	Festival familial	5 000 \$	02-701-90-970
Triathlon Mont-Tremblant	Événement sportif	10 000 \$	02-701-90-970
Carrefour Bois Chantants	Concerts avec orchestre	10 000 \$	02-702-90-970
Festi-Jazz de Mont-Tremblant	Concerts de musique Jazz	5 000 \$	02-702-90-970
Festival de la chanson de Mont-Tremblant	Festival de musique	2 000 \$	02-702-90-970
L'Association de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources de la partie Nord du lac Tremblant	Accès au lac Tremblant	30 000 \$	02-701-40-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 03 102**

**11.3 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - modification du montant de la subvention**

**CONSIDÉRANT QU'** une entente de subvention a été conclue avec Ski de fond Mont-Tremblant pour la saison hivernale 2008-2009 par la résolution CM08 11 371 pour un montant total de 75 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire majorer ce montant de 10 000 \$;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le remplacement du chiffre « 55 000 \$ » à l'article 2 de l'entente, par « 65 000 \$ ». La trésorière est autorisée à verser le montant concerné sans la nécessité qu'une entente modifiée ne soit signée entre les parties étant donné qu'il s'agit de la seule modification apportée à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Monsieur Patrick O'Hara, Environnement Mont-Tremblant**

Il demande au conseil quel forum utiliser pour discuter des impacts de la récession et formule des commentaires sur le sujet.

• **Madame Lizanne Brisebois**

Elle demande des explications en regard de la politique d'éthique de la ville et en lien avec un emploi étudiant convoité.

**CM09 03 103**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 mars 2009** à 19 h 38, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 23 février 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux public - adoption;
  - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;
- 5. Administration**
  - 5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2009;
  - 5.2 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2009;
  - 5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Augmentation salariale du personnel cadre;
  - 6.2 Création d'un poste d'adjointe à la direction au Service des ressources humaine et nomination;
  - 6.3 Lettres d'entente - demandes de retraite progressive ou préretraite - article 32;
  - 6.4 Embauche temporaire d'une répartitrice - Service de police;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat;
- 9.2 Location de camions pour parcs - attribution de contrat;
- 9.3 Transport en commun des personnes - horaires;
- 9.4 Location de balais de rue - attribution de contrat;
- 9.5 Demande d'aide financière - Politique nationale de la ruralité;
- 9.6 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Exemption de coûts de location de salle;
- 11.2 Convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides;

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 mars 2009.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CA09 03 060

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

23 mars 2009

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

CA09 03 061

**3.1 Séance du 23 février 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2009, tel que déposé en remplaçant dans la résolution CA09 02 051 la date « 1<sup>er</sup> avril 2009 » par « 22 avril 2009 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

CA09 03 062

**4.1 Règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux public - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-21 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 971 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION VOIX POUR LES SERVICES DE POLICE, INCENDIE ET TRAVAUX PUBLIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 03 063

**4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville.

**5. Administration**

CA09 03 064

**5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2009**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2009 une contribution de 360 806 \$, indexée selon l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec, répartie en trois versements de 160 806 \$, 100 000 \$ et 100 000 \$ versés respectivement les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre (poste budgétaire 02-622-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 065 5.2 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2009**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Réjean Doré et Jean-Pierre Fortin soient autorisés à représenter la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2009 qui aura lieu le mercredi 25 mars 2009 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter trois billets au montant total de 180 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 066 5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis, André David et Jean-Pierre Fortin représentent la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le jeudi 2 avril 2009, à l'Hôtel du Lac au montant total de 180 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-110-01-346), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 03 067 6.1 Augmentation salariale du personnel cadre**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, une augmentation salariale de 3 % au personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 068 6.2 Création d'un poste d'adjoint à la direction au Service des ressources humaines et nomination**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de créer la fonction d'adjoint à la direction au Service des ressources humaines afin de répondre adéquatement et avec diligence aux besoins toujours grandissants de ce service;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE créer un poste d'adjoint à la direction au Service des ressources humaines, de procéder à la nomination de madame Nancy Emond à cette fonction et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 069 6.3 Lettres d'entente - demandes de retraite progressive ou préretraite - article 32**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de signer des lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer des lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 070 6.4 Embauche temporaire d'une répartitrice - Service de police**

**CONSIDÉRANT QU'** en raison d'une absence temporaire pour un congé de maternité, il y a lieu de procéder au remplacement d'une répartitrice;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Ménard pour un remplacement de congé de maternité à titre de répartitrice-préposée au module d'information policières (M.I.P.) au Service de police à compter du 24 mars 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 03 071 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 31 782,81 \$ et pour le mois de février 2009 au montant de 246 133,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

23 mars 2009

CA09 03 072 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au  
montant de 2 098,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA09 03 073 9.1 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur  
une distance approximative de 105 kilomètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel  
d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats  
sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Marquage Multi-Lignes	21 754,85 \$
Entreprise T.R.A.	23 080,45 \$
Dura-Lignes Inc.	23 827,13 \$
Gestion Pro-Lignes	28 754,84 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise  
Marquage Multi-Lignes au montant de 21 754,85 \$, taxes incluses (poste budgétaire  
02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, le tout  
conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 03 074 9.2 Location de camions pour parcs - attribution de contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la location de trois véhicules de  
service attribués au département des parcs et espaces  
verts pendant la période estivale 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel  
d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats  
sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / mois (taxes incluses)
Discount Location d'Autos et Camions	1 116,33 \$
Performance Laurentides inc (Budget)	1 461,73 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount Location d'Autos et Camions, pour la location de trois camions pour une période pouvant s'échelonner du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre 2009 au montant de 1 116,33 \$ par mois, taxes incluses, par camion (poste budgétaire 02-701-50-515), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 075 9.3 Transport en commun des personnes - horaires**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le 4 mai 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire du trajet « orange » pour la période du 4 mai au 13 décembre 2009 et l'horaire du trajet « vert » pour la période du 15 juin au 7 septembre 2009, ce même trajet étant prolongé les samedis et dimanches du 12 septembre au 11 octobre 2009 tels qu'ils ont été soumis et acceptés par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 076 9.4 Location de balais de rue - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à des demandes de prix par invitation et que les résultats sont les suivants :

**Avec opérateur (150 à 250 heures)**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Tarif / heure (taxes incluses)</b>
Cubex	N/A
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	108,36 \$
Balaye Pro	101,59 \$

**Sans opérateur (150 à 250 heures)**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Tarif / heure (taxes incluses)</b>
Cubex	Non conforme
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	59,82 \$
Balaye Pro	N/A



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période approximative de 150 heures par unité, à un taux de 59,82 \$/heure, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'offre reçue le 18 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 03 077

**9.5 Demande d'aide financière - Politique nationale de la ruralité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à des travaux de construction d'une nouvelle piste de ski de fond de catégorie débutants/intermédiaires longeant la rivière du Diable afin de relier le pont « Jackrabbit » au domaine Saint-Bernard;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité pour la mise en place d'une couche de surface en gravier sur cette piste afin de permettre la pratique du vélo;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer la demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural » de la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 03 078

**9.6 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie reliés à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et de former un comité de sélection pour l'étude des offres de services professionnels en ingénierie reliés à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna, composé de messieurs Eric Ayotte, Claude Girard, Benoit Labrosse et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

**CA09 03 079**

**11.1 Exemption de coûts de location de salle**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

**CONSIDÉRANT** la demande d'exemption de frais de location faite par la Société canadienne de la sclérose en plaques Section Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de reconnaître la Société canadienne de la sclérose en plaques Section Laurentides aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 03 080**

**11.2 Convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides, qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, a déposé une offre de services pour l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la ville, incluant l'échange de volumes, le traitement documentaire, l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services du CRSBP des Laurentides au montant de 27 446 \$, taxes incluses, pour l'année 2009, pour les services des deux bibliothèques de la ville (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 mars 2009**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 mars 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 mars 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 03 081**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 avril 2009** à 19 h 35, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 9 mars 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable - adoption;
  - 4.2 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - adoption;
  - 4.3 Règlement (2004)-63-2 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;
  - 4.4 Règlement (2009)-94-2 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption;
- 5. Administration**
  - 5.1 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2009;
  - 5.2 Appui au projet de la MRC des Laurentides pour l'accès à l'Internet haute vitesse;
  - 5.3 Exploitation agricole et forestière des Laurentides inc. - poursuite en dommages et intérêts - mandats de services professionnels;
  - 5.4 Marche de l'eSPoir - don à la Société canadienne de la sclérose en plaques section des Laurentides;
  - 5.5 Fondation Palliacco des Sommets - appui;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la somme annuelle;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur;
  - 8.1.2 Chemin des Cerfs - réduction du pourcentage d'espace naturel - murs de soutènement et hauteur et largeur de paliers;
  - 8.1.3 986 à 992, rue Lauzon - empiètement en marge latérale - réduction des marges latérales totales;
  - 8.1.4 Chemin des Boisés - augmentation du rapport bâtiment / terrain et du pourcentage de déboisement;
  - 8.1.5 Chemin de Cassiopée - augmentation de pente - murs de soutènement et escalier menant à l'étage en façade;
  - 8.1.6 Chemin des Cerfs - réduction du pourcentage d'espace naturel - augmentation de la pente d'une allée d'accès;
- 8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 mars 2009;
  - 8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 mars 2009;
  - 8.2.4 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion spéciale du 1<sup>er</sup> avril 2009;
- 8.3 Acceptations provisoires de travaux municipaux;
- 8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - futur lot 4 373 534 du cadastre du Québec;
- 8.5 Évènement promotionnel - Aluminium J. Clément inc. - 1535, route 117;
- 8.6 Intégration des grilles des usages et normes à l'intérieur du logiciel « Gestionnaire municipal » - mandat de services;
- 8.7 Retiré;
- 8.8 Réalisation de travaux municipaux - construction partie du chemin du Ruisseau-Clair - modification à l'entente;
- 8.9 Formation pour les membres du CCU - association québécoise d'urbanisme - 23 mai 2009;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Abat-poussière - attribution de contrat;
- 9.2 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds;
- 9.3 Contrôle des chiens et certains autres animaux - attribution des contrats;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

- 9.4 Chenils - attribution de contrat;
- 9.5 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;
- 9.6 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - acceptation provisoire des travaux;
- 9.7 Mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs - mandat de services professionnels;

**10. Environnement**

- 10.1 AGIR pour la Diable - contribution annuelle;
- 10.2 Consommation d'eau embouteillée;
- 10.3 Programme Climat Municipalités - demande à la MRC;
- 10.4 Charte sur la réduction des matières résiduelles.

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CM09 04 104**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**3. Procès-verbal**

**CM09 04 105**

**3.1 Séance du 9 mars 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2009, tel que déposé en retirant dans la résolution CM09 03 101 « Harmonie Vents du Nord » dans la liste des organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 04 106**

**4.1 Règlement (2009)-102-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'usage « magasin de vente d'articles pour l'automobile » dans le secteur des rues de Saint-Jovite et Légaré et l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » sur le golf Le Diable - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 9 mars 2009;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-102-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 ET VISANT L'USAGE « MAGASIN DE VENTE D'ARTICLES POUR L'AUTOMOBILE » DANS LE SECTEUR DES RUES DE SAINT-JOVITE ET LÉGARÉ ET L'USAGE « TOUR DE TRAÎNEAUX À CHIENS SUR NEIGE » SUR LE GOLF LE DIABLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 107**

**4.2 Règlement (2009)-105-1 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble et visant l'usage « tour de traîneaux à chiens sur neige » dans le secteur Golf du Diable et du Géant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 9 mars 2009;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-105-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-105 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET VISANT L'USAGE « TOUR DE TRAÎNEAUX À CHIENS SUR NEIGE » DANS LE SECTEUR GOLF DU DIABLE ET DU GÉANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 108**

**4.3 Règlement (2009)-63-2 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 9 mars 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-63-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2004)-63 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 109**

**4.4 Règlement (2009)-94-2 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du 26 janvier 2009;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-94-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

**CA09 04 110**

**5.1 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2009**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 9.3.9 du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville tel que modifiées et obligeant tout exploitant d'un circuit de course automobile à communiquer à la Ville, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, le calendrier des événements spéciaux et des essais pour la saison débutant le 20 avril suivant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Circuit Mont-Tremblant a déposé, le 30 mars 2009, son calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais qui se tiendront au cours de la saison 2009;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions du même article, l'exploitant peut modifier, par préavis de 3 jours minimum, les journées d'essai déterminées en vertu du calendrier soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt du calendrier des activités prévues au Circuit Mont-Tremblant tel que présenté pour la période du 20 avril au 31 octobre 2009 lequel respecte le nombre d'activités spéciales de course automobile et d'essai permis au règlement soit, 5 activités spéciales de course automobile (sur un maximum de 6) d'un maximum de 4 jours chacune et 19 journées d'essai (sur un maximum de 28) comme suit :

**Activités spéciales de course automobile :**

Classique de Printemps (28 au 31 mai)  
Sommet des Légendes (9 au 12 juillet)  
Festival Ferrari (24 au 26 juillet)  
Classique d'Été (22 au 23 août)  
Classique d'Automne (24 au 27 septembre)

**Essais (fins de semaines) :**

25 et 26 avril  
3, 9, 17 et 23 mai  
7 et 21 juin  
5 juillet  
29 et 30 août  
20 septembre

**Essais (semaine) :**

1 et 26 juin  
17 juillet  
7, 28 et 30 septembre  
12 octobre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 04 111

**5.2 Appui au projet de la MRC des Laurentides pour l'accès à l'Internet haute vitesse**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a annoncé une enveloppe de 24 000 000 \$ pour le branchement Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la région des Laurentides est en plein essor et qu'une grande partie du territoire n'est pas encore desservie par l'Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à l'Internet haute vitesse est une nécessité et une considération essentielle pour les gens qui souhaitent acquérir une résidence dans la région, soit pour effectuer du travail à domicile, soit pour que leurs enfants soient adéquatement outillés pour effectuer leurs travaux scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides travaille actuellement sur un projet à soumettre dans le cadre du programme « *Communautés rurales branchées* ».

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'appuyer le projet de la MRC des Laurentides et de demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de libérer les sommes nécessaires le plus rapidement possible pour réaliser la desserte par le service Internet haute vitesse pour la grande région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 112**

**5.3 Exploitation agricole et forestière des Laurentides inc. - poursuite en dommages et intérêts - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Exploitation forestière et agricole des Laurentides inc. a déposé, devant la Cour supérieure, une requête en dommages et intérêts se basant sur les faits allégués dans le recours institué par la même compagnie, le 9 septembre 1999, en cassation du règlement de zonage (1999)-207 de l'ancienne Ville de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Saint-Jovite mandatait, le 13 septembre 1999 par sa résolution 99-240, l'étude Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin et Associés pour la représenter;

**CONSIDÉRANT QUE** les assureurs de l'ancienne Ville de Saint-Jovite et de la Ville de Mont-Tremblant refusent, pour le moment, de prendre faits et cause pour la Ville en regard de ce dossier et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater, sous réserve des dispositions des polices d'assurance concernées, le cabinet Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin et Associés aux fins de représenter les intérêts de la Ville en regard du dossier 700-17-005625-081 devant la Cour Supérieure, pour mandater les professionnels requis, pour appeler les assureurs en garantie ou prendre toutes autres mesures appropriées, dans les circonstances, payable par le fonds de l'ancienne ville de St-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 113**

**5.4 Marche de l'eSPoir - don à la Société canadienne de la sclérose en plaques section des Laurentides**

**CONSIDÉRANT QUE** la 3<sup>e</sup> édition de la Marche de l'eSPoir de la Société canadienne de la sclérose en plaques section des Laurentides aura lieu le 26 avril prochain à Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la ville remette un don au montant de 500 \$ (poste budgétaire 02-110-00-610) à la Société canadienne de la Sclérose en plaques section des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 114**

**5.5 Fondation Palliacco des Sommets - appui**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Palliacco des Sommets est un organisme voué à l'accompagnement à domicile des malades en phase palliative, au support de leurs proches aidants et aux endeuillés dans la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** les services rendus par Palliacco à la population de toutes les municipalités de la MRC des Laurentides sont très importants et que la disparition de ces services pourrait être préjudiciable puisqu'il n'existe aucun autre organisme comparable dans notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention déposée auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux par Palliacco pour l'année 2008-2009 n'a pas été priorisée et que l'appui financier demandé pour 2009-2010 serait comparable à ce qui se fait dans d'autres régions du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'appuyer la Fondation Palliacco des Sommets et de demander à monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, d'accorder à cet organisme une subvention au montant de 60 000 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 04 115**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 16 616,12 \$ et pour le mois de mars 2009 au montant de 49 256,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 116**

**7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 2 136,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 117**

**7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la somme annuelle**

**CONSIDÉRANT QU'** en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la lettre d'entente, la Ville s'engage à verser sa contribution annuelle pour les obligations financières de l'année en cours de l'Agence;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2009 seront de 1 551 792 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 1 551 792 \$ pour l'exercice 2009 soit 50 % payable immédiatement et 50 % payable le 30 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-003) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait :

- une largeur de 24,38 mètres alors qu'elle devrait être au minimum de 50 mètres;
- une profondeur de 54,86 mètres au lieu de 75 mètres;
- une superficie de 1337,6 mètres carrés alors qu'elle devrait être de 4000 mètres carrés.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 Chemin des Cerfs - réduction du pourcentage d'espace naturel - murs de soutènement et hauteur et largeur de paliers**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-011) vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée qui dérogerait au règlement par :

- un pourcentage d'espace naturel sur la copropriété de 45 % plutôt que 70 %;
- l'érection d'un mur de soutènement qui serait à une hauteur de 2,8 mètres au-dessus du niveau moyen du sol plutôt que 1,5 mètre;
- la construction de 4 paliers plutôt qu'un seul;
- la construction d'un palier qui aurait une profondeur de 12 mètres plutôt que 2,5.

Le CCU recommande de reporter l'étude de cette demande. (CT2009-015)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**8.1.3 986 à 992, rue Lauzon - empiètement en marge latérale - réduction des marges latérales totales**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-012) vise à régulariser :

- l'implantation d'un bâtiment principal situé 0,04 mètre de la ligne latérale gauche alors que la marge devrait être de 2 mètres;
- une réduction des marges latérales minimales totales à 2,91 mètres plutôt que 4.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 Chemin des Boisés - augmentation du rapport bâtiment / terrain et du pourcentage de déboisement**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-014) vise à autoriser l'implantation d'équipements récréatifs communautaires sur le lot 114 du rang E, du canton de Clyde qui dérogerait au règlement par :

- le pourcentage d'espace naturel du terrain de 56,2 % plutôt que 80 %;
- un rapport bâti/terrain de 2,5 % plutôt que 1 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-011)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Chemin de Cassiopée - augmentation de pente - murs de soutènement et escalier menant à l'étage en façade**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-015) vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui dérogerait à la réglementation par :

- la pente de son allée d'accès de 15 %, alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 12 %;
- la pente de son allée d'accès de 15 %, sur une longueur de 5 mètres, alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 3 % et ce, sur une longueur de 10 mètres;
- des murs de soutènement prévus en cour avant d'une hauteur de 1,5 mètre alors qu'ils devraient être d'au maximum 1 mètre;
- des murs de soutènement prévus en cours latérales et arrière d'une hauteur de 2 mètres alors qu'ils devraient être d'au maximum 1,5 mètre;
- la construction d'un escalier localisé en cour avant menant à l'étage.

Le CCU recommande de reporter l'étude de cette demande. (CT2009-013)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 Chemin des Cerfs - réduction du pourcentage d'espace naturel - augmentation de la pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-016) vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée qui dérogerait à la réglementation par :

- le pourcentage d'espace naturel sur la copropriété de 45 % plutôt que 70 %;
- la pente de son allée d'accès de 13,77 % alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 12 %.

Le CCU recommande de reporter l'étude de cette demande. (CT2009-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme**

**CM09 04 118**

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur la montée Kavanagh pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de reporter l'analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 18 février 2009 portant le numéro CV2009-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 119**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 mars 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 986 à 992, rue Lauzon pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 397, 783 et 965, rue de Saint-Jovite, aux 224 et 353 à 369 route 117 ainsi que pour des terrains non construits situés sur la rue des Pionniers et sur le chemin de Brébeuf;

**CONSIDÉRANT** l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer « rue de l'Aulnaie » une rue dans le secteur centre-ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 mars 2009 portant les numéros CV2009-020 à CV2009-028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 120**

**8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 mars 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour des propriétés non construites situées sur le chemin des Boisés, sur le chemin de Cassiopée et sur le chemin des Cerfs pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1948 et 2235 à 2237 chemin du Village, au 118, chemin de Kandahar et pour des propriétés non construites sur le chemin de Cassiopée et sur le chemin des Cerfs;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 mars 2009 portant les numéros CT2009-018 et CT2009-019;
- D' accepter la demande de dérogation mineure 2009-DM-014 faisant l'objet de la recommandation CT2009-011 conformément au plan projet d'implantation du lot 114 de l'arpenteur-géomètre M. Christian Murray, numéro 16592, minute 12384 et daté du 13 mars 2009, le tout à la condition suivante :
- compte tenu que les équipements récréatifs seront concentrés sur le lot visé par la demande, que les parcs projetés sur les lots 73 et 103, du rang E, du canton de Clyde tels qu'apparaissant sur le plan intitulé « Plan des éléments naturels » accompagnant l'argumentaire du mandataire déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009, soient grevés d'une servitude de restrictions d'artificialisation en faveur de la Ville et ce, avant l'émission d'un permis de construction sur le lot visé par la demande;
- D' accepter les demandes de PIIA et de dérogation mineure 2009-DM-015 faisant l'objet des recommandations CT2009-012 et CT2009-013 conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre M. Christian Murray, portant le numéro 16580, minute 12379 et daté du 4 mars 2009 ainsi qu'au plan modifié de la façade réalisé par la firme Millette – Lègaré et transmis le 6 avril 2009;
- D' accepter les demandes de PIIA et de dérogation mineure 2009-DM-011 faisant l'objet des recommandations CT2009-014 et CT2009-015 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Jacques Patenaude, portant le numéro 15915 minute 8086 et daté du 14 juillet 2008 ainsi qu'aux plans des élévations du Groupe Marchand Design Architecture portant le numéro 6015 et révisé au 12 janvier 2009;
- D' accepter les demandes de PIIA et de dérogation mineure 2009-DM-016 faisant l'objet des recommandations CT2009-016 et CT2009-017 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre Mme Isabelle Labelle, portant le numéro 4839 minute 5217 et daté du 5 mars 2009, aux plans de construction de la firme Design 89 déposés le 23 février 2009 ainsi qu'au plan des coupes transversales B-B et C-C déposé le 31 mars 2009;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CT2009-020 conformément aux plans de la firme BCK Design datés du 18 septembre 2008 tout en sensibilisant le propriétaire de la boutique Bonfire au caractère francophone de la Ville de Mont-Tremblant et en lui suggérant de traduire son message « Snowboarding Company »;
- QUE les requérants des demandes de dérogation mineures 2009-DM-11, 2009-DM-14 à 2009-DM-16 soient avisés que conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 04 121**

**8.2.4 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion spéciale du 1<sup>er</sup> avril 2009**

**CONSIDÉRANT**

la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 864, rue de Saint-Jovite;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant le numéro CV2009-031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 122**

**8.3 Acceptations provisoires de travaux municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'** il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

	<b>Travaux</b>	<b>Conditions de retour des garanties</b>
<b>1.</b>	<b>Les Constructions Mont-Tremblant inc.</b> Le Méandre phase I - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
<b>2.</b>	<b>Station Mont Tremblant</b> Versant Soleil - construction du chemin Ouest sans les réseaux d'aqueduc et d'égout - niveau III	Garantie pour les travaux du niveau II ou III à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
<b>3.</b>	<b>Station Mont Tremblant</b> Versant Soleil - construction du chemin d'accès principal, carrefour giratoire de la digue - niveaux II et III	
<b>4.</b>	<b>Station Mont Tremblant</b> Versant Soleil - première partie du chemin Est - niveau II	
<b>5.</b>	<b>Station Mont Tremblant</b> Versant Soleil - deuxième partie du chemin Est - niveau II	
<b>6.</b>	<b>Station Mont Tremblant</b> Versant Soleil - construction du chemin autour du lac et son carrefour giratoire - niveaux II et III	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 123**

**8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - futur lot 4 373 534 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean-Marc Clément, en date du 11 février 2009, portant les numéros de dossier 2312 et de minute 5531 a été déposée, le 23 mars 2009,

**CONSIDÉRANT QU'** un lot identifié au plan de cadastre doit faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le futur lot 4 373 534 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 124**

**8.5 Évènement promotionnel - Aluminium J. Clément inc. - 1535, route 117**

**CONSIDÉRANT QU'** Aluminium J. Clément inc. souhaite organiser un évènement promotionnel sur son terrain en l'honneur de son 35<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage autorise ce type d'évènement lorsqu'il est appuyé par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser l'évènement promotionnel d'Aluminium J. Clément inc. au 1535, route 117 les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009 en l'honneur de son 35<sup>e</sup> anniversaire tel que stipulé dans sa demande déposée le 9 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 125**

**8.6 Intégration des grilles des usages et normes à l'intérieur du logiciel « Gestionnaire municipal » - mandat pour services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme PG Govern est le fournisseur du logiciel municipal;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater la firme PG Govern pour un montant de 6 930 \$, taxes en sus conformément à l'offre de services 1VMON88-090311-CV1 datée du 11 mars 2009 (poste budgétaire 02-610-00-414) pour l'intégration des grilles des usages et normes dans le Gestionnaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7 Retiré**

CM09 04 126

**8.8 Réalisation de travaux municipaux - construction partie du chemin du Ruisseau-Clair - modification à l'entente**

**CONSIDÉRANT QU'** une entente relative aux travaux municipaux concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la construction d'une section de la rue du Ruisseau-Clair a été signée le 1<sup>er</sup> décembre 2008;

**CONSIDÉRANT QU'** il y lieu de modifier cette entente pour y inclure des travaux de réparation de la fondation de la rue Latreille et de remplacement d'aqueduc sur la rue du Moulin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE l'entente relative aux travaux municipaux concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la construction d'une section de la rue du Ruisseau-Clair soit modifiée comme suit :

- dans la section sur la nature des travaux :
  - l'ajout des éléments « réparation de +/- 1600 m<sup>2</sup> de fondation de la rue Latreille » et « remplacement de +/- 40 m.l. de l'aqueduc existant sur la rue du Moulin »;
  - le remplacement du montant pour le surdimensionnement de « 61527 » par « 144 469 \$ »;
  - l'ajout de la mention de l'évaluation préparée par M. Michel Labelle, ingénieur en date du 7 avril 2009 et d'une soumission de MBN construction en date du 23 mars 2009;
  - le remplacement des pourcentages de contribution des parties en fonction du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* de « 92 % » par « 84,2 % » et « 8 % » par « 15,8 % »;
- dans l'annexe C relative aux dispositions particulières :
  - l'ajout des mots « à l'exception d'un montant de 82 942 \$ relatif à la fondation de la rue Latreille et au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue du Moulin payé par la Ville » à la fin du 2<sup>e</sup> alinéa de la section relative à la répartition des garanties;
  - l'ajout des mots « à l'exception d'un montant de 82 942 \$ relatif à la fondation de la rue Latreille et au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue du Moulin payé sur présentation des factures au directeur des travaux publics. ».



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

Cette entente telle que modifiée remplace l'entente signée le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Le montant relatif à la fondation de la rue Latreille (54 342,75 \$ plus taxes) est payable par le poste budgétaire 22-320-00-710 (projet 2009-57) et celui relatif au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue du Moulin (22 545 \$ plus taxes) est payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 127**

**8.9 Formation pour les membres du CCU - association québécoise d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser 4 membres du CCU à participer à une journée de formation dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Lachute le samedi 23 mai prochain pour un montant total de 700 \$, incluant les frais d'inscription et de kilométrage pour un véhicule (poste budgétaire 02-610-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM09 04 128**

**9.1 Abat-poussière - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat d'abat-poussière en flocons pour l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix / tonne métrique (Taxes et livraison incluses)</b>
Somavrac (C.C.) inc	544,31 \$
Sel Warwick inc	603,71 \$
Calclo Inc.	603,88 \$
Multi Routes inc	618,56 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au montant de 544,31 \$ / tonne métrique, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-626), pour la fourniture et la livraison de 38 tonnes d'abat-poussière en flocons (chlorure de calcium 85 % flocons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 129**

**9.2 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire effectuer la réfection de plusieurs chemins en procédant à la pulvérisation, au rechargement, au profilage de fossés et remplacement de ponceaux ainsi qu'au pavage de certains chemins;

**CONSIDÉRANT QU'** une somme de 968 200 \$ a été prévue à cette fin au budget 2009;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE décréter la réalisation des travaux de réfection et d'entretien sur les chemins Paquette, du Lac-Mercier, Prévost, la montée Kavanagh, Tassé et la rue Coupal pour une somme maximale de 325 000 \$ en coût de matériaux et location d'équipement excluant le pavage pour lequel des appels d'offres distincts sont effectués et d'autoriser la trésorière à payer les sommes requises au fur et à mesure des travaux (projets 2009-51 à 2009-56).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 130 9.3 Contrôle des chiens et certains autres animaux - attribution des contrats**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de contrôle des chiens et certains autres animaux intervenus avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel viennent à échéance le 12 avril 2009 et que ces derniers ont présentés des demandes pour le renouvellement de ces contrats;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats à intervenir avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement au contrôle des chiens et de certains autres animaux sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 131 9.4 Chenils - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de reconduire les contrats de madame Claire Morel et de monsieur Robert Rochon pour la tenue de chenils sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats à intervenir avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement à la tenue de chenils reconnus par la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 132 9.5 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

**QUE** que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux du 31 mars 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**QUE** que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 04 133**

**9.6 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch ont été réalisés par l'entreprise Plomberie Brébeuf inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Axor Experts-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 219,70 \$, plus taxes (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Plomberie Brébeuf inc., duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 134**

**9.7 Mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a demandé et obtenu des soumissions pour procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Marchandhoule et associés	11 287,50 \$
Génivar	49 326,38 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Marchandhoule et associés, au montant de 11 287,50 \$, taxes incluses, conformément à la proposition du 25 mars 2009 pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le projet de construction (projet 2009-40), le tout payable par le règlement d'emprunt (2009) -115.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**CM09 04 135**

**10.1 AGIR pour la Diable - contribution annuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est à l'origine de la création de AGIR pour la Diable, organisme sans but lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville considère importants les travaux de cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 20 000 \$ (poste budgétaire 02-470-00-419), pour l'année 2009 à AGIR pour la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 136**

**10.2 Consommation d'eau embouteillée**

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC a recensé une consommation de plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique au Québec en 2008, dont à peine 44 % ont été recyclées;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville reconnaît l'importance de réduire sa consommation d'eau embouteillée et que, dans le cadre de ses préoccupations environnementales, l'eau du robinet est consommée lors de différentes réunions depuis plusieurs mois;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à éliminer l'eau embouteillée de ses édifices municipaux lorsque l'eau du réseau d'aqueduc y est disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 137**

**10.3 Programme Climat Municipalités - demande à la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son Plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec annonçait le 1<sup>er</sup> avril 2009 un programme d'aide financière aux municipalités appelé « Programme Climat Municipalités », ayant pour but de permettre l'inventaire et la préparation d'un plan d'action pour la diminution des gaz à effet de serre (GES) de chaque municipalité du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissible à ce programme, une ville ou une municipalité faisant partie intégrante d'une Municipalité Régionale de Comté (MRC) doit obtenir de celle-ci un avis écrit stipulant qu'elle ne fera pas de demande d'aide financière, pour le moment, en vertu du présent programme, et que cet avis ne peut avoir pour effet d'empêcher la MRC de soumettre une demande d'aide financière ultérieurement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE demander à la MRC des Laurentides de produire un avis écrit dans les plus brefs délais afin que la Ville puisse s'inscrire au « Programme Climat municipalités » pour pouvoir bénéficier de l'aide gouvernementale en matière de GES, considérant que l'aide est attribuée sur la base de la date de dépôt de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 04 138**

**10.4 Charte sur la réduction des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des matières résiduelles découle d'une responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux ont un rôle important à jouer dans la gestion des matières résiduelles en tant que représentants de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le déchet le moins coûteux et le plus écologique est celui qu'on ne produit pas;

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement par la réutilisation, le recyclage et la valorisation à la source des matières organiques comporte des avantages économiques, environnementaux et sociaux importants;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CONSIDÉRANT**

l'engagement du conseil des maires de la MRC des Laurentides à appliquer dans l'ordre le principe des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation), à favoriser la mise en place des services visant à traiter de façon optimale chacune des catégories de matières résiduelles et à inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

D' adopter la Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement élaborée par le comité inter MRC sur les matières résiduelles formé par les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et également de municipalités de la Vallée de la Rouge;

DE s'engager à offrir divers services de récupération de proximité afin de réduire au maximum les matières destinées à l'enfouissement, en collaboration avec la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

▪ **Monsieur Gene Drapeau**

Dépôt d'une pétition pour une traverse de piétons avec compteur des secondes en face du local des aînés au coin St-Jovite et Labelle.

▪ **Monsieur Jacques Auger**

Il demande s'il est possible de prendre une partie des 75 000 \$ prévus au budget pour le Festival du film et le remettre à Palliacco.

▪ **Monsieur Patrick Lussier**

Il demande, concernant le 10.3, quel est exactement le but du programme.

▪ **Monsieur Gene Drapeau**

Il demande s'il va y avoir un stationnement pour le Cégep ou si les gens vont continuer de se stationner sur le boulevard du Dr-Gervais.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 avril 2009**

**CM09 04 139**

**19. Levée de la séance**

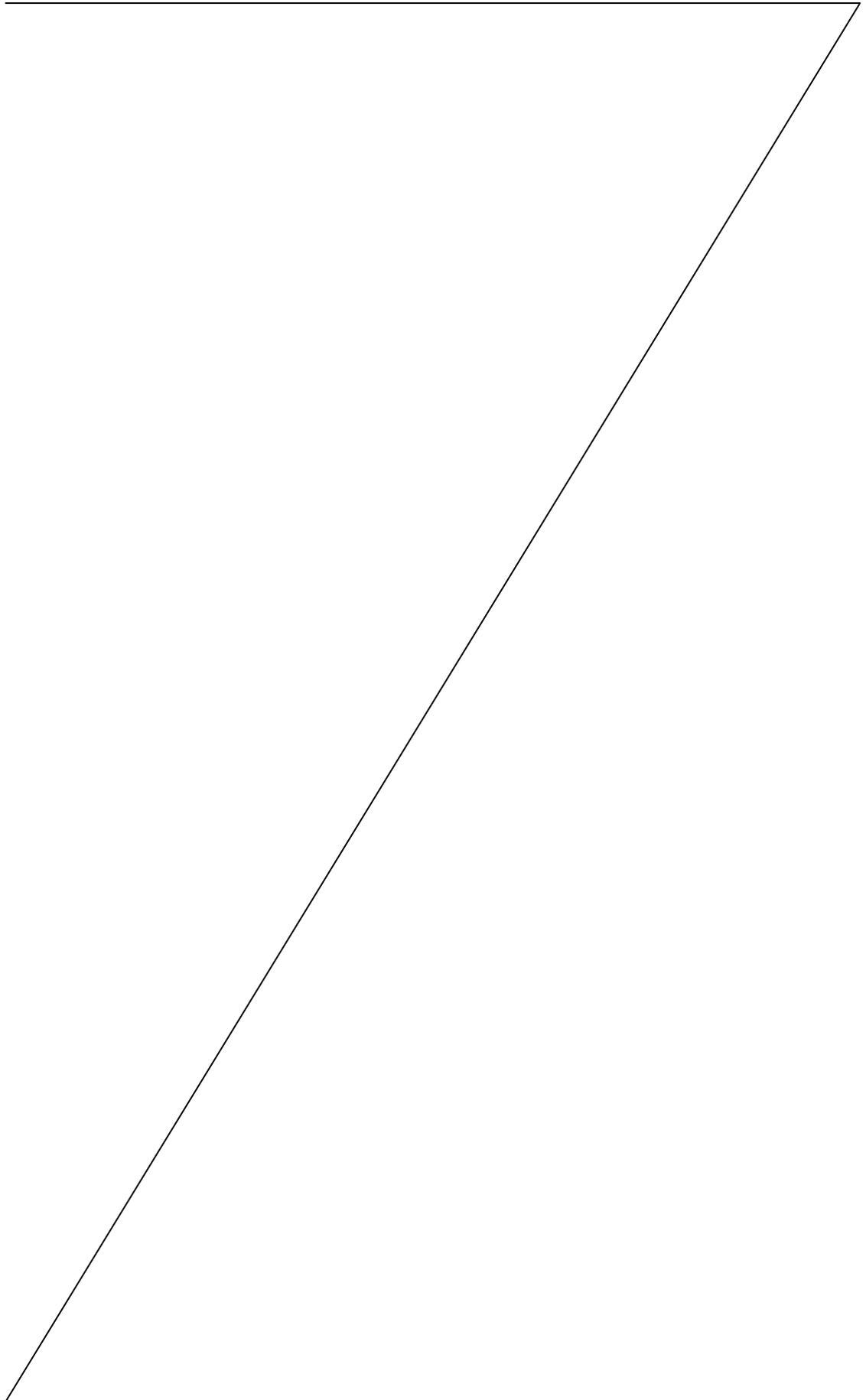
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **27 avril 2009** à 19 h 35, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 23 mars 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-A-06-2 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;
  - 4.2 Retiré;
  - 4.3 Règlement (2009)-A-22 décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 \$ pour l'acquisition du poste de police - adoption;
  - 4.4 Règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux publics - dépôt du certificat;
  - 4.5 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;
- 5. Administration**
  - 5.1 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ);
  - 5.2 Office du tourisme Mont-Tremblant - entente 2009;
  - 5.3 Tournois de golf bénéfiques;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Modification de la politique à caractère social;
  - 6.2 Embauche d'un stagiaire - Service des ressources humaines;
  - 6.3 Prolongation du contrat de la chef comptable;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

- 6.4 Embauche de six cadets policiers;
- 6.5 Embauche de policiers temporaires;
- 6.6 Embauche d'un commis / préposé - bibliothèque de quartier;
- 6.7 Embauche d'un préposé aux prêts temporaire;
- 6.8 Remplacement temporaire au poste de commis aux prêts;
- 6.9 Embauche de surveillants-sauveteurs à la place du lac Mercier;
- 6.10 Embauche d'un préposé aux événements et activités temporaire - Service de la culture et des loisirs;
- 6.11 Ajustement salarial du poste de responsable des services techniques;
- 6.12 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur;
- 6.13 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires;
- 6.14 Embauche d'un journalier spécialisé;
- 6.15 Embauche d'un préposé à l'entretien des aménagements paysagers temporaire;
- 6.16 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;
- 6.17 Embauche d'un stagiaire en génie civil - Service des travaux publics;
  
- 7. Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;
  
- 8. Urbanisme**
  
- 9. Travaux publics**
  - 9.1 Construction d'un hôtel de ville :
    - 9.1.1 Enlèvement d'amiante - travaux supplémentaires;
    - 9.1.2 Puits témoin de géothermie - travaux supplémentaires;
  - 9.2 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna - mandat de services professionnels en ingénierie;
  
- 10. Environnement**
  
- 11. Culture & Loisirs**
  - 11.1 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière;
  
- 12. Police**
  
- 13. Incendie**
  - 13.1 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie - addenda;
  
- 14. Rapports**
  - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 avril 2009;
  - 14.2 Rapport annuel 2008 - Service de police.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

15. **Correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CA09 04 082**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

**CA09 04 083**

**3.1 Séance du 23 mars 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CA09 04 084**

**4.1 Règlement (2009)-A-06-2 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance du 26 janvier 2009;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-06-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Retiré**

**CA09 04 085**

**4.3 Règlement (2009)-A-22 décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 \$ pour l'acquisition du poste de police - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 22 septembre 2008;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 326 500 \$ POUR L'ACQUISITION DU POSTE DE POLICE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 086**

**4.4 Règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux publics - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2009)-A-21 décrétant un emprunt et une dépense de 1 971 000 \$ pour l'achat d'un système de communication voix pour les services de police, incendie et travaux publics. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2009)-A-21 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**CA09 04 087**

**4.5 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

**5. Administration**

**CA09 04 088**

**5.1 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ)**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Julien, directrice générale, à participer au congrès de l'ADGMQ du 10 au 13 juin 2009 à Amos et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 598 \$, d'hébergement de 399,80 \$, plus taxes, et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CA09 04 089**

**5.2 Office du tourisme Mont-Tremblant - entente 2009**

- CONSIDÉRANT** les dispositions du 11<sup>e</sup> alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite investir, en 2009, une somme de 1 000 000 \$ à ces fins;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a déjà attribué une portion de cette somme à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA08 04 091 adoptée le 28 avril 2008 et modifié par la résolution CA08 08 208;
- CONSIDÉRANT QU'** il demeure une somme de 880 000 \$ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour les périodes estivale et hivernale de l'année courante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente visant le versement à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant d'une somme pouvant atteindre un maximum de 880 000 \$ (taxes incluses, si applicables) pour l'été 2009 et l'hiver 2009-2010 afin d'augmenter la promotion touristique du territoire de la ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à la condition que cette promotion soit effectuée à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel comparable soit, par ailleurs, effectué par le milieu aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 090**

**5.3 Tournois de golf bénéfiques**

- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU :**

- D' autoriser monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis à représenter la Ville au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 3 juin 2009 et d'acheter un billet pour un montant de 180,60 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-346);
- D' autoriser monsieur le conseiller André David à représenter la Ville au tournoi de golf du curé qui aura lieu le jeudi 21 mai 2009 et d'acheter un billet pour un montant de 125 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346);



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

- D' autoriser monsieur le conseiller Réjean Doré à représenter la Ville au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme qui aura lieu le mercredi 17 juin 2009 et d'acheter un billet pour un montant de 250 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346);
- D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin à représenter la Ville au souper et au tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides qui aura lieu le mercredi 26 août 2009 et d'acheter un billet au montant de 60 \$ pour le souper et un billet au montant de 250 \$ pour le golf (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 04 091**

**6.1 Modification de la politique à caractère social**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la politique à caractère social adoptée le 28 mai 2001;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte les modifications proposées à la politique à caractère social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 092**

**6.2 Embauche d'un stagiaire - Service des ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de poste pour l'été 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Doré à titre de stagiaire au Service des ressources humaines pour l'été 2009 à compter du 4 mai 2009 pour une durée de 676 heures au taux horaire de 14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 093**

**6.3 Prolongation du contrat de la chef comptable**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prolonger le contrat d'une durée déterminée d'une durée de 2 ans intervenu le 14 mai 2007;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE prolonger de trois mois le contrat de la chef comptable au Service des finances à compter du 15 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CA09 04 094**

**6.4 Embauche de six cadets policiers**

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, assister les policiers lors des différents festivals et activités récréatives, effectuer la surveillance des parcs publics de la Ville et la sensibilisation sur les règlements municipaux, le Service de police requiert l'embauche de six cadets policiers;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Stéphanie Desjardins et Gabrielle Richard et de messieurs Justin Lavallée-Bigras, Marc-Olivier Paquette, Guillaume Desjardins et de Guillaume Bernier à titre de cadet policier pour l'été 2009 au taux horaire de 12,50 \$ pour une durée maximale de 4 080 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 095**

**6.5 Embauche de policiers temporaires**

**CONSIDÉRANT** un départ, un congé de maternité et du surcroît de travail;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder, selon les conditions de la convention collective applicable, à l'embauche de policiers temporaires soit :

- monsieur Alexandre Cholette, matricule 106, suite au départ de monsieur Marc-Antoine Perron;
- monsieur Kévin Léonard, matricule 107, en remplacement d'un congé de maternité de madame Stéphanie Caron à partir du 28 avril 2009;
- mesdames Isabelle Perras, matricule 108 et Edith Perrier, matricule 109 à partir du 15 mai 2009 en raison de surcroît de travail, embauche conditionnelle au résultat favorable de l'enquête d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 096**

**6.6 Embauche d'un commis / préposé - bibliothèque de quartier**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Madame Fleurette Sigouin;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Amélie Lanouette-Sauvé à titre de commis / préposée - bibliothèque de quartier au Service de la culture et des loisirs, en période de mise à l'essai à compter du 28 avril et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CA09 04 097**

**6.7 Embauche d'un préposé aux prêts temporaire**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de remplacer pour une période temporaire madame Angélique Bélanger au poste de préposée aux prêts;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Charles-Arthur Fontaine à titre de préposé aux prêts temporaire au Service de la culture et des loisirs à compter du 28 avril 2009 pour une période maximale de 27 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 098**

**6.8 Remplacement temporaire au poste de commis aux prêts**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de procéder à un remplacement temporaire au poste de commis aux prêts en raison de la pré-retraite de madame Francine-L Pagé Lacasse;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE madame Angélique Bélanger remplace temporairement madame Pagé Lacasse au poste de commis aux prêts au Service de la culture et des loisirs à compter du 4 mai 2009 pour une période maximale de 26 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 099**

**6.9 Embauche de surveillants-sauveteurs à la plage du lac Mercier**

**CONSIDÉRANT** l'affichage des postes pour l'été 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE procéder à la nomination de monsieur Endrick Tremblay à titre de responsable surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour l'été 2009 au taux horaire de 16,50 \$ pour une période maximale de 480 heures;

DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin et de monsieur Frédéric Legault à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 15,50 \$ pour une période maximale de 880 heures et selon des horaires variables d'un maximum de 40 heures par semaine.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CA09 04 100 6.10 Embauche d'un préposé aux événements et activités temporaire -  
Service de la culture et des loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de poste;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Denis Perreault à titre de préposé aux événements et activités temporaire au Service des la culture et des loisirs à partir du 28 avril pour une période maximale de 26 semaines au taux horaire de 16,48 \$ et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 101 6.11 Ajustement salarial du poste de responsable des services techniques**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'ajouter le critère de supervision de personnel dans l'évaluation du poste de responsable des services techniques;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'ajustement salarial du poste de responsable des services techniques au Service des travaux publics et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 102 6.12 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de monsieur Marcel Alarie;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marc Beauchemin à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics, en période de mise à l'essai à compter 4 mai 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 103 6.13 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires**

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Francis Ouellette, Jean-Claude Alarie et Eric Labelle à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires pour une période maximale de 3 840 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 104 6.14 Embauche d'un journalier spécialisé**

**CONSIDÉRANT** l'affichage du poste;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Ouimet à titre de journalier spécialisé au Service des travaux publics, en période de mise à l'essai à compter 29 avril 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 105 6.15 Embauche d'un préposé à l'entretien des aménagements paysagers temporaire**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de poste pour la période estivale 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Ginette Beaulieu à titre de préposé à l'entretien des aménagements paysagers temporaire au Service des travaux publics pour la période estivale 2009 au taux horaire de 14,40 \$ pour un maximum de 800 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 106 6.16 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de postes pour l'été 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de 2 étudiantes, soit mesdames Catrie Aubry-Barbeau et Karine Simard à titre d'étudiants à l'entretien des aménagements paysagers au taux horaire de 10 \$ pour une période maximale de 1 280 heures;

DE procéder à l'embauche de cinq étudiants à l'entretien des parcs et espaces verts soit monsieur Vincent Valade au taux horaire de 10,60 \$, monsieur Régis Caron-Marcotte au taux horaire de 10,25 \$ et de messieurs Mathieu Gauthier, Jérémy Paquin et Dominic Fleurant au taux horaire de 10,00 \$ pour une période maximale de 3 200 heures;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

DE procéder à l'embauche de deux étudiants à la voirie soit monsieur Guylain Perreault au taux horaire de 10,60 \$ et de monsieur Lucas Charbonneau au taux horaire de 10,25 \$ pour une période maximale de 1 280 heures;

DE procéder à l'embauche de trois étudiants à l'entretien des immeubles soit monsieur Jérémy Perreault au taux horaire de 10,60 \$, de monsieur Jordan McMillan au taux horaire de 10,25 \$ et de monsieur Karl Lefrançois au taux horaire de 10,00 \$ pour une période maximale de 1 920 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 107 6.17 Embauche d'un stagiaire en génie civil - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QU'** l'affichage de poste pour l'été 2009;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Myrielle Robitaille à titre de stagiaire en génie civil au Service des travaux publics pour l'été 2009 au taux horaire de 14 \$ pour une période maximale de 640 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 04 108 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 11 976,33 \$ et pour le mois de mars 2009 au montant de 154 051,66 \$.

QUE la facture de Esi Technologies ainsi que la facture du Groupe S.M. International soient payées par le surplus accumulé de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 04 109 7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 95 663,27 \$.

QUE la facture de P.E.S. Canada Inc. soit financée par le fond de roulement, remboursable par le fond d'administration sur une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**9.1 Construction d'un hôtel de ville**

**CA09 04 110**

**9.1.1 Enlèvement d'amiante - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Amiante Spec inc. exécute des travaux de désamiantage dans l'hôtel de ville existant;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

**D'** accepter la demande de travaux supplémentaires d'Amiante Spec inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, pour le changement n° 1, un montant de 11 345,07 \$, taxes incluses, pour le changement n° 2, un montant de 4 799,59 \$, taxes incluses, et pour le changement n° 3 un montant de 13 056,31 \$, taxes incluses, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91);

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 04 111**

**9.1.2 Puits témoin de géothermie - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Forages Géopros Inc. procède à des analyses de conductivité de sol par la mise en place d'un puits témoin de géothermie afin d'optimiser le concept final;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

**D'** accepter la demande de travaux supplémentaires de Forages Géopros Inc. et autoriser la trésorière à lui verser, pour le changement n° 1, un montant de 7 901,25 \$, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91);

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CA09 04 112**

**9.2 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna - mandat de services professionnels en ingénierie**

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA09 03 078 pour évaluer les offres de services professionnels en ingénierie reliés à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna se résume ainsi :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Évaluation technique</b>	<b>Évaluation globale</b>
Génivar	82	15,71
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	76	14,54

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna, pour un montant forfaitaire de 84 000 \$, plus taxes (projet 2009-29) le tout conformément au document d'appel d'offres 2009-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

**CA09 04 113**

**11.1 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine effectue un appel de projets de développement des collections, pour les bibliothèques publiques autonomes, pour l'année 2009-2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**CA09 04 114**

**13.1 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie - addenda**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités de la MRC des Laurentides;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 avril 2009**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier cette entente afin d'inclure les modalités relatives aux interventions nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'addenda n° 1 à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités, relativement à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Rapports**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 avril 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 27 avril 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**14.2 Rapport annuel 2008 - Service de police**

Le directeur du Service de police dépose le rapport annuel 2008.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Monsieur Erol Gagné, chanteur de rue de Rivière-Rouge**

Il demande des explications concernant les autorisations pour chanter dans les rues.

CA09 04 115

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **11 mai 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 14 avril 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-93 concernant les feux en plein air - avis de motion;
  - 4.2 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'ajout de l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean et diverses autres dispositions - adoption du projet de règlement;
- 5. Administration**
  - 5.1 Problématique du corridor aérobie - appui;
  - 5.2 Paroisse Saint-Jovite - vin d'honneur pour les noces paroissiales;
  - 5.3 Forum sur le thème de l'avenir économique de Mont-Tremblant;
  - 5.4 Défi cycliste pour la Fondation des Grands brûlés;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2009;
  - 6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2009;
  - 6.3 Embauche d'un responsable - camp d'été 2009;
  - 6.4 Retiré;
  - 6.5 Embauche de techniciens en rives;
  - 6.6 Embauche d'un inspecteur en environnement;
  - 6.7 Programme d'échange - emploi d'été;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat;
- 7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 680, rue Coupal - réduction du pourcentage d'espace naturel;
  - 8.1.2 1918, chemin du Village - empiètement en marge avant;
  - 8.1.3 153, rue Nansen - empiètement en marge arrière;
  - 8.1.4 864, rue de Saint-Jovite - empiètements en marge avant;
  - 8.1.5 Rue Labelle - réduction de largeur - empiètements en marge avant;
- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 avril 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2009;
- 8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public;
- 8.4 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides - mandat de services;
- 8.5 Métro-Richelieu- contestation d'évaluation foncière - projet d'entente;
- 8.6 Adoption de la politique relative à la toponymie;
- 8.7 Requêtes pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue de l'Iris - Jéronard Ltée;
- 8.8 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 296-302, route 117;
- 8.9 Entente hors site pour contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et acquisition d'un parc pour l'aménagement d'un terrain de soccer - Jéronard Ltée;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Travaux de dynamitage rue St-Jean - attribution de contrat;
- 9.2 Construction d'un terrain de soccer - mandat pour services professionnels en architecture du paysage - attribution du contrat;
- 9.3 Mandat de services professionnels :
  - 9.3.1 Devis technique pour les travaux de génie municipal;
  - 9.3.2 Préparation d'un catalogue des chaussées;
- 9.4 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en architecture;
- 9.5 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection;

**10. Environnement**

- 10.1 Comité consultatif en environnement - renouvellement de membre;
- 10.2 Location de deux voitures;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Acquisition d'une scène mobile - attribution de contrat;
- 11.2 Camp d'été 2009 - transport par autobus - attribution de contrat;
- 11.3 Retiré;
- 11.4 Subvention Événement À Toi Lola;

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 L'utilisation des sacs de plastique à Mont-Tremblant;

**15. Correspondance**

- 15.1 MRC des Laurentides - Règlement numéro 234-2009 décrétant une dépense de 648 685 \$ et un emprunt de 543 444,58 \$ pour la mise à niveau du réseau de télécommunications à large bande et l'implantation d'une solution de stockage à haute disponibilité et de copie de sécurité unifiée.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CM09 05 140**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM09 05 141**

**3.1 Séance du 14 avril 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 05 142 4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-93 concernant les feux en plein air - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-93 concernant les feux en plein air.

**CM09 05 143 4.2 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 juin à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

**CM09 05 144 5.1 Problématique sur le corridor aérobique - appui**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la ville de Mont-Tremblant appuie la MRC des Laurentides dans sa requête à l'effet de demander au gouvernement du Québec, par un geste législatif ou par décret, de mettre en œuvre les mesures nécessaires, financières et autres, pour solutionner les problématiques reliées à l'exploitation de cette piste multifonctionnelle qu'est le « Corridor aérobique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 145 5.2 Paroisse Saint-Jovite - vin d'honneur pour les noces paroissiales**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de pastorale paroissial souligne les anniversaires de mariage le dimanche 7 juin 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à la Paroisse Saint-Jovite, pour offrir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CM09 05 146**

**5.3 Forum sur le thème de l'avenir économique de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QU'** un Forum sur le thème de l'avenir économique de Mont-Tremblant, auquel participeront des décideurs locaux, est organisé au profit du réaménagement du parc-école du campus primaire de Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE déléguer madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Jacques St-Louis et Jean-Pierre Fortin pour représenter la Ville au Forum sur le thème de l'avenir économique de Mont-Tremblant qui se tiendra le 12 mai 2009 à Tremblant et de payer les trois billets au coût total de 165 \$ (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 147**

**5.4 Défi cycliste pour la Fondation des Grands brûlés**

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi cycliste qui ramasse des fonds pour la Fondation des Grands brûlés terminera son périple à Mont-Tremblant le 26 juin 2009 et qu'une demande de contribution financière a été déposée afin d'offrir le petit déjeuner aux 60 cyclistes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville participe financièrement pour un montant de 500 \$ (poste budgétaire 02-110-00-610) au Défi cycliste pour la Fondation des Grands Brûlés en offrant le petit déjeuner aux 60 cyclistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CM09 05 148**

**6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2009**

**CONSIDÉRANT** l'affichage des postes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription de plus de 386 jeunes est attendue pour le camp d'été 2009 et qu'il convient de maintenir les ratios demandés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- messieurs Frédéric Bell, Samuel Bertrand, Danny Forget, Louis-Félix Henri-Mercier, Mathieu-Alexandre Meyer, Daniel Sanche et mesdames Valérie Grenier-Paquette, Caroline Bond-Levert, Caroline Coutlée, Arielle Forget, Gabrielle L'Écuyer-Lapierre, Sasha Lemaire-St-Gelais, Valérie St-Georges et Fanie St-Jean au taux horaire de 9,50\$;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

- messieurs Félix Perreault, Adam Beauregard, Matthieu Boivin, Patrick Leduc, Cédric Charlebois Perreault, et mesdames Catherine Provost-Alarie, Karine F. St-Germain, Catherine Provost, Kalie Racine, Sarah Coutu et Émie Valiquette, au taux horaire de 9,75 \$;
- messieurs Novam Desjardins, Cédric Gélinas, Jonathan Vaillancourt, Yoann Charlebois-Perreault, Olivier Coutlée, Gabriel Gervais, Miguel Tremblay, Manuel Vézina et mesdames Geneviève Galipeau, Marie-Andrée Lafontaine, Marie-Josée Lapalme, Maude Brisebois-Renaud, Éloïse Gauthier-Lefebvre, Chloé Gélinas-Séguin et Coralie Léonard au taux horaire de 10 \$.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 149 6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2009**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de postes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de 4 coordonnateurs - camp d'été 2009, soit messieurs Danny Jacob, Éric Cimon et madame Mélissa Galipeau au taux de 13 \$ et madame Véronique Leduc au taux de 12,50 \$ pour une période maximale de 11 semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 150 6.3 Embauche d'un responsable - camp d'été 2009**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Melançon à titre de responsable - camp d'été 2009 au taux horaire de 15,91 \$ pour une période maximale de 14 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Retiré**

**CM09 05 151 6.5 Embauche de techniciens en rives**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Joanie Chalifoux et Nadia Chalifoux à titre de techniciennes en rives au Service de l'environnement pour la période estivale 2009, au taux horaire de 13 \$ pour une période maximale de 840 heures. Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 152 6.6 Embauche d'un inspecteur en environnement**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sandra Gagné à titre d'inspecteur en environnement au taux horaire de 20,71 \$ en période de mise à l'essai à compter du 13 mai 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 153 6.7 Programme d'échange - emploi d'été**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer au programme d'échange étudiant coordonné par l'association France/Québec;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Maxime Thoule et madame Ludivine Crépy-Bansin à titre d'animateur - camp d'été 2009 au taux horaire de 9,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM09 05 154 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 613,91 \$ et pour le mois d'avril 2009 au montant de 65 777,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 155 7.2 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville tient à assurer les utilisateurs du parc de rouli-roulant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

- D' entériner le renouvellement du contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 1<sup>er</sup> mai 2010;
- D' accepter l'offre de renouvellement de BFL Canada risques et assurances Inc. au montant de 600 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 05 156

**7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 680, rue Coupal - réduction du pourcentage d'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-025) vise à autoriser qu'à la suite de la construction d'un bâtiment accessoire, l'espace naturel conservé soit de 57,4 % alors qu'il devrait être minimalement de 60 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-039)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 1918, chemin du Village - empiètement en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-026) vise à autoriser l'implantation d'un escalier et d'une galerie sur la ligne avant de la propriété alors qu'ils devraient respecter une marge minimale de 0,3 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-026)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 153, rue Nansen - empiètement en marge arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-027) vise à autoriser que l'agrandissement projeté d'une unité d'un bâtiment en copropriété soit implanté à 1,69 mètre de la ligne arrière alors qu'une marge de 8 mètres est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-024)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**8.1.4 864, rue de Saint-Jovite - empiètements en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-029) vise à :

- régulariser l'implantation d'un bâtiment situé sur la ligne avant alors qu'il devrait être à 2 mètres;
- autoriser la construction d'un avant-toit dont la projection serait sur les lignes avant alors qu'une marge de 0,3 mètre est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-036)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Rue Labelle - réduction de largeur - empiètements en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-030) vise à autoriser :

- que la largeur d'un lot soit de 4,23 mètres alors qu'elle devrait être de 18 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment principal à 4,40 mètres de la ligne avant alors qu'il devait être à 7,5 mètres;
- un empiètement dans la bande de protection du corridor de villégiature de 3 mètres dans la partie située en façade du bâtiment principal.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-040)

Questions du public : Octavie Émond demande pourquoi cette demande est refusée par le CCU.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 05 157

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 avril 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 864, rue de Saint-Jovite, 680, rue Coupal et pour un terrain non construit sur la rue Labelle pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 407 à 413, aux 814, 855 et 864, rue de Saint-Jovite, aux 850, rue Lalonde, 426, rue Lacasse, 330 et 1535, route 117, aux 2455, 2505 et 2555 rue Latreille ainsi que pour un terrain à l'intersection de la route 117 et de la rue Latreille et un terrain non construit situé sur la rue Labelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 avril 2009 portant les numéros CV2009-036 à CV2009-039, CV2009-043, CV2009-044, CV2009-047, CV2009-048 et CV2009-050;

D' accepter les demandes de dérogation mineure et de PIIA pour un terrain non construit sur la rue Labelle, faisant l'objet des recommandations portant les numéros CV2009-040 et CV2009-041, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Jean-Marc Clément, numéro 4544, minute 5445 et daté du 15 octobre 2008, à la condition suivante :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- DE rembourser une partie des frais afférents à la demande de dérogation mineure 2009-DM-030 concernant un terrain non construit sur la rue Labelle, soit le montant versé pour déroger au règlement de lotissement (2008)-103;
- DE reporter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2009-042 pour le 855, rue de St-Jovite;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2009-045 concernant le 330, route 117 conformément au plan déposé le 26 mars 2009 et à la condition suivante :
- qu'une garantie au montant de 500 \$ soit déposée pour inciter le requérant à réaliser son projet tel qu'adopté;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2009-046 pour le projet « Tremblant les boutiques », conformément aux plans des Enseignes Paro datés du 28 avril 2009 et à la condition suivante :
- qu'une garantie au montant de 500 \$, applicable à la structure sur poteau, soit déposée afin d'inciter le requérant à réaliser son projet tel qu'adopté;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2009-049 pour le 2555, rue Latreille conformément aux plans réalisés par Brite Lite Néon Corporation le 24 janvier 2009 compte tenu que des précisions sur le type d'éclairage ont été apportées;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2009-051 concernant le 1535, route 117 conformément au plan déposé le 22 avril 2009 et aux conditions suivantes :
- que la couleur orangée de l'arche surplombant l'enseigne soit remplacée par la couleur bronze de l'échantillon déposé le 23 avril 2009;
  - qu'une garantie au montant de 500 \$ soit déposée pour inciter le requérant à réaliser son projet tel qu'adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 05 158

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 avril 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 153, rue Nansen et au 1918, chemin du Village pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1906, 1908 et 1918, chemin du Village ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin des Malards;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 avril 2009 portant les numéros CT2009-024 à CT2009-026, CT2009-028 et CT2009-029;
- D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CT2009-027 concernant le 1906, chemin du Village conformément aux plans des Paysagistes Northland datés d'avril 2008 mais déposés le 13 mars 2009 et aux conditions suivantes :
- que le requérant soit exempté de l'obligation de fournir les 2 cases de stationnement déficitaires depuis la construction de son agrandissement moyennant le paiement de 1000 \$ par case;
  - qu'une garantie représentant 2 % du coût du projet (*minimum 500 \$, maximum 10 000 \$*) des travaux soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet tel qu'adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 159 8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

**CONSIDÉRANT QUE** certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

- QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

	<b>Demandeur</b>	<b>Objet</b>
1.	<b>Syndicat de la copropriété du 101 au 119 rue Beauvallon</b>	Autoriser la construction de deux enseignes, une dans l'emprise du chemin Nansen et l'autre sur un terrain municipal
2.	<b>Barrie Mitchell</b> 175, côte des Intrépides	Autoriser un stationnement dans l'emprise de la côte des Intrépides.
3.	<b>Diane Laforest,</b> 1918, chemin du Village	Autoriser la construction d'une terrasse dans l'emprise du chemin du Village
4.	<b>Z bar et grill</b> 864, rue de Saint-Jovite	Installer une marquise au-dessus de l'emprise des rues de Saint-Jovite et Saint-Georges

- D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CM09 05 160**

**8.4 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides- mandat de services**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'urbanisme a demandé des offres de services pour la confection de projets de règlement visant à rendre la réglementation d'urbanisme conforme au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à la modification des périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, et à la création de deux nouvelles affectations « résidentielle et faunique » et « corridor faunique » et que les résultats sont les suivantes :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (plus taxes)</b>
APUR	18 950,00 \$
Daniel Arbour et associés	15 265,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

- DE mandater la firme Daniel Arbour et associés pour un montant de 15 265 \$, plus taxes, conformément à l'offre de services du 30 avril 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) pour la confection de projets de règlement visant à rendre la réglementation en vigueur conforme au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- DE mandater, à moins d'avis contraire de la Ville, la firme Daniel Arbour et associés pour un montant de 1 685 \$, plus taxes, conformément à l'offre de services du 30 avril 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) pour expliquer les modifications à la réglementation à l'aide d'une présentation lors de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 05 161**

**8.5 Métro-Richelieu- contestation d'évaluation foncière - projet d'entente**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution CM07 09 334 le conseil mandatait la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin de représenter la Ville dans un dossier de contestation de valeur au tribunal administratif du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** des pourparlers ont eu lieu entre les parties et qu'une entente a été conclue entre les procureurs de la Ville et de Métro Richelieu inc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU** d'entériner l'entente intervenue dans le dossier portant le numéro SAI-M-135268-0708 et d'effectuer le remboursement de 23 259,62 \$, plus les intérêts courus (2 099,73 \$ en date du 30 avril 2009) par le fonds de parcs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CM09 05 162**

**8.6 Adoption de la politique relative à la toponymie**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'adopter une politique relative à la toponymie ayant pour but de promouvoir, par le biais des noms donnés, l'histoire et le patrimoine de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter la politique relative à la toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 163**

**8.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue de l'Iris - Jérond Itée**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 6 mai 2009 pour le prolongement de la rue de l'Iris incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par l'ingénieur et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil accepte la requête déposée par Jérond Itée pour prolongement de la rue de l'Iris conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

**QUE** la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation du niveau I et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux;

**QUE** la Ville accepte de payer, un montant de 29 000 \$, taxes incluses, payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite pour la contribution au bouclage du réseau d'aqueduc des rues des Pensées et des Marguerites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 164**

**8.8 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 296-302, route 117**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été formulée afin d'ajouter le sous-groupe d'usages « Bureaux administratifs » dans la zone CA-470;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme préconise de consolider et de développer le rôle de pôle de commerces et services et culturel régional et local du noyau urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande serait contraire à cet objectif et qu'il y a lieu de concentrer davantage ce type d'usages à proximité du centre-ville au même titre que les services professionnels dans le but d'y maintenir ou augmenter le dynamisme;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande serait contraire à l'orientation prise quant à la complémentarité des activités économiques du noyau urbain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour le 296-302, route 117 situé dans la zone CA-470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 05 165

**8.9 Entente hors site pour contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et acquisition d'un parc pour l'aménagement d'un terrain de soccer - Jérond Ltée**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Jérond Ltée est propriétaire d'une parcelle de terrain sur laquelle sont projetés des sentiers récréatifs et parcs identifiés au Plan directeur des parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Jérond Ltée désire procéder, au cours des prochaines années, au morcellement de sa propriété et sera dans l'obligation, en vertu de la réglementation d'urbanisme applicable, de céder à la Ville sous forme de terrains ou d'argent une contribution pour fin de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt des parties que soit réglé, par le biais d'une entente hors site, la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels à être cédée par la compagnie Jérond Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire acquérir un parc pour l'aménagement d'un terrain de soccer et que la superficie en est supérieure à celle requise par la réglementation pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente avec la compagnie Jérond Ltée concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts pour une partie de sa propriété y incluant notamment la cession à la Ville d'un parc pour l'aménagement d'un terrain de soccer;

D' autoriser la trésorière à payer un montant de 180 000 \$, taxes en sus, plus les frais d'arpenteur et de notaire, payable par le fonds de parcs et remboursable par une subvention potentielle, pour l'acquisition du parc;

D' aménager une bande de talus avec des arbres (par exemple, une haie de cèdres et des érables) sur les parties nord et est du terrain ainsi acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**9. Travaux publics**

**CM09 05 166**

**9.1 Travaux de dynamitage rue Saint-Jean - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à la mise en place d'une conduite d'égout sur la rue St-Jean et que des travaux de dynamitage seront nécessaires lors du creusage de la tranchée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Gilbert P. Miller et fils Ltée	17 608,50 \$
Dynamitage Ritchie	18 624,38 \$
R. Durand Forage Dynamitage	39 720,72 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gilbert P. Miller et fils Ltée au montant de 17 608,50 \$, taxes incluses (projet 2008-73), payable par la réserve d'égout du secteur Village, pour des travaux de dynamitage sur la rue St-Jean, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 167**

**9.2 Construction d'un terrain de soccer - mandat pour services professionnels en architecture du paysage - attribution du contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer à surface naturelle (68 m x 105 m) ainsi qu'un stationnement de 80 cases;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a demandé et obtenu des offres de services professionnels en architecture du paysage pour procéder à la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que des documents d'appel d'offres pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Groupe Rousseau Lefebvre	19 414,50 \$
Daniel Arbour et Associés	19 978,88 \$
NIP Paysage	22 067,06 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire se prévaloir des dispositions du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 de l'annexe A du règlement (2006)-A-09 relativement à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE mandater la firme Daniel Arbour et associés pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et de construction pour l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer à surface naturelle ainsi qu'un stationnement, pour une somme de 19 978,88 \$, taxes incluses (projet 2008-58), le tout conformément au document d'appel d'offres, remboursable par le fond de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**9.3 Mandat de services professionnels**

**CM09 05 168**

**9.3.1 Devis technique pour les travaux de génie municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics désire s'adjoindre les services d'un professionnel pour la préparation d'un devis technique relatif aux matériaux afin de procéder à une modification du « *Devis type normalisé et spécifications techniques pour les travaux de génie municipal* » de la Ville pour la construction des rues;

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service du 9 mars 2009 du Groupe Qualitas inc pour un montant de 6 000 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-320-00-411), pour la préparation d'un devis technique relatif aux matériaux tel que défini dans son offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 169**

**9.3.2 Préparation d'un catalogue des chaussées**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics désire s'adjoindre les services d'un professionnel pour la conception d'un catalogue de chaussées afin de procéder à une modification du règlement (2001)-18 concernant la construction et la verbalisation de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service du 9 mars 2009 du Groupe Qualitas inc pour un montant de 5 300 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-320-00-411), pour la préparation d'un catalogue des chaussées tel que défini dans son offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CM09 05 170**

**9.4 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en architecture**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en architecture reliés à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Jean-François Parent, architecte, pour l'élaboration des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village, pour la somme de 24 832,50 \$, taxes incluses (projet 2008-43), le tout conformément au document d'appel d'offres 2009-15, remboursable par le règlement d'emprunt (2009)-112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

**CM09 05 171**

**9.5 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie reliés à la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et de former un comité de sélection pour les fins décrites en préambule, composé de messieurs Éric Ayotte, Claude Girard, Benoit Labrosse et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**CM09 05 172**

**10.1 Comité consultatif en environnement - renouvellement de membre**

**CONSIDÉRANT QUE** le terme de monsieur Pierre Bourget, président du Comité consultatif en environnement arrive à échéance;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE reconduire le mandat de monsieur Pierre Bourget à titre de président du comité consultatif en environnement pour une période de deux ans, soit jusqu'en avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 05 173**

**10.2 Location de deux voitures**

**CONSIDÉRANT QUE** le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Budget – Performance location	5 587,32 \$
Discount	5 546,70 \$
Hertz – location d'auto	6 238,38 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount au montant de 5 546,70 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la location de deux voitures pour une période de 12 semaines, soit du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 21 août 2009, conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

**CM09 05 174**

**11.1 Acquisition d'une scène mobile - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire acquérir une scène mobile pour la présentation de ses divers événements;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Stageline Mobile Stage inc. pour la fourniture d'une scène mobile pour un montant de 171 197,51 \$, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-644), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

**CM09 05 175**

**11.2 Camp d'été 2009 - transport par autobus - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (Secteur du Village);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un service de transport par autobus et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2009 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. pour un montant de 45 787,74 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Retiré**

**CM09 05 176**

**11.4 Subvention Événement À Toi Lola**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention adressée au conseil par l'événement *À Toi Lola* et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer à diverses œuvres, organismes et initiatives visant le bien-être de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention de 250 \$ à l'événement *À Toi Lola* qui aura lieu le 6 septembre 2009 au Domaine Saint-Bernard (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 L'utilisation des sacs de plastique à Mont-Tremblant**

Le directeur du Service de l'environnement dépose le rapport du comité consultatif en environnement concernant l'utilisation des sacs de plastique à Mont-Tremblant.

**CM09 05 177**

**15. Correspondance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mai 2009**

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement numéro 234-2009 décrétant une dépense de 648 685 \$ et un emprunt de 543 444,58 \$ pour la mise à niveau du réseau de télécommunications à large bande et l'implantation d'une solution de stockage à haute disponibilité et de copie de sécurité unifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Michel Champagne, représentant l'association du lac Gauthier**

Il demande des nouvelles concernant la politique d'accès aux plans d'eau et la réglementation des bateaux sur le lac Gauthier.

• **Annette Pankrac, Association du Lac Tremblant**

Elle demande des informations concernant la reconstruction du barrage au lac Tremblant.

• **Pascal de Bellefeuille, président de la Sopabic**

Il félicite le conseil pour la politique relative à la toponymie.

• **Éric Gauthier, président du club de soccer**

Il félicite et remercie le conseil pour l'acquisition du terrain de soccer et il demande quand il sera construit. Il invite également le conseil à aller constater le mauvais état du terrain à la polyvalente.

**CM09 05 178**

**19. Levée de la séance**

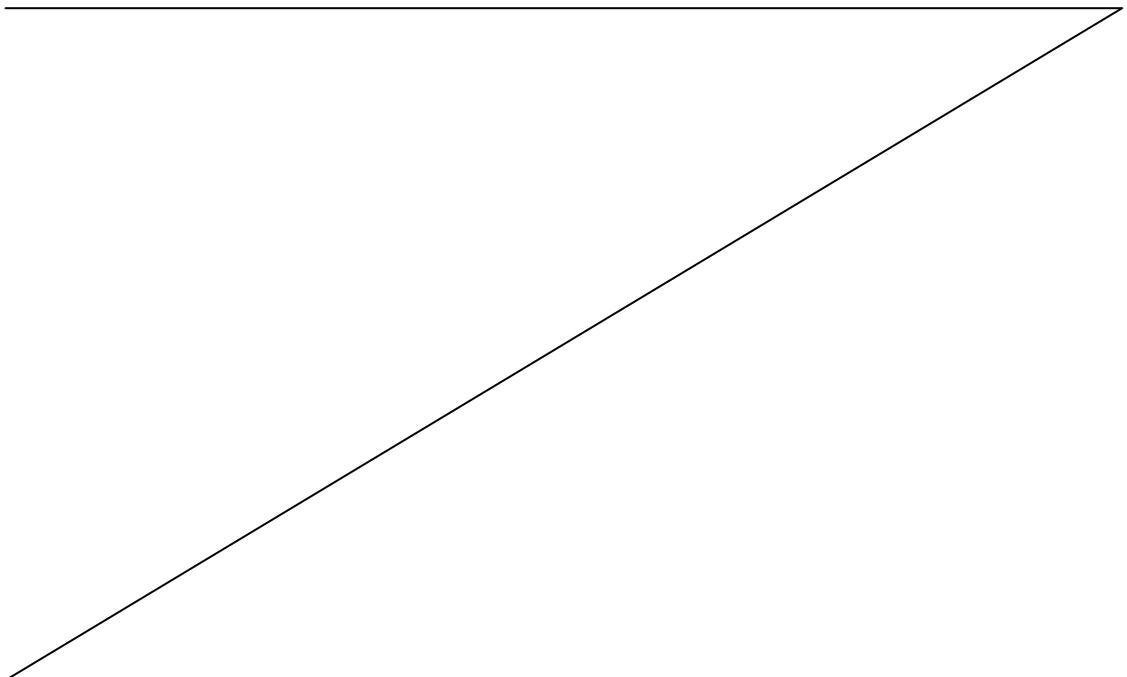
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 mai 2009** à 19 h 35, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean-Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**LANCEMENT DU PROGRAMME « UN ENFANT, UN ARBRE »**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 27 avril 2009;
- 4. Règlement**
  - 4.1 Règlement (2009)-A-22 décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 \$ pour l'acquisition du poste de police - dépôt du certificat;
- 5. Administration**
  - 5.1 Retiré;
  - 5.2 Tournois de golf bénéfiques;
  - 5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution municipale aux dépenses d'entretien majeur des immeubles;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Adoption d'un nouvel organigramme;
  - 6.2 Embauche d'un commis temporaire - Service des finances;
  - 6.3 Embauche d'un commis en gestion documentaire temporaire - Service du greffe;
  - 6.4 Embauche d'un étudiant à la voirie;
  - 6.5 Embauche de policiers temporaires;
- 7. Gestion financière**
  - 7.1 Liste de comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

- 7.3 Autorisation relative à la communication de renseignements - Revenu Québec;
- 7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009;
- 7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées;
- 7.6 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
  
- 8. Urbanisme**
  
- 9. Travaux publics**
  - 9.1 Fourniture d'une chenillette - attribution de contrat;
  - 9.2 Camions 10 roues - attribution de contrat;
  - 9.3 Fourniture d'une camionnette ½ tonne - attribution de contrat;
  - 9.4 Château Beauvallon :
    - 9.4.1 Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires;
    - 9.4.2 Château Beauvallon - cautionnement d'entretien et libération de la retenue contractuelle;
  - 9.5 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat;
  - 9.6 Transport en commun des personnes - modification à la tarification;
  
- 10. Environnement**
  
- 11. Culture & Loisirs**
  - 11.1 CRSBP des Laurentides - nomination d'un responsable des bibliothèques;
  - 11.2 Autorisation d'utilisation du parc Daniel-Lauzon;
  
- 12. Police**
  
- 13. Incendie**
  
- 14. Rapport**
  - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2009.
  
- 15. Correspondance**
  
- 16. Affaires nouvelles**
  
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
  
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**CA09 05 116**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

**CA09 05 117**

**3.1 Séance du 27 avril 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 27 avril 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**CA09 05 118**

**4.1 Règlement (2009)-A-22 décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 \$ pour l'acquisition du poste de police - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2009)-A-22 décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 \$ pour l'acquisition du poste de police. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2009)-A-22 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**5. Administration**

**5.1 Retiré**

**CA09 05 119**

**5.2 Tournois de golf bénéfiques**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le conseiller Réjean Doré à représenter la Ville au tournoi de golf du Club Richelieu qui aura lieu le mercredi 27 mai 2009 et d'acheter un billet au montant de 160 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346);



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville au souper du tournoi de golf Versants Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 10 juin 2009 et d'acheter un billet au montant de 55 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 120**

**5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution municipale aux dépenses d'entretien majeur des immeubles**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la section C du protocole d'entente intervenu entre la Ville et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, en vertu de la résolution CA07 10 243, et concernant le maintien des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fiduciaire a présenté une liste des travaux prévus pour l'année 2009, laquelle a fait l'objet d'une recommandation, au conseil, par le directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année financière 2009, une contribution d'un maximum de 100 000 \$, provenant du surplus libre accumulé, pour les dépenses d'entretien majeur à ses immeubles, selon la recommandation reçue, et à la condition que les factures soient approuvées au préalable par le directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 05 121**

**6.1 Adoption d'un nouvel organigramme**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'actualiser l'organigramme de la Ville adopté par la résolution 2005-698;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le nouvel organigramme de la Ville, tel que préparé par le Service des ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 122**

**6.2 Embauche d'un commis temporaire - Service des finances**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de poste;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Nathalie Caron à titre de commis temporaire au Service des finances pour une durée maximale de 3 mois à compter du 15 juin au taux horaire de 14,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**CA09 05 123**

**6.3 Embauche d'un commis en gestion documentaire temporaire - Service du greffe**

**CONSIDÉRANT** le recrutement effectué pour combler un poste temporaire;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Yan Senneville à titre de commis en gestion documentaire temporaire au Service du greffe pour une durée maximale de 910 heures à compter du 28 mai au taux horaire de 15,19 \$, plus les bénéfiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 124**

**6.4 Embauche d'un étudiant à la voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le désistement de monsieur Guylain Perreault;

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Samuel St-Jean-Sauriol à titre d'étudiant à la voirie pour une durée maximale de 640 heures au taux horaire de 10 \$.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 125**

**6.5 Embauche de policiers temporaires**

**CONSIDÉRANT** deux départs, un congé de maternité et du surcroît de travail;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder selon les conditions de la convention collective applicable à l'embauche de policiers temporaires à partir du 8 juin 2009 soit :

- messieurs Jonathan Bernard, matricule 110, et Olivier Chabot, matricule 111, suite au départ de monsieur Guillaume Morin et de madame Audré Giordanengo;
- madame Geneviève Paquette, matricule 112, en remplacement d'un congé de maternité de madame Sonia Lavoie;
- madame Charlène Girard-Boucher, matricule 113, pour surcroît de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 05 126**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 729,04 \$ et pour le mois d'avril 2009 au montant de 238 199,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**CA09 05 127**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 34 077,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 02 128**

**7.3 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements**

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de bureau, une personne qui puisse communiquer avec Revenu Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer la procuration relative à la communication de renseignements qui permet de nommer la commis à la comptabilité habile à communiquer avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 129**

**7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009.

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 130**

**7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées**

Conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au conseil l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2007 et 2008 n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

**CA09 05 131**

**7.6 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2007 et 2008 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

ET RÉSOLU :

- QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 26 août 2009, à 10 heures, à la salle des loisirs au 144, rue du Couvent les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;
- QUE les frais encourus pour la publication des l'avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;
- QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 26 août 2009, pour la Ville;
- QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**CA09 05 132**

**9.1 Fourniture d'une chenillette - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'une chenillette et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Chenillette (taxes incluses)</b>
Équipements Plannord Ltée	133 483,72 \$
RPM Tech Inc.	161 881,94 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipements Plannord Ltée, pour l'achat d'une chenillette au montant de 118 258 \$, plus taxes, payable par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans (projet 2009-17), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 133**

**9.2 Camions 10 roues - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition de deux camions 10 roues et que les résultats sont les suivants :

Droit de veto exercé par le maire sur cette résolution. Voir la reconsidération à la séance du 22 juin 2009.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Camion 10 roues (taxes incluses)</b>
Camion Freightliner Mont-Laurier Inc.	301 232,77 \$
Inter Outaouais	306 199,26 \$
Camions Lourds de Montréal	320 073,54 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	324 591,11 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier Inc., pour l'achat d'un camion 10 roues au montant de 266 872,88 \$, plus taxes et d'un deuxième camion 10 roues avec benne en U selon l'option 1, au montant de 246 414,06 \$, plus taxes, le tout payable par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans (projets 2009-15 et 2009-16), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 05 134

**9.3 Fourniture d'une camionnette - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Camionnette ½ tonne (taxes incluses)</b>
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	35 622,22 \$
Machabée Automobiles Inc.	35 955,20 \$
Les Sommets Pontiac Buick GMC	38 177,71 \$
Toyota Ste-Agathe	42 699,48 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Desrosiers Ford Mont-Tremblant, pour l'achat d'une camionnette ½ tonne au montant de 31 559 \$, plus taxes, payable par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans (projet 2009-18), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Château Beauvallon**

CA09 05 135

**9.4.1 Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Constructions de la Croisette inc. exécute les travaux d'aménagements intérieurs du Château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés architecte, ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Constructions de la Croisette inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 8, un montant de 1 522,59 \$, plus taxes (projet 2008-96);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 136 9.4.2 Cautionnement d'entretien et libération de la retenue contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Construction de la Croisette inc. a exécuté les travaux d'aménagement intérieur du château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

D' accepter un cautionnement d'entretien d'une valeur de 5 194,56 \$, afin de procéder à la libération de la retenue contractuelle de 1 % au montant de 4 965,91 \$, plus taxes (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Construction de la Croisette inc;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 05 137 9.5 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat de ponceaux pour installer sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Réal Huot inc.	26 513,25 \$
BMR Yves Gagnon	29 616,25 \$
BMR Yves Audet	30 873,81 \$
Claude Forget inc.	32 011,35 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Réal Huot inc., pour la fourniture de ponceaux au montant de 23 489,04 \$, plus taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et réparti comme suit :

- 2 762,88 \$, poste budgétaire 02-320-00-642;
- 3 453,60 \$, projet 2009-51, poste budgétaire 22-320-00-721;
- 12 353,40 \$, projet 2009-52, poste budgétaire 22-320-00-721 ;
- 4 919,16 \$, projet 2009-56, poste budgétaire 22-320-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 05 138

**9.6 Transport en commun des personnes - modification à la tarification**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'année 2006, l'achalandage au transport en commun a connu une baisse substantielle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'actions stratégiques ont recommandé de réduire la tarification du transport en commun afin d'augmenter l'achalandage et ainsi favoriser davantage la mobilité des travailleurs et des autres usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des coûts, une baisse de la tarification est proposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE modifier la tarification du transport en commun à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 comme suit :

<b>TARIFICATION</b>	<b>Tarif régulier</b>	<b>Tarif réduit I 65 ans et plus et étudiant de 8 à 25 ans*</b>	<b>Tarif réduit II Détenant de carte citoyen ou ambassadeur*</b>	<b>7 ans et moins</b>
Chaque aller simple	2 \$	1,50 \$	-	Gratuit
Carte mensuelle	30 \$	15 \$	20 \$	n/a
Livret de 10 billets	15 \$	10 \$	-	n/a

\* La présentation de la carte avec photo est exigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

CA09 05 139

**11.1 CRSBP des Laurentides - nomination d'un responsable des bibliothèques**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la convention de services intervenue avec le CRSBP des Laurentides, il convient de nommer un responsable des bibliothèques auprès de cet organisme;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU de nommer monsieur Gabriel Lemelin, directeur du Service de la culture et des loisirs, à titre de responsable des bibliothèques auprès du CRSBP des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 05 140

**11.2 Autorisation d'utilisation du parc Daniel-Lauzon**

**CONSIDÉRANT**

la demande reçue de l'organisme *Obésité infantile du Québec* pour la tenue d'une activité familiale de financement qui aura lieu au parc Daniel-Lauzon le 13 juin 2009 (remise au lendemain en cas de pluie) nécessite une autorisation en vertu du règlement A-15 sur la paix publique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'activité de financement de l'organisme *Obésité infantile du Québec* au parc Daniel-Lauzon, à la condition que le parc demeure accessible aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 mai 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Monsieur Jacques Auger**

Il demande les résultats de la marche pour le cancer qui a eu lieu en fin de semaine dernière au Domaine St-Bernard.

Il demande si la baisse du personnel à la montagne peut être responsable de la diminution de l'achalandage du transport en commun.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 mai 2009**

- **Carl Devost, RPM Tech inc.**

Concernant le point 9.1, il fait des représentations au conseil à l'effet que la soumission retenue n'est pas conforme.

**CA09 05 141 19. Levée de la séance**

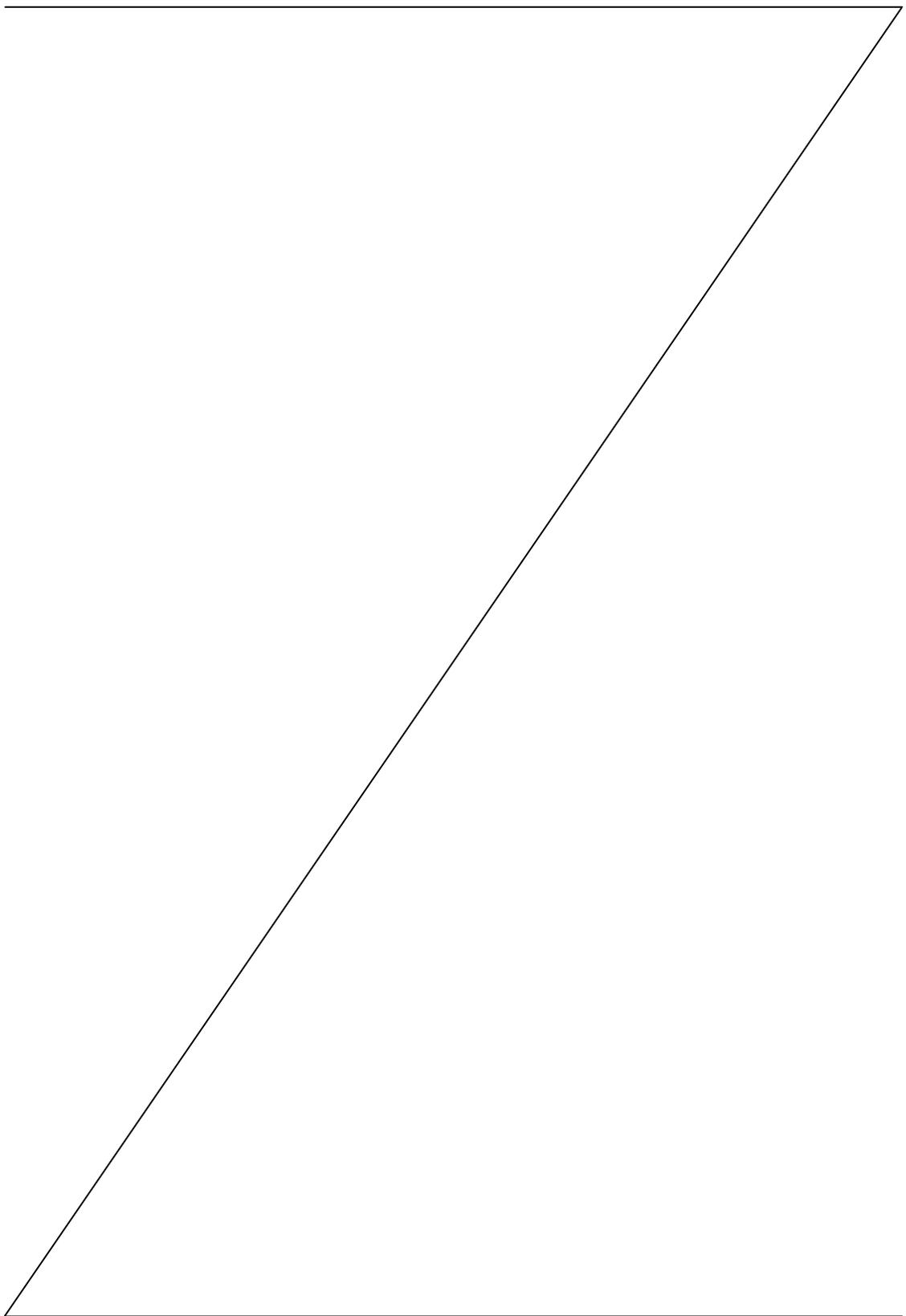
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juin 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**Tirage pour le golf**

\*\*\*\*\*

**Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :**

- I. Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 [Séance du 11 mai 2009;](#)
- 4. Règlement**
  - 4.1 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications :
    - 4.1.1 [Avis de motion;](#)
    - 4.1.2 [Adoption du second projet de règlement;](#)
- 5. Administration**
  - 5.1 [Prévoyance envers les aînés des Laurentides - entente de collaboration;](#)
  - 5.2 Retiré;
  - 5.3 [Plan directeur pour la gestion des usages et des accès sur les plans d'eau - mandat de services professionnels;](#)
  - 5.4 [Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - offre de règlement;](#)
  - 5.5 [Vote par correspondance des personnes non domiciliées;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**6. Ressources humaines**

- 6.1 Retiré;
- 6.2 [Embauche d'un animateur - camp d'été 2009;](#)

**7. Gestion financière**

- 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
- 7.2 [Liste des engagements;](#)

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 [Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur;](#)
  - 8.1.2 [3035, chemin de la Chapelle - augmentation du nombre d'enseignes;](#)
  - 8.1.3 [1685, chemin du Village - superposition de deux bâtiments accessoires;](#)
  - 8.1.4 [Rue Léonard - augmentation du pourcentage de pente longitudinale d'une allée d'accès;](#)
  - 8.1.5 [Chemin des Cèdres - pentes, intersections, rayons de courbure et distance entre un chemin et un cours d'eau;](#)
- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 [Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009 - résolution CV2009-005](#)
  - 8.2.2 [Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 mai 2009;](#)
  - 8.2.3 [Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 19 mai 2009;](#)
- 8.3 [Demande d'occupation permanente du domaine public - 613, rue de Saint-Jovite;](#)
- 8.4 [Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;](#)
- 8.5 [Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue des Pionniers - Sérénité Mont-Tremblant inc.;](#)
- 8.6 [Exemption de cases de stationnement - 864, rue de Saint-Jovite;](#)
- 8.7 [Projet de construction du Cégep - mandat de services professionnels;](#)
- 8.8 [Rue Cadieux - mandat de services professionnels;](#)
- 8.9 [Étude de complémentarité du pôle villageois - mandat pour services professionnels;](#)
- 8.10 [Construction de la rue de l'Aulnaie et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Immeubles Marché Mont-Tremblant inc. - acceptation des travaux de niveau I;](#)
- 8.11 [Requête introductive d'instance - lot 3278065 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;](#)

**9. Travaux publics**

- 9.1 [Location de pelle sur roues - attribution de contrat;](#)
- 9.2 [Pavage 2009 - attribution de contrat;](#)
- 9.3 [Disposition des boues des bassins des étangs aérés - attribution de contrat;](#)
- 9.4 [Mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs - attribution de contrat;](#)
- 9.5 [Égout pluvial du chemin du Village, émissaire au lac Mercier - demande de certificat d'autorisation au MDDEP;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Révision de la politique culturelle de la Ville de Mont-Tremblant;
- 11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2009 - protocole d'entente;
- 11.3 Marché d'été 2009 - protocole d'entente;
- 11.4 Fête de la Musique de Tremblant 2009 - entente de subvention;

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement numéro 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la modification des périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, et à la création de deux nouvelles affectations « résidentielle et faunique » et « corridor faunique »;
- 15.2 MRC des Laurentides - règlement numéro 237-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les règles régissant les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**Assemblée de consultation publique**

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 27 mai 2009. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, coordonnateur de la planification et de la géomatique au Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

**Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et d'apporter diverses modifications**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

Ce projet vise à :

1. apporter une précision à la définition du terme « rapport bâti/terrain » pour y préciser que les bâtiments inclus dans le rapport sont les bâtiments principaux et les bâtiments accessoires;
2. autoriser la construction de véranda pour les classes d'usages « Habitation (H) » et « Villégiature (V) »;
3. corriger l'attenance ou non des bâtiments accessoires et des constructions accessoires à une autre construction;
4. corriger en abrogeant les dispositions générales qui permettent de réduire le nombre de cases de stationnement pour les usages commerciaux et industriels alors que des dispositions particulières s'appliquent déjà à certaines zones pour la réduction du nombre de cases de stationnement;
5. apporter une précision sur l'application du rapport bâti/terrain pour un usage communautaire récréatif;
6. apporter une précision quant à la limite à utiliser pour l'application du calcul de la lisière boisée à protéger lors d'une coupe forestière;
7. ajouter des dispositions venant régir le message d'une affiche;
8. régir le nombre et le type d'enseigne pour les zones TO-815, TO-819 et TO-821 situé à la Base Sud de Station Mont Tremblant;
9. intégrer des dispositions d'exceptions à l'intérieur de l'espace naturel à être préservé de sorte à autoriser certains ouvrages ou à en exclure du calcul;
10. harmoniser les articles 1777 et 1780 relatifs à l'exigence de la renaturalisation afin que la superficie d'un agrandissement d'un bâtiment principal soit la même (25 m<sup>2</sup>);
11. apporter certaines modifications à l'article 1896 relatif à la gestion des usages dérogatoires dans certaines zones (correction d'un numéro de zone, ajout d'une zone et d'un usage pour cette zone régi par cet article);
12. supprimer la densité de la grille CV-323 puisqu'aucun usage de la classe d'usage « Habitation (H) » n'est autorisé dans la zone;
13. ajuster les marges latérales et latérales totales dans la zone CA-468;
14. ajouter dans la zone TM-511 l'usage « centre d'interprétation » et les normes associées pour régir cet usage;
15. ajouter dans la zone V-527 l'usage « Habitation unifamiliale (V-1) » et les normes associées pour régir cet usage, dont une densité de 1,67 logement à l'hectare;
16. modifier la hauteur en étage de la zone TV-699 de 1,5 à 2,5 étages.

Certains des éléments mentionnés précédemment sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire.

Plus précisément :

- une demande relative à l'ajout d'une précision à la définition du terme « rapport bâti/terrain » peut provenir de n'importe quelle zone du territoire de la Ville;
- une demande relative à la construction de véranda pour les usages des classes d'usages « Habitation (H) » et « Villégiature (V) » peut provenir de toutes les zones autorisant un usage des classes H et V de même que de tout usage existant de ces classes d'usages. Une demande peut également provenir des zones qui y sont respectivement contiguës;
- une demande relative à l'abrogation de dispositions générales permettant la réduction du nombre de cases de stationnement pour les usages des classes d'usages « Commercial (C) » et « Industriel (I) » peut provenir de toutes les zones autorisant un usage des classes C et I de même que de tout usage existant de ces classes d'usages. Une demande peut également provenir des zones qui y sont respectivement contiguës;
- une demande relative à l'ajout d'une précision sur l'application du rapport bâti/terrain pour un usage du groupe d'usages « Communautaire récréatif (P-3) » peut provenir de toutes les zones autorisant un usage du groupe d'usages P-3 de même que tout usage existant de ce groupe d'usages. Une demande peut également provenir des zones qui y sont respectivement contiguës;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

- une demande relative à la gestion des usages dérogatoires dans certaines zones, à la suppression de la densité de la grille CV-323, à l'ajustement des marges latérales dans la zone CA-468, à l'ajout de l'usage « centre d'interprétation » dans la zone TM-511, à l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone V-527 et à la modification de la hauteur en étage de la zone TV-699 peut provenir de chacune de ces zones concernées, soit CV-323, CV-468, IN-471-1, IN-472, TM-511, V-527, TV-699 de même que des zones qui leur sont respectivement contigües.

Pour l'adoption du second projet de règlement, certaines corrections seront effectuées aux articles 3, 6, 7, tandis qu'un nouvel article 4 sera intégré pour permettre les vérandas au-dessus d'un garage attenant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

**CM09 06 179**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM09 06 180**

**3.1 Séance du 11 mai 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**4.1 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications**

**CM09 06 181**

**4.1.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 182**

**4.1.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

**CM09 06 183**

**5.1 Prévoyance envers les aînés des Laurentides - entente de collaboration**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abus, la négligence et la violence envers les aînés existent et représentent une problématique complexe et particulière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc., dans le cadre du programme SIRA (Soutien aux initiatives visant le respect des aînés) du Ministère de la famille et des aînés, a présenté une demande de subvention pour son projet « Développer et former des sentinelles de prévention et de dépistage d'abus chez les aînés »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fait parvenir une lettre d'appui de collaboration en date du 7 novembre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été accepté par le Ministère de la famille et des aînés en date du 27 mars 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc. désire s'adjoindre la Ville de Mont-Tremblant à titre de collaborateur pour la mise en place et la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de collaboration avec l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc, à titre de soutien administratif pour le projet « Développer et former des sentinelles de prévention et de dépistage d'abus chez les aînés ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Retiré**

**CM09 06 184**

**5.3 Plan directeur pour la gestion des usages et des accès sur les plans d'eau - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire élaborer un plan directeur pour la gestion des usages et des accès sur les plans d'eau de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater la compagnie 9178-7135 Québec Inc. pour élaborer le plan directeur pour la gestion des usages et des accès sur les plans d'eau de la Ville pour un montant de 13 289,04 \$, taxes en sus (code budgétaire 02-460-00-419), conformément à son offre de services du 20 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 185**

**5.4 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - offre de règlement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a entrepris des procédures d'acquisition de certaines parties de terrains pour le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas du lot 3 280 159 appartenant à la compagnie Les immeubles Gagné et Lauzon, la partie restante est trop petite pour être utilisable par le propriétaire et que ce dernier demande à la Ville de l'acquérir dans le cadre de la procédure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'offrir à la compagnie Les Immeubles Gagné et Lauzon d'acquérir la totalité du lot 3 280 159 pour un montant total de 67 582,20 \$, plus les taxes applicables (projet 2008-32).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 186**

**5.5 Vote par correspondance des personnes non domiciliées**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 16 mai dernier, du règlement prévu à l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* fixant les modalités pour l'exercice du droit de vote par correspondance d'une personne pouvant être inscrite sur une liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT QU'** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, toute municipalité peut adopter une résolution, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale, afin de permettre, conformément aux dispositions du règlement, le vote par correspondance pour les personnes non domiciliées qui en feront la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**6. Ressources humaines**

**6.1 Retiré**

**CM09 06 187**

**6.2 Embauche d'un animateur - camp d'été 2009**

**CONSIDÉRANT** le désistement de monsieur Novam Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Carol-Ann Charbonneau à titre d'animatrice - camp d'été 2009 pour une période maximale de 8 semaines au taux horaire de 9,50 \$.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM09 06 188**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2009 au montant de 88 761,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 189**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 138 075,69 \$;

QUE la dépense de Deveau Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass. soit assumée par le surplus de l'ancienne Ville de St-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 Montée Kavanagh - réductions de superficie, de largeur et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-003) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait :

- une largeur de 24,38 mètres alors qu'elle devrait être de 50 mètres minimum;
- une profondeur de 54,86 mètres au lieu de 75 mètres;
- une superficie de 1337,6 mètres carrés alors qu'elle devrait être de 4000 mètres carrés.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-005)

Questions du public : Monsieur Boudreault demande pourquoi la demande est refusée malgré les documents complémentaires fournis.

**8.1.2 3035, chemin de la Chapelle - augmentation du nombre d'enseignes**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-036) vise à autoriser l'installation d'une deuxième enseigne alors qu'une seule est autorisée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-036)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 1685, chemin du Village - superposition de deux bâtiments accessoires**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-037) vise à autoriser la superposition de deux bâtiments accessoires projetés (garage et véranda) alors que le règlement ne le prévoit pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 Rue Léonard - augmentation du pourcentage de pente longitudinale d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-038) vise à autoriser que le pourcentage de la pente longitudinale d'une allée d'accès projetée soit de 19 % alors qu'il devrait être au maximum de 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CV2009-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Chemin des Cèdres - pentes, intersections, rayons de courbure et distance entre un chemin et un cours d'eau**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-039) vise à autoriser une opération cadastrale pour le chemin des Cèdres existant qui dérogerait au règlement de lotissement par :

- sa distance avec un cours d'eau qui est de 10,84 mètres alors qu'elle devrait être de 75 mètres;
- une réduction de rayons de courbure qui varient entre 17,50 et 63,50 mètres alors qu'ils devraient être minimalement de 85 mètres;
- une pente longitudinale de 15,2 % alors qu'elle devrait être comprise entre 0,5 et 12 %;
- une pente de 12,8 % dans les premiers 15 mètres d'une intersection et de 15,2 % dans les 15 mètres suivants alors qu'elles devraient être respectivement de 2 % et 8 %;
- l'angle de l'intersection entre le chemin des Peupliers et le chemin des Cèdres de 60 degrés alors qu'il devrait être compris entre 70 et 110 degrés;
- l'alignement de l'intersection qui est maintenu sur une distance de 15 mètres plutôt que de 55 mètres;
- la distance entre le chemin des Cèdres et le chemin des Peupliers qui est nulle alors qu'une distance minimale de 60 mètres est exigée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-055)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

**CM09 06 190**

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2009 -  
résolution CV2009-005**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur la montée Kavanagh pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les conclusions d'une analyse réalisée par le technologue monsieur Sébastien Labelle le 5 mai 2009 favorables à l'implantation d'un puits de captage des eaux et d'une l'installation sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE, et faisant suite à la recommandation du CCU numéro  
CV2009-005**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2009-DM-003 pour la création d'un lot en bordure de la montée Kavanagh dont les largeur, profondeur et superficie sont inférieures aux normes minimales requises, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Denis Robidoux, numéro 55-974-B, minute 6216 et daté du 9 décembre 2008 et à la condition suivante :

- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 191**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 mai 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour une propriété située sur la rue Léonard et pour le chemin des Cèdres pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 518, rue Charbonneau, 692-694, rue Labelle, 726 et 856, rue de Saint-Jovite, 2505, rue Latreille ainsi que pour des terrains non construits sur les rues Léonard et des Grands-Pins;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles informations en regard de la demande de dérogation mineur 2009-DM-038 à l'effet que la pente sera diminuée de 2 % pour atteindre 17 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 mai 2009 portant les numéros CV2009-055 et CV2009-057 à CV2009-064 et d'entériner la recommandation CV2009-056 en corrigeant la pente à 17 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 192**

**8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 19 mai 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 1685, chemin du Village et au 3035, chemin de la Chapelle pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1685, chemin du Village, 3035, chemin de la Chapelle et au 100, chemin de Kandahar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 mai 2009 portant les numéros CT2009-034 à CT2009-038.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 193**

**8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 613, rue de Saint-Jovite**

**CONSIDÉRANT** une demande d'occupation du domaine public pour installer une clôture et un aménagement paysager dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public aux propriétaires du 613, rue de Saint-Jovite, conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 194**

**8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

<b>Demandeurs</b>	<b>Futurs lots (cadastre de Québec)</b>
Les Sommets du Mont-Tremblant inc.	Lot 4 421 575
Jéronard Ltée.	Lot 4 426 463

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 195 8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue des Pionniers - Sérénité Mont-Tremblant inc.**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 22 mai 2009 par Sérénité Mont-Tremblant inc. pour le prolongement de la rue des Pionniers;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Robert Laurin et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la requête déposée par Sérénité Mont-Tremblant inc. relative au prolongement de la rue des Pionniers sur environ 100 mètres conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 196 8.6 Exemption de cases de stationnement - 864, rue de Saint-Jovite**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 864, rue de Saint-Jovite souhaitent procéder à un agrandissement de leur bâtiment nécessitant l'ajout de trois cases de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation d'urbanisme permet au conseil municipal d'accepter une demande d'exemption de cases de stationnement moyennant le paiement d'une somme au fonds de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU que les requérants soient exemptés de l'obligation de fournir les 3 cases de stationnement déficitaires pour l'agrandissement du 864, rue de Saint-Jovite moyennant le paiement de 5 000 \$ par case.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 197**

**8.7 Projet de construction du Cégep - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution CM08 12 382 le conseil mandatait le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à l'imposition d'une réserve foncière sur le lot 3 280 014 à des fins publiques pour l'implantation d'un Cégep;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'imposition de la réserve sur ce lot, des discussions ont été faites entre les différents intervenants et qu'il y a lieu de revoir la superficie et les dimensions du terrain sur lequel la réserve a été imposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

DE modifier la réserve foncière affectant présentement le lot 3 280 014 suite aux discussions intervenues entre les parties afin qu'elle affecte le terrain identifié comme étant la parcelle 5 d'une superficie de 20 134,3 mètres carrés au plan numéro 56 444-C minute 17 656 de monsieur Guy Barbe en date du 1<sup>er</sup> juin 2009;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à la modification de la réserve foncière (poste budgétaire 02-610-00-412).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 06 198**

**8.8 Rue Cadieux - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Mont-Tremblant souhaite protéger l'emprise de la rue Cadieux projetée, entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de Saint-Jovite, afin d'en faire une rue collectrice s'inscrivant dans le contexte du réaménagement de la route 117 et la mise en valeur du pôle institutionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* en matière d'imposition de réserve foncière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

D' imposer une réserve foncière sur les terrains constituant l'emprise de la rue Cadieux projetée entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de Saint-Jovite c'est-à-dire sur les parcelles suivantes identifiées au plan numéro 56 444-C minute 17 656 de monsieur Guy Barbe en date du 1<sup>er</sup> juin 2009 soit :

- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 014
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 030
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 033
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 016

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à la mise en place de ces réserves foncières (poste budgétaire 02-610-00-412).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 199**

**8.9 Étude de complémentarité du pôle villageois - mandat pour services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une étude de positionnement commercial pour le pôle villageois afin de préserver et consolider la complémentarité entre ses pôles d'activités et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service proposait plusieurs options dont une option qui tient compte que la Ville fournit l'offre commerciale de Station Mont Tremblant, produit l'inventaire terrain du pôle villageois et s'occupe de la distribution et de la cueillette de l'enquête pour établir la demande (mais ne fait pas l'enquête ni l'analyse) et que les prix soumis pour cette option se résument comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
APUR	21 200 \$
IBI / DAA	18 500 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater la firme IBI / DAA pour un montant de 18 500 \$, taxes en sus, conformément à son offre de service datée de mai 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) pour la confection d'une étude de complémentarité du pôle villageois conformément à l'appel d'offres du 8 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 200**

**8.10 Construction de la rue de l'Aulnaie et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Immeubles Marché Mont-Tremblant inc. - acceptation des travaux de niveau I**

**CONSIDÉRANT QUE** Immeubles Marché Mont-Tremblant inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux à l'exception de divers travaux totalisant une somme de 50 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU :**

- D' accepter les travaux du niveau I concernant la construction de la rue de l'Aulnaie et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'exception de diverses déficiences totalisant une somme de 50 000 \$;
- D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie du niveau II représentant 100 % en conservant une somme de 50 000 \$ couvrant diverses déficiences et qui sera remise lors de l'acceptation du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 201**

**8.11 Requête introductive d'instance - lot 3278065 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 3278065 du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

DE mandater Génivar Inc. et Barbeau Lavoie et associés Inc. pour préparer le dossier devant aller à la Cour supérieure;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (postes budgétaires 02-610-00-412 et 02-610-00-419).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Travaux publics**

**CM09 06 202**

**9.1 Location de pelle sur roues - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la location d'une pelle sur roues pour l'entretien des fossés du réseau routier sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix / mois (transport et taxes en sus)</b>
Denis Gauvin inc.	7 500 \$
Hewitt Équipement	9 500 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU** d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Denis Gauvin inc. au montant de 7 500 \$ par mois pour 2 mois, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), pour la location et le transport d'une pelle sur roues avec accessoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 06 203**

**9.2 Pavage 2009 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la pulvérisation, fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues et chemins de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants:



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>	<b>Option 1 (avant taxes)</b>	<b>Total (avant taxes)</b>
Asphalte Desjardins inc.	657 027,74 \$	17 268,80 \$	674 293,54 \$
ABC Rive-Nord Inc.	670 994,00 \$	26 180,00 \$	697 174,00 \$
Sintra inc.	732 402,50 \$	18 110,00 \$	750 512,50 \$
Les Entreprises Guy Desjardins	802 629,50 \$	17 560,00 \$	820 189,50 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins inc., au montant de 674 293,54 \$, taxes en sus (144 374,90 \$ projet 2009-51, 213 878,50 \$ projet 2009-52, 46 772,04 \$ projet 2009-54, 72 764,80 \$ projet 2009-55 et 179 234,50 \$ projet 2009-56, 17 268,80 \$ poste budgétaire 02-320-00-625), pour différents travaux de pavage sur les chemins Paquette, Prévost, du Lac-Mercier, la montée Kavanagh, la rue Coupal et le pont de la Rivière-du-Diable rue de Saint-Jovite, conformément aux documents d'appel d'offres 2009-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 06 204

**9.3 Disposition des boues des bassins des étangs aérés - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la vidange de boues des bassins des étangs aérés du secteur Village et de Station Mont Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
La Corporation Newalta	166 800 \$
Terratube inc.	175 985,92 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	217 440 \$
Épursol 9147-9279 Québec inc.	315 700 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise La Corporation Newalta, au montant de 166 800 \$, taxes en sus (77 840,00 \$ poste budgétaire 02-414-01-528 et 88 960,00 \$ poste budgétaire 02-414-02-528), pour la fourniture de services de vidanges des boues des bassins des étangs aérés, conformément aux documents d'appel d'offres 2009-18, payable par la réserve d'égout du secteur de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**CM09 06 205**

**9.4 Mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à une mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Laurin Laurin (1991) inc	77 090,00 \$
Bruneau Électrique inc.	97 407,67 \$
Fine Pointe Tech inc	104 500,00 \$
JL Le Saux Ltée	109 077,48 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	117 499,70 \$
Chagnon (1975) Ltée	126 018,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Laurin Laurin (1991) inc, au montant de 77 090 \$, taxes en sus (projet 2009-40), pour procéder à une mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs, conformément aux documents d'appel d'offres 2009-20 dont une somme de 58 900 \$, taxes en sus, est payable par le règlement d'emprunt (2009)-115 et une somme de 18 190 \$, taxes en sus, remboursable par la Corporation Le Refuge du Cerf - piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 206**

**9.5 Égout pluvial du chemin du Village, émissaire au lac Mercier - demande de certificat d'autorisation au MDDEP**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant désire déplacer la conduite d'égout pluvial se déversant actuellement au lac Mercier, en provenance du chemin du Village, pour l'acheminer vers un marais aménagé entre le chemin Plouffe et le Parc Linéaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux de déplacement de l'égout pluvial du chemin du Village à son émissaire du lac Mercier. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

**CM09 06 207**

**11.1 Révision de la politique culturelle de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique culturelle de la Ville a été adoptée en novembre 2002 et qu'il y a lieu d'en effectuer la révision pour l'adapter au portrait culturel actuel;

**CONSIDÉRANT QU'** un développement culturel harmonieux nécessite une série d'actions et de projets structurants par le biais d'un plan directeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la Commission culturelle pour procéder à la révision de la politique culturelle et à l'élaboration d'un plan directeur en culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 208**

**11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2009 - protocole d'entente**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville participe depuis plusieurs années à la programmation du Festival International du Blues de Tremblant en présentant une programmation de « Blues à la plage... »;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité suscite un vif intérêt auprès de la population tremblantoise;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la tenue du Festival international du Blues de Tremblant 2009;

D' autoriser la conclusion d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant pour la programmation « Blues à la plage... » comprenant notamment une contribution de 15 000 \$ (poste budgétaire 02-701-70-499), pour la tenue de cette activité;

D' allouer un budget de 5 630 \$ (postes budgétaires 02-701-70-xxx), pour les opérations internes du site de la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 209**

**11.3 Marché d'été 2009 - protocole d'entente**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2009, en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 6 000 \$ pour l'organisation et la mise en place du marché d'été (poste budgétaire 02-629-00-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 06 210**

**11.4 Fête de la Musique de Tremblant 2009 - entente de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire devenir partenaire de la Fête de la Musique de Tremblant organisée par l'Association de Villégiature de Tremblant, qui aura lieu du 5 au 7 septembre 2009, en présentant une programmation de musique dans le centre-ville et le Secteur du Village;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la tenue de la Fête de la Musique de Tremblant 2009;

D' autoriser la conclusion d'une entente de partenariat avec l'Association de villégiature de Tremblant pour la programmation de la Fête de la Musique et de lui accorder une subvention fixée à 37 % de la contribution de l'AVT au budget d'opération, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, par le surplus accumulé;

D' allouer un budget de 6 000 \$ par le surplus accumulé pour les opérations internes du Service de la culture et des loisirs pendant cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**CA09 06 211**

**15. Correspondances**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les correspondances suivantes :

15.1 MRC des Laurentides - règlement numéro 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la modification des périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, et à la création de deux nouvelles affectations « résidentielle et faunique » et « corridor faunique ».



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 juin 2009**

- 15.2 MRC des Laurentides - règlement numéro 237-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les règles régissant les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Madame Micheline Émond, rue de St-Jovite**

Elle demande si la rue Cadieux projetée va du boulevard du Docteur-Gervais jusqu'à la rue de St-Jovite.

• **Monsieur Meilleur**

Il demande où en est l'étude concernant l'église du Village.

CM09 06 212

**19. Levée de la séance**

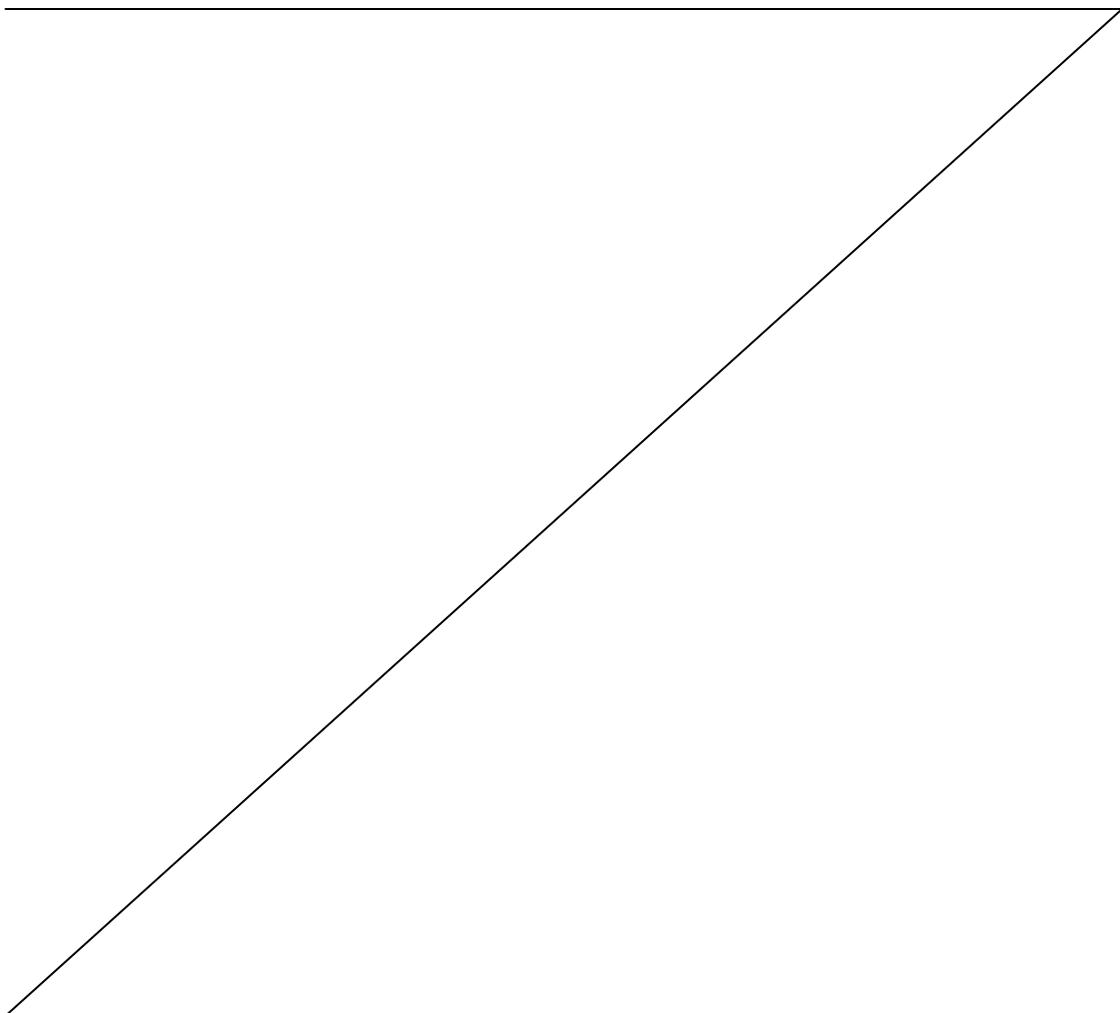
Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 juin 2009** à 19 h 37, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean-Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- [Droit de veto du maire - résolution CA09 05 132 - séance du 25 mai 2009;](#)
  
- 1. Adoption de l'ordre du jour**
  
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
  
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 [Séance du 25 mai 2009;](#)
  
- 4. Règlement**
  
- 5. Administration**
  - 5.1 [Adoption d'une politique de communication;](#)
  - 5.2 [Mont-Tremblant en Fête édition 2009;](#)
  - 5.3 [Tournois de golf;](#)
  - 5.4 [Autorisation d'événement - plage du lac Mercier;](#)
  
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 [Embauche d'un préventionniste temporaire - Service de sécurité incendie;](#)
  - 6.2 [Retiré;](#)
  - 6.3 [Embauche de recrues - Service de sécurité incendie;](#)
  - 6.4 [Embauche d'un policier temporaire;](#)
  - 6.5 [Retiré;](#)
  - 6.6 [Renouvellement à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;](#)



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement;
- 7.4 Remplacement du photocopieur - Service des finances;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat;
- 9.2 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Étude sur l'état du bâtiment du service de police - mandat pour services professionnels - attribution de contrat;
- 9.4 Construction d'un hôtel de ville :
  - 9.4.1 Rejet des soumissions;
  - 9.4.2 Services professionnels en ingénierie - mandat supplémentaire;
  - 9.4.3 Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville - nomination;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

- 13.1 Achat d'une embarcation de type pneumatique;

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 juin 2009.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**CA09 06 142 • Droit de veto du maire - résolution CA09 05 132 - séance du 25 mai 2009**

Monsieur le maire Pierre Pilon ayant exercé son droit de veto sur la résolution CA09 05 132, la résolution est soumise de nouveau à la considération du Conseil.

La greffière résume le contenu de la résolution CA09 05 132 pour le bénéfice des personnes présentes.

**CONSIDÉRANT** le rapport verbal de la directrice générale suite au mandat de vérification donné par le maire, lors de la séance du 25 mai dernier, à l'effet que la soumission de Plannord n'est pas conforme au devis;

**CONSIDÉRANT** l'analyse technique de conformité effectué par le directeur du Service des travaux publics concluant la non-conformité de l'autre soumission reçue;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU de rescinder la résolution CA09 05 132 et de rejeter toutes les soumissions pour l'achat d'une chenillette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 143 1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

**CA09 06 144 3.1 Séance du 25 mai 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 mai 2009, tel que déposé, en remplaçant l'annexe de la résolution CA09 05 121.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

22 juin 2009

4. Règlement

5. Administration

CA09 06 145

5.1 Adoption d'une politique de communication

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité des services aux citoyens et citoyennes passe par l'amélioration des communications municipales internes et externes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter une politique de communication afin d'atteindre les objectifs d'amélioration, d'assurer une gestion efficace et une bonne coordination des communications municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 06 146

5.2 Mont-Tremblant en Fête édition 2009

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce de Mont-Tremblant désire organiser l'événement *Mont-Tremblant en Fête* en juillet 2009;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation en vertu des règlements 53 concernant le bruit et A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de conclure une entente à cette fin avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la Chambre de commerce de Mont-Tremblant à tenir l'événement *Mont-Tremblant en Fête*, au centre-ville, du 17 au 19 juillet 2009, qui comprendra notamment des manèges à compter du 15 juillet, un feu d'artifice, une vente de trottoir, une parade sur la rue de Saint-Jovite, une collecte pour la Société canadienne du cancer et de l'animation;

D' autoriser le prolongement des heures pour le bruit jusqu'à 2 h pour les spectacles extérieurs;

D' autoriser la fermeture de la rue de Saint-Jovite pour tenir une parade ou toute autre activité similaire ainsi que la rue Bisson pour une activité telle la course des serveurs;

D' autoriser la conclusion d'une entente avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant. La trésorière est autorisée à verser la somme de 8 000 \$ après la signature de l'entente (poste budgétaire 02-701-90-970).

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**CA09 06 147**

**5.3 Tournois de golf**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le maire de la municipalité du Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire à représenter la Ville au souper et au tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui aura lieu le jeudi 3 septembre 2009 et d'acheter un billet au montant de 44,30 \$ pour le souper et un billet au montant de 110,74 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 148**

**5.4 Autorisation d'événement - plage du lac Mercier**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'autorisation a été reçue pour un mariage à la plage du lac Mercier et qu'une autorisation en vertu des règlements 53 et A-15 est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un mariage à la plage du lac Mercier le 26 septembre 2009 entre 15 et 16 heures et tel que demandé par madame Karen Martin.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes autres autorisations nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 06 149**

**6.1 Embauche d'un préventionniste temporaire - Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage de poste;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Labarre Gagnon à titre de préventionniste temporaire au Service de sécurité incendie à compter du 29 juin pour une période maximale de 25 semaines et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Retiré**

**CA09 06 150**

**6.3 Embauche de recrues - Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** les départs de certains membres du personnel du Service de sécurité incendie et la nécessité de procéder à l'embauche de recrues afin d'assurer la disponibilité du personnel en tout temps sur le territoire de la Ville;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Christopher Desjardins, Loïk Legault Martellino, Jean-Nicolas Plouffe, Philippe Ladouceur et David Chaput selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 151 6.4 Embauche d'un policier temporaire**

**CONSIDÉRANT** le désistement de madame Charlène Girard-Boucher;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'embaucher madame Claudia Bonsant, matricule 113 à titre policière temporaire au Service de police à compter du 23 juin 2009 selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 Retiré**

**CA09 06 152 6.6 Renouvellement à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ**

**CONSIDÉRANT QU'** une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été mise sur pied par L'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant est membre de la Mutuelle et que cette adhésion lui permet d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant désire renouveler le contrat entre la Ville et l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec l'UMQ pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 06 153 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2009 au montant de 113 075,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**CA09 06 154 7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 22 168,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 155 7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement**

**CONSIDÉRANT QU'** en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel canadien;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques avec Wintoniak & Motard Assurances pour la période du 18 juillet 2009 au 18 juillet 2010 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 745 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 156 7.4 Achat d'un photocopieur - Service des finances**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des finances doit remplacer le photocopieur pour répondre aux besoins actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet auprès de 2 fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Option achat (taxes en sus)</b>	<b>Coût par copie noir/copie</b>	<b>Coût par copie couleur/copie</b>
Juteau Ruel Inc.	non-conforme	n/a	n/a
Xérox Canada Ltée	14 070 \$	0,009 \$	0,009 \$ (1 à 250) 0,09 \$ (251 et +)

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie Xerox Canada Ltée, pour l'achat d'un photocopieur de type Work Center 7345 (projet 2009-02), conformément aux documents d'appels d'offres aux conditions suivantes :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

Services	Coûts
<b>Coût d'achat</b>	14 070 \$ taxes en sus
<b>Coût par copie</b>	0,009 \$ la copie en noir et blanc
	0,009 \$ par copie couleur (de 1 à 250 copies)
	0,09\$ par copie couleur (251 et +)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

CA09 06 157

**9.1 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers requis pour l'exercice 2009-2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet en incorporant des options pour inclure du biodiésel B5 ou B20 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Option A Pétrodiesel (taxes en sus)	Option B Biodiésel B5 (taxes en sus)	Options C,D et E (taxes en sus)
Grand'Maison inc	244 854 \$	N/A	N/A
Les pétroles Sonic	245 570 \$	254 630 \$	N/A

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Les pétroles Sonic pour l'option «B» aux prix unitaires suivants, plus les taxes applicables, le tout conformément aux documents d'appel d'offres (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration) :

Produit	Coût au litre variable selon les tarifs de l'OBG	Commission \$/litre
Huile à chauffage	0,5030	0,0250
Carburant diesel clair - 25°C	0,5130	0,0200
Carburant diesel clair - 40 °C	0,5630	0,0200
Biodiésel B100 (prix du fournisseur)	0,9200	0,0460
Carburant diesel coloré (LS Diesel)	0,5130	0,0380

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 06 158

**9.2 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement d'estrades au parc au Fil-de-l'eau ont été réalisés par l'entreprise Levert paysage en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Daniel Arbour et associés;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de l'entreprise Levert paysage au montant de 2 791,38 \$, plus les taxes applicables (poste budgétaire 55-136-03-000);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 06 159**

**9.3 Étude sur l'état du bâtiment du service de police - mandat pour services professionnels - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** que la Ville procédera à l'acquisition du bâtiment du Service de police situé au 380, rue Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire déterminer l'état de l'immeuble avant l'acquisition et aimerait connaître les dépenses en maintien du bâtiment pour les 25 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour procéder à une étude sur l'état du bâtiment du Service de police et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Cossette et Touchette inc	6 130 \$
Gestion GCPM inc	8 250 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la firme Cossette et Touchette inc., pour la préparation d'une étude sur l'état du bâtiment et pour la préparation d'un plan pluriannuel en maintien du bâtiment du Service de police pour une somme de 6 130 \$, plus les taxes applicables (poste budgétaire 02-210-00-419), le tout conformément à la proposition de Cossette et Touchette inc, datée du 4 mai 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Construction d'un hôtel de ville**

**CA09 06 160**

**9.4.1 Rejet des soumissions**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants;

<b>Entreprise</b>	<b>Prix des soumissions (taxes incluses)</b>
Construction de la Croisette inc.	8 287 452,94 \$
Constructions Lavacon	8 505 292,66 \$
Consortium MR	8 798 340,47 \$
Entreprises QMD inc.	8 812 062,50 \$
Construction Cogela inc.	9 105 312,47 \$
Consoltec inc.	9 287 675,49 \$
Anjalec Construction	9 365 238,75 \$
GMR Construction	9 384 292,33 \$
Alta Limitée	9 699 739,30 \$
Kingston Byers inc.	9 843 679,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE**

le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépasse de façon substantielle l'estimé du coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (2008)-A-19 et les estimés préliminaires des professionnels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE rejeter les soumissions pour la construction d'un nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 06 161

**9.4.2 Services professionnels en ingénierie - mandat supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE**

suite à une demande de soumission publique, la firme Génivar a été mandatée pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs, et effectuer la surveillance des travaux de construction d'un nouvel hôtel de ville par la résolution CA08 04 114;

**CONSIDÉRANT QUE**

suite au rejet des soumissions pour la construction, le conseil désire procéder aux travaux de préparation du site en procédant par lots d'exécution;

**CONSIDÉRANT**

les dispositions du second alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoyant que les articles 573.1 et 573.3.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar, pour une somme de 20 100 \$, plus taxes (projet 2008-91 payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19), pour la préparation des plans et devis pour les appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux de démolition sélective du bâtiment actuel, de décontamination incluant l'étalement temporaire et la protection des lieux et des travaux d'infrastructures et conduites souterraines, remblayage et compaction dynamique, le tout conformément aux paragraphes 1 à 3 de la proposition de Génivar datée du 21 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 06 162**

**9.4.3 Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville - nomination**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA08 06 180 créant un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'ajouter monsieur Gaétan Cormier sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**CA09 06 163**

**13.1 Achat d'une embarcation de type pneumatique**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le Service de Sécurité incendie d'utiliser une embarcation pour desservir les résidents sur le bord des lacs dont certains n'ont accès à leur résidence que par bateau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embarcation sera aussi utilisée pour le sauvetage nautique;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'acquérir l'embarcation pneumatique usagée de la Régie de police de la Rivière-du-nord à un coût réduit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

**QUE** la Ville procède à l'achat d'une embarcation pneumatique de 16 pieds avec moteur et remorque au coût de 17 400 \$, taxes incluses payable par le fonds de roulement remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans (projet 2009-09);

**D'** autoriser monsieur Jean Desjardins, directeur adjoint du Service de police, à être responsable des transferts de document et enregistrement auprès de Transport Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 juin 2009**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 juin 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 juin 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 06 164**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **13 juillet 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 8 juin 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - adoption du projet;
  - 4.2 Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que diverses modifications - adoption du projet;
  - 4.3 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications - adoption;
  - 4.4 Règlement modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant et visant à préciser la disposition s'appliquant aux infractions - avis de motion;
- 5. Administration**
  - 5.1 Nomination du maire suppléant;
  - 5.2 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Comptes recevables - prêt Maison des Jeunes Tornade Jeunesse;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 2232, chemin du Village - réduction de largeur;
  - 8.1.2 Rue du Couvent - stationnement en cour avant;
  - 8.1.3 Rue Robert - augmentation du pourcentage de pentes pour des allées d'accès, localisation de poteaux d'utilité publique sur une allée d'accès et réduction du rayon pour une rue sans issue;
  - 8.1.4 Allée de Bellefeuille - empiètement dans la bande riveraine;
  - 8.1.5 Rue Séguin - empiètement en marge arrière;
  - 8.1.6 302, rue de Saint-Jovite - réductions de la bande de protection et d'une aire d'isolement et augmentation de la largeur des allées d'accès;
  - 8.1.7 1420, rue Deguire - réduction de l'espacement entre les arbres à l'intérieur de la bande de protection et empiètement dans la marge avant;
  - 8.1.8 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant;
  - 8.1.9 725, rue de la Montagne - garage et augmentation de pentes d'accès;
  - 8.1.10 Pour les chemins des Fougères et des Quatre-Temps et la montée des Trilles - augmentation de pentes de rue, réduction de rayons de courbure et réduction de l'alignement de l'intersection;
- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 juin 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2009;
  - 8.2.3 Plan image - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagne - projet de lotissement majeur de type projet intégré - chemin Desmarais - Société immobilière Manitonga Soutana inc.;
- 8.3 Acceptation de divers plans image;
- 8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - lot 4 277 187 du cadastre du Québec;
- 8.5 Acceptation niveau I - prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle - 3090-9626 Québec Inc.;
- 8.6 Association des personnes handicapées Clair-Soleil - don;
- 8.7 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'évènements;
- 8.8 Maquette numérique 3D - mandat pour services professionnels;
- 8.9 Requêtes introductives d'instance - installations septiques déficientes - mandat de services professionnels;
- 8.10 Acquisition d'un terrain - lot 3 647 896 du cadastre du Québec - chemin des Palissades;
- 8.11 Étude de positionnement commercial du pôle villageois - intervieweurs - mandat pour services professionnels;
- 8.12 Demande d'annulation d'une promesse de cession - lot 7A-5-3 du rang D du canton de Clyde - Espace Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Retiré;
- 9.2 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation provisoire - Phase II;
- 9.3 Parc de la rue Piché - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
- 9.4 Parc des Optimistes - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
- 9.5 Parc de la Chatte-Pirate - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
- 9.6 Parc du Marmot-Qui-Rit (Jardins des Naissances) - travaux d'aménagement - attribution de contrat;
- 9.7 Pavage 2009 :
  - 9.7.1 Travaux d'accotements - attribution de contrat;
  - 9.7.2 Rue Saint-Jean - attribution de contrat;
  - 9.7.3 Traitement de surface double - montée Tassé - attribution de contrat;
- 9.8 Travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial - attribution de contrat;
- 9.9 Entretien des génératrices - attribution de contrat;
- 9.10 Fleur emblème de la Ville de Mont-Tremblant;
- 9.11 Réfection du terrain de football :
  - 9.11.1 Engazonnement - attribution de contrat;
  - 9.11.2 Clôture - attribution de contrat;

**10. Environnement**

- 10.1 Caractérisation d'installations septiques non conformes;

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Fête des Glaces 2010 - entente de subvention;
- 11.2 Embauche d'un surveillant-animateur pour le parc de planche à roulettes;
- 11.3 Fête des Tremblantois - budget et programmation.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 213**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant les points 9.11.1 Engazonnement - attribution de contrat et 9.11.2 Clôture - attribution de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM09 07 214**

**3.1 Séance du 8 juin 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 juin 2009, tel que déposé, en modifiant la résolution CM09 06 209 en ajoutant une annexe au protocole d'entente pour le Marché d'été 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 07 215**

**4.1 Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 août à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 216**

**4.2 Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1 - adoption du projet**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1 - adoption du projet.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 10 août à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CM09 07 217 4.3 Règlement (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale (V-1) » au nord du lac Mercier (V-527), l'usage « centre d'interprétation » dans le secteur de la rue Saint-Jean (TM-511) et diverses modifications - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 8 juin 2009;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-102-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 ET VISANT L'AJOUT DE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE (V-1) » AU NORD DU LAC MERCIER (V-527), L'USAGE « CENTRE D'INTERPRÉTATION » DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-JEAN (TM-511) ET DIVERSES MODIFICATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CM09 07 218 4.4 Règlement modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant et visant à préciser la disposition s'appliquant aux infractions - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant et visant à préciser la disposition s'appliquant aux infractions.

**5. Administration**

- CM09 07 219 5.1 Nomination du maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 14 juillet 2009 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 220**

**5.2 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à L'Ordre des Filles d'Isabelle pour organiser un vin d'honneur, le 19 septembre 2009, dans le cadre du congrès d'État qui regroupe 20 cercles du diocèse de Gatineau/Mont-Laurier (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 07 221**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2009 au montant de 140 144,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 222**

**7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 50 737,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 223**

**7.3 Comptes recevables - prêt Maison des Jeunes Tornade Jeunesse**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accordé un prêt à la Maison des Jeunes sur lequel subsiste un solde à recevoir de 3 500 \$ que la Ville désire régler en 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la résolution CM09 03 100 soit modifiée afin que le montant de la subvention à l'organisme Maison des jeunes Tornade Jeunesse soit de 9 000 \$ représentant un versement de 5 500 \$ et 3 500 \$ pour le solde du prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 2232, chemin du Village - réduction de largeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-047) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une largeur de 13,96 mètres sur le chemin de l'Érablière alors qu'elle devrait être de 15 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-048)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**8.1.2 Rue du Couvent - stationnement en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-048) vise à autoriser dans le cadre de la construction d'une habitation multifamiliale, que l'aire de stationnement soit localisée en cour avant alors qu'elle devrait être en cours latérale ou arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 Rue Robert - augmentation du pourcentage de pentes pour des allées d'accès, localisation de poteaux d'utilité publique sur une allée d'accès et réduction du rayon pour une rue sans issue**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-049) vise à autoriser dans le cadre de l'acceptation d'un projet majeur de type projet intégré :

- la localisation de poteaux d'utilité publique sur une allée d'accès alors qu'elle devrait être en arrière cour;
- une pente longitudinale d'une allée d'accès de 15 % alors qu'elle devrait être de 12 % maximum;
- une pente longitudinale d'une allée d'accès de 12 % à partir de l'assiette de la rue alors qu'elle devrait être au plus de 3 % sur une distance de 10 mètres;
- un cercle de virage à l'extrémité d'une rue sans issue d'un diamètre de 11 mètres alors qu'il devrait être entre 15 et 30 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-043)

Questions du public : Monsieur Gabriel Normandeau, résident au 617, rue Labelle, demande à avoir des explications.

**8.1.4 Allée de Bellefeuille - empiètement dans la bande riveraine**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-051) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de construction :

- que la distance entre 4 bâtiments et la ligne naturelle des hautes eaux soit de 15 mètres alors qu'elle devrait être au minimum de 20 mètres;
- l'implantation d'une galerie et la réalisation d'aménagements paysagers à 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors qu'ils devraient être à 15 mètres.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2009-068)

Questions du public : Monsieur Gabriel Normandeau, résident au 617, rue Labelle, demande si le demandeur connaît les conséquences de cette réduction.

**8.1.5 Rue Séguin - empiètement en marge arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-052) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à 14,21 mètres de la ligne arrière alors qu'une marge de 15 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-045)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**8.1.6 302, rue de Saint-Jovite - réductions de la bande de protection et d'une aire d'isolement et augmentation de la largeur des allées d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-053) vise à autoriser l'aménagement d'un stationnement qui déroge à la réglementation par :

- la largeur de sa bande de protection de 1 mètre plutôt que de 2,5 mètres;
- la largeur de l'entrée sur la rue de Saint-Jovite de 12,15 mètres plutôt que de 6,5 mètres;
- la largeur des deux entrées sur la rue du Ruisseau de 9 et 21,15 mètres plutôt que de 6,5 mètres;
- l'absence d'aire d'isolement près des entrées des entrepreneurs alors qu'une marge de 1 mètre est requise.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2009-078)

Questions du public : Monsieur Benoît Forget, président Matériaux Forget, explique qu'ils souhaitent que le projet soit accepté dans son ensemble, car s'il est accepté partiellement, le projet sera à reconsidérer.

**8.1.7 1420, rue Deguire - réduction de l'espacement entre les arbres à l'intérieur de la bande de protection et empiètement dans la marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-054) vise à :

- autoriser l'implantation d'une maison modèle à 8,40 mètres de la ligne avant alors qu'une bande de protection de 15 mètres est prévue;
- autoriser que l'espacement entre les arbres situés à l'intérieur de cette bande de protection soit de 3 mètres plutôt que de 10 mètres.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2009-071)

Questions du public : Monsieur Gabriel Normandeau, résident au 617, rue Labelle, appuie la décision du CCU.

**8.1.8 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-055) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à 24,20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors qu'une bande de protection riveraine de 30 mètres est prévue.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.9 725, rue de la Montagne - garage et augmentation de pentes d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-056) vise à :

- autoriser la construction d'un garage avec un toit plat alors qu'une pente de toit proportionnelle au bâtiment principal est prévue par la réglementation;
- autoriser l'aménagement d'une terrasse sur le toit du garage;
- régulariser la pente d'une allée d'accès existante qui est de :
  - 15 % plutôt que de 12 %;
  - 10,4 % sur les premiers 10 mètres plutôt que de 3 %;
  - 23 % à sa sortie plutôt que 12 %
  - 17,9 % à l'intérieur de l'emprise plutôt que 3 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**8.1.10 Pour les chemins des Fougères et des Quatre-Temps et la montée des Trilles - augmentation de pentes de rue, réduction de rayons de courbure et réduction de l'alignement de l'intersection**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-057) vise à régulariser des chemins tels-que-construits qui dérogent au règlement par :

- des rayons de courbure inférieurs à 85 mètres;
- des pentes de rues supérieures à 12 %;
- des pentes, dans un rayon de 30 mètres d'une intersection, supérieures à 2 % pour les premiers 15 mètres et à 8 % pour les 15 mètres suivants;
- une pente supérieure à 5 % dans la section d'un cercle de virage;
- une réduction de l'alignement de l'intersection de 35 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-086)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 07 224

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 juin 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 725, rue de la Montagne, 1420, rue Deguire, 302, rue de Saint-Jovite, pour une propriété non construite sur l'allée de Bellefeuille ainsi que pour les chemins des Quatre-Temps, Bouton d'Or et la montée des Trilles; pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 454, rue Bisson, 725, rue de la Montagne, 1420, rue Deguire, 2555, rue de l'Aulnaie, 95, chemin Napoléon, 612, chemin de la Plantation, 330, route 117, 457, rue Charbonneau, 999-1001, rue Labelle, aux 302, 888, 990-992 et 1085, rue de Saint-Jovite ainsi que pour une propriété non construite sur le chemin des Glissades,

**CONSIDÉRANT** l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de renommer « Jardin des Naissances » le parc « Du Marmot-Qui-Rit » sur la rue des Marguerites;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 juin 2009 portant les numéros CV2009-068 à CV2009-070, CV2009-073 à CV2009-077 et CV2009-079 à CV2009-087;

D' accepter les demandes de dérogation mineure et de PIIA faisant l'objet des recommandations CV2009-071 et CV2009-072 pour le 1420, rue Deguire, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 16866, minute 4283 et daté du 16 juin 2009 ainsi qu'aux plans du modèle Lise Tremblant des Industries Bonneville datés du 22 mai 2009 le tout aux conditions suivantes :

- le remplacement du revêtement de vinyle par un revêtement de marque Canexel et de la brique rouge par de la pierre naturelle ou artificielle;
- le dépôt d'un plan d'éclairage lors de la demande de permis;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

- le dépôt d'une garantie représentant 2 % du coût du projet (minimum 500 \$, maximum 10 000 \$) afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet tel qu'adopté;
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' accepter la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la recommandation CV2009-078 pour le 302, rue de Saint-Jovite conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Dominique Fecteau, numéro 56 508-C, minute 2 651 et daté du 18 février 2008 ainsi qu'aux plans réalisés par la firme Jardin des Rives, le 15 mai 2009; le tout à la condition suivante :

- que l'aménagement paysagé à être réalisé dans la marge de 1 mètre en bordure de la rue de Saint-Jovite souligne davantage l'entrée sur la rue de Saint-Jovite par l'aménagement d'un îlot sur la première case la jouxtant à l'ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 07 225**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 151, rue Séguin, 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord, 2232, chemin du Village et pour des terrains non construits sur les rues Robert et du Couvent pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 151, rue Séguin, 1500, chemin du Village, 385, chemin de la Réserve, 126 rue du Saut ainsi que sur un terrain non construit sur la rue du Couvent;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un projet majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur la rue Robert;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU :**

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 juin 2009 portant les numéros CT2009-043, CT2009-045, CT2009-046 et CT2009-048 à CT2009-052;

D' entériner la recommandation CT2009-044 relativement au projet majeur de type projet intégré sur la rue Robert, aux conditions suivantes :

- que la contribution pour fins de parc soit telle que proposée par le promoteur dans le document réalisé par son mandataire l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, daté du 19 novembre 2008, et montrée au feuillet 1/6 de son plan numéro 16236, minute 12325 portant la même date;
- qu'une servitude de passage soit consentie en faveur de la Ville sur l'allée d'accès pour permettre aux utilisateurs des sentiers de rejoindre ces derniers et que cette servitude ne soit pas comptabilisée dans la contribution pour fins de parcs;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

- que la balance de la contribution pour fins de parcs, si applicable, soit versée en argent;
- que le promoteur soit avisé que l'acceptation de son projet ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis;

DE reporter la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la recommandation CT2009-047 pour le 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord;

D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CT2009-053 pour le 126, rue de Saut conformément à la demande des propriétaires, soit les couleurs bleu et maïs.

**Le vote est demandé sur la décision relative à la recommandation CT2009-053 :**

Ont voté pour : Monsieur André David  
Monsieur Jacques Saint-Louis  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur Yvon Meilleur

Ont voté contre : Monsieur Jean-Pierre Fortin  
Monsieur Réjean Doré  
Madame Thérèse Barrette

Pour : (4)      Contre : (3)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM09 07 226

**8.2.3 Plan image - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagne - projet de lotissement majeur de type projet intégré - chemin Desmarais - Société immobilière Manitonga Soutana inc.**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été déposée par Société immobilière Manitonga Soutana, par l'entremise de son mandataire la firme d'urbanistes-conseils Apur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est à l'effet d'accepter un projet majeur de type projet intégré comportant 93 terrains voués à des usages d'habitation unifamiliale qui s'articulent de part et d'autre de 5 allées d'accès principales;

**CONSIDÉRANT QU'** un des objectifs généraux du PIIA-25, auquel est assujéti le projet, est de maintenir la qualité environnementale générale en assurant un développement en harmonie avec la nature, la végétation et la topographie existante et que plusieurs critères priorisent le développement en harmonie avec l'environnement du site ainsi que la sécurité du réseau routier des projets de développement;

**CONSIDÉRANT** l'importance du projet situé dans le bassin versant du lac Tremblant et la vulnérabilité de ce plan d'eau qui est une source d'eau potable pour la Ville;

**EN CONSÉQUENCE, ayant pris connaissance de la recommandation CT2009-042**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le plan image déposé par la firme d'urbanisme Apur, conformément à ses documents 1/4 à 4/4 déposés le 26 mars 2009 ainsi qu'au document complémentaire daté du 28 mai 2009 à la condition que tous les points suivants soient répondus et ce, avant la première opération cadastrale de ce terrain :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

- une validation, par le Service de l'urbanisme, auprès du ministère du Développement durable et des Parcs, du système de traitement des eaux usées par roseaux épurateurs et marais filtrants réactifs tel que proposé pour les propriétés plus sensibles, afin de connaître, d'une part, si un certificat d'autorisation est nécessaire compte tenu, selon les documents déposés par HG environnement, que ce système de traitement n'existe pas au Québec pour les équipements individuels, et d'autre part, afin de vérifier s'il subsiste un effluent suite au marais filtrants réactifs;
- le dépôt d'une étude d'impact du projet sur la capacité de support du lac Tremblant et de son bassin versant, plus particulièrement sur la qualité de l'eau (soit, entre autres, les impacts des apports de nutriments, sédiments et phosphore transportés par les eaux de ruissellement considérant que le patron de drainage sera modifié par les divers travaux engendrés par le projet);
- l'intégration, au plan, d'une allée d'accès par le chemin des Skieurs, en traversant la propriété de la compagnie 1289925 Alberta ULC et ce, pour des questions de sécurité civile;
- l'aménagement de surlargeurs de 3 mètres par 10 mètres à tous les 150 mètres de long en l'absence de rond point ou d'intersection pour faciliter les opérations des véhicules d'urgence;
- une validation, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des axes de déplacement pour le cerf proposés dans le projet;
- le dépôt d'une étude faite à partir de quelques échantillons pour s'assurer de la disponibilité de l'eau pour alimenter les puits individuels. Pour ce faire, un sentier pourra être construit afin d'acheminer la machinerie aux sites d'échantillonnage;
- le dépôt par le promoteur d'un projet d'entente cadre à intervenir avec la Ville. Cette entente devra inclure, par exemples, la mise en place des mesures de mitigations pendant et après les travaux, le suivi du projet par une firme de biologistes assurant le respect des mesures de mitigations proposées, des dispositions restreignant le nettoyage des sous-bois, le dépôt d'une garantie financière et toutes autres dispositions incluses dans les rapports des professionnels au dossier;

QUE la contribution à des fins de parc soit le consentement d'une servitude en faveur de la Ville pour un sentier récréatif de 5 mètres de large débutant à la cabane à Parker allant vers l'est dans le sentier existant jusqu'à la limite est du terrain en bordure du parc du Mont-Tremblant;

QUE la balance de la contribution, si applicable, soit versée en argent;

QUE le promoteur soit avisé, à titre d'information :

- que le design de la station de pompage du promoteur voisin a été fait en conséquence de desservir ce projet et qu'il pourrait être approprié de desservir son projet en tout ou en partie par les réseaux d'égout et d'aqueduc municipaux;
- que les primes d'assurances risquent d'être élevées en fonction des gabarits projetés des bâtiments et l'absence de réseau d'aqueduc et de points d'eau en cas d'incendie;
- que des modifications règlementaires concernant les projets intégrés sont présentement à l'étude aux fins de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que ces modifications pourraient avoir un impact sur son projet;
- l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 227**

**8.3 Acceptation de divers plans image**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes d'acceptation de plans image ont été déposées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte les plans image selon les recommandations du Service de l'urbanisme comme suit :

	<b>Projet</b>	<b>Conditions</b>
1.	<p><b>2426-7296 Québec Inc. - chemin de la Maison-de-Pierre</b></p> <p>Projet de type traditionnel comportant 9 terrains résidentiels en bordure d'un chemin existant desservis par des puits et des installations sanitaires individuels.</p> <p>Conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Simon Jean, numéro 16662, minute 311 et daté du 4 juin 2009.</p>	<p>Que la contribution à des fins de parcs soit versée en argent.</p>
2.	<p><b>9105-2811 Québec Inc. - Rue Saint-Roch</b></p> <p>Projet majeur de type projet intégré visant la création de 7 bâtiments pour un total de 42 logements desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.</p> <p>Conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Christian Murray, numéro 16688, minute 12413 et daté du 20 avril 2009.</p>	<p>Qu'avant d'émettre le premier permis de construction le promoteur devra décontaminer le site, conformément au certificat d'autorisation émis, et devra déposer les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Détails sur l'alimentation électrique du projet;</li><li>• Un plan indiquant le dépôt des déchets et matières recyclables;</li><li>• Détails sur la zone tampon</li><li>• Que la contribution à des fins de parcs soit versée en argent.</li></ul>

**QUE** l'acceptation des plans image ne dispense pas les promoteurs de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 07 228**

**8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - lot 4 277 187 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs ont déposé, le 19 mai 2009, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, en date du 12 mai 2009, portant les numéros de plan 56 351-D et de minute 17636;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** les pistes de ski de fond existantes Jackrabbit et la Loutre traversent cette propriété;

**CONSIDÉRANT QU'** un des enjeux cités par le plan d'urbanisme est la protection permanente des emprises des sentiers principaux formant ainsi un réseau cohérent et permettant de lier les principaux pôles de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'** un des moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme est de consolider et diversifier le réseau de sentiers récréatifs par la transformation, entre autres, de la piste Jackrabbit en une piste multifonctionnelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil refuse la demande de report de contribution à des fins de parcs déposée par les promoteurs dans le cadre de l'opération cadastrale du futur lot 4 277 187, du cadastre du Québec;

**QUE** la contribution à des fins de parcs soit réalisée de la manière suivante :

- sous forme de servitude en faveur de la Ville, une emprise de 10 mètres de large pour la piste de ski de fond Jackrabbit;
- que la balance de la contribution, si applicable, fasse l'objet d'une entente de report.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 07 229**

**8.5 Acceptation niveau I - prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle - 3090-9626 Québec Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** 3090-9626 Québec Inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

**D'** accepter les travaux du niveau I concernant le prolongement du réseau d'aqueduc et la pose d'une conduite de refoulement non raccordée au réseau d'égout dans l'emprise de la rue Labelle;

**D'** autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie d'entretien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 230**

**8.6 Association des personnes handicapées Clair-Soleil - don**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut accorder une aide aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais requis pour une demande de modifications à la réglementation ont été acquittés par l'Association des personnes handicapées Clair-Soleil, organisme à but non lucratif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accorder un don de 2 500 \$ à l'Association des personnes handicapées Clair-Soleil en remboursement de la demande de modification à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 231**

**8.7 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événements**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour divers événements et de permis pour la signalisation de ces événements;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements prévus par l'Association de Villégiature Tremblant pour la saison été-automne 2009 selon le calendrier présenté.

Cette résolution ne dispense pas l'organisatrice d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 232**

**8.8 Maquette numérique 3D - mandat pour services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres pour la production d'une maquette numérique 3D et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Murray, Patenaude, Maltais, arpenteurs-géomètres pour la confection d'une maquette numérique 3D pour le territoire de l'ancienne Ville de Saint-Jovite uniquement (22 km<sup>2</sup>), pour un montant de 8 500 \$, taxes en sus, conformément à son offre de service du 1<sup>er</sup> juillet 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) et à l'appel d'offres du 25 mai 2009 pour cette partie du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 233**

**8.9 Requêtes introductives d'instance - installations septiques déficientes - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête introductive d'instance doit être déposée contre les propriétaires des lots 563-3 et 427-10-3 du canton De Salaberry, lots 3-2 et 3-P, du rang 2 du canton de Grandison et lots 8A-P et 9A-P, du rang E, du canton de Clyde;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

- DE déclarer que les installations septiques des propriétés identifiées par les lots 563-3 et 427-10-3 du canton De Salaberry, les lots 3-2 et 3-P, du rang 2 du canton de Grandison et lots 8A-P et 9A-P du rang E du canton Clyde constituent une nuisance et de mettre en demeure les propriétaires de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception des présentes, de faire vidanger leur fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Les propriétaires devront transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de leur fosse septique effectuée en vertu des présentes;
- DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour ces causes (postes budgétaires 02-610-00-412);
- DE mandater, au besoin, la firme Hémisphère le Groupe pour des expertises qui pourraient éventuellement être requises dans la représentation de ces causes (postes budgétaires et 02-610-00-419).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 07 234**

**8.10 Acquisition d'un terrain - lot 3 647 896 du cadastre du Québec - chemin des Palissades**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 3 647 896 du cadastre du Québec souhaite l'offrir à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est déjà propriétaire des deux lots contigus à ce terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU** d'accepter l'offre de monsieur André Colin pour l'achat du lot 3 647 896 du cadastre du Québec pour la somme de un dollar, les frais de transfert étant à la charge de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 235**

**8.11 Étude de positionnement commercial du pôle villageois - intervieweurs - mandat pour services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** un mandat est octroyé pour produire une étude de positionnement commerciale pour le pôle villageois;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de compléter les efforts des commerçants qui participent à la collecte de données en ayant recours à deux intervieweurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater Altus Géocom pour la supervision et la fourniture de deux intervieweurs, pour un montant de 6 560 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service du 10 juillet 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 236**

**8.12 Demande d'annulation d'une promesse de cession - lot 7A-5-3 du rang D du canton de Clyde - Espace Tremblant**

**CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire d'annuler la promesse de cession du chemin projeté sur le lot 7A-5-3 du rang D du canton de Clyde;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier projeté au plan d'urbanisme prévoit également un lien avec les propriétés voisines plus au sud de ce chemin projeté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' accepter d'annuler, aux frais du demandeur, la promesse de cession en faveur de la Ville sur le lot 7A-5-3 du rang D du canton de Clyde;

D' autoriser que ce lot soit refondu avec les lots qui lui sont adjacents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**9.1 Retiré**

**CM09 07 237**

**9.2 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation provisoire - phase II**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagements extérieurs au Château Beauvallon ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Rousseau-Lefebvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase II;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 238 9.3 Parc de la rue Piché - travaux d'aménagement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement du nouveau parc de la rue Piché;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les entreprises Bernard Sigouin inc	50 474,50 \$
Leverit Paysage inc.	53 402,50 \$
Paysagistes Northland inc	73 862,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les entreprises Bernard Sigouin inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du nouveau parc de la rue Piché au montant de 50 474,50 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parc (projet 2009-37), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Fleur de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 239 9.4 Parc des Optimistes - travaux d'aménagement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan directeur des parcs propose, dans son programme de mise à niveau, des améliorations aux parcs existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement au parc des Optimistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les entreprises Bernard Sigouin inc	39 401 \$
Paysagistes Northland inc	41 499 \$
Leverit Paysage inc.	45 296 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les entreprises Bernard Sigouin inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc des Optimistes au montant de 39 401 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parc (projet 2008-61), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Fleur de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 240**

**9.5 Parc de la Chatte-Pirate - travaux d'aménagement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan directeur des parcs propose, dans son programme de mise à niveau, des améliorations aux parcs existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement au parc de la Chatte-Pirate;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Levert Paysage inc.	60 728,00 \$
Les entreprises Bernard Sigouin inc	72 022,30 \$
Paysagistes Northland inc	79 909,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc de la Chatte-Pirate au montant de 60 728 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parc (projet 2008-59), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Fleur de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 241**

**9.6 Parc du Marmot-Qui-Rit (Jardins des Naissances) - travaux d'aménagement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan directeur des parcs propose, dans son programme de mise à niveau, des améliorations aux parcs existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement au parc du Marmot-Qui-Rit;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Levert Paysage inc.	82 797,50 \$
Les entreprises Bernard Sigouin inc	86 633,45 \$
Paysagistes Northland inc	115 007,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Marmot-Qui-Rit au montant de 82 797,50 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parc (projet 2008-60), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Fleur de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**9.7 Pavage 2009**

**CM09 07 242**

**9.7.1 Travaux d'accotements - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville désire procéder à des travaux de pavage sur les accotements suivants :

- chemin du Village (585 mètres linéaires du chemin du Lac-Mercier jusqu'au 1482 chemin du Village, projet 2009-58);
- rue Labelle (170 mètres linéaires de la rue des Thuyas jusqu'à l'impasse des Cigales (projet 2009-59);
- rue Labelle devant l'intersection du 8<sup>e</sup> rang (170 mètres linéaires pour un arrêt d'autobus, projet 2009-60);
- rue Demontigny pour l'aménagement d'une piste cyclable (190 mètres linéaires) (projet 2009-21);

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les entreprises Guy Desjardins inc.	41 988,25 \$
Asphalte Desjardins inc.	54 379,43 \$
ABC Rive-Nord inc.	63 963 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de les Entreprises Guy Desjardins inc., pour la réalisation des travaux de pavage d'accotements au montant de 41 988,25 \$, taxes en sus, (payable par le surplus libre accumulé et selon la répartition suivante 20 475,00 \$ projet 2009-58, 7 015 \$ projet 2009-59, 5 300 \$ projet 2009-60 et 9 198,25 \$ projet 2009-21), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 243**

**9.7.2 Rue Saint-Jean - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville désire procéder à des travaux de pavage sur la rue Saint-Jean suite à la mise en place d'une conduite d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Asphalte Desjardins	23 516,60 \$
ABC Rive-Nord inc.	28 717,40 \$
Sintra inc.	31 375 \$
Les entreprises Guy Desjardins inc.	27 560 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalté Desjardins inc., pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Saint-Jean au montant de 23 516,60 \$, taxes en sus, (projet 2008-73), payable par la réserve d'égout du secteur Village, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 244 9.7.3 Traitement de surface double - montée Tassé - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de fourniture et pose d'un traitement de surface double sur la montée Tassé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Franroc, division de Sintra inc.	47 250 \$
Les entreprises Bourget inc.	62 580 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., pour la réalisation des travaux de fourniture et pose d'un traitement de surface double sur la montée Tassé au montant de 47 250 \$, taxes en sus (projet 2009-53), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 245 9.8 Travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur une partie de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Pompage sanitaire Mont-Tremblant	17 400 \$
Chalifoux Sani-Laurentide inc.	18 600 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage sanitaire Mont-Tremblant pour la réalisation des travaux de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial au montant de 17 400 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-415-00-524, 02-415-01-524, 02-415-02-524 et 02-320-00-524), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**13 juillet 2009**

**CM09 07 246**

**9.9 Entretien des génératrices - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de procéder à l'entretien des génératrices fixes se trouvant dans les édifices municipaux de la Ville pour une période de 3 ans soit 2009, 2010 et 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2010</b>	<b>Montant 2011</b>	<b>Total</b>
Les entreprises électriques LM inc	8 060,00\$	8 395,83\$	8 745,66\$	25 201,49\$
Cummins Est du Canada	14 225,00\$	14 225,00\$	14 225,00\$	42 675,00\$
Génératrices Drummond	13 021,00\$	13 021,00\$	13 021,00\$	39 063,00\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les entreprises électriques LM inc au montant de 25 201,49 \$ avant taxes, (poste budgétaire 02-413-xx-526, 02-415-xx-526 et 02-xxx-xx-522) pour l'entretien des génératrices des différents édifices municipaux et ce, pour une durée de 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 247**

**9.10 Fleur emblème de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité d'embellissement de changer la fleur emblème de la Ville en la remplaçant par un arbre et une fleur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation du comité d'embellissement de changer la fleur emblème de la Ville, la Viola cornutta par un arbre et une fleur, soit l'Épinette blanche et la Baptisia et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à soumettre une demande aux autorités concernées afin d'officialiser ce changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.11 Réfection du terrain de football**

**CM09 07 248**

**9.11.1 Engazonnement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de réfection de 4 500 mètres carrés approximativement sur la surface de jeu du terrain de football derrière la polyvalente Curé-Mercure;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2009

Soumissionnaires	Excavation / remblai (taxes en sus) (\$/m <sup>2</sup> )	Gazon cultivé (taxes en sus) (\$/m <sup>2</sup> )
Gazonnière Bastien et fils	4,84 \$	2,16 \$
La gazonnière Lauzon et frères inc	Non-inclus	2,91 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gazonnière Bastien et fils, pour la réalisation des travaux d'excavation/remblai ainsi que la fourniture et l'installation du gazon cultivé pour un montant total de 31 500 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-43).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 07 249 9.11.2 Clôture - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de réfection de la surface de jeu du terrain de football derrière la polyvalente Curé-Mercure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire contrôler l'accès au terrain pour limiter le vandalisme en installant une clôture;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Clôture Solival	10 780 \$
Aménagements Girouard	12 350 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Clôture Solival, pour la fourniture et l'installation d'une clôture au montant de 10 780 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-43).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**CM09 07 250 10.1 Caractérisation d'installations septiques non conformes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, dans le cadre de ses efforts pour contrer les épisodes d'algues bleu-vert, désire procéder à un projet portant sur l'expertise et la caractérisation de propriétés pourvues d'installations septiques jugées potentiellement polluantes pour certains lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2009

Soumissionnaire	Prix par propriété (taxes en sus)
Biofilia	1 100,00 \$
Génivar	Non fourni
Groupe Hémisphères	450 \$
Roche Ltée	440 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Roche Ltée au montant de 440 \$ par propriété, pour la caractérisation de 40 installations septiques jugées potentiellement polluantes, pour un montant total de 17 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

CM09 07 251

**11.1 Féerie des Glaces 2010 - entente de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer à l'événement *Féerie des Glaces* qui aura lieu du 19 février au 7 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement a lieu tôt en saison et que l'organisation et le financement doivent être prévus dès que possible;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente de subvention relative à la 2<sup>e</sup> édition de la Féerie des Glaces, comprenant notamment une participation financière de 90 000 \$ dont 65 000 \$ proviennent du surplus accumulé (poste budgétaire 02-701-90-970) et qui sera payée en 3 versements de 30 000 \$, le premier à la signature de l'entente et les deux suivants les 1<sup>er</sup> octobre 2009 et 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 07 252

**11.2 Embauche d'un surveillant-animateur pour le parc de planche à roulettes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire assurer la sécurité des utilisateurs du parc de planches à roulettes ainsi que la propreté des lieux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec monsieur Alex Noël à titre de surveillant-animateur pour le parc de planche à roulettes, au taux de 10 \$ de l'heure, pour la période du 15 juin au 11 octobre 2009, pour un montant maximal de 4 570 \$ (poste budgétaire 02-701-70-418).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2009

CM09 07 253

**11.3 Fête des Tremblantois - budget et programmation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire rassembler ses citoyens autour d'une même fête et ainsi maintenir les liens d'amitiés;

**CONSIDÉRANT QUE** la fête aura lieu au Domaine Saint-Bernard le samedi 12 septembre prochain, reportée au 13 septembre s'il pleut;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la fête des Tremblantoises et Tremblantois et d'adopter le budget d'opération de 16 910 \$ (poste budgétaire 02-701-70-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondances**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

• **Madame Lise Bouffard Walker, 162, chemin du Pont-de-fer**

Elle demande si la Ville pourrait mettre des boîtes à fleurs autour du pont de Fer pour cacher un peu la laideur du site en attendant une éventuelle réfection par le ministère.

• **Monsieur Gabriel Normandeau, 617, rue Labelle**

Il mentionne son accord avec l'embauche d'un animateur pour le parc de planches à roulette notamment par rapport à l'incident survenu récemment.

Il demande si chaque conseiller pourrait lire et présenter les projets de résolution de son secteur.

CM09 07 254

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **27 juillet 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8  
Monsieur Jean-Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 22 juin 2009;
- 4. Règlement**
- 5. Administration**
  - 5.1 Renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale;
  - 5.2 Tournois de golf bénéfiques;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un journalier spécialisé temporaire;
  - 6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire;
  - 6.3 Embauche d'un chef comptable;
  - 6.4 Embauche d'un répartiteur - préposé au MIP temporaire;
  - 6.5 Nomination de 3 répartiteurs - préposés au MIP régulier - temps partiel;
  - 6.6 Embauche d'un policier temporaire;
- 7. Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;
  - 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2008;
  - 7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Scellement de fissures - attribution de contrat;
- 9.2 Transport en commun :
  - 9.2.1 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant;
  - 9.2.2 Jour de la Terre;
- 9.3 Relais d'information touristique - fourniture et installation;
- 9.4 Terrain de tennis - revêtement acrylique - attribution de contrat;
- 9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - attribution de contrat;
- 9.6 Aréna - portes d'entrées - attribution de contrat;
- 9.7 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage - mandat de services professionnels en architecture;
- 9.8 Camionnette - fourniture d'accessoires - attribution de contrat;
- 9.9 Buts de soccer - attribution de contrat;
- 9.10 Construction d'un nouvel hôtel de ville - honoraires professionnelles supplémentaires - ingénieurs-conseils;
- 9.11 Location du restaurant de l'aréna - attribution de contrat;
- 9.12 Location d'un pro-shop à l'aréna - attribution de contrat;
- 9.13 Réfection du terrain de football;
- 9.14 Trottoirs 2009 - attribution de contrat;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 juillet 2009.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 165**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

**CA09 07 166**

**3.1 Séance du 22 juin 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 juin 2009, tel que déposé en remplaçant dans l'ordre du jour au point 9.2 et dans le titre de la résolution CA09 06 158 les mots « acceptation provisoire des travaux » par ce qui suit : « acceptation finale des travaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**5. Administration**

**CA09 07 167**

**5.1 Renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la création de la nouvelle Cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) pour une durée de trois ans avec la compagnie Nexxlink conformément à la résolution 2005-488;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de trois ans été renouvelé le 28 juillet 2008 pour une durée supplémentaire d'une année qui vient à échéance le 1 septembre 2009 conformément à la résolution CA08 07 187 et que la compagnie Bell solutions d'affaires a été rachetée par la compagnie GFI solutions d'affaires Inc. qui offre le même service;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du 6<sup>e</sup> paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie GFI solutions d'affaires Inc. pour le renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale pour une période de 12 mois aux mêmes conditions, soit pour une mensualité de 947 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 168**

**5.2 Tournois de golf bénéfiques**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs tournois de golf sont organisés au bénéfice d'organismes communautaires locaux;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville au souper du tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV qui aura lieu le lundi 31 août 2009 et d'acheter un billet au montant de 55 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

D' autoriser monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis à représenter la Ville au tournoi de golf de la fondation Daniel-Lauzon qui aura lieu le mardi 18 août 2009 et d'acheter un billet au montant de 125 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 07 169**

**6.1 Embauche d'un journalier spécialisé temporaire**

**CONSIDÉRANT QU'** en raison d'une absence pour un congé de paternité;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Clément-Lahaie à titre de journalier spécialisé temporaire au Service des travaux publics à compter du 28 juillet 2009 pour une période maximale de 20 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 170**

**6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de procéder à un remplacement au poste de journalier/chauffeur/opérateur en raison d'une pré-retraite;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Danny Laurin à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 28 juillet 2009 pour une durée maximale de 552 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin déclare que par souci de transparence, étant donné que sa conjointe est concernée, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CA09 07 171 6.3 Embauche d'un chef comptable**

**CONSIDÉRANT** les besoins du service des finances et la nécessité de rendre à durée indéterminée le contrat de la chef comptable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marie-France Turpin à titre de chef comptable au service des finances pour une durée indéterminée à compter du 28 juillet 2009 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller monsieur Jean-Pierre Fortin reprend part aux délibérations.

**CA09 07 172 6.4 Embauche d'un répartiteur - préposé au MIP temporaire**

**CONSIDÉRANT** le départ imminent d'un répartiteur;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Delvia Lajeunesse à titre de répartitrice - préposée au MIP temporaire au Service de police à compter du 28 juillet 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 173 6.5 Nomination de 3 répartiteurs - préposés au MIP régulier - temps partiel**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 8.02 b) de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), la ville s'engage à créer 3 nouveaux postes réguliers à temps partiel afin qu'au moins deux personnes soient présentes par quart de travail sur 40% des quarts de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** que la Ville doit respecter l'article 34.02 de la convention collective;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de répartiteurs - préposés au MIP réguliers à temps partiel au Service de police, selon les termes de la convention collective en vigueur, comme suit :

- monsieur Frédéric Tessier, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- madame Aneta El Hajjami, rétroactivement au 7 janvier 2009;
- madame Sylvie Ménard, à compter du 9 août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 174 6.6 Embauche d'un policier temporaire**

**CONSIDÉRANT** le départ d'une policière temporaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Billy St-Jean Gray à titre de policier temporaire au Service de police à compter du 28 juillet 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 07 175 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2009 au montant de 177 444,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 176 7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 67 681,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 177 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2008**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a pris connaissance des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

27 juillet 2009

CA09 07 178

**7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

CA09 07 179

**9.1 Scellement de fissures - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder au scellement de fissures sans fraisage sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 3 000 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Groupe Lefebvre (MRP) inc.	6 570 \$
Les Entreprises CPM Inc.	6 870 \$
NRJ Environnement Routier	6 930 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour procéder au scellement de fissures sans fraisage au montant de 6 570 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Transport en commun**

CA09 07 180

**9.2.1 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 septembre 2009 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont-Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville de Mont-Tremblant et la Station Mont-Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser que le dimanche 20 septembre 2009, de 9 à 18 h, le transport en commun soit gratuit aux citoyens qui présenteront la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Mont Tremblant pour participer à la Journée du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 181**

**9.2.2 Jour de la Terre**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 avril se tient annuellement le jour de la Terre et que plusieurs actions sont mises en place dans divers pays pour cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental en offrant gratuitement l'accès au transport en commun;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, jeudi le 22 avril 2010, afin de sensibiliser les gens au Jour de la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 182**

**9.3 Relais d'information touristique - fourniture et installation**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de 6 relais d'information touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations relatives à l'éclairage étaient incomplètes et que cette situation a pu occasionner une ambiguïté ayant une incidence sur les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de permettre aux soumissionnaires de préparer une proposition en tenant compte de toutes les informations pertinentes dans le but d'assurer l'intégrité du processus d'appels d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU de rejeter toutes les soumissions et d'en demander de nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 183**

**9.4 Terrain de tennis - revêtement acrylique - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la pose d'un revêtement acrylique sur le terrain de tennis double situé au parc École;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Terrassement JOPAT Inc., au montant de 20 500 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parc (projet 2009-36) pour la pose d'un revêtement acrylique sur le terrain de tennis, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 184**

**9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à l'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Travaux d'implantation</b>	<b>Option 1.1 Mobilier poteau</b>	<b>Option 1.2 Panneaux emblème</b>	<b>Total</b>
Kalitec inc.	413 240,10 \$	107 226,00 \$	13 009,50 \$	533 475,60 \$
ESM Enseignes St-Marie	591 471,30 \$	97 372,80 \$	26 961,90 \$	715 806,00 \$

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de mandater l'entreprise Kalitec inc. pour les travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et infrastructures municipales incluant les options 1.1 et 1.2 pour un montant total de 533 475,60 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération à 39,06 % et par le surplus libre accumulé de la ville à 60,94 %, projet 2007-21, le tout conformément au document d'appel d'offres préparé par la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 185**

**9.6 Aréna - portes d'entrées - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à l'installation de portes coulissantes automatiques dans l'entrée principale de l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant</b>
Les portes auto magiques	13 350 \$
Portronik	16 000 \$
Vitrie Pilon	22 121 \$

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les portes auto magiques pour la fourniture et l'installation de portes coulissantes automatiques dans l'entrée principale de l'aréna, au montant de 13 350 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-30), le tout conformément à la proposition datée du 7 juillet 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CA09 07 186**

**9.7 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage - mandat de services professionnels en architecture**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville procédera à des travaux de remplacement des refroidisseurs à l'aréna et que ces travaux nécessitent l'agrandissement du bâtiment actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU de mandater la firme Jean-François Parent, architecte, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'agrandissement de l'aréna, pour un montant de 9 220 \$ incluant 500 \$ de frais remboursables, taxes en sus (projet 2009-29), le tout conformément à la proposition datée du 18 juin 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 187**

**9.8 Camionnette - fourniture d'accessoires - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire installer des flèches de signalisation et des gyrophares sur 3 de ces camionnettes afin de respecter les lois et règlements sur la signalisation des travaux routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)	14 959,20 \$
Signal service inc.	16 092,63 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) au montant de 14 959,20 \$, taxes en sus, payable par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans (projet 2009-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 188**

**9.9 Buts de soccer - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire remplacer les 6 buts de soccer junior existants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Le groupe Sport-Inter plus	6 044 \$
Les installations sportives Agora	9 645 \$

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Le groupe Sport-Inter plus au montant de 6 044 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-35), le tout conformément à l'offre datée du 16 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 189**

**9.10 Construction d'un nouvel hôtel de ville - honoraires professionnels supplémentaires - ingénieurs-conseils**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme Génivar pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs et pour effectuer la surveillance des travaux de construction d'un nouvel hôtel de ville par la résolution CA08 04 114, le tout conformément au document d'appel d'offres 2008-06;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Génivar a transmis à la Ville le 16 avril 2009, un compte d'honoraires supplémentaires de 39 390 \$, plus taxes, pour la modification des plans et devis définitifs accompagné d'une description des activités qu'ils considèrent en sus du mandat original;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge que les honoraires reliés aux travaux de décontamination des sols sont irrecevables puisque ces travaux ont été réalisés par une firme de laboratoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé de procéder à des modifications aux plans pour le secteur du greffe et pour l'ajout de la géothermie et que ces travaux n'était pas inclus dans le mandat attribué à la firme Génivar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter partiellement la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Génivar et d'autoriser la trésorière à lui verser un montant total de 20 550 \$, taxes en sus, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, projet 2008-91 et réparti comme suit :

- 3 550 \$ pour les items 1.1 et 1.2 « Modification du secteur du greffe »;
- 12 000 \$ pour l'item 2.1 « Géothermie du bâtiment de la bibliothèque »;
- 5 000 \$ pour les items 3.1 et 3.2 « Géothermie de l'hôtel de ville ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 190**

**9.11 Location du restaurant de l'aréna - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la location du restaurant de l'aréna municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de madame Nathalie Dicaire, pour la location du restaurant de l'aréna municipal pour une période de 3 ans, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 2009-23 et pour les montants annuels suivants, taxes en sus:

- 5 000 \$ pour la saison hiver 2009-2010;
- 5 500 \$ pour la saison hiver 2010-2011;
- 6 000 \$ pour la saison hiver 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 191**

**9.12 Location d'un pro-shop à l'aréna - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la location d'un pro-shop à l'aréna municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de monsieur Martin Fredette pour la location d'un pro-shop à l'aréna municipal pour une période de 3 ans, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 2009-24 et pour une somme de 1 200 \$ par saison, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 192**

**9.13 Réfection du terrain de football**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville a attribué des contrats par résolutions CM09 07 248 et CM09 07 249 pour la réfection de la surface de jeu du terrain de football derrière la polyvalente Curé-Mercure, soit la réalisation de travaux d'engazonnement et la fourniture et l'installation d'une clôture;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le décret 846-2005, le terrain de football est un équipement d'intérêt collectif de compétence d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, que le conseil d'agglomération entérine les résolutions CM09 07 248 et CM09 07 249, adoptées par le conseil municipal, et prenne en charge les dépenses liées aux montants de 31 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux d'excavation/remblai ainsi que la fourniture et l'installation du gazon cultivé et de 10 780,00 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation d'une clôture, payables par le surplus libre accumulé (projet 2009-43).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 07 193**

**9.14 Trottoirs 2009 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder au coffrage, décoffrage, à la fourniture et la mise en place du béton pour la réparation de trottoirs sur différentes rues de son territoire;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**

un appel d'offres a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Excavations A.M. Ltée	37 852,00 \$
Ciment Lavallé Ltée	42 194,00 \$
ABC Rive-Nord	57 585,08 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation A.M. Ltée, au montant de 37 852 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-521), pour la réparation de trottoirs sur différentes rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 juillet 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 27 juillet 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**27 juillet 2009**

**CA09 07 194**

**19. Levée de la séance**

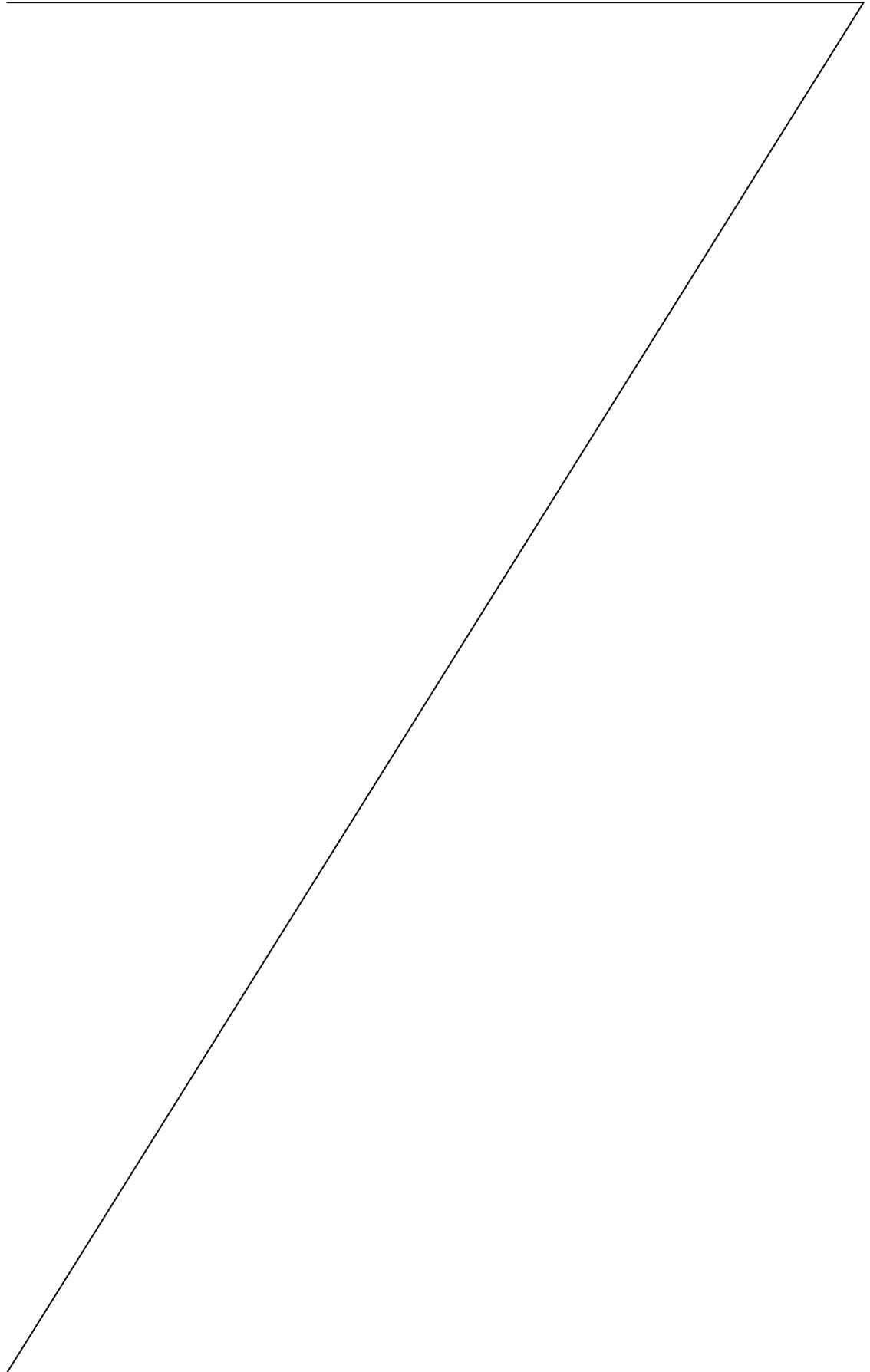
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **10 août 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7 et maire suppléant  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :**

- I. **Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement (2008)-100 de Plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications;**
- II. **Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage de sécurité publique dans la zone IN-471-1;**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 **Séance du 13 juillet 2009;**
4. **Règlements**
  - 4.1 **Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - avis de motion;**
  - 4.2 **Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1 :**
    - 4.2.1 **Avis de motion;**
    - 4.2.2 **Adoption du second projet de règlement;**
  - 4.3 **Règlement (2009)-15-2 modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques - adoption;**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**5. Administration**

- 5.1 Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza;
- 5.2 Autorisation d'événement - feu d'artifice Quintessence;
- 5.3 Voyage jumelage Mont-Tremblant / Châtel - demande de subvention;
- 5.4 Voyage jumelage Mont-Tremblant / Châtel - organisation et coordination;
- 5.5 Jumelage - visite des Châtellans;
- 5.6 Parc linéaire - utilisation hivernale - demande à la MRC des Laurentides et au gouvernement du Québec;

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 195, chemin du Domaine-Millette - implantation d'une remise en cour avant;
  - 8.1.2 140, chemin de l'Ermitte - empiètement en marge latérale;
  - 8.1.3 905, chemin des Skieurs - augmentation de pentes de rue - construction d'un pavillon dérogatoire;
  - 8.1.4 275, côte des Intrépides - empiètement dans la rive - réduction du pourcentage d'espace naturel;
  - 8.1.5 500, montée Kavanagh - augmentation de la hauteur d'une clôture;
  - 8.1.6 110, chemin Ovila - réduction du pourcentage d'espace naturel;
- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juillet 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 juillet 2009;
- 8.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2009 - modifications;
- 8.4 Plan image - parties des lots 29 et 30 du rang 1, canton de Grandison - chemin du Pont-de-Fer;
- 8.5 Demande d'acquisition d'une partie du lot 3 279 008;
- 8.6 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - mandat de services professionnels;
- 8.7 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Usine de traitement des eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux de modification à la ventilation - attribution de contrat;
- 9.2 Usine de boues activées, secteur Saint-Jovite et poste de pompage P1, secteur Station Mont Tremblant - remplacement et réparation de pompes;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

- 9.3 Pelle sur roues - prolongement de location;
- 9.4 Retiré;
- 9.5 Réfection de rue - pierre concassée sur la montée Tassé - attribution de contrat;
- 9.6 Retiré;
- 9.7 Retiré;
- 9.8 Demande de municipalisation - prolongement du chemin des Eaux-Vives;
- 9.9 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec - adhésion;
- 9.10 Travaux de dynamitage pour réfection de rues - attribution de contrat;
- 9.11 Retiré;
- 9.12 Aménagement d'un nouveau terrain de soccer - attribution de contrat;
- 9.13 Voie de contournement du sentier de motoneige;

**10. Environnement**

- 10.1 Programme Climat municipalités - formation d'un comité de sélection;
- 10.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides - nomination;

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Festival de la chanson de Mont-Tremblant - autorisation d'événement;
- 11.2 Projet Les Œuvres-Sœurs - participation financière.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**Assemblée de consultation publique**

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 23 juillet 2009. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, coordonnateur de la planification et de la géomatique du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**I. Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement (2008)-100 de Plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications**

Ce projet vise à :

1. agrandir la limite de l'aire d'affectation « Résidentielle forte densité (RF) » dans une partie de l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité (RA) » sur le lot 3 936 227 à l'est de la rue Desjardins et au nord du boulevard du Docteur-Gervais;
2. agrandir la limite de l'aire d'affectation « Résidentielle forte densité (RF) » dans une partie de l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité (RA) » sur une partie du lot 3 279 780 à l'ouest de la rue des Forges et au sud de la rue Suppère;
3. modifier l'article 192 (aire d'affectation industrielle) en apportant une précision aux groupes d'usages « Commerce » et en ajoutant le groupe d'usages « Service communautaire » en tant qu'usage compatible à certaines conditions;
4. modifier l'article 200 (aire d'affectation Touristique mixte) en ajoutant l'Hôtel du Lac et le projet Franceschini dans le texte sur la description de cette aire d'affectation.

Aucun de ces éléments n'est susceptible d'approbation référendaire.

**2. Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage de sécurité publique dans la zone IN-471-1**

Ce projet vise à :

1. agrandir la limite de la zone RF-451-2 dans une partie de la zone RA-450 sur le lot 3 936 227 à l'est de la rue Desjardins et au nord du boulevard du Docteur-Gervais;
2. agrandir la limite de la zone RF-334 dans une partie de la zone RA-333 sur une partie du lot 3 279 780 à l'ouest de la rue des Forges et au sud de la rue Suppère;
3. ajouter à la grille IN-471-1 l'usage « services administratifs d'une municipalité locale relevant de la sécurité publique ».

L'article 1 de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une demande relative à des modifications de limites de zones peut provenir des zones concernées RF-451-2, RA-450, RF-334 et RA-333 de même que de toutes les zones qui leur sont respectivement contiguës.

L'article 2 de ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Une demande relative à l'ajout d'un usage de sécurité publique peut provenir de la zone concernée IN-471-1 de même que des zones qui lui sont contiguës.

Questions du public : aucune question n'est posée.

**CM09 08 255**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant les points suivants :

- 9.6 Pavage 2009 - réfection du chemin du Domaine Millette;
- 9.7 Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM09 08 256**

**3.1 Séance du 13 juillet 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 juillet 2009, tel que déposé, avec les modifications suivantes :

- remplacer, dans la résolution CM09 07 251 et dans l'entente, la date du « 1<sup>er</sup> janvier 2010 » par celle du « 31 décembre 2009 »;
- remplacer, dans le second considérant de la résolution CM09 07 253, la date du « 13 septembre » par celle du « 12 septembre » et celle du « 14 septembre » par celle du « 13 septembre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 08 257**

**4.1 Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications.

**4.2 Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1**

**CM09 08 258**

**4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1.

**CM09 08 259**

**4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CM09 08 260**

**4.3 Règlement (2009)-15-2 modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 13 juillet 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-15-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2002)-15 INSTAURANT UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE FRÉQUENCE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET VISANT À PRÉCISER LA DISPOSITION S'APPLIQUANT AUX INFRACTIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

**CM09 08 261**

**5.1 Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite toujours améliorer sa préparation face à différents risques naturels, technologiques et sociaux et qu'un plan municipal de sécurité civile a été adopté par le conseil le 11 février 2008 par la résolution CM08 02 042;

**CONSIDÉRANT** l'état de situation de L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en regard de la grippe A(H1N1);

**CONSIDÉRANT QU'** en cas de pandémie, il est nécessaire qu'une planification adéquate ait été effectuée dans le but de protéger la santé des employés et de prévoir des actions pour contrer l'absentéisme sur le maintien des services essentiels à rendre à la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le directrice générale, pour préparer un plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza et d'autoriser l'utilisation d'une somme de 10 000 \$ provenant du surplus libre accumulé, dans le cadre des actions préventives qui pourront être nécessaires en vertu de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 262**

**5.2 Autorisation d'événement - feu d'artifice Quintessence**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

ET RÉSOLU d'entériner l'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 8 août 2009 vers 22 h 30 selon la demande de monsieur Frédérick Duguay, artificier-concepteur.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 263**

**5.3 Voyage jumelage Mont-Tremblant / Châtel - demande de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a organisé un voyage dans le cadre du jumelage Mont-Tremblant / Châtel en mars 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** ce voyage avait pour but d'obtenir des informations stratégiques auprès d'intervenants d'une destination touristique de villégiature quatre saisons française, plus spécifiquement dans la région de Châtel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville requiert de l'aide financière pour ce voyage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du fonds de développement régional, secteur tourisme à la Conférence régionale des élus des Laurentides et d'autoriser la directrice générale à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 264**

**5.4 Voyage jumelage Mont-Tremblant / Châtel - organisation et coordination**

**CONSIDÉRANT QU'** un voyage a été effectué dans le but d'obtenir des informations stratégiques auprès de différents intervenants d'une destination touristique de villégiature quatre saisons française, plus spécifiquement dans la région de Châtel;

**CONSIDÉRANT QUE** des services ont été requis pour l'organisation et la coordination de ce voyage ainsi que la rédaction du rapport d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes d'aide financière ont été adressées au fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence et à la CRÉ des Laurentides afin de couvrir en partie ces frais;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à payer les frais d'organisation et de coordination du voyage de Johanne Régimbald Communication au montant de 9 300 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CM09 08 265**

**5.5 Jumelage - visite des Châtellans**

**CONSIDÉRANT QU'** une délégation de Châtellans vient en visite les 17, 18 et 19 septembre et que la Ville de Mont-Tremblant entend les recevoir dans le cadre du jumelage avec la Commune de Châtel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

**D'** autoriser les dépenses reliées à la visite des Châtellans, réceptions d'accueil, activités et cadeaux pour un montant de 12 160 \$, taxes en sus (poste 02-110-02-610);

**QUE** les membres du conseil, leurs conjointes ainsi que les membres du comité de jumelage soient autorisés à représenter la Ville au souper organisé pour les Châtellans et les Tremblantois qui aura lieu le samedi 19 septembre à l'Hôtel du lac et d'acheter 15 billets au coût total de 1 050 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-02-610).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 08 266**

**5.6 Parc linéaire - utilisation hivernale - demande à la MRC des Laurentides et au gouvernement du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides est locataire du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord en vertu d'un bail, ayant débuté le 16 juin 1994 et se terminant le 15 juin 2054, consenti par le gouvernement du Québec par l'entremise des ministres des Transports, de l'Environnement et de la Faune et des Affaires municipales;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 5.1 du bail, la MRC ne peut utiliser le terrain « qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue un complexe récréo-touristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de sports, de loisirs et de plein air, notamment la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond » selon un programme d'aménagement qui peut être modifié en tout temps sous réserve de l'approbation du gouvernement, selon les termes des articles 9.7 et 9.8;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 24 de ce bail, le Ministre des Affaires municipales est responsable de son application;

**CONSIDÉRANT QUE** par un jugement du 30 novembre 2004, l'honorable Hélène Langlois, Juge de la Cour supérieure, a ordonné à la MRC « d'interdire l'accès aux motoneiges sur le Parc Linéaire le P'tit Train du Nord entre les bornes kilométriques 68.5 et 106.5 (entre St-Faustin-Lac-Carré et Labelle) jusqu'à ce que des mesures appropriée (sic) soient prises pour que cesse la nuisance qui résulte de la circulation de motoneiges sur ce tronçon du Parc Linéaire »;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis ce jugement et pendant 5 saisons, le parc linéaire a été fermé à toute utilisation par les citoyens pendant l'hiver malgré de nombreuses demandes formulées notamment par monsieur le Maire Pierre Pilon, la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant, le Comité de quartier du vieux Mont-Tremblant, les commerçants du secteur du village, le Regroupement des petites auberges et un grand nombre de citoyens;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu désistement de l'appel devant la Cour d'appel du Québec à l'égard de ce jugement et que le cabinet du ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, a confirmé que Québec a l'intention de prendre à sa charge l'ensemble des coûts découlant du désistement et le versement des indemnités;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc linéaire est un axe central du territoire de la ville de Mont-Tremblant par sa proximité du centre-ville et sa présence dans le cœur du secteur du village, et qu'il constitue une partie importante des stratégies du plan directeur des parcs et sentiers de la Ville afin de permettre à la collectivité de pratiquer des sports et des activités physiques dans des conditions optimales d'accessibilité et de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de sa vocation touristique de classe internationale, la diversité de l'offre touristique de la Ville de Mont-Tremblant constitue un pilier majeur du développement économique régional et que le parc linéaire en fait partie intégrante;

**CONSIDÉRANT** le contexte économique et le fait que la fermeture complète du parc linéaire, en plus de restreindre l'offre touristique et sportive, occasionne des pertes financières importantes pour les entreprises reliées à l'industrie touristique, notamment celles qui sont situées en bordure et à proximité du parc, sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** la résolution 5378-08-2009, adoptée le 4 août 2009, par le conseil de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré demandant à la MRC d'autoriser l'usage du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord dès l'hiver 2009-2010 pour des sports non motorisés et demandant l'appui de la Ville de Mont-Tremblant et des municipalités de La Conception et de Labelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' appuyer la démarche de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et d'adresser également une demande à la MRC des Laurentides et au gouvernement du Québec pour que la pratique d'activités récréo-touristiques de sports non motorisés, tel que le prévoit le bail entre la MRC et le gouvernement, soit autorisée sur la partie du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord, située sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant et ce, dès la saison hivernale 2009-2010.

DE transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2009 au montant de 144 416,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 268 7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 15 274,03 \$;

QUE le conseil autorise les transferts budgétaires tel qu'indiqué dans le rapport de la trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 269 7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 195, chemin du Domaine-Millette - implantation d'une remise en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-059) vise à autoriser l'implantation d'une remise isolée dans la cour avant alors que seules les remises attenantes au bâtiment y sont permises.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 140, chemin de l'Ermite - empiètement en marge latérale**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-060) vise à régulariser l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment principal localisé à 5,19 mètres de la ligne latérale gauche alors qu'il devrait être à 12 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**8.1.3 905, chemin des Skieurs - augmentation de pentes de rue -  
construction d'un pavillon dérogatoire**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-062) vise à autoriser :

- que la pente d'une allée d'accès soit de 21,4 % (sur une distance de 7,5 mètres) alors qu'elle ne doit pas être supérieure à 12 %;
- que la pente d'une allée d'accès sur les premiers 10 mètres calculée à partir de l'assiette de rue soit de 15,7 % alors qu'elle ne doit pas être supérieure à 3 %;
- la construction d'un pavillon qui dérogerait à la réglementation par :
  - sa hauteur de 10,60 mètres alors qu'elle ne devrait pas être de plus de 6 mètres;
  - la hauteur de ses murs de 7,31 mètres alors qu'ils ne devraient pas excéder de 2,5 mètres;
  - la fermeture de ses murs à une hauteur de 3,45 mètres alors qu'ils devraient être ajourés, ouverts ou fermés par une moustiquaire à partir de 1,1 mètre;
  - sa superficie de 74,73 mètres carrés alors qu'elle devrait être au maximum de 18 mètres carrés;
  - le revêtement de pierres alors que ce devrait être du bois;
  - l'aménagement d'une cave, d'une toilette et d'un espace chauffé alors que de tels aménagements ne sont pas autorisés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 275, côte des Intrépides - empiètement dans la rive - réduction du  
pourcentage d'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-063) vise à autoriser :

- l'implantation d'un agrandissement projeté à 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors qu'elle devrait être à 15 mètres;
- un pourcentage de 61 % d'espace naturel alors qu'un minimum de 70 % le devrait.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-092)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 500, montée Kavanagh - augmentation de la hauteur d'une clôture**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-065) vise à autoriser qu'une clôture localisée en cour avant ait une hauteur de 2 mètres alors qu'elle devrait être d'une hauteur maximale de 0,75 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-093)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 110, chemin Ovila - réduction du pourcentage d'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-066) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel d'un terrain soit de 51,7 % alors qu'il devrait représenter 70 % de la superficie du terrain.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-094)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

**CM09 08 270**

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 195, chemin du Domaine-Millette, 275, côte des Intrépides, 500, montée Kavanah et 110, chemin Ovila pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 319, rue Latour, 20, chemin Corbeil, 275, 468 et 977, rue de Saint-Jovite, 1414 et 1555, route 117, 1292, rue de la Diable, 370, rue Siméon, 2505 et 2555 rue de l'Aulnaie ainsi que pour un terrain non construit situé sur la rue Léonard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 juillet 2009 portant les numéros CV2009-091 à CV2009-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 271**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 140, chemin de l'Ermitte et 905, chemin des Skieurs pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 2996, chemin de la Chapelle, 905, chemin des Skieurs, 111, rue Rousseau et 1885, chemin du Village;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 juillet 2009 portant les numéros CT2009-056 à CT2009-062.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**CM09 08 272**

**8.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 juin 2009 - modifications**

**CONSIDÉRANT** la résolution CM09 07 225 entérinant différentes recommandations du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

ET RÉSOLU DE prendre acte des modifications effectuées aux résolutions CT2009-045, CT2009-046 et CT2009-048.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 273 8.4 Plan image - parties des lots 29 et 30 du rang 1, canton de Grandison - chemin du Pont-de-Fer**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 25 juin 2009, a été déposée par le propriétaire d'une partie des lots 29 et 30 du rang 1 du canton de Grandison, par l'entremise de son mandataire madame Sylvie Delorme, urbaniste;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet majeur de type intégré vise l'implantation de dix habitations unifamiliales isolées desservies par des futurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image d'un projet intégré pour l'implantation de dix résidences unifamiliales isolées, le tout conformément au plan préparé par madame Sylvie Delorme, portant le numéro 56112-C, daté du 25 juin 2009 et amendé le 22 juillet 2009, à la condition que la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 274 8.5 Demande d'acquisition d'une partie du lot 3 279 008**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 1025, rue Dumas souhaite acquérir une partie du lot 3 279 008 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce propriétaire utilise cette partie de terrain depuis de nombreuses années et que la vente ne change en rien les aménagements prévus dans le parc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter de vendre à la valeur marchande une partie du lot 3 279 008 telle que présentée sur un croquis déposé par le requérant à la condition qu'il assume tous les frais relatifs à cette transaction (arpentage, évaluation, notariat).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 275 8.6 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une mise en demeure par le procureur de Sommets Mont-Tremblant et les menaces de recours judiciaires en mandamus et nullité;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville dans le cadre de ce dossier pour un montant pré-autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 08 276

**8.7 Concordance au règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité**

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 mai 2009, le *Règlement 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la modification des périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, et à la création de deux nouvelles affectations «résidentielle et faunique» et «corridor faunique»* est entré en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, les municipalités touchées par le règlement 236-2009 ont un délai de six mois pour s'y conformer, délai se terminant le 14 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire, soit le *Règlement 220-2007 de contrôle intérimaire sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, de la Conception et de Lac-Tremblant-Nord* s'assurant ainsi que les municipalités touchées par la modification appliquent rapidement les nouvelles dispositions réglementaires;

**CONSIDÉRANT QU'** un mandat de services professionnel a été attribué, le 11 mai 2009, en vue de modifier la réglementation d'urbanisme aux fins de concordance avec le règlement 236-2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications requises pour la concordance implique une révision en profondeur de plus de 250 grilles des usages et des normes, du plan de zonage, du règlement de zonage, du règlement sur les permis et certificats, du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale, du règlement de plan d'aménagement d'ensemble, du règlement de lotissement, du règlement sur les usages conditionnel et du règlement du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura pas de séance du conseil pendant une partie de la période électorale cet automne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adresser une demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 11 mai 2010, pour l'adoption des règlements de concordance au règlement 236-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**9. Travaux publics**

**CM09 08 277**

**9.1 Usine de traitement des eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux de modification à la ventilation - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de ventilation de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jovite présente des déficiences et nécessite des modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et a reçu une seule proposition;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Nordmec pour l'exécution des travaux pour la modification du système de ventilation de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jovite pour un montant de 43 880 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite (projet 2008-48), le tout conformément aux documents d'appel d'offre 2009-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 278**

**9.2 Usine de boues activées, secteur Saint-Jovite et poste de pompage P1, secteur Station Mont Tremblant - remplacement et réparation de pompes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder au remplacement de la pompe de liqueur mixte à l'usine de boues activées, secteur Saint-Jovite qui est défectueuse;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie ITT FLYGT Canada inc. est la seule entreprise à pouvoir fournir la nouvelle pompe de 25HP modèle FLYGT NP-3171 en remplacement de la pompe existante de même marque et modèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit également procéder à la réparation d'une des pompes de 88HP modèle FLYGT 3300 au poste de pompage P1 qui est défectueuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la soumission de la compagnie ITT FLYGT Canada inc. pour la fourniture d'une nouvelle pompe de 25HP modèle FLYGT NP-3171 incluant les vannes de chasse et un crédit pour la reprise de la pompe FLYGT existante pour une somme de 22 123 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite (poste budgétaire 22-414-00-721);

D' d'accepter la soumission de la compagnie ITT FLYGT Canada inc. pour la réparation de la pompe de 88HP modèle FLYGT 3300 existante pour une somme de 10 726,03 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-415-02-523).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CM09 08 279**

**9.3 Pelle sur roues - prolongement de location**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville loue actuellement une pelle sur roues pour une période de deux mois pour l'entretien des fossés du réseau routier sur son territoire (résolution CM09 06 202);

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de prolonger cette période de location d'un mois pour réaliser certains travaux requis lors de réfection de la montée Kavanagh, du chemin Paquette et de la rue Coupal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE prolonger pour une période d'un mois la location d'une pelle sur roues avec accessoires à l'entreprise Denis Gauvin inc. au montant de 7 500 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (selon la répartition suivante 3 750 \$ projet 2009-52, 1 750 \$ projet 2009-54 et 2 000 \$ projet 2009-56).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Retiré**

**CM09 08 280**

**9.5 Réfection de rue - pierre concassée sur la montée Tassé - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de rechargement en pierre concassée (MG20) avant de procéder aux travaux de pose d'un traitement de surface double sur un tronçon de 1,5 km sur la Montée Tassé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, le transport et la mise en place d'approximativement 3 000 tonnes de pierre concassée pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Fourniture de pierre concassée MG20 (\$/tonne)	Transport et mise en place (\$/tonne)	Total (\$/tonne) (taxes en sus)
Sintra inc.	Inclus dans total	Inclus dans total	15,25 \$
Asphalte Desjardins	9,45 \$	6,74 \$	16,19 \$
Entreprise Dominic Alarie	N/A	N/A	N/A

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sintra inc., pour la fourniture, le transport et la mise en place d'approximativement 3 000 tonnes de pierre concassée MG20 sur la Montée Tassé au montant de 45 750 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-53), le tout conformément à la proposition datée du 16 juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**9.6 Retiré**

**9.7 Retiré**

**CM09 08 281**

**9.8 Demande de municipalisation - prolongement du chemin des Eaux-Vives**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du prolongement du chemin des Eaux-Vives a formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement du chemin des Eaux-Vives est conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au *Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire du chemin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, Lancorp inc, concernant la municipalisation du prolongement du chemin des Eaux-Vives, soit le lot 3977904 du cadastre rénové du Québec, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents, pour une période maximale d'une année et sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 08 282**

**9.9 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec - adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du poste de Mont-Tremblant à 120-25 kV et des lignes à 120 kV sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 454 903 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a été informée par Hydro-Québec, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour son projet de construction d'un nouveau terrain de soccer/football et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la ville de Mont-Tremblant adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise la signature de la convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée de 454 903 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 283**

**9.10 Travaux de dynamitage pour réfections de rues - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à des travaux de dynamitage lors de la réfection du chemin du Lac-Mercier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Gilbert P. Miller et fils Ltée	11 000 \$
Dynamitage Ritchie	12 250 \$
R. Durand Forage Dynamitage	14 500 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gilbert P. Miller et fils Ltée pour des travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-Mercier au montant de 11 000 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-51), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.11 Retiré**

**CM09 08 284**

**9.12 Aménagement d'un nouveau terrain de soccer - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la réalisation d'un nouveau terrain de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de surfaces, équipements et plantations pour ce projet avec des prix séparés pour les travaux de terrassement, remblai nivellement et drainage et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix Articles 1.0 et 2.0 (taxes en sus)</b>	<b>Prix séparés (non inclus) Articles 3.1, 3.3 et 3.4 (taxes en sus)</b>
Bernard Paysagiste Inc.	234 993,00 \$	257 500,00 \$
Les Constructions Percan	508 620,20 \$	677 050,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Bernard Paysagiste Inc., pour la réalisation d'un nouveau terrain de soccer au montant de 234 993 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2008-58), étant entendu que cette somme sera éventuellement versée par Hydro-Québec dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par Daniel Arbour et Associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 08 285

**9.13 Voie de contournement du sentier de motoneige**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation sur les véhicules hors routes (TCVHR) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides ont appuyé un projet de voie de contournement aux 38 km fermés sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord afin d'assurer la continuité du sentier de motoneige;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation sur les véhicules hors routes (TCVHR) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides recommande le projet du Club de motoneige Diable et Rouge pour une demande de subvention au ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation (MDEIE) conditionnellement à l'approbation des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** que la ville de Mont-Tremblant n'est pas en désaccord avec la proposition et le projet présentée dans la mesure où ce trajet pourra bénéficier de l'immunité accordée aux sentiers qui feront partie du réseau interrégional à être établi par arrêté ministériel au sens du projet de loi 9 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* (2006, chapitre 12), adopté le 13 juin 2006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la recommandation adoptée par la résolution CA-0906-25-325 de la CRÉ des Laurentides en regard du projet du club de motoneige Diable et Rouge en vue d'obtenir une demande de subvention au ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation (MDEIE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

CM09 08 286

**10.1 Programme Climat municipalités - formation d'un comité de sélection**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du programme Climat Municipalités du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la grille d'évaluation préparée par le Service de l'environnement et forme un comité de sélection composé de messieurs Pierre Bourget, Guy Douville, Serge Léonard et de la greffière ou la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 287 10.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides - nomination**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE nommer madame la conseillère Thérèse Barrette pour représenter la Ville de Mont-Tremblant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Culture et loisirs**

**CM09 08 288 11.1 Festival de la Chanson de Mont-Tremblant - autorisation d'événement**

**CONSIDÉRANT** la demande du Festival de la Chanson de Mont-Tremblant d'utiliser, en plus du parc *Au fil de l'eau*, le stationnement de l'Hôtel de ville ainsi que le parc de la Paix pour la durée du Festival;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture du stationnement arrière de l'hôtel de ville du 11 au 13 septembre ainsi que l'utilisation du parc de la Paix du 10 au 13 septembre 2009.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 289 11.2 Partenariat au projet *Les Œuvres-Sœurs***

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Les Œuvres-Sœurs*, présenté par madame Diane Gonthier, a été sélectionné dans le cadre du programme *Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres*;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 août 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à mailler la Ferme socio thérapeutique l'Amitient, l'Association des personnes handicapées Clair-Soleil et la Ville de Mont-Tremblant par la création de 3 œuvres grand format et que la Ville a déjà entériné ce projet par une lettre d'appui;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 \$ à madame Diane Gonthier, payable par le surplus libre accumulée, poste budgétaire 02-702-90-970, pour la réalisation du projet *Les Œuvres-Sœurs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Correspondances**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Pierre Beauchamps, 152, chemin de L'Entre-Nous**

- Il se plaint de la présence d'une entreprise de toitures (Toitures Nicolas Brunet Inc.) dans le secteur résidentiel, de même que des nuisances causées par la circulation régulière de camions et par des débris et matériaux de construction.

**CM09 08 290**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 août 2009** à 19 h 20, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. [Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2008 et des rapports du vérificateur externe;](#)
5. [Rue Cadieux et du chemin du Domaine-Millette - travaux;](#)
6. Deuxième période de questions;
- a. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM09 08 291**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CM09 08 292**

**4. Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2008 et des rapports du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2008, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 08 293**

**5. Rue Cadieux et du chemin du Domaine-Millette - travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à des appels d'offres pour la réalisation de travaux de construction de trottoir et de stationnement sur la rue Cadieux et de réfection sur le chemin du Domaine Millette;

**CONSIDÉRANT** une irrégularité dans la procédure, vu l'absence de publication de l'avis sur le système électronique d'appels d'offre par mégarde;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions et d'en demander de nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Deuxième période de questions**

**• Madame Josée St-Jean, commerçante - Promenades Tremblant**

Elle souhaite savoir si le conseil a reçu sa demande d'affichage et quel suivi il en sera fait.

**CM09 08 294**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 août 2009** à 19 h 36, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean-Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 27 juillet 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - adoption;
  - 4.2 Règlement (2009)-A-15-1 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
- 5. Administration**
  - 5.1 Cour municipale - radiation d'amendes et frais;
  - 5.2 Fédération des chambres de commerce du Québec - gala;
  - 5.3 Retiré;
  - 5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - gala Excellence;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un préposé à l'aréna temporaire;
  - 6.2 Embauche de deux lieutenants;
- 7. Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;
  - 7.3 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - porte-parole;
  - 7.4 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - appels d'offres - mandat;
  - 7.5 Renouvellement du contrat de service Centrex de Bell Canada;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

7.6 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et des rapports du vérificateur externe;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

9.1 Fourniture d'abrasifs, tamisage et concassage 2009-2010 - attribution de contrats;

9.2 Réfection du terrain de football - engazonnement - travaux supplémentaires;

9.3 Déneigement des voies de service de la route 117 - attribution de contrat;

9.4 Piste cyclable rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;

9.5 Construction d'un nouvel hôtel de ville - travaux de démolition - attribution de contrat;

9.6 Relais d'information touristique - fourniture et installation - attribution de contrat;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;

11.2 Prolongation de la saison à l'aréna;

11.3 Retiré;

11.4 Autorisation d'utilisation de la plage du lac Mercier;

**12. Police**

12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord principal;

**13. Incendie**

**14. Rapport**

14.1 Retiré;

14.2 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 août 2009.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

24 août 2009

CA09 08 195

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

• **Monsieur Pierre-Luc Grenier, secrétaire-trésorier du Club de Vélo de Mont-Tremblant**

Concernant le point 11.4, des explications sont données en regard des précautions prévues pour que l'activité « Saut dans le lac en vélo » ne cause aucune contamination.

**3 Procès-verbal**

CA09 08 196

**3.1 Séance du 27 juillet 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 27 juillet 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

CA09 08 197

**4.1 Règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 08 198

**4.2 Règlement (2009)-A-15-1 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 27 avril 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU QUE** le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2009)-A-15-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

**CA09 08 199**

**5.1 Cour municipale - radiation d'amendes et frais**

**CONSIDÉRANT QUE** des amendes et frais relatifs à des constats d'infraction sont prescrits, que certaines corrections ont été apportées à quelques dossiers et qu'il convient de radier ces comptes à recevoir;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** soient radiés les montants en amende et en frais des constats qui sont prescrits et décrits dans la liste ci-jointe dont le total est de 8 425 \$;

**QUE** soient radiés les montants correspondants à des corrections rendues nécessaires dans certains dossiers et décrits dans la liste ci-jointe dont le total est de 796,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 08 200**

**5.2 Fédération des chambres de commerce du Québec - gala**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU** d'autoriser madame la conseillère Thérèse Barrette à représenter la Ville au gala de la Fédération des chambres de commerce du Québec qui aura lieu le 3 octobre à Saint-Sauveur et de verser 90 \$, taxes en sus, pour l'achat du billet (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Retiré**

**CA09 08 201**

**5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - gala Excellence**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Réjean Doré, Jacques Saint-Louis, André David et Jean-Pierre Fortin à représenter la Ville au gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 24 octobre à Mont-Tremblant et de verser 810 \$, taxes en sus, pour l'achat de 6 billets (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**6. Ressources humaines**

**CA09 08 202**

**6.1 Embauche d'un préposé à l'aréna temporaire**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un préposé à l'aréna temporaire;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Martin Bourdon à titre de préposé à l'aréna temporaire au Service de la culture et des loisirs à compter du 25 août 2009 pour une période maximale de 35 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 08 203**

**6.2 Nomination de deux lieutenants au Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** le départ de deux lieutenants;

**CONSIDÉRANT QUE** deux lieutenants intérim occupent temporairement les postes de lieutenant caserne 1 et 2;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Philippe David à titre de lieutenant à la caserne 1 et de Jean Marc Nantel à titre de lieutenant à la caserne 2 pour le Service de sécurité incendie, à compter du 25 août 2009 selon les conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 08 204**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2009 au montant de 165 687,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 08 205**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 68 683,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CA09 08 206**

**7.3 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - porte-parole**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Laurentides et que celle-ci vient à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2009;

**CONSIDÉRANT** les avantages de constituer un nouveau regroupement incluant plus de municipalités dont le nom sera le regroupement Laurentides-Outaouais, ainsi que les avantages pour la Ville de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Union des municipalités du Québec*, après analyse, recommande comme solution la mise-en-place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2014;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de désigné l'*Union des municipalités du Québec* pour agir comme mandataire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'*Union des municipalités du Québec* soit désignée pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq ans;

**QUE** la Ville verse un montant annuel correspondant à 1 % du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, taxes en sus. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue. Advenant la mise sur pied d'une franchise collective, la Ville autorise également l'*Union des municipalités du Québec* à conserver sa quote-part des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise;

**QUE** la trésorière soit autorisée à effectuer tous les actes nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 08 207**

**7.4 Regroupement d'achat d'assurances de dommages - appel d'offres - mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Laurentides et que celle-ci vient à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2009;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme René Laporte et Associés inc. est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en juillet - août 2009 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire de risques en assurances de dommages pour le regroupement Laurentides-Outaouais et que celle-ci agira à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de René Laporte et Associés inc. datée d'août 2009 est valide pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement Laurentides-Outaouais, les services de la firme René Laporte et Associés inc. sont renouvelables sur une base annuelle;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de mandater la firme René Laporte et Associés inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Ville mandate, pour une durée d'un an, la firme René Laporte et Associés inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités, le tout selon l'offre de service datée d'août 2009;

**QUE** ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 1 265,50 \$, taxes en sus, lorsqu'un appel d'offre sera effectué;
- 1 265,50 \$, taxes en sus, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 08 208**

**7.5 Renouvellement du contrat de service Centrex de Bell Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de lignes Centrex de Bell Canada pour le 380, rue Siméon est venu à échéance le 8 novembre 2008;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Bell Canada pour des contrats de 1, 3 et 5 ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU** d'accepter l'offre de Bell Canada pour renouveler le contrat de service Centrex pour une période de 5 ans au coût de 36,74 \$ par mois par ligne, et d'autoriser la trésorière à signer le contrat (poste budgétaire 02-xxx-00-331).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

CA09 08 209

**7.6 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et des rapports du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2008, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU QUE** le conseil d'agglomération accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

CA09 08 210

**9.1 Fourniture d'abrasifs, tamisage et concassage 2009-2010 - attribution de contrats**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à différents achats pour l'entretien hivernal des rues pour l'année 2009-2010;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de procéder à l'évaluation des coûts de transports des différentes sources d'approvisionnement en utilisant les tarifs de camionnage en vrac ou les prix soumis;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

- Fourniture de sable tamisé

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix / tonne Sable tamisé (taxes en sus)</b>	<b>Prix / tonne Sable tamisé Transport inclus (taxes en sus)</b>
Location Jean Miller	6,00 \$	9,10 \$
Excavation RB Gauthier	6,73 \$	9,30 \$
ABC Rive Nord	10,00 \$	14,50 \$

- Fourniture de pierre concassée 5 à 10 mm

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix / tonne Pierre 5-10 mm (taxes en sus)</b>	<b>Prix / tonne Pierre 5-10 mm transport inclus (taxes en sus)</b>
Sintra	10,50 \$	15,20 \$
Location Jean Miller	13,75 \$	15,75 \$
ABC Rive Nord	15,00 \$	28,00 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

- Location d'un tamiseur et d'un chargeur avec opérateur pour 50 heures

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix unitaire à l'heure (taxes en sus)</b>
Excavation Claude Boivin	190 \$/ heure
ABC Rive Nord	250 \$/ heure

- Concassage pour production de pierres concassées 5 à 10 mm

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix / tonne (taxes en sus)</b>
ABC Rive Nord	13.00 \$

**CONSIDÉRANT**

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter, conformément aux documents d'appels d'offres, les plus basses soumissions conformes comme suit :

- Location Jean Miller pour la fourniture avec transport d'environ 6 000 tonnes de sable tamisé, au prix unitaire de 9,10 \$/tonne, taxes en sus, pour un montant de 54 600 \$, taxes en sus, payable par les surplus libres accumulés de l'agglomération et de la Ville de Mont-Tremblant selon l'utilisation réelle (en 2009 - respectivement 11,2 % et 88,8 %);
- Sintra pour la fourniture avec transport d'environ 4 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, au prix unitaire de 15,20 \$/tonne, taxes en sus, pour un montant de 60 800 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621);
- Excavation Claude Boivin, pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur avec opérateur pour une période approximative cumulée de 50 heures à un taux horaire de 190 \$, taxes en sus, pour un montant maximal de 9 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622);
- ABC Rive Nord, pour la production de pierre concassée 5 à 10 mm à un taux de 13 \$/tonne, taxes en sus, pour un budget maximum de 18 407 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 08 211

**9.2 Réfection du terrain de football - engazonnement - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville désire procéder à des travaux de réfection de la surface de jeu du terrain de football derrière la polyvalente Curé-Mercure;

**CONSIDÉRANT QUE**

des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CONSIDÉRANT**

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Gazonnière Bastien et fils incluant une analyse de sol et l'établissement et l'application d'un programme de fertilisation et d'autoriser la trésorière à lui verser, un montant de 3 500 \$, taxes en sus (projet 2009-43) payable par le surplus libre accumulé;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 08 212

**9.3 Déneigement des voies de service de la route 117 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la responsabilité de la Ville pour l'entretien des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs;

**CONSIDÉRANT QUE**

le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de ces routes et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Location Jean Miller inc. pour l'entretien d'hiver des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs, pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, au montant de 45 000 \$ par année, taxes en sus, (poste budgétaire 02-330-00-521) le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 08 213

**9.4 Piste cyclable rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE**

les travaux du contrat d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 2 500,46 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 08 214**

**9.5 Construction d'un nouvel hôtel de ville - travaux de démolition - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire entamer les travaux de préparation du site du futur hôtel de ville en procédant par lots d'exécution tels que la démolition du bâtiment actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour procéder à des travaux de démolition de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes avant taxes)</b>
Multi-Recyclage S.D. inc.	67 800,00\$
Urban Construction	89 943,19\$
Excavation Bois-Francis inc.	93 600,00\$
9088-9569 Québec inc.	261 006,90\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'entreprise Multi-Recyclage S.D. inc. pour les travaux de démolition de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite au montant de 67 800 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 08 215**

**9.6 Relais d'information touristique - fourniture et installation - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à l'achat de 6 relais d'information touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Option 1 (taxes en sus)</b>	<b>Option 2 (taxes en sus)</b>
Industrie Fabco Inc	70 626 \$	74 154 \$
Industries A. Mergl Inc.	77 142 \$	78 360 \$
Enseignes Dominion	64 242 \$	78 422 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu, en 2006, une aide financière de 20 250 \$ dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, somme réservée pour le projet « Relais d'information touristique »;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**CONSIDÉRANT**

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter l'option 2 de la soumission de l'entreprise Industrie Fabco Inc., au montant de 74 154 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de 6 relais d'information touristique avec éclairage payable par le surplus libre accumulé, projet 2007-21, le tout conformément au document d'appel d'offres 2009-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

CA09 08 216

**11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

**CONSIDÉRANT QUE**

ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec mesdames Jo-Ann Vallée, Sylvie Lépine et Mylène Cerutti pour l'animation et la surveillance des plateaux sportifs dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2009 à mai 2010, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 08 217

**11.2 Prolongation de la saison à l'aréna**

**CONSIDÉRANT**

la demande du Club de patinage artistique et de monsieur Dominique Marier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

ET RÉSOLU de prolonger l'ouverture de l'aréna jusqu'au 6 juin 2010 à la condition que les inscriptions totalisent au moins la somme de 24 395 \$ répartie de la manière suivante : 11 250 \$ pour le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant et 13 145 \$ pour l'école de hockey de monsieur Dominique Marier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Retiré**

**CA09 08 218**

**11.4 Autorisation d'utilisation de la plage du lac Mercier**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande reçue du Club de Vélo de Mont-Tremblant pour la tenue d'une activité de financement qui aura lieu à la plage du lac Mercier le 29 août ou le 19 septembre 2009 nécessite une autorisation en vertu du règlement  
A-15 sur la paix publique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'activité de financement du Club de Vélo de Mont-Tremblant le 29 août ou le 19 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**CA09 08 219**

**12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord principal**

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 décembre 2008, le directeur du Service de police de Mont-Tremblant a signé un protocole d'accord principal avec la Gendarmerie royale du Canada pour le déploiement de policiers lors des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer le directeur du Service de police, monsieur Michel Ledoux, représentant de la Ville de Mont-Tremblant dans le dossier de déploiement de policiers lors des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 et de l'autoriser à signer les documents relatifs à ce déploiement. La Ville de Mont-Tremblant reconnaît la validité du protocole d'accord principal signé le 18 décembre 2008 par le directeur du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**24 août 2009**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Retiré**

**14.2 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 août 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 24 août 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

- Monsieur le conseiller Yvon Meilleur remercie la population, les fonctionnaires et employés de même que les membres du conseil pour leur appui pendant ces 14 années de vie municipale. Le maire le remercie également au nom du conseil et des citoyens et lui souhaite bonne chance.
- Monsieur le maire souligne la campagne de sensibilisation au transport en commun et effectue le tirage d'une passe mensuelle.

**CA09 08 220**

**19. Levée de la séance**

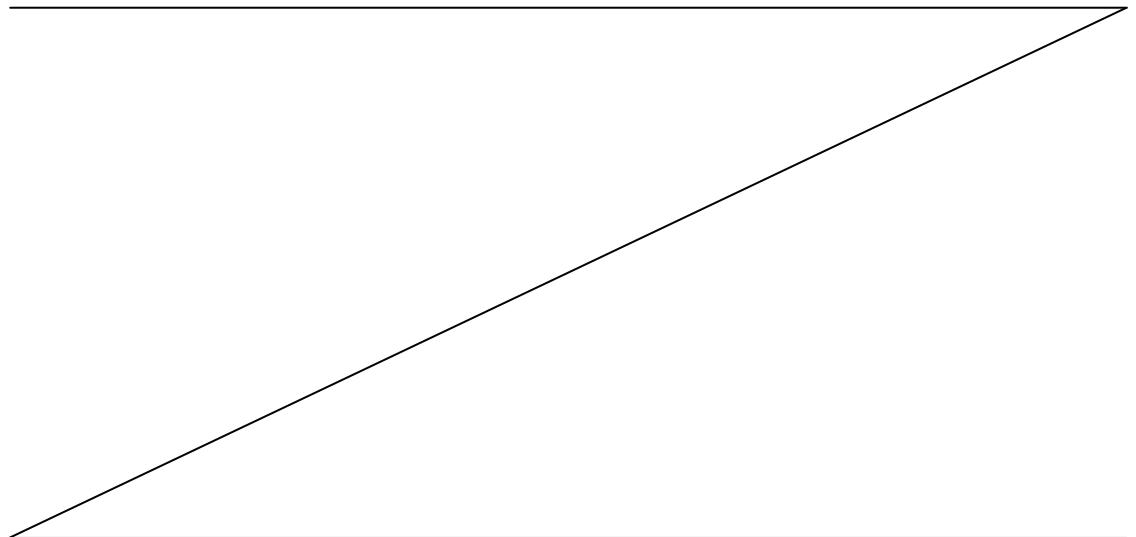
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 septembre 2009** à 19 h 34, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 10 août 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 24 août 2009;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - adoption;
  - 4.2 Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1 - adoption;
- 5. Administration**
  - 5.1 Participation au Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant 2009;
  - 5.2 Retiré;
  - 5.3 Guichets automatiques Caisse populaire Desjardins - organismes bénéficiaires de la compensation annuelle;
  - 5.4 Colloque de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec - contribution;
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un opérateur - assainissement des eaux;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
- 7.4 Affectation du surplus non affecté;
- 7.5 Annulation de soldes résiduaire des règlements d'emprunts (2006)-91 et (2007)-98;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant;
  - 8.1.2 126, chemin Saint-Bernard - construction d'un abri à bateau;
  - 8.1.3 181, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature - augmentation de la hauteur d'un entrepôt et pente du toit;
  - 8.1.4 173, chemin du Lac-Ouimet - empiètement dans la bande de protection riveraine;
  - 8.1.5 295, chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie, largeur et profondeur;
  - 8.1.6 480, rue Alcide-Forget - empiètement en marge avant;
  - 8.1.7 175, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes;
  - 8.1.8 Chemin de Cassiopée - augmentation de la pente d'une allée d'accès;
  - 8.1.9 248, chemin Desmarais - empiètement en marge latérale;
  - 8.1.10 468, rue de Saint-Jovite - superficie d'enseignes;
  - 8.1.11 444, rue Saint-Georges - aménagement d'une aire de stationnement;
- 8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 26 août 2009;
  - 8.2.2 Retiré;
  - 8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 24 août 2009;
- 8.3 Formation pour les membres du CCU - Association québécoise d'urbanisme;
- 8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue Robert et des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Société Immobilière Manitongua Soutana inc.;
- 8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - ajout d'usages dans la zone RF-344;
- 8.7 Acceptation des travaux relatifs au dossier 700-17-003418-067;
- 8.8 Structure pour enseigne communautaire - mandat de services professionnels;
- 8.9 Requête introductive d'instance - lot 2 803 730, du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;
- 8.10 Modification à la résolution CM07 06 221 - Plomberie Benoit Demers - 275, rue de Saint-Jovite;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Pavage 2008 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur et Mercier, boulevard du Docteur-Gervais et stationnement sur la rue Desjardins - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Entretien des génératrices - travaux supplémentaires;
- 9.4 Demande de municipalisation - rue de l'Iris et prolongement de la rue Desjardins;
- 9.5 Modifications électriques - postes de pompage route 117 et rue du Rapide - attribution de contrat;
- 9.6 Travaux de ventilation - 142, rue du Couvent - attribution de contrat;
- 9.7 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - attribution de contrat;
- 9.8 Terrain de soccer - système d'irrigation - attribution de contrat;
- 9.9 Terrain de soccer - travaux de terrassement - attribution de contrat;
- 9.10 Mise à niveau - poste de refoulement du lac Mercier - attribution de contrat;
- 9.11 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - attribution de contrat;
- 9.12 Programme Fonds de chantier Canada - Québec 1 - volet collectivités/infrastructure - demande d'aide financière;

**10. Environnement**

- 10.1 Utilisation des sacs de plastique à usage unique dans les commerces - demande à la Chambre de Commerce;
- 10.2 Inventaire et plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre;
- 10.3 Participation au programme du « Réseau de surveillance volontaire des lacs »;
- 10.4 Retiré;

**11. Culture & Loisirs**

- 11.1 Entente de subvention - FADOQ - région Laurentides Jeux d'hiver 50+ 2010;
- 11.2 Subvention au Centre de ski de fond Mont-Tremblant;
- 11.3 Le Noël Magique de Mont-Tremblant 2009 - budget et programmation;
- 11.4 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants;
- 11.5 Étude de faisabilité pour la transformation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacle - mandats de services professionnels :
  - 11.5.1 Coordination et réalisation de l'étude scénographique;
  - 11.5.2 Étude architecturale;
  - 11.5.3 Étude d'ingénierie;
  - 11.5.4 Étude acoustique;

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 septembre 2009;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**15. Correspondances**

- 15.1 MAMROT - avis de refus de conformité concernant le règlement 237-2009 de la MRC des Laurentides;
- 15.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le règlement 209-2005 relatif au traitement des élus;
- 15.3 MRC des Laurentides - règlement 238-2009 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la MRC;
- 15.4 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - subvention accordée concernant l'acquisition de documents pour la bibliothèque.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CM09 09 295**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CM09 09 296**

**3.1 Séance du 10 août 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 août 2009, tel que déposé, en remplaçant dans le second considérant et dans la résolution CM09 08 273, le chiffre « neuf » par le chiffre « dix ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2009

CM09 09 297

3.2 Séance extraordinaire du 24 août 2009

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM09 09 298

4.1 **Règlement (2009)-100-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation résidentielle faible et forte densités ainsi que diverses modifications - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 10 août 2009;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-100-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME (2008)-100 ET VISANT LA MODIFICATION DES AIRES D'AFFECTION RÉSIDENITIELLE FAIBLE ET FORTE DENSITÉS AINSI QUE DIVERSES MODIFICATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 09 299

4.2 **Règlement (2009)-102-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant l'agrandissement des zones RF-451-2 et RF-334 ainsi que l'ajout d'un usage concernant la sécurité publique dans la zone IN-471-1 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 10 août 2009;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-102-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 ET VISANT L'AGRANDISSEMENT DES ZONES RF-451-2 ET RF-334 AINSI QUE L'AJOUT D'UN USAGE CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA ZONE IN-471-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2009

**5. Administration**

**CM09 09 300**

**5.1 Participation au Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant 2009**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE verser à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour les activités du Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant un montant de 28 671,10 \$ taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant à cet organisme pour l'année 2009 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Retiré**

**CM09 09 301**

**5.3 Guichet automatique Caisse populaire Desjardins - autorisation et organismes bénéficiaires de la compensation annuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant verse annuellement à un organisme proposé par la Ville, une compensation de 5 000 \$ pour l'utilisation d'un local pour un guichet automatique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner l'autorisation d'utilisation du local de l'édifice Félix-Calvé jusqu'au 31 juillet 2010 aux conditions antérieurement entendues et de proposer à la Caisse populaire de remettre le montant de 5 000 \$ de compensation annuelle pour les périodes ci-après mentionnées comme suit :

	<b>Organismes</b>
1 <sup>er</sup> août 2007 au 31 juillet 2008	Maison de la Famille du Nord (5 000 \$)
1 <sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009	Club de patinage artistique de Mont-Tremblant (5 000 \$)
1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010	Chœur Tremblant (3 500 \$) Harmonie Vents du Nord (1 500 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 302**

**5.4 Colloque de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec - contribution**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de verser la somme de 250 \$ à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec pour organiser un vin d'honneur, le 26 septembre 2009, dans le cadre de leur 41<sup>e</sup> Congrès qui aura lieu au Fairmont Tremblant (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**6. Ressources humaines**

**CM09 09 303**

**6.1 Embauche d'un opérateur - assainissement des eaux**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un employé;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Olivier Brunet à titre d'opérateur - assainissement des eaux pour le Service des travaux publics en période de mise à l'essai à compter du 5 octobre 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM09 09 304**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2009 au montant de 112 877,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 305**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 220 579,56 \$, dont un montant de 141 579,56 \$ payable par le surplus libre accumulé de l'ancienne Ville de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 306**

**7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

**CONSIDÉRANT** le coût moindre pour la réalisation de certains projets;

**CONSIDÉRANT** le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 344 716,51 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 307**

**7.4 Affectation du surplus non affecté**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'année financière 2008 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant au montant total de 466 215,59 \$;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant pour un montant total de 466 215,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 09 308

**7.5 Annulation de soldes résiduaire des règlements d'emprunts (2006)-91 et (2007)-98**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt (2006)-91 et (2007)-98, selon ce qui y était prévu;

**CONSIDÉRANT QU'** une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt (2006)-91 et (2007)-98 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et d'approprier une somme provenant du fonds général de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la Ville modifie les règlements (2006)-91 et (2007)-98 de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués aux lignes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte du surplus accumulé la somme indiquée à la ligne « Appropriation du surplus accumulé » du tableau;

<b>Numéro du règlement</b>	<b>(2006)-91</b>	<b>(2007)-98</b>
Dépense prévue au règlement	285 700,00 \$	180 100,00 \$
Emprunt prévu au règlement	285 700,00 \$	180 100,00 \$
Nouveau montant de la dépense	233 460,97 \$	155 040,19 \$
Nouveau montant de l'emprunt	233 000,00 \$	151 000,00 \$
Appropriation du surplus accumulé	460,97 \$	4 040,19 \$
Solde résiduaire à annuler	52 700,00 \$	29 100,00 \$

QUE la Ville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements (2006)-91 et (2007)-98 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

QUE la Ville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés dans le tableau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 359, chemin du Lac-Tremblant-Nord - empiètement dans la rive du lac Tremblant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-055) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement projeté à 24,20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant alors qu'une bande de protection riveraine de 30 mètres est prévue.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 126, chemin Saint-Bernard - construction d'un abri à bateau**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-071) vise à autoriser la construction d'un abri à bateau dans le littoral du lac Ouimet alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-066)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 181, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature - augmentation de la hauteur d'un entrepôt et pente du toit**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-072) vise à autoriser :

- que la hauteur d'un entrepôt isolé soit de huit pieds plus haut par rapport à la hauteur du bâtiment principal alors que le règlement stipule que la hauteur maximale pour un entrepôt isolé ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;
- une augmentation d'une variation de la pente du toit d'un entrepôt isolé par rapport à celle du toit du bâtiment principal pour atteindre 4 :12, alors que le règlement stipule que la pente du toit d'un entrepôt doit être d'une variation maximale de 2 :12 par rapport à celle du toit du bâtiment principal;
- une réduction à zéro de la bande tampon en bordure de la route 117 alors qu'elle doit être de 8 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CV2009-116)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 173, chemin du Lac-Ouimet - empiètement dans la bande de protection riveraine**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-074) vise à réduire la bande riveraine en bordure du lac Ouimet de 15 à 8,61 mètres afin de permettre un agrandissement.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2009-074)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**8.1.5 295, chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie, largeur et profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-075) vise à autoriser une opération cadastrale visant une réduction de la largeur de 26,68 mètres, de la profondeur moyenne minimale de 31,04 mètres et de la superficie de 5 296,2 mètres carrés du terrain, alors qu'une largeur minimale de 50 mètres, une superficie minimale de 6 000 mètres carrés et une profondeur moyenne minimale de 60 mètres est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-111)

Questions du public : Monsieur Michel Champagne demande quelles sont les règles qui font en sorte que les citoyens doivent régulariser les terrains dont les dimensions sont dérogatoires en vertu de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

**8.1.6 480, rue Alcide-Forget - empiètement en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-076) vise à autoriser :

- la réduction de la marge avant d'un bâtiment principal de 0,54 mètre, alors qu'une marge avant minimale de 7,5 mètres est prévue;
- la construction d'un stationnement dans le triangle de visibilité.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 175, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-077) vise à autoriser trois enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule enseigne rattachée est permise par établissement.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-126)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 Chemin de Cassiopée - augmentation de la pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-080) vise à autoriser :

- la construction de murets avec deux paliers alors qu'un seul est permis;
- une pente de l'allée d'accès de 15 % alors qu'une pente maximale de 12 % est permise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-068)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.9 248, chemin Desmarais - empiètement en marge latérale**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-081) vise à autoriser :

- la construction d'un garage isolé à 1,2 mètre de la ligne latérale alors qu'une distance de 12 mètres est exigée;
- la superficie du garage isolé de 77,3 mètres carrés alors qu'une superficie maximale de 65 mètres carrés est autorisée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-070)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**8.1.10 468, rue de Saint-Jovite - superficie d'enseignes**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-083) vise à autoriser :

- que l'enseigne sur poteau présente un message d'une marque de commerce occupant 29,73 % de la superficie totale de l'enseigne alors que le règlement autorise un pourcentage maximale de 20 %;
- que l'enseigne sur le bâtiment présente un message d'une marque de commerce représentant 100 % de la superficie totale de l'enseigne.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-124)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.11 444, rue Saint-Georges - aménagement d'une aire de stationnement**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-084) vise à autoriser :

- une réduction de la longueur de deux cases de stationnement de 5 à 4,62 mètres;
- l'aménagement de la sur largeur de manœuvre avec un matériau autre que l'asphalte, le béton ou bien le pavé imbriqué.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous conditions. (CV2009-131)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 09 309

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 26 août 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 480, rue Alcide-Forget, 295, chemin du Domaine-Millette, 175 et 181, route 117, 468, rue de Saint-Jovite et 444, rue Saint-Georges pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 585 et 1605, rue Léonard, aux 386, 468, 834, 839 et 1122, rue de Saint-Jovite, 427, rue Bisson, 175 et 181 route 117, 2505, rue de l'Aulnaie, 1323, rue Labelle, 444, rue Saint-Georges ainsi que pour des propriétés non construites situées sur les rues Saint-Roch, des Grands-Pins et sur le chemin du Mont-du-Daim;

**CONSIDÉRANT** l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer le parc de la rue Piché;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 26 août 2009 portant les numéros CV2009-110 à CV2009-124, CV2009-126 à CV2009-129, CV2009-131 à CV2009-133;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

- D' accepter la demande de PIIA pour l'installation de 2 enseignes au 468, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CV2009-125 conformément aux plans des Enseignes Optimal datés du 7 juillet 2009 dans la version révisée le 7 août pour l'enseigne sur mur et celle déposée le 19 août pour celle sur poteaux, le tout aux conditions suivantes :
- que le requérant dépose sa nouvelle raison sociale permettant le message des enseignes tel que demandé;
  - qu'un aménagement paysager soit prévu à la base de l'enseigne sur poteaux;
  - que l'éclairage de l'enseigne apposée sur le mur, si applicable, soit par cols de cygne du même modèle que ceux proposés pour l'enseigne sur poteaux;
  - qu'une garantie au montant de 500 \$ soit déposée afin d'inciter le requérant à réaliser son projet tel qu'autorisé;
- D' accepter la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne sur poteau au 1323, rue Labelle (Nicole Brault Design) faisant l'objet de la recommandation CV2009-130 conformément au plan révisé déposé le 4 septembre 2009;
- DE nommer « Parc des Papillons» le parc dédié aux enfants, situé sur la rue Piché (lot 3 279 008).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2.2 Retiré**

CM09 09 310

**8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 24 août 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 126, chemin Saint-Bernard, 248, chemin Desmarais, 173, chemin du Lac-Ouimet ainsi que pour une propriété non construite du chemin de Cassiopée, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 248, chemin Desmarais, 6385, montée Ryan, 173, chemin du Lac-Ouimet, 1445, chemin du Village ainsi que pour des propriétés non construites situées sur les chemins des Ancêtres, de Cassiopée et Marc-Aurèle-Fortin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 24 août 2009 portant les numéros CT2009-066 à CT2009-073 et CT2009-076. L'étude de la demande concernant le 173, chemin du Lac-Ouimet est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**CM09 09 311**

**8.3 Formation pour les membres du CCU - Association québécoise d'urbanisme**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser 3 membres des comités consultatifs d'urbanisme à participer à une journée de formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le samedi 19 septembre prochain pour un montant total de 700 \$ incluant les frais d'inscription et de kilométrage pour un véhicule, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 312**

**8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de la rue Robert et des réseaux d'aqueduc et d'égout**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 27 août 2009 par monsieur Luc Denault pour la compagnie 644 7538 Canada inc. pour le prolongement de la rue Robert et des réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Michel Labelle ainsi qu'au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte la requête déposée par la compagnie 644 7538 Canada inc. relative au prolongement de la rue Robert et des réseaux d'aqueduc et d'égout conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

**QUE** la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités de l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 313**

**8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Société Immobilière Manitonga Soutana inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** Société Immobilière Manitonga Soutana inc. a déposé, le 13 juillet 2009, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, en date du 3 juillet 2009, portant les numéros de plan 56 611-B et de minute 17 684;

**CONSIDÉRANT QU'** un lot identifié au plan de cadastre doit faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Société Immobilière Manitonga Soutana inc. et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le futur lot 4 437 980, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 314 8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - ajout d'usages dans la zone RF-344**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande, datée du 29 juin 2009, a été déposée par *Les Industries G.A.* localisé au 1035, rue Saint-Roch à l'effet d'ajouter les usages « atelier spécialisé : usinage » et « entreposage » dans la zone Résidentielle forte densité (RF)-344;

**CONSIDÉRANT** l'objectif du règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 de consolider les zones industrielles et d'y relocaliser les industries éparpillées sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du chapitre 15 régissant les droits acquis du règlement de zonage (2008)-102 (usages et constructions dérogatoires);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour l'intégration des usages « atelier spécialisé : usinage » et « entreposage » dans la zone Résidentielle forte densité (RF)-344;

D' informer le requérant qu'une étude de positionnement industriel est en cours de réalisation avec le Centre local de développement et qu'un programme de relocalisation des industries pourrait en émaner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 315 8.7 Acceptation des travaux relatifs au dossier 700-17-003418-067**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution CM08 06 213 relativement à une entente intervenue dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-003418-067;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a effectué une partie des travaux relativement à cet acquiescement à jugement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les travaux exécutés par le propriétaire relativement au dossier portant le numéro 700-17-003418-067

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**CM09 09 316**

**8.8 Conception, fabrication et livraison des structures devant recevoir des enseignes communautaires - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite acheter 6 structures dédiées à recevoir des enseignes communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas de services professionnels inférieurs à 20 000 \$, un mandat peut être donné malgré les règles prévues à l'annexe A du règlement (2006)-A-09 lorsque les circonstances le justifient notamment par l'expertise particulière d'un professionnel dans le domaine concerné, par l'urgence du dossier, par les délais d'exécution ou la disponibilité d'autres professionnels pouvant exécuter un tel mandat et que la firme proposée effectue déjà un mandat semblable pour la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la proposition d'*Industrie Fabco Inc.* au montant de 17 115 \$, taxes en sus (projet 2009-26), pour la conception, la fabrication et la livraison des structures devant recevoir des enseignes communautaires conformément au document du 4 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 317**

**8.9 Requête introductive d'instance - lot 2803730, cadastre du Québec - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 2803730, cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure dans cette cause (postes budgétaires 02-610-00-412 et 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 318**

**8.10 Modification à la résolution CM07 06 221 - Plomberie Benoit Demers - 275, rue de Saint-Jovite**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté le 11 juin 2007, par l'adoption de la résolution CM07 06 221, un projet de construction neuve au 275, rue de Saint-Jovite, projet assujéti à l'ancien PIIA-005 Secteur de la rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'une des conditions d'acceptation du projet était qu'il soit desservi par un seul accès donnant sur la rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT** le nombre et le gabarit des véhicules utilisant ces accès, le fait qu'ils étaient existants lors de la demande de 2007 et qu'aucun problème majeur de circulation engendré par la présence de ces accès n'a été dénoté à ce jour;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter l'aménagement du 2<sup>e</sup> accès (celui à l'est du terrain) donnant sur la rue de Saint-Jovite pour le 275, rue de Saint-Jovite et de libérer le montant déposé en garantie relativement au PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM09 09 319**

**9.1 Pavage 2008 - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du contrat de pavage 2008 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 20 315,88 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 320**

**9.2 Trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur et Mercier, boulevard du Docteur-Gervais et stationnement sur la rue Desjardins - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du contrat de mise en place de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier, boulevard du Docteur-Gervais et du stationnement sur la rue Desjardins ont été réalisés par l'entreprise Ciments Lavallée Itée en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 7 065,24 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Ciments Lavallée Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 321**

**9.3 Entretien des génératrices - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Les entreprises électriques LM exécute l'entretien des génératrices des différents édifices municipaux pour une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des 7 nouvelles génératrices n'était pas inclus au contrat et qu'il y a lieu de le rajouter aux documents contractuels;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a demandé une proposition pour l'entretien de ces génératrices et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2010</b>	<b>Montant 2011</b>	<b>Total</b>
Les entreprises électriques LM inc	2 705 \$	2 718,73 \$	2 935,10 \$	8 457,83 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entrepreneur Les entreprises électriques LM inc au montant de 8 457,83 \$, taxes en sus, (poste budgétaire 02-413-xx-526, 02-415-xx-526 et 02-xxx-xx-522), pour l'entretien des 7 génératrices des différents édifices municipaux et ce, pour une durée de 3 ans, le tout conformément aux documents soumis le 27 juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 322 9.4 Demande de municipalisation - rue de l'Iris et prolongement de la rue Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la rue de l'Iris et du prolongement de la rue Desjardins a formulé une requête à l'effet de céder les rues à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces rues sont conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire des rues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, Jérone Itée, concernant la municipalisation de la rue de l'Iris et du prolongement de la rue Desjardins, respectivement les lots 3 936 255, 3 936 254 et 4 311 103 du cadastre rénové du Québec, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents, pour une période maximale d'une année et sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir, ainsi qu'un chèque visé de 10 000 \$ comme garantie pour des travaux à compléter sur la rue de l'Iris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 323 9.5 Modifications électriques - postes de pompage route 117 et rue du Rapide - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de mise à niveau des installations électriques dans les postes de pompage de la route 117 et de la rue des Rapides;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à des demandes de prix sur invitation pour réaliser ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant Poste route 117 (taxes en sus)</b>	<b>Montant Poste rue du Rapide (taxes en sus)</b>
J.M. Léonard Électricien inc.	9 880 \$	9 775 \$
Les entreprises électriques Carl Marion inc.	9 750 \$	9 875 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc., pour la mise à niveau des installations électriques au poste de pompage de la rue du Rapide, au montant de 9 775 \$, taxes en sus, et Les entreprises électriques Carl Marion inc., pour la mise à niveau des installations électriques au poste de pompage de la route 117, au montant de 9 750 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-522).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 324 9.6 Travaux de ventilation - 142, rue du Couvent - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à des travaux de ventilation à l'édifice du 142, rue du Couvent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
EPM Mécanic inc.	42 350 \$
Lys Air Mécanic inc.	44 200 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise EPM Mécanic inc. au montant de 42 350 \$, taxes en sus (projet 2009-28), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément à la proposition datée du 3 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 325 9.7 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Louisbourg SBC, s.e.c.	8 667 984 \$
Nordmec construction inc.	8 708 324 \$
Construction Cogela inc.	9 941 723 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Louisbourg SBC, s.e.c. au montant de 8 667 984 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2009)-112 (projet 2009-23), pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-40 préparés par le consortium Axor-Génivar et Jean-François Parent, architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 326 9.8 Terrain de soccer - système d'irrigation - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à la mise en place d'un système d'irrigation pour le nouveau terrain de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Système Pro-Jet	13 250 \$
Bernard Paysagiste inc	14 750 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Système Pro-Jet, pour la mise en place d'un système d'irrigation pour le nouveau terrain de soccer au montant de 13 250 \$, taxes en sus, payable par la subvention d'Hydro-Québec (projet 2008-58), le tout conformément à la proposition datée du 3 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 327 9.9 Terrain de soccer - travaux de terrassement - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à des travaux de terrassement pour le nouveau terrain de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de fourniture et transport de sable avec des prix séparés pour les travaux de mise en place, nivellement et compaction, de réalisation de fossés de drainage et d'installation de murs de soutènement en pierre pour ce projet et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b><u>Bordereau n° 1</u> Fourniture de sable (taxes en sus)</b>	<b><u>Bordereau n° 2</u> Fourniture et transport de sable (taxes en sus)</b>	<b><u>Prix séparés</u> (non inclus) Mise en place et compaction du sable, fossés de drainage et murs de soutènement (taxes en sus)</b>
Excavation Claude Boivin	182 520 \$	182 520 \$	105 103,64 \$
Excavation RB Gauthier	230 490 \$	374 400 \$	121 016,64 \$
Jéronard	201 825 \$	S/O	S/O

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Claude Boivin au montant de 287 623, 64 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs (projet 2008-58), étant entendu que la subvention d'Hydro-Québec, dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée, viendra rembourser la portion du coût payée par le surplus, pour exécuter les travaux de terrassement soit la fourniture et le transport du sable, effectuer les travaux de mise en place, nivellement et compaction, fossé de drainage et mur de soutènement en pierre pour le nouveau terrain de soccer, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 328**

**9.10 Mise à niveau - poste de refoulement du lac Mercier - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à la mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 252 810 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Village (projet 2008-69), pour la mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-39 préparé par Marchandhoule et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 329**

**9.11 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement aux postes de pompage situés sur les rues Labelle et de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les Entreprises Bernard Sigouin Inc.	35 413,95 \$
Levert Paysage Inc.	68 791,25 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bernard Sigouin Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager aux postes de pompage situées sur les rues Labelle et de St-Jovite au montant de 35 413,95 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur St-Jovite (projet 2008-56), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Fleur de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 330**

**9.12 Programme Fonds de chantier Canada - Québec 1 - volet collectivités/infrastructure - demande d'aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à la construction d'un complexe sportif multifonctionnel comprenant une piscine et un gymnase;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville requiert de l'aide financière pour ce projet;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

DE procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds de chantier Canada - Québec 1 - volet collectivités/infrastructure dans les municipalités de moins de 100 000 habitants (support au développement local ou régional);

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts administratifs et d'exploitation continue du projet et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**CM09 09 331**

**10.1 Utilisation des sacs de plastique à usage unique dans les commerces - demande à la Chambre de Commerce**

**CONSIDÉRANT QUE** les sacs de plastique à usage unique constitue une préoccupation environnementale à Mont-Tremblant comme partout ailleurs au Québec et dans le monde;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement de la Ville de Mont-Tremblant a déposé un rapport où l'on retrouve plusieurs recommandations dont celle enjoignant à la Ville de demander à la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant d'organiser une campagne auprès de ses membres pour considérer cette problématique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

ET RÉSOLU QUE la Ville demande officiellement à la Chambre de Commerce de mettre sur pied une campagne d'information auprès de ses commerces affiliés pour que ceux-ci prennent les moyens appropriés afin de réduire l'usage des sacs de plastique à usage unique au sein de leur entreprise et également d'accompagner leur clientèle en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 332**

**10.2 Inventaire et plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, sur recommandation du comité consultatif en environnement, désire procéder à un inventaire et à l'élaboration d'un plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat Municipalités du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels, pour les soumissionnaires ayant obtenu le pointage intérimaire minimal de 70 %, se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Stabilis	40,79
SNC-Lavalin	41,61
YHC Environnement	41,78

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter l'offre présentant la meilleure évaluation globale, soit celle de l'entreprise YHC Environnement au montant de 33 270 \$, taxes en sus, pour la mise sur pied d'un inventaire et d'un plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation par le Gouvernement du Québec de la candidature de la Ville à son programme Climat Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 333**

**10.3 Participation au programme du « Réseau de surveillance volontaire des lacs »**

**CONSIDÉRANT QUE** les montants alloués pour l'année 2009 (poste budgétaire 02-470-00-627) pour l'achat et la distribution d'arbustes de rivage n'ont pas été complètement utilisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire augmenter sa participation financière au programme RSV-Lacs, car elle juge très important le suivi de l'état de santé des lacs sur son territoire ainsi que sa collaboration avec les différentes associations de lacs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la Ville augmente sa participation financière, pour l'année 2009, pour défrayer la totalité des coûts assumés par les différentes associations de lacs pour leur participation au programme RSV-Lacs du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en utilisant les fonds disponibles au poste budgétaire 02-470-00-627.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

**11. Culture et loisirs**

**CM09 09 334**

**11.1 Entente de subvention - FADOQ - région Laurentides Jeux d'hiver 50+ 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire aider à l'organisation et la gestion des Jeux d'hiver 50+ qui auront lieu du 4 au 7 février 2010, organisé par la FADOQ région des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement a lieu tôt en saison et que l'organisation et le financement doivent être prévus dès que possible;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de subvention avec la FADOQ - région des Laurentides, laquelle prévoit le versement d'une somme de 2 500 \$ à titre d'avance du montant à être verser en 2010 (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 335**

**11.2 Subvention au Centre de ski de fond Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de ski de fond Mont-Tremblant a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la saison débute en décembre et que des travaux d'entretien des sentiers doivent être entrepris maintenant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de subvention avec le Centre de ski de fond Mont-Tremblant, laquelle prévoit le versement d'une somme de 20 000 \$ à titre d'avance du montant à être verser en 2010 (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 336**

**11.3 Le Noël Magique de Mont-Tremblant 2009 - budget et programmation**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec d'autres organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

**CONSIDÉRANT QUE** la fête se déroulera le samedi 5 décembre dans les salles Alphonse-Desjardins, d'Audience et des Arts où plusieurs activités seront offertes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique de Mont-Tremblant et d'adopter le budget d'opération de 9 500 \$ aux postes budgétaires suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

<b>Montant</b>	<b>Postes budgétaires</b>
1 400 \$	02-701-70-341
3 600 \$	02-701-70-499
400 \$	02-701-70-610
4 000 \$	02-701-70-649
100 \$	02-701-70-670

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 09 337

**11.4 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est partenaire depuis plusieurs années avec Station Mont Tremblant dans un programme de ski alpin et de planches à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscription se fera à la fin du mois d'octobre 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 25 000 \$ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2009-2010 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 Étude de faisabilité pour la transformation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacle - mandats de services professionnels**

CM09 09 338

**11.5.1 Coordination et réalisation de l'étude scénographique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une évaluation détaillée des coûts de transformation de l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles;

**CONSIDÉRANT QU'** une étude de faisabilité par une équipe d'experts comprenant un scénographe, un ingénieur, un architecte et un acousticien est nécessaire au préalable;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude de faisabilité doit être coordonnée par une firme spécialisée dans le domaine;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

ET RÉSOLU DE mandater la firme Trizart Alliance inc. pour l'évaluation des coûts, la coordination et la réalisation de l'étude de faisabilité et la définition des paramètres scénographiques pour un montant de 15 400 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-702-90-499), payable par le surplus libre accumulé, selon l'offre de service proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 339 11.5.2 Étude architecturale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une évaluation détaillée des coûts de transformation de l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation d'un architecte spécialisé dans le domaine est nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité et à l'évaluation des coûts;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Maxime-Alexis Frappier, architecte du Groupe ACDF, pour la définition des paramètres architecturaux et l'évaluation des coûts afférents, pour un montant de 13 500 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-702-90-499), payable par le surplus accumulé, selon l'offre de service proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 340 11.5.3 Étude d'ingénierie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une évaluation détaillée des coûts de transformation de l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles;

**CONSIDÉRANT QU'** la participation d'un ingénieur spécialisé dans le domaine est nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité et à l'évaluation des coûts;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Luc Cusson, ingénieur du Groupe SM, pour la définition des paramètres d'ingénierie et l'évaluation des coûts afférents pour un montant de 17 700 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-702-90-499), payable par le surplus accumulé, selon l'offre de service proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 09 341**

**11.5.4 Étude acoustique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une évaluation détaillée des coûts de transformation de l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles;

**CONSIDÉRANT QU'** la participation d'un acousticien est nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité et à l'évaluation des coûts;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Christian Martel de Octave Acoustique, pour la définition des paramètres acoustiques et l'évaluation des coûts afférents pour un montant de 6 000 \$, plus taxes (poste budgétaire 02-702-90-499), selon l'offre de service proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 septembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 septembre 2009 conformément à l'article 13 du Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15. Correspondances**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

14.1 MAMROT - avis de refus de conformité concernant le règlement 237-2009 de la MRC des Laurentides;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 septembre 2009**

- 14.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le règlement 209-2005 relatif au traitement des élus;
- 14.3 MRC des Laurentides - règlement 238-2009 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la MRC;
- 14.4 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - subvention accordée concernant l'acquisition de documents pour la bibliothèque.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

- Monsieur le conseiller Jacques St-Louis remercie la population, les membres du conseil et les fonctionnaires et employés pour leur appui et indique qu'il se retire du monde municipal après 48 ans d'implication à titre de fonctionnaire puis d'élu. Le maire le remercie également au nom du conseil et des citoyens.

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Michel Champagne - 580 chemin du Colibri**

- il demande quand les citoyens seront informés de la décision du conseil en regard de travaux prévus sur le chemin du lac Domaine-Millette;

**Madame Josée St-Jean - Café de Lafayette**

- Elle demande une réponse à la lettre déposée à la séance extraordinaire du 24 août dernier relativement à la demande d'affichage temporaire pour les commerces du nouveau centre d'achat.

**Monsieur Pierre Beauchamp, 152 chemin de L'Entre-Nous**

- Il demande quel suivi sera fait de sa requête présentée à la séance du 10 août dernier relativement une entreprise de toitures (Toitures Nicolas Brunet Inc.) dans le secteur résidentiel.

CM09 09 342

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 septembre 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. [Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnement - attribution de contrat;](#)
5. [Pavage du chemin du Domaine-Millette - attribution de contrat;](#)
6. [Bouclage d'aqueduc rue Siméon - forage directionnel - attribution de contrat;](#)
7. [Piste Jack Rabbit - fourniture et installation de pierre - attribution de contrat;](#)
8. [Cour Supérieure - dossier 700-17-006399-090 - mandat de services professionnels;](#)
9. [Recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 24 août 2009 - 173, chemin du Lac-Ouimet;](#)
10. Deuxième période de questions;
11. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM09 09 343

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

28 septembre 2009

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM09 09 344

4. Rue Cadieux - aménagement de trottoirs et stationnement - attribution de contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement de trottoirs et de stationnement sur la rue Cadieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un second appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Asphalte Desjardins Inc.	155 011,71 \$
9088-9569 Québec inc.	188 255,00 \$
ABC Rive-Nord Inc.	220 057,29 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement de trottoirs et de stationnement sur la rue Cadieux au montant de 155 011,71 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-62), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 09 345

5. Pavage du chemin du Domaine-Millette - attribution de contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de réfection de pavage sur le chemin du Domaine-Millette;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un second appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Asphalte Desjardins Inc.	87 755 \$
Sintra Inc.	95 000 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	98 950 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., pour la réalisation des travaux de rechargement et pavage sur le chemin du Domaine-Millette au montant de 87 755 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-61), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-46.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**AMENDEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis

« Considérant que les travaux mentionnés dans la présente résolution n'étaient pas prévus au budget 2009;

Considérant que la dépense sera prise à même le surplus libre accumulé;

Considérant que le chemin du Lac-Mercier est aussi en mauvais état et surtout qu'il est très utilisé, qu'il sert comme un des liens entre l'Aéroport de Mont-Tremblant (La Macaza) et les établissements commerciaux de Mont-Tremblant, principalement la Station Mont-Tremblant;

Considérant que les résidents de Labelle et une partie de La Conception circulent sur des chemins très bien aménagés dans leur municipalité respective mais dès qu'ils arrivent sur le territoire de Mont-Tremblant, ce sont des conditions routières abominables;

Considérant l'écart d'achalandage, en terme de nombre de véhicules, qui circulent sur le chemin du Domaine Millette versus le chemin du Lac-Mercier;

Considérant que le fait de décider d'investir près de 100 000 \$ sur le chemin du Domaine Millette reflète d'une décision politique plutôt qu'une décision de bons gestionnaires responsables;

Pour ces motifs et autres valables considérations, il est proposé que ce montant soit investi pour la réfection d'une autre partie du chemin du Lac-Mercier. »

**Étant donné qu'aucun membre du conseil n'appuie la proposition d'amendement, tel qu'exigé par les dispositions de l'article 38 (3) du règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances de conseil de la Ville de Mont-Tremblant, celle-ci n'est pas considérée comme présentée au conseil, elle n'est donc pas adoptée.**

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 09 346

**6. Bouclage d'aqueduc rue Siméon - forage directionnel - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de forage directionnel dans le projet de bouclage d'aqueduc rue Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Option A PVC DR18 (taxes en sus)</b>	<b>Option B PVC DR25 (taxes en sus)</b>
Foraction inc	61 100 \$	78 860 \$
MRB Construction inc	61 700 \$	91 300 \$
Transelec Common inc	75 790 \$	114 190 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'option « A » de la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Foraction inc., pour la réalisation des travaux de forage directionnel pour le bouclage d'aqueduc rue Siméon au montant de 61 100 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'aqueduc secteur du Saint-Jovite (projet 2008-47), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2009-49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM09 09 347**

**7. Piste Jack Rabbit - fourniture et installation de pierre - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la fourniture et installation de pierre sur une partie de la piste Jack Rabbit;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Préparation terrain (taxes en sus)</b>	<b>Prix (0-20 mm) (taxes en sus)</b>	<b>Prix séparé (non inclus) (0-5 mm) (taxes en sus)</b>
Multiservices MD	4 500 \$	52 017 \$	43 794 \$
Asphalte Bélanger inc.	3 300 \$	64 050 \$	52 200 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Multiservices MD, pour la préparation du terrain ainsi que la fourniture et l'installation de pierre 0-20 mm sur une partie de la piste Jack Rabbit au montant de 56 517 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parcs et par l'aide financière de la MRC dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (projet 2007-77), le tout conformément à la soumission reçue le 23 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

**CM09 09 348**

**8. Cour Supérieure - dossier 700-17-006399-090 - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête introductive d'instance en injonction interlocutoire et en injonction permanente a été déposée, devant la Cour supérieure, le 16 septembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater, sous réserve des dispositions des polices d'assurance concernées, le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés aux fins de représenter les intérêts de la Ville en regard du dossier 700-17-006399-090 devant la Cour Supérieure, pour mandater les professionnels requis, pour appeler les assureurs en garantie ou prendre toutes autres mesures appropriées, le cas échéant, le tout pour un montant pré-autorisé payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CM09 09 349**

**9. Recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 24 août 2009 - 173, chemin du Lac-Ouimet**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 173, chemin du Lac-Ouimet pour laquelle une consultation publique a eu lieu à la séance du 14 septembre 2009 et la demande relative à l'application d'un PIIA pour le même projet;

**CONSIDÉRANT** la résolution CM09 09 310 reportant la décision du conseil relative à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter, la demande de dérogation mineure et de PIIA pour le 173, chemin du Lac-Ouimet ayant fait l'objet des recommandations CT2009-074 et CT2009-075 du 24 août 2009 du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant aux conditions suivantes :

- aucune machinerie lourde ne doit accéder à la rive pendant les travaux;
- aucuns autres travaux, empiètements ou constructions éventuels dans la bande de protection riveraine, incluant la construction d'un trottoir, ne pourront être effectués;
- les mesures de mitigations appropriées devront être prises notamment par l'installation d'une toile de protection pour retenir les matériaux;
- un dépôt en garantie d'une valeur de 500 \$ doit être produit par le requérant au service de l'urbanisme, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Deuxième période de questions**

**Monsieur Guy Lapierre**

- En regard du point 5 et de façon générale, il demande quels sont les critères pris en compte afin de déterminer quels projets sont retenus par le conseil;
- Il souligne le départ de monsieur le conseiller Jacques St-Louis après 48 ans dans le milieu municipal et le remercie ainsi que monsieur le conseiller Réjean Doré notamment pour leurs implications au comité de quartier en regard des travaux décrétés au point 7.

**CM09 09 350**

**11. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 septembre 2009** à 19 h 45, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1  
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7  
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8  
Monsieur Jean-Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

***Tirage pour une passe mensuelle***

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 [Séance du 24 août 2009;](#)
4. **Règlement**
5. **Administration**
  - 5.1 Déchiquetage des documents :
    - 5.1.1 [Résiliation d'entente;](#)
    - 5.1.2 [Entente de service;](#)
  - 5.2 [Destruction annuelle des documents;](#)
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 [Activité de reconnaissance des employés et bénévoles;](#)
  - 6.2 [Embauche d'un répartiteur - préposé au MIP temporaire;](#)
  - 6.3 [Affectation intérimaire d'un cadre;](#)
  - 6.4 [Prolongation de l'embauche du stagiaire au Service des ressources humaines;](#)
  - 6.5 [Embauche de journalier/chauffeur/opérateur temporaire;](#)
7. **Gestion financière**
  - 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
  - 7.2 [Liste des engagements;](#)
  - 7.3 [Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;](#)



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

- 7.4 Affectation du surplus - création d'un Fonds de la criminalité;
- 7.5 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt (2007)-A-13 (Équipements travaux publics) et (2007)-A-14 (Camion citerne);
- 7.6 Annulation d'un solde résiduaire du règlement d'emprunt (2007)-A-13 (Équipements travaux publics);
- 7.7 Assurances accident - attribution de contrat;
- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
  - 9.1 Aréna - attribution de contrat :
    - 9.1.1 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage;
    - 9.1.2 Mise en place d'un système de chauffage à l'entrée principale;
  - 9.2 Construction d'un hôtel de ville - contrats :
    - 9.2.1 Travaux de génie civil;
    - 9.2.2 Travaux d'étanchéité du mur de la bibliothèque;
    - 9.2.3 Démolition - travaux supplémentaires;
  - 9.3 Aribus - fourniture et installation - attribution de contrat;
  - 9.4 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - renouvellement de contrat;
  - 9.5 Transport en commun des personnes - horaires hiver 2009-2010;
- 10. Environnement**
- 11. Culture & Loisirs**
  - 11.1 Modification de l'horaire de la bibliothèque du Couvent;
  - 11.2 Exemption de coûts de location de salle;
- 12. Police**
  - 12.1 Retiré;
  - 12.2 Système de répartition et modules de gestion - acquisition;
  - 12.3 Programme ACCES alcool;
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
  - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 septembre 2009.
- 15. Correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CA09 09 221**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

12.1 Plan d'organisation policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3 Procès-verbal**

**CA09 09 222**

**3.1 Séance du 24 août 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 24 août 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**5. Administration**

**5.1 Déchiquetage des documents**

**CA09 09 223**

**5.1.1 Résiliation d'entente**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de réévaluer les besoins en matière de déchiquetage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE résilier l'entente de service actuelle avec la compagnie Iron Mountain, laquelle devra effectuer un dernier service et la récupération des 6 consoles dans les 30 jours, selon les termes de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 224**

**5.1.2 Entente de service**

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'avoir dans chaque service, des consoles de récupération des documents devant être déchiquetés;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CONSIDÉRANT**

l'offre de services de la compagnie Shred It pour l'installation de 6 consoles qui seront situées au Service de l'urbanisme, au Service des travaux publics, deux à l'hôtel de ville temporaire et deux au Service de police;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de service avec la compagnie Shred It pour l'installation et le service de déchiquetage sur place bimestriel pour 6 consoles pour un coût de base 272 \$, taxes en sus (les 6 consoles plus 2 sacs au Service de police), chaque sac supplémentaire étant au coût de 17 \$ et les boîtes de destruction annuelle au coût unitaire de 4 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 225

**5.2 Destruction annuelle des documents**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2009 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

CA09 09 226

**6.1 Activité de reconnaissance des employés et bénévoles**

**CONSIDÉRANT QUE**

les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au processus de travail;

**CONSIDÉRANT QUE**

la reconnaissance au travail, qu'il soit bénévole ou rémunéré, s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la directrice générale à organiser une activité de reconnaissance des employés et des bénévoles le 4 décembre 2009 et autorise un budget de 16 000 \$ (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CA09 09 227**

**6.2 Embauche d'un répartiteur - préposé au MIP temporaire**

**CONSIDÉRANT** l'affichage d'un poste pour un remplacement de congé maladie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Shanna Landreville à titre de répartitrice - préposée au MIP temporaire en remplacement d'un congé maladie à compter du 29 septembre 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 228**

**6.3 Affectation intérimaire d'un cadre**

**CONSIDÉRANT** la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par la résolution CA08 02 036;

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur adjoint aux opérations au Service de police;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper la fonction de directeur adjoint aux opérations à titre intérimaire pour une période indéterminée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur Michel Gagné soit affecté au poste de directeur adjoint aux opérations au Service de police et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures attribués à ce poste laquelle se traduira par une augmentation salariale de 10 % de son salaire actuel et ce rétroactivement au 13 juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 229**

**6.4 Prolongation de l'embauche du stagiaire au Service des ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail au Service des ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE prolonger l'embauche de monsieur Mathieu Doré à titre de stagiaire en ressources humaines pour une période maximale de 385 heures à compter du 29 septembre au même taux horaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 230**

**6.5 Embauche de journalier/chauffeur/opérateur temporaire**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de poste en raison de surcroît de travail;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Francis Ouellette à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire à compter du 2 novembre 2009 pour une durée maximale de 880 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 09 231 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2009 au montant de 187 428,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 232 7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 49 378,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 233 7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

**CONSIDÉRANT** le coût moindre pour la réalisation de certains projets;

**CONSIDÉRANT** le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE transférer une somme de 116 232,23 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 09 234 7.4 Affectation du surplus - création d'un Fonds de la criminalité**

**CONSIDÉRANT QU'** en 2008, la Ville a reçu une somme de 139 208 \$ provenant des produits de la criminalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville tient à réserver des sommes devant servir à lutter contre la criminalité et pouvant être utilisée aux fins de la prévention, de la détection ou de la répression d'activités illégales;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Réjean Doré

**ET RÉSOLU :**

- QUE la Ville crée un fonds nommé « Fonds de la criminalité » et affecte, pour l'année 2009, une somme de 50 000 \$ du surplus à ce fonds.
- QUE le Fonds de la criminalité soit constitué pour les années subséquentes, de sommes provenant du fonds général et représentant 50% des produits de la criminalité que la Ville reçoit annuellement;
- QUE le Fonds de la criminalité ne serve exclusivement qu'à la lutte contre la criminalité, à des fins de prévention et de détection ou de répression d'activités illégales. Et plus spécifiquement, pour des projets de prévention ciblant une criminalité particulière sous la direction directe ou indirecte du service de police; pour de la formation spécifique ou particulière à des phénomènes criminels; pour l'acquisition d'équipements spécifiques ou particuliers pour la lutte à la criminalité; et, pour défrayer les coûts du temps supplémentaire lié à une enquête criminelle qui autrement ne pourrait être faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 235

**7.5 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt (2007)-A-13 (Équipements travaux publics) et (2007)-A-14 (Camion citerne)**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un solde disponible au règlement d'emprunt (2007)-A-13 (Équipements travaux publics) de 5 215,23 \$;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un solde disponible au règlement d'emprunt (2007)-A-14 (Camion citerne) de 900,78 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* autorise l'affectation de l'excédent au paiement des échéances annuelles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

- QUE le solde disponible des règlements d'emprunt suivants soit versé au fonds général de l'agglomération en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts respectifs :
- Règlement (2007)-A-13 500,66 \$;
  - Règlement (2007)-A-14 900,78 \$;
- QUE le solde disponible du règlement d'emprunt suivant soit versé au fonds général de la Ville centre en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts respectifs :
- Règlement (2007)-A-13 4 714,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CA09 09 236**

**7.6 Annulation d'un solde résiduaire du règlement d'emprunt (2007)-A-13  
(Équipements travaux publics)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt (2007)-A-13 (Équipements travaux publics) à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût réel des travaux s'élève à 644 784,77 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe un solde de 21 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt (2007)-A-13 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement (2007)-A-13 (Équipements travaux publics) soit réduit de 671 000 \$ à 650 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 09 237**

**7.7 Assurances accident - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

**ET RÉSOLU :**

D' entériner le renouvellement du contrat d'assurances accident pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2010;

D' accepter l'offre de renouvellement de Lemieux, Ryan & associés Inc. au montant de 7 825 \$, taxes en sus (postes 02-xxx-00-420).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

28 septembre 2009

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Aréna - attribution de contrat

CA09 09 238

9.1.1 Remplacement du système de réfrigération et de chauffage

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder au remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Fixair Inc.	1 350 613 \$
Cimco Réfrigération	1 556 600 \$

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la soumission de l'entreprise Fixair Inc. pour le remplacement du système de réfrigération et de chauffage de l'aréna, au montant de 1 350 613 \$, taxes en sus, payable par le fonds d'administration et le surplus libre accumulé (projet 2009-29), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, informe le conseil que sa municipalité ne s'opposera pas à l'utilisation du surplus de l'agglomération.

CA09 09 239

9.1.2 Mise en place d'un système de chauffage à l'entrée principale

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la mise en place d'un rideau d'air chaud dans le sas d'entrée principale à l'aréna suite à l'installation des portes automatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
EPM Mecanic	9 500 \$
Lysair Mécanic inc.	10 680 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CONSIDÉRANT**

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la soumission de l'entreprise EPM Mecanic, pour la mise en place d'un système de chauffage à l'entrée principale de l'aréna, au montant de 9 500 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2009-30), le tout conformément à la proposition datée 4 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Construction d'un hôtel de ville - contrats**

CA09 09 240

**9.2.1 Travaux de génie civil**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville désire procéder à la préparation du site du futur hôtel de ville, suite à la démolition du bâtiment existant situé au 1145, rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour procéder à des travaux de génie civil qui comprennent des travaux d'excavation et de remblai avec réhabilitation environnementale (enlèvement et disposition de sol contaminé), de relocalisation de conduites d'égout pluvial et de consolidation du sol par compaction dynamique et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Excavations Claude Boivin et fils inc.	575 108,95 \$

**CONSIDÉRANT QUE**

le coût est supérieur à celui que la Ville entendait payer pour ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 241

**9.2.2 Travaux d'étanchéité du mur de la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville désire procéder à des travaux d'étanchéité du mur de la bibliothèque devenu exposé suite à la démolition du bâtiment adjacent situé au 1145, rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Construction J.P. Provost	27 900 \$
Construction KEB inc.	29 432 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'entreprise Construction J.P. Provost pour les travaux d'étanchéité du mur de la bibliothèque au montant de 27 900 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme d'architecte Jean-François Parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 242

**9.2.3 Démolition - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a débuté les travaux de préparation du site du futur hôtel de ville en procédant par lots d'exécution tel que la démolition du bâtiment actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Multi Recyclage et d'autoriser la trésorière à lui verser un montant de 8 200 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Génivar;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 243

**9.3 Abribus - fourniture et installation - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire procéder à la fourniture et l'installation de 6 nouveaux abribus sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>	<b>Option 1 - cadres (taxes en sus)</b>
Enseicom Inc.	31 338 \$	1 370 \$
Industries A. Mergl Inc.	39 000 \$	950 \$
Industrie Fabco Inc	45 750 \$	1 250 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**CONSIDÉRANT QU'** une subvention d'un montant maximal de 45 000 \$, taxes en sus, a été accordée à la Ville par le ministère des transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP), représentant 75 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

DE retenir la soumission de l'entreprise Enseicom Inc., pour la fourniture et l'installation de 6 nouveaux abribus, au montant de 31 338 \$, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres 2009-4;

D' autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$ pour la construction des fondations, murs de soutènement et des dalles de béton pour recevoir les abribus, travaux à être réalisés en régie interne.

Que ces dépenses soient payables par la subvention du MTQ et par le surplus libre accumulé (projet 2008-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA09 09 244

**9.4 Dénéigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - renouvellement de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé en 2007 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit également procéder au déneigement de 5 abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé en 2008 à une demande de prix pour le déneigement de 5 abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Multiservices MD avait été mandatée par les résolutions CA07 12 312 et CA08 11 285;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Multiservices MD, au montant de 30 990,55 \$, taxes en sus, payable par le fonds d'administration (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, la passerelle du ruisseau Clair et des 5 abribus pour la période du 15 octobre 2009 au 15 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

**CA09 09 245 9.5 Transport en commun des personnes - horaires hiver 2009-2010**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le 14 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse des trajets et horaires du transport en commun sur le territoire et recommande des modifications aux horaires du trajet « vert »;

**CONSIDÉRANT** les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des trajets « orange » et « vert » pour la période du 14 décembre 2009 au 2 mai 2010 tels qu'ils ont été soumis et acceptés par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et Loisirs**

**CA09 09 246 11.1 Modification de l'horaire de la bibliothèque du Couvent**

**CONSIDÉRANT QUE** la très grande majorité des bibliothèques du Québec sont fermées le lundi et que cet horaire permet une meilleure coordination entre les 2 bibliothèques;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Ville de favoriser la rétention de personnel en offrant à l'employée responsable deux jours de congés consécutifs par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achalandage du lundi n'est pas significatif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

ET RÉSOLU DE modifier l'horaire de la bibliothèque du Couvent de la façon suivante :

Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	14 h à 17 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	19 h à 21 h
Vendredi	12 h à 16 h
Samedi	14 h à 17 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 247

**11.2 Exemption de coûts de location de salle**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

**CONSIDÉRANT** la demande d'exemption de frais de location faite par l'Association de plein air, chasse & pêche Maison de pierre inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE reconnaître l'Association de plein air, chasse & pêche Maison de pierre inc. aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**12.1 Retiré**

CA09 09 248

**12.2 Système de répartition et modules de gestion - acquisition**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de répartition assisté par ordinateur pour l'ensemble des services d'urgence et de modules en gestion policière et incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues et s'avèrent non conformes aux exigences de l'appel d'offres et que le coût est supérieur à celui que la ville entendait payer pour l'acquisition du système et de son entretien;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 09 249

**12.3 Programme ACCES alcool**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente du programme ACCES alcool doit être renouvelé afin que le Service de police puisse effectuer des visites aux endroits ayant un permis d'alcool et recevoir les compensations monétaires qui s'y rattachent;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**28 septembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de police à signer l'entente dans le cadre du programme ACCES *alcool* avec le ministre de la Sécurité publique du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 septembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 septembre 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15 Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

- Monsieur le maire Pierre Pilon indique qu'il s'agit de la dernière séance du conseil avant l'assermentation des nouveaux élus et profite de l'occasion pour souligner le travail effectué par messieurs les conseillers Réjean Doré, Yvon Meilleur et Jacques St-Louis auxquels il rend hommage et qu'il remercie. À tour de rôle, les 3 membres du conseil sortants remercient le maire, les élus, les citoyens et les employés et fonctionnaires. Monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de lac-Tremblant-Nord remercie également les élus sortants.

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

CA09 09 250

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 novembre 2009** à 19 h 30, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la Directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, Secrétaire du Cabinet du maire et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
5. Suspension sans traitement;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA09 11 251

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CA09 11 252**

**4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance extraordinaire, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU QUE** le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 11 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 253**

**5. Suspension sans traitement**

**CONSIDÉRANT** le rapport de la directrice générale relatif aux motifs de suspension d'un employé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU QUE** le conseil d'agglomération, après enquête, ratifie et confirme la décision de suspendre sans traitement, pour une période de 10 jours ouvrables, à compter du 9 novembre 2009, l'employé visé par le rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 11 254**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU QUE** la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 novembre 2009 à 19 h 47**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la Directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, Secrétaire du Cabinet du maire et la greffière.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

### ***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 14 septembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 28 septembre 2009;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - avis de motion;
  - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Les 24 h de Tremblant - participation;
  - 5.2 Propriété intellectuelle - armoiries - mandat;
  - 5.3 Nomination du maire suppléant;
  - 5.4 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
  - 5.5 Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza - adoption;
  - 5.6 Renouvellement du contrat de collecte des matières résiduelles;
  - 5.7 Partie d'huîtres organisée par le Club Richelieu Mont-Tremblant - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**6. Ressources humaines**

6.1 [Plainte à la CNTQ - entente;](#)

**7. Gestion financière**

7.1 [Liste des comptes à payer;](#)

7.2 [Liste des engagements;](#)

7.3 [Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2009;](#)

**8. Urbanisme**

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 [987-995, montée Kavanagh - réduction de largeurs de terrains, de superficie et de profondeur;](#)

8.1.2 [225, chemin du Domaine-Millette - empiètement dans la bande de protection riveraine;](#)

8.1.3 [405, chemin du Tour-du-Lac - réduction d'espace naturel;](#)

8.1.4 [Chemin Brière - réduction de la largeur d'un terrain;](#)

8.1.5 [Chemin des Skieurs - augmentation de la hauteur d'un muret et de la hauteur de parois de roc;](#)

8.1.6 [Rue Éthier - réduction de longueur de rue et absence d'un cercle de virage;](#)

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 [Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 7 octobre 2009;](#)

8.2.2 [Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 5 octobre 2009;](#)

8.3 [Conception, fabrication et livraison des structures devant recevoir des enseignes communautaires - travaux supplémentaires;](#)

**9. Travaux publics**

9.1 [Amélioration du réseau routier municipal - subvention;](#)

9.2 Terrain de soccer :

9.2.1 [Retiré;](#)

9.2.2 [Terrassement - acceptation provisoire des travaux;](#)

9.2.3 [Aménagement paysager - travaux supplémentaires;](#)

9.3 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux :

9.3.1 [Parc de la Chatte-Pirate;](#)

9.3.2 [Parc des Naissances;](#)

9.3.3 [Parc des Papillons;](#)

9.3.4 [Parc des Optimistes;](#)

9.4 [Édifice du 142, rue du Couvent - travaux électriques - attribution de contrat;](#)

9.5 [Licence du logiciel Autocad Civil 3D - acquisition;](#)

9.6 [Achat de produits chimiques 2010 - mandat à l'UMQ;](#)

9.7 [Fourniture de luminaires décoratifs - attribution de contrat;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

- 9.8 Poste de l'Horizon - remplacement du panneau de contrôle de la pompe à feu - attribution de contrat;
- 9.9 Usine de production d'eau potable Saint-Roch - réparation d'une pompe de distribution - attribution de contrat;
- 9.10 Travaux de désinfection - plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2009;

**15. Acceptation de la correspondance**

- 15.1 MRC des Laurentides - 9 septembre 2009 - changement au calendrier des séances;
- 15.2 MRC des Laurentides - 21 septembre 2009 - règlement numéro 239-2009 modifiant le règlement numéro 209-2005 relatif au traitement des élus de la MRC des Laurentides;
- 15.3 MRC des Laurentides - 21 septembre 2009 - règlement numéro 241-2009 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CM09 11 351

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CM09 11 352**

**3.1 Séance du 14 septembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 septembre 2009, tel que déposé, en remplaçant la résolution CM09 09 300, le montant « 28 671,10 \$ » par le montant « 26 578,08 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 353**

**3.2 Séance extraordinaire du 28 septembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2009, tel que déposé, en remplaçant dans la résolution CM09 09 347 le numéro de projet « 2007-77 » par le numéro de projet « 2009-65 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 11 354**

**4.1 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92.

**CM09 11 355**

**4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**5. Administration**

**CM09 11 356**

**5.1 Les 24 h de Tremblant - participation**

**CONSIDÉRANT QU'** une levée de fonds est organisée au profit des enfants malades;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement les 24 h de Tremblant par l'attribution d'une somme de 4 000 \$ afin de permettre la mise sur pied d'une équipe de policiers pour représenter la ville lors de cet événement de levée de fonds qui se tiendra à Tremblant du 11 au 13 décembre 2009 (poste budgétaire 02-622-00-341).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 357**

**5.2 Propriété intellectuelle - armoiries - mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire protéger ses armoiries par le dépôt d'une demande en vertu de la *Loi sur les marques de commerce*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal de Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour effectuer les démarches visant la protection de l'utilisation des armoiries de la Ville, selon l'offre de services du 30 octobre 2009 (poste budgétaire 02-110-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 358**

**5.3 Nomination du maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Luc Brisebois soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 9 novembre 2009 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**CM09 11 359**

**5.4 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 11 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 360**

**5.5 Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza - adoption**

**CONSIDÉRANT QU'** en date du 10 août 2009, le conseil municipal a adopté la résolution CM09 08 261 afin de mandater la directrice générale pour préparer un plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal de Bellefeuille

**ET RÉSOLU** d'adopter le plan d'intervention particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza afin de protéger la santé des employés et de prévoir des actions pour contrer l'absentéisme et assurer le maintien des services essentiels à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 361**

**5.6 Renouvellement du contrat de collecte des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de collecte des matières résiduelles se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et que la MRC des Laurentides souhaite obtenir l'autorisation de renouveler pour une année supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU QUE** la Ville informe la MRC de son accord à utiliser l'option de renouvellement du contrat de collecte des matières résiduelles pour une année supplémentaire soit jusqu'au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**CM09 11 362 5.7 Partie d'huîtres organisée par le Club Richelieu Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville à la partie d'huîtres du Club Richelieu Mont-Tremblant qui aura lieu le 27 novembre à Mont-Tremblant et d'acheter 3 billets au montant de 255 \$ taxes en sus pour cette activité (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CM09 11 363 6.1 Plainte à la CNTQ - entente**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une plainte à la Commission des normes du travail du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu entre les parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la transaction et de la quittance dans le dossier CNT 150019354.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM09 11 364 7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2009 au montant de 361 654,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 365 7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des engagements au montant de 50 041,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**CM09 11 366**

**7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 987-995, montée Kavanagh - réduction de largeurs de terrains, de superficie et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser la subdivision d'un lot qui est l'assiette de deux bâtiments principaux, en 2 lots distincts qui dérogeraient à la réglementation laquelle exige une largeur minimale de 50 mètres, une superficie d'au moins 4000 mètres carrés et une profondeur de 75 mètres :

- le terrain numéro 1 proposé serait d'une largeur de 45,93 mètres (adjacente au cours d'eau), d'une profondeur de 54,91 mètres et d'une superficie de 2455,1 mètres carrés;
- le terrain numéro 2 proposé serait d'une largeur de 16,16 mètres (adjacente à la rue) et d'une superficie de 2 844 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-141)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 225, chemin du Domaine-Millette - empiètement dans la bande de protection riveraine**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-109) vise à autoriser l'implantation d'une installation sanitaire (fosse septique et fosse de rétention) dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Gauthier.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2009-140)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 405, chemin du Tour-du-Lac - réduction d'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-114) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel soit de 50,70 % alors que le règlement requiert un minimum de 70 %, le tout, dans le cadre d'un projet d'agrandissement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec une condition. (CV2009-143)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**8.1.4 Chemin Brière - réduction de la largeur d'un terrain**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-117) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une largeur de 31,28 mètres alors qu'elle devrait être minimalement de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-138)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Chemin des Skieurs - augmentation de la hauteur d'un muret et de la hauteur de parois de roc**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-118) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de construction :

- la construction d'un muret en cour avant d'une hauteur de 1,5 mètre alors que la hauteur maximale est de 1 mètre;
- la présence de parois de roc d'une hauteur variant entre 1 et 4,5 mètres alors que la hauteur maximale permise est de 1 mètre en cour avant et de 1,5 mètre ailleurs.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 Rue Éthier - réduction de longueur de rue et absence d'un cercle de virage**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-119) vise à autoriser qu'une rue se terminant en cul-de-sac n'ait pas de cercle de virage et que sa longueur soit de 48,54 mètres alors qu'elle devrait être de 100 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-142)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 11 367

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 7 octobre 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur le rang 8;

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 225, chemin du Domaine-Millette, 987-995, montée Kavanagh, 405, chemin du Tour-du-Lac ainsi que pour la rue Éthier et un terrain non construit sur le chemin Brière, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 420, route 117, 810, rue Labelle ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin des Palissades;

**CONSIDÉRANT** l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « rue Laurier » et d'officialiser plusieurs toponymes;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

- D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 7 octobre 2008 portant les numéros CV2009-138 et CV2009-140 à CV2009-148;
- D' entériner la recommandation CV2009-139 en y ajoutant les conditions suivantes :
- que la contribution pour fins de parcs soit le consentement d'une servitude, en faveur de la ville, d'une largeur de 10 mètres, pour l'aménagement de la piste Jackrabbitt et que la balance, le cas échéant, soit versée en argent;
  - que le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 11 368**

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 5 octobre 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un plan image, ou projet de lotissement majeur, assujéti à un PIIA dans le prolongement du chemin des Chasseurs;

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour un terrain non construit situé sur le chemin des Skieurs pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1493 et 1957, chemin du Village ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin des Skieurs;

**CONSIDÉRANT** l'étude de dossiers relativement à l'officialisation de toponymes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal de Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

- D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 5 octobre 2009 portant les numéros CT2009-081 à CT2009-085;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

D' entériner la recommandation CT2009-080 mais en y ajoutant les conditions suivantes :

- que la contribution pour fins de parc soit le consentement d'une servitude en faveur de la ville pour un sentier récréatif d'une largeur de 4 mètres dont le tracé serait conforme au plan général de la firme MarchandHoule, portant le numéro de contrat 2009-699, daté du 22 juillet 2009 et déposé le 27 octobre 2009 et que la balance, le cas échéant, soit versée en argent;
- que le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 11 369

**8.3 Conception, fabrication et livraison des structures devant recevoir des enseignes communautaires - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à l'épreuve des structures recevant les enseignes communautaires, pour harmoniser la signalisation tel que prévu au plan directeur de signalisation de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la proposition amendée d'Industrie Fabco Inc. au montant de 20 671 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé, (projet 2009-26), pour la conception, la fabrication et la livraison des structures recevant les enseignes communautaires conformément au document du 26 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

CM09 11 370

**9.1 Amélioration du réseau routier municipal - subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2009 une subvention de 50 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins du Lac-Mercier et Paquette, des rues Prévost, Coupal et montée Kavanagh;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 50 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**9.2 Terrain de soccer**

**9.2.1 Retiré**

**CM09 11 371**

**9.2.2 Terrassement - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. a exécuté les travaux de terrassement au nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels préparés par la ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 11 504,95 \$ taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 372**

**9.2.3 Aménagement paysager - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bernard Paysagiste inc. exécute les travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Bernard Paysagiste inc. et d'autoriser la trésorière à verser, selon l'avenant n° 1, un montant de 25 143,80\$, taxes en sus (payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs, projet 2008-58), duquel une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**9.3 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux**

**CM09 11 373**

**9.3.1 Parc de la Chatte-Pirate**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Levert Paysage inc. a exécuté les travaux d'aménagement au parc de la Chatte-Pirate en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 753,84 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Levert Paysage inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 374**

**9.3.2 Parc des Naissances**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Levert Paysage inc. a exécuté les travaux d'aménagement au parc des Naissances (antérieurement parc du Marmot-qui-Rit) en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 4 021,55 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Levert Paysage inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 375**

**9.3.3 Parc des Papillons**

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises Bernard Sigouin inc. ont exécuté les travaux d'aménagement au parc des Papillons (antérieurement parc de la rue Piché) en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 1 085,03 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux entreprises Bernard Sigouin inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**CM09 11 376**

**9.3.4 Parc des Optimistes**

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises Bernard Sigouin inc. ont exécuté les travaux d'aménagement au parc des Optimistes en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Fleur de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 1 795,05 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), aux entreprises Bernard Sigouin inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 377**

**9.4 Édifice du 142, rue du Couvent - travaux électriques - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à des travaux électriques à l'édifice du 142, rue du Couvent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
J.M. Léonard Électricien inc.	11 660 \$
D.Chalifoux Ent Électricien inc.	13 400 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. au montant de 11 660 \$, taxes en sus (projet 2009-28), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément à la proposition du 23 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 378**

**9.5 Licence du logiciel Autocad Civil 3D - acquisition**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire procéder à l'acquisition d'une licence du logiciel Autocad Civil 3D 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour cette acquisition et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Le Groupe BusCom	8 350 \$
Consortech	8 570 \$
Cansel	9 990 \$



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle du Groupe BusCom au montant de 8 350 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-679), soit 7 455 \$ pour l'acquisition d'une licence du logiciel Autocad Civil 3D 2010 et 895 \$ pour un contrat de 1 an, le tout conformément à la proposition du 30 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 379**

**9.6 Achat de produits chimiques 2010 - mandat à l'UMQ**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

**QUE** la Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu et reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;

**QUE** la Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens;

**D'** autoriser le directeur des travaux publics à représenter la Ville dans le cadre de ces achats pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ;

**DE** mandater l'UMQ dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats pour une période d'un an en coagulants, PASS 100 et sulfate d'aluminium liquide (Alun).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 380**

**9.7 Fourniture de luminaires décoratifs - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire procéder à l'achat de luminaires décoratifs afin de remplacer certains luminaires endommagés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Westburne ltée	19 360 \$
Lumen inc.	19 360 \$

**CONSIDÉRANT** l'égalité des soumissionnaires et qu'afin de déterminer l'adjudicataire, la Ville a procédé à un tirage au sort;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Westburne ltée, pour l'achat de luminaires décoratifs au montant de 19 360 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé, (projet 2008-36), le tout conformément à la proposition du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 381**

**9.8 Poste de l'Horizon - remplacement du panneau de contrôle de la pompe à feu - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire procéder au remplacement du panneau de contrôle de la pompe à feu situé au poste de surpression du 167, chemin de l'Horizon qui a été endommagé lors du sinistre survenu le 24 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Les entreprises électriques Carl Marion inc.	19 780 \$
J.M. Léonard Électricien inc.	31 270 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Les entreprises électriques Carl Marion inc., pour le remplacement du panneau de contrôle de la pompe à feu au montant de 19 780 \$, taxes en sus payable par le surplus libre accumulé et remboursable par les assurances, (projet 2009-66), le tout conformément à la proposition du 4 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 382**

**9.9 Usine de production d'eau potable Saint-Roch - réparation d'une pompe de distribution - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire procéder à la réparation de la pompe de distribution n°1 à l'usine de production d'eau potable Saint-Roch;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Entreprises L.M. inc.	11 700 \$
Groupe Québéco inc.	12 925 \$



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Entreprises L.M. inc. pour la réparation de la pompe de distribution n°1 à l'usine de production d'eau potable Saint-Roch au montant de 11 700 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-412-00-523), le tout conformément à la proposition du 2 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 11 383

**9.10 Travaux de désinfection - plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza**

**CONSIDÉRANT QU'**

en raison de la pandémie de la Grippe A(H1N1) la Ville doit s'assurer que les surfaces fréquemment utilisées par les employés et visiteurs soient quotidiennement nettoyées et désinfectées;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette mesure préventive fait partie du Guide d'élaboration d'un plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza pour les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Jacques Pelletier pour l'entretien ménager spécifique des surfaces fréquemment utilisées par les employés et les visiteurs dans les bâtiments de la Ville à compter du 15 novembre 2009 pour une période de 3 mois avec possibilité de renouvellement pour un montant de 8 350 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-230-00-495).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 novembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 novembre 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**9 novembre 2009**

**CM09 11 384**

**15. Acceptation de la correspondance**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 MRC des Laurentides - 9 septembre 2009 - changement au calendrier des séances;
- 15.2 MRC des Laurentides - 21 septembre 2009 - règlement numéro 239-2009 modifiant le règlement numéro 209-2005 relatif au traitement des élus de la MRC des Laurentides;
- 15.3 MRC des Laurentides - 21 septembre 2009 - règlement numéro 241-2009 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

Le maire mentionne que lors de sa réunion du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la ville se classe au premier rang dans la MRC en récupérant à 77% et que la subvention à recevoir sera en conséquence.

**18. Deuxième période de questions**

**Madame Amanda Ragot - 549, rue Mercure**

- Elle demande si la carrière Miller est légale ou illégale.

**Madame Sylvia Orlando - rue du Couvent**

- Elle questionne le projet de la rue Robert et dépose une lettre à cet égard, et demande s'il est possible, avec la subvention additionnelle annoncée par le maire, d'augmenter la fréquence de l'enlèvement des matières résiduelles.

**Madame Marie-Hélène Giard**

- Elle veut savoir si le conseil a reçu la procédure d'injonction dans le dossier de la carrière Miller et la mise en demeure, et elle s'enquiert du montant qui a été dépensé en honoraire d'avocats dans ce dossier.

**Monsieur Jim Iredale - 178, des Eaux-Vives**

- Il demande si des mesures vont être prises afin de conserver l'accès à la rivière pour les Moucheurs endiablés. Aussi, il appuie la lutte des gens dans le dossier de la carrière Miller.

**CM09 11 385**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 novembre 2009** à 19 h 45, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. [Constatation de la régularité de l'avis de convocation;](#)
2. [Adoption de l'ordre du jour;](#)
3. [Période de questions;](#)
4. [Règlement \(2009\)-53-3 modifiant le règlement \(2003\)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - consultation publique;](#)
5. [Nominations à divers comités, commission, associations et organismes;](#)
6. [Dossier Miller - positionnement;](#)
7. [Deuxième période de questions;](#)
8. [Levée de la séance extraordinaire.](#)

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM09 11 386

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

CM09 11 387

**4. Règlement (2009)-53-3 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - consultation publique**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés à la Ville en vertu des articles 4 et 6 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**CONSIDÉRANT** les informations obtenues par la Ville depuis la saison 2007 concernant les activités de course automobile concrètement exercées sur le circuit de course automobile Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Ville de réduire autant que possible les inconconvénients causés par l'exploitation de ce circuit pour son voisinage immédiat tout en permettant la poursuite de cette exploitation, autorisée en vertu des règlements de la Ville;

**CONSIDÉRANT** le projet des propriétaires et exploitant de ce circuit de course automobile d'ajouter une piste de karting à la piste de course automobiles existante;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant a été dûment donné lors de la séance du 9 novembre 2009 par madame la conseillère Thérèse Barrette;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal décrète la publication d'un avis invitant les personnes intéressées à faire parvenir leur commentaires par écrit avant le 10 décembre 2009 à l'égard du projet de règlement (2009)-53-3 déposé ce jour en annexe de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 11 388

**5. Nominations à divers comités, commission, associations et organismes**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission culturelle	Madame Roxanne Lacasse
Communication	Monsieur Pierre Pilon
Embellissement	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Environnement	Madame Thérèse Barrette
Jumelage	Madame Thérèse Barrette
Urbanisme - Ville de Mont-Tremblant	Messieurs Luc Brisebois et Pierre Labonté
Urbanisme - secteur de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille et madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

<b>ASSOCIATIONS ET ORGANISMES</b>	<b>NOMINATIONS</b>
AGIR pour la Diable	Madame Thérèse Barrette
Association des personnes handicapées	Monsieur Vincent Perreault
Association touristique des Laurentides (ATL)	Madame Thérèse Barrette
Centre de ski de fond Mont-Tremblant	Monsieur André David
Centre local de développement des Laurentides (CLD)	Monsieur Pierre Pilon
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité d'action stratégique	Madame Thérèse Barrette
Comité de suivi environnemental / secteur Mont-Tremblant de la MRC des Laurentides	Monsieur Pierre Pilon
Conseil de la culture des Laurentides	Madame Roxanne Lacasse
Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)	Madame Thérèse Barrette
Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides	Monsieur Pierre Pilon
Conseil régional des loisirs des Laurentides (CRL)	Madame Roxanne Lacasse
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur Pierre Pilon
Maison des Jeunes (Tornade Jeunesse)	Monsieur Vincent Perreault
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant (HLM)	Monsieur André David
Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides	Monsieur Pierre Pilon
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Monsieur Pierre Pilon
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant	Monsieur Pierre Pilon
Transport adapté et collectif des Laurentides	Monsieur Vincent Perreault

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commission, associations et organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 11 389**

**6. Dossier Miller - positionnement**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Placement Jean Miller Inc. exerce un usage non-conforme à la réglementation sur la propriété identifiée comme étant les lots 3 647 964 et 3 647 436 du cadastre du Québec et qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures afin de faire cesser ces activités et de se conformer à la réglementation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour la présentation d'un recours contre le propriétaire des lots 3 647 964 et 3 647 436 du cadastre du Québec afin de faire cesser les activités illégales et de se conformer à la réglementation (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**7. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CM09 11 390**

**8. Levée de la séance extraordinaire**

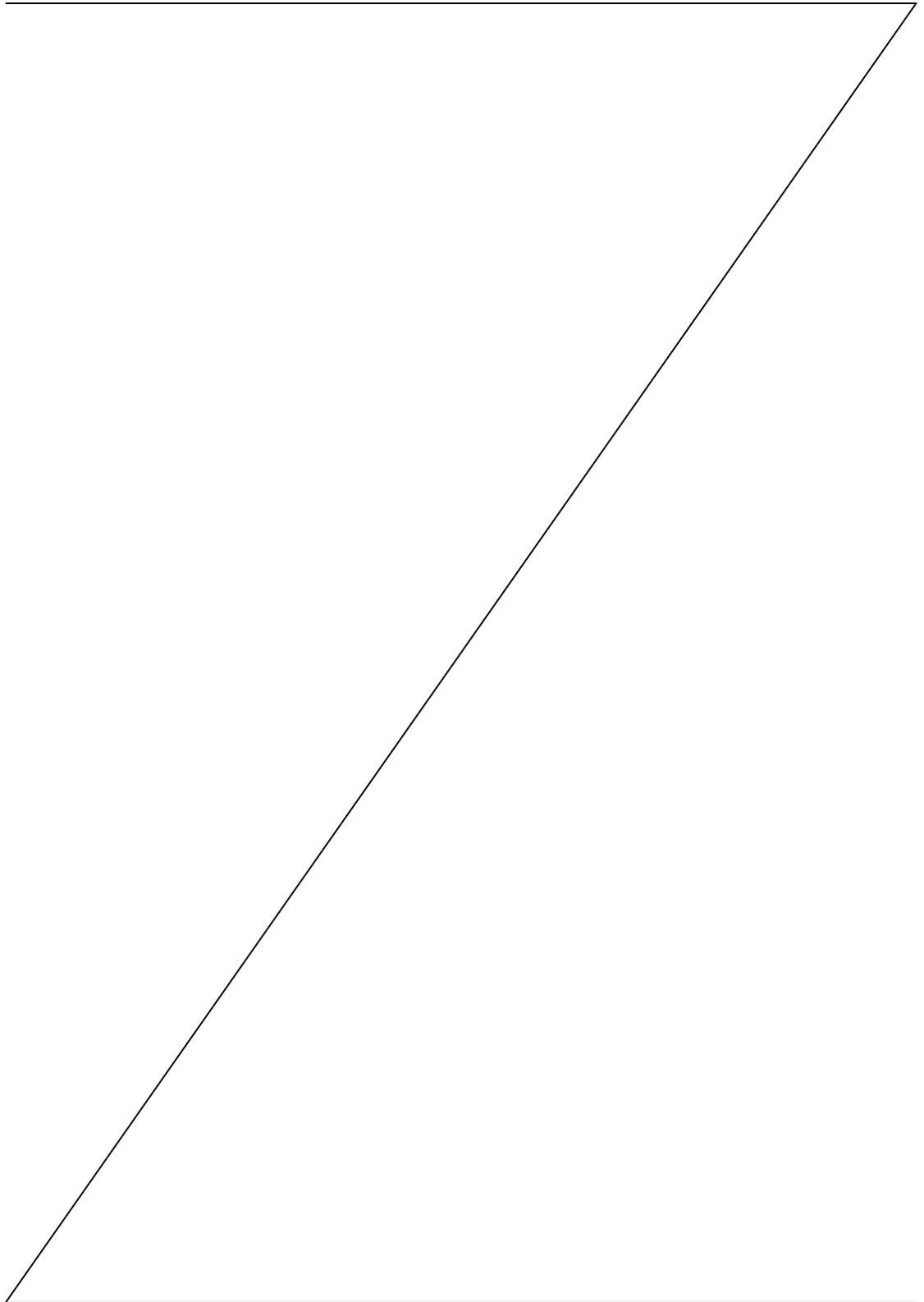
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 novembre 2009** à **19 h 51**, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

*Remise de chèques par la Ville et la Caisse populaire Desjardins  
Remise de médaille pour 20 ans de service*

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 28 septembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 9 novembre 2009;
4. **Règlement**
  - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaire le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
  - 5.2 Transport adapté et collectif des Laurentides - délégué à l'admission;
  - 5.3 Nominations à divers comités et commission;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**6. Ressources humaines**

- 6.1 Lettre d'entente;
- 6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire;
- 6.3 Remplacement temporaire d'un commis à la paie;
- 6.4 Embauche de préposés aux patinoires extérieures temporaires;

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Assurances générales - contrats;
- 7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009;
- 7.5 Commission municipale du Québec - reconnaissance aux fins d'exemption;
- 7.6 Office municipal d'habitation - budget 2010;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Commission sur le transport des personnes :
  - 9.1.1 Renouvellement de contrats;
  - 9.1.2 Renouvellement de mandats;
- 9.2 Construction d'un hôtel de ville - travaux de démolition - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Caserne 1 - modification de l'aménagement intérieur - attribution de contrat;
- 9.4 Éclairage décoratif de Noël - fourniture et installation - attribution de contrat;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 novembre 2009.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CA09 11 255**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CA09 11 256**

**3.1 Séance du 28 septembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 septembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 257**

**3.2 Séance extraordinaire du 9 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 novembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**4. Règlement**

**CA09 11 258**

**4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaire le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaire le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**5. Administration**

**CA09 11 259**

**5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil d'agglomération sauf messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et André David, et monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 260**

**5.2 Transport adapté et collectif des Laurentides - délégué à l'admission**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la politique d'admissibilité au transport adapté, la Ville de Mont-Tremblant, organisme mandataire responsable au niveau local, doit procéder à la nomination d'un officier délégué à l'admission ainsi que d'un substitut;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Michelle Panneton au titre de déléguée à l'admission et monsieur Mario Vallée comme substitut en vertu de la politique d'admissibilité au transport adapté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**CA09 11 261**

**5.3 Nominations à divers comités et commission**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur les comités et commission ci-après énumérés :

<b>COMITÉS ET COMMISSION</b>	<b>NOMINATIONS</b>
Commission sur le transport des personnes	Messieurs Vincent Perreault et Jean Grégoire
Comité d'étude sur l'avenir du Petit Saint-Bernard	Messieurs André David et Jean Grégoire
Finances	Messieurs Vincent Perreault, Pierre Labonté et Jean Grégoire
Incendie et sécurité civile	Messieurs Kevin Ratcliffe et Jean Grégoire
Loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse et monsieur Jean Grégoire
Police	Messieurs Kevin Ratcliffe et Jean Grégoire
Ressources humaines	Messieurs Luc Brisebois, Jean Grégoire et madame Roxanne Lacasse
Travaux publics	Messieurs Kevin Ratcliffe, André David et Jean Grégoire

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités et commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA09 11 262**

**6.1 Lettre d'entente**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA09 08 219 adoptée le 24 août 2009 relativement au déploiement de policiers lors des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver de 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2009-01 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du déploiement de trois policiers aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver de 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 263**

**6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire**

**CONSIDÉRANT** un surcroît de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Danny Laurin à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines à compter du 14 décembre 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 264**

**6.3 Remplacement temporaire d'un commis à la paie**

**CONSIDÉRANT** l'affichage du poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame France Schmidt à titre de commis à la paie pour un remplacement temporaire pour une période indéterminée, à compter du 24 novembre 2009 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 265**

**6.4 Embauche de préposés aux patinoires extérieures temporaires**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de messieurs Michel Plante et Gilles Perreault à titre de préposés aux patinoires extérieures temporaires au Service de la culture et des loisirs pour la saison hivernale et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 11 266**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2009 au montant de 292 915,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 267**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 93 121,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**CA09 11 268**

**7.3 Assurances générales - contrats**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme René Laporte et Associés inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

- D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2010;
- D' accepter l'offre de Lemieux Ryan et Associés Inc. au montant de 73 253 \$, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale et automobiles des propriétaires;
- D' accepter l'offre de Courtage d'assurances Claude Héту Inc. au montant de 46 036 \$, taxes en sus, pour les assurances en biens, bris des machines et délits;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 1 287,85 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 41 645 \$ pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 21 435 \$ pour les biens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 11 269**

**7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU QUE** le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ce document.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**CA09 11 270**

**7.5 Commission municipale du Québec - reconnaissance aux fins d'exemption**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard d'une demande de reconnaissance - CMQ-63353 - aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires faite le 21 octobre 2009 par la Fondation Denis Provost en regard de l'activité qu'elle exerce au 585, rue Léonard;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU QUE** la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la reconnaissance de la Fondation Denis Provost aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires, telle que formulée dans leur demande du 21 octobre 2009, dossier CMQ-63353.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA09 11 271**

**7.6 Office municipal d'habitation - budget 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation a déposé son budget 2010 pour fin d'approbation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation totalisant la somme de 132 965 \$;

**QUE** la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour la somme de 13 296 \$ (poste budgétaire 02-520-00-963) soit 10 % du déficit anticipé, lequel montant sera payable en 2 versements égaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**9.1 Commission sur le transport des personnes**

**CA09 11 272**

**9.1.1 Renouvellement de contrats**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU DE** renouveler avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant, le protocole d'entente pour la gestion du service de transport en commun au taux de 15 % du revenu net des passagers de l'année 2009, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, ainsi que le protocole d'entente du service de publicité pour la même période.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**CA09 11 273**

**9.1.2 Renouvellement de mandats**

**CONSIDÉRANT QUE** le terme des membres nommés sur la Commission sur le transport des personnes prend fin le 31 décembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 comme suit :

- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur général de la Chambre de commerce;
- Madame Susan Champagne, membre et présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 274**

**9.2 Construction d'un hôtel de ville - travaux de démolition - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Multi-Recyclage S.D. inc., a exécuté les travaux de démolition de l'hôtel de ville, situé au 1145, rue de Saint-Jovite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la démolition du bâtiment dans le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 11 275**

**9.3 Caserne 1 - modification de l'aménagement intérieur - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à des travaux de modification de l'aménagement intérieur, section cuisine, de la caserne 1 située au 80, chemin de Brébeuf afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les constructions du Nord S.E.N.C.	8 981 \$
Les constructions Benoit Barbe inc.	9 350 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire se prévaloir des dispositions du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 de l'annexe A du règlement (2006)-A-09 relativement à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc., pour les travaux de modification de l'aménagement intérieur de la caserne 1 au montant de 9 350 \$, taxes en sus (poste 02-221-00-522), le tout conformément aux plans préparés par J.F. Parent, architecte, août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 11 276

**9.4 Éclairage décoratif de Noël - fourniture et installation - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder au remplacement de l'éclairage de Noël des arbres de la rue de St-Jovite et du chemin du Village;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Fourniture éclairage DEL (taxes en sus)	Mise en place éclairage (taxes en sus)	
		Main-d'œuvre	Service de nacelle
Les entreprises Laurent Godon inc.	7,74 \$/m.lin	40 \$/h	200 \$/jr
Leblanc Canada	9,17 \$/m.lin	n.a.	n.a.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Laurent Godon inc., pour un montant maximum de 28 400 \$ taxes en sus, (poste budgétaire 02-622-01-649) incluant la fourniture de 2 300 mètres linéaires d'éclairage DEL pour un montant de maximum de 17 802 \$, taxes en sus, 200 heures de main-d'œuvre à 40 \$ de l'heure de mise en place de l'éclairage pour un montant maximum de 8 000 \$, taxes en sus, et 12 jours de location de nacelle au taux de 200 \$ par jour pour un montant maximum de 2 400 \$, taxes en sus, le tout conformément à la proposition datée du 3 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 novembre 2009**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 novembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 novembre 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Ronald Cole, entrepreneur en construction**

- Il demande au conseil de rendre disponible les ordres du jour sur le site internet, la veille des séances.

CA09 11 277

**19. Levée de la séance**

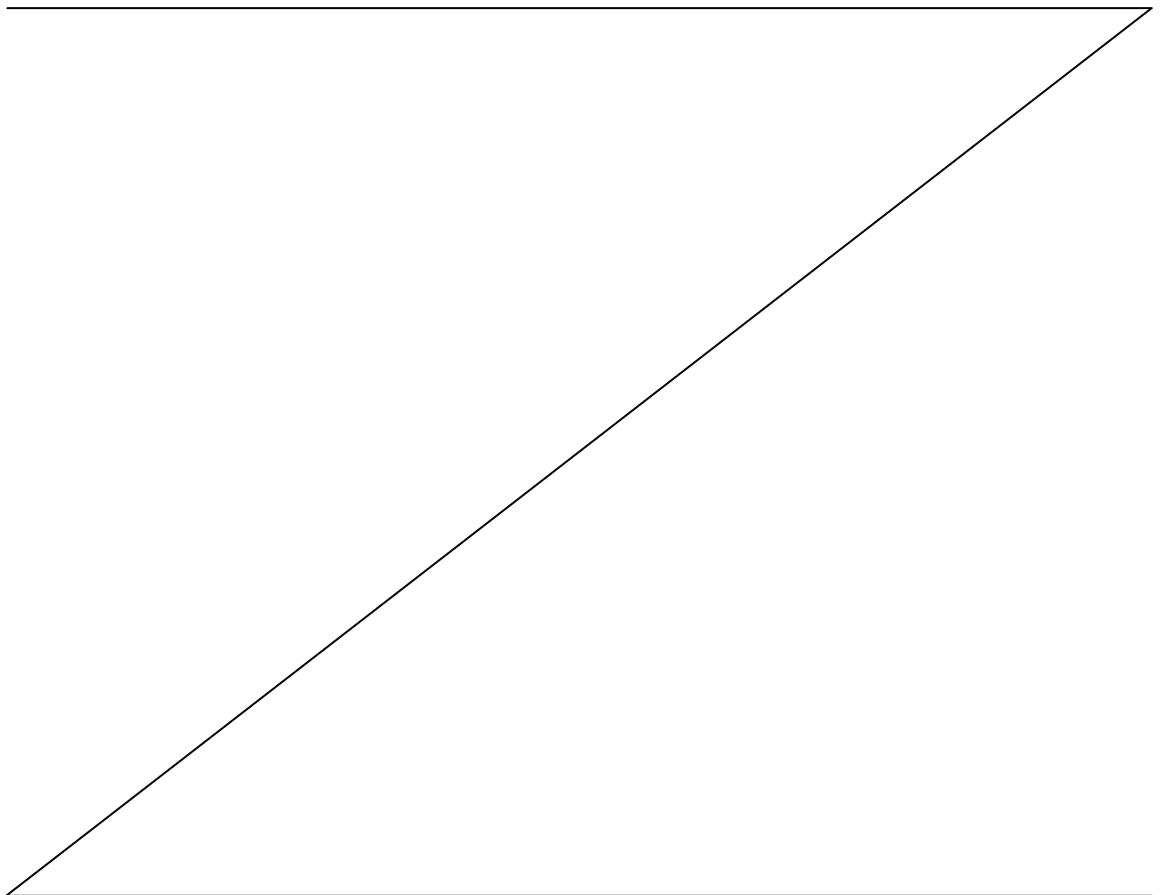
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 décembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **3 décembre 2009** à 12 h, à la salle du conseil temporaire au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 323-1984, 90-74, 90-84, 98-05, 99-11, (1999)-203, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2007)-A-11 et (2009)-A-22 - Offres de financement :
  - 4.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics;
  - 4.2 Concordance;
  - 4.3 Courte échéance;
  - 4.4 Prolongation;
5. Entente de règlement hors cour - grief et Commission des lésions professionnelles;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 décembre 2009**

**CA09 12 278**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**4. Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 323-1984, 90-74, 90-84, 98-05, 99-11, (1999)-203, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2007)-A-11 et (2009)-A-22 - Offres de financement**

**CA09 12 279**

**4.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 323-1984, 90-74, 90-84, 98-05, 99-11, (1999)-203, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2007)-A-11 et (2009)-A-22;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 073 000 \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 073 000 \$ soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et CDS;

QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 280**

**4.2 Concordance**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 073 000 \$;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 décembre 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**

en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>Règlements d'emprunt</b>	<b>Pour un montant de</b>
323-1984	26 600 \$
90-74	14 900 \$
90-84	57 400 \$
98-05	355 600 \$
99-11	2 980 700 \$
(1999)-203	83 000 \$
(2003)-23	901 400 \$
(2003)-54	18 100 \$
(2004)-71	286 300 \$
(2007)-A-11	22 500 \$
(2009)-A-22	1 326 500 \$

**CONSIDÉRANT QUE**

pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

- QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 6 073 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 décembre 2009;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et déposées auprès de celle-ci;
- QUE CDS agisse comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et CDS;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant;
- QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
- QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
- QUE les obligations qui entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées, soient signées par le maire et la trésorière, la Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 décembre 2009**

**CA09 12 281**

**4.3 Courte échéance**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant de 6 073 000 \$, effectué en vertu des règlements 323-1984, 90-74, 90-84, 98-05, 99-11, (1999)-203, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2007)-A-11 et (2009)-A-22, la Ville de Mont-Tremblant émettra des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 17 décembre 2009) en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les règlements d'emprunt 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71 et (2009)-A-22, chaque émission subséquente sera pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 282**

**4.4 Prolongation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait le 16 avril 2009, un montant de 529 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 890 900 \$ pour une période de 2, 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements 90-74, 90-84, 98-05, (1999)-203 et (2003)-54;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 17 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. - Chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la Ville emprunte 529 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 8 mois et 1 jour au terme original des règlements 90-74, 90-84, 98-05, (1999)-203 et (2003)-54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Luc Brisebois prend place à la table du conseil.

**CA09 12 283**

**5. Entente de règlement hors cour - grief et Commission des lésions professionnelles**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de régler le litige dans ce dossier;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des transactions à intervenir dans le dossier de grief et de la Commission des lésions professionnelles n° M-364241-64-0812 et, en conséquence, d'autoriser l'abolition et la création de postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 décembre 2009**

**CA09 12 284**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

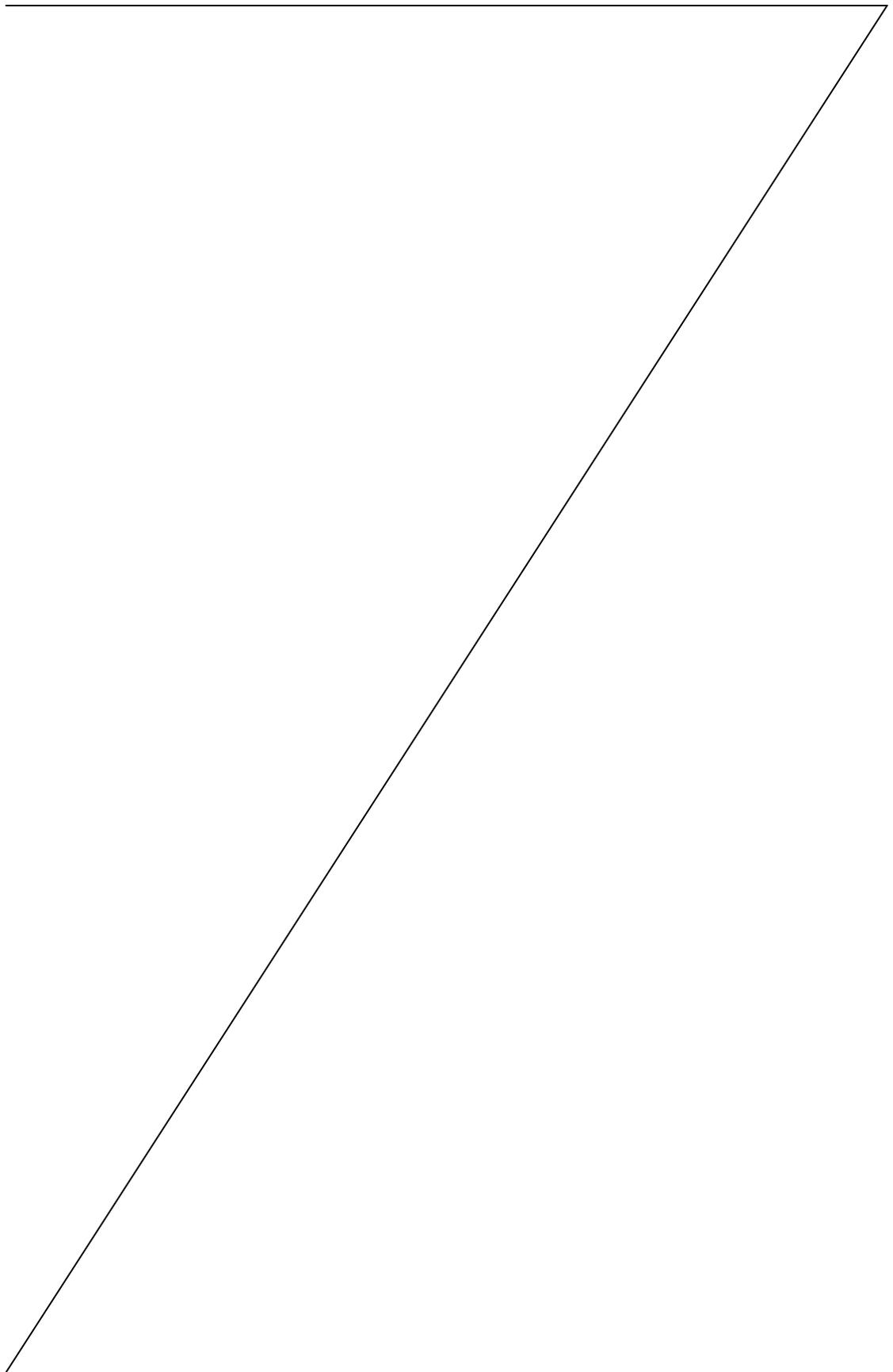
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **20 h 05**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**CA09 12 285 Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance. Il est 20 h 05.

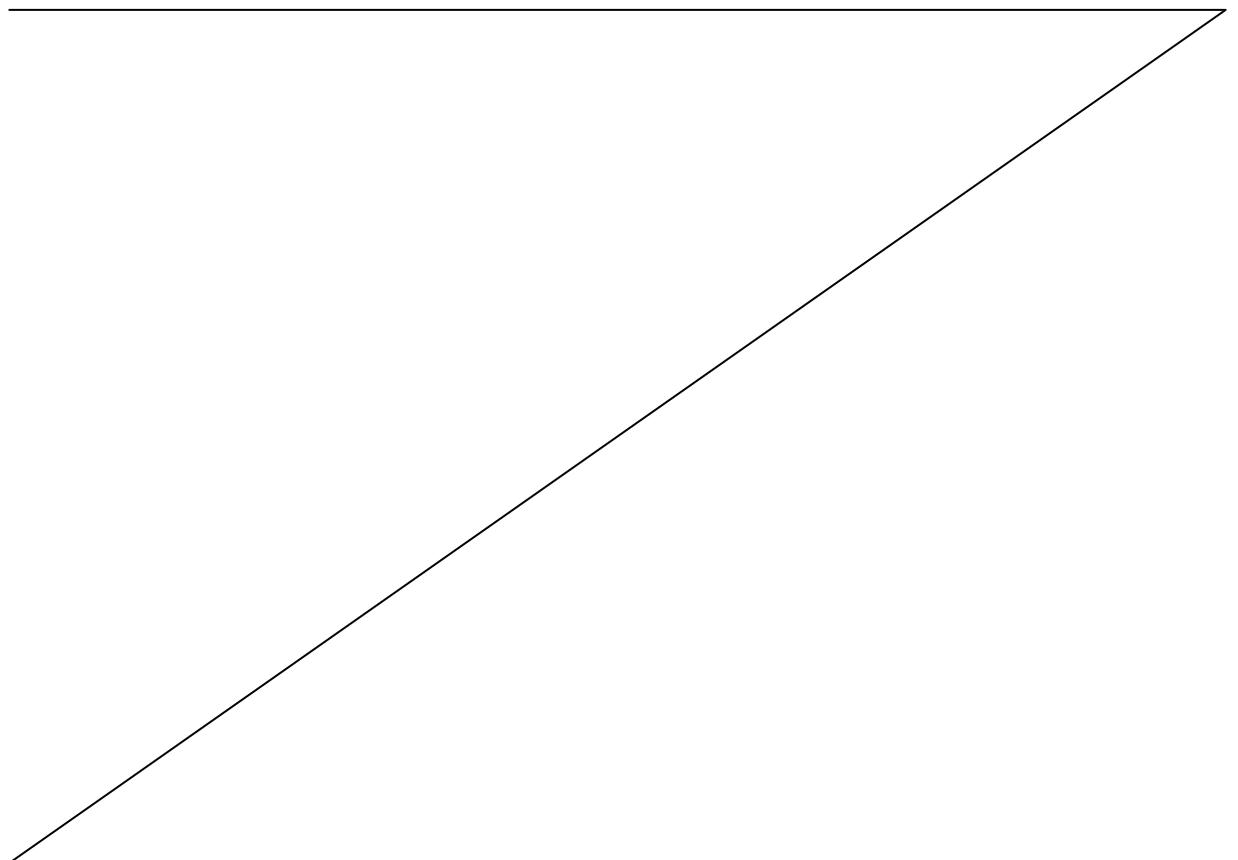
**CA09 12 286 Suspension de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette.

ET RÉSOLU DE suspendre la séance et de la reprendre immédiatement après la séance extraordinaire « budget » du conseil d'agglomération. Il est 20 h 06.

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à 20 h 20, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. **Constatation de la régularité de l'avis de convocation;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Période de questions;**
4. **Adoption du budget pour l'exercice financier 2010;**
5. **Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012;**
6. **Deuxième période de questions;**
7. **Levée de la séance extraordinaire.**

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA09 12 287

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CA09 12 288**

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2010, au montant de 14 577 820 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 289**

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012, montrant des dépenses de 3 901 058 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA09 12 290**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



## Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

### REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **20 h 22**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 23 novembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 3 décembre 2009;
4. **Règlement**
  - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Tourisme aérien Laurentides - modalités de paiement modifiées;
  - 5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard :
    - 5.2.1 Renouvellement de mandat;
    - 5.2.2 Formation d'un comité pour la négociation du protocole d'entente;
  - 5.3 Calendrier des séances 2010;
  - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
  - 5.5 Nominations à divers comités et organismes;
  - 5.6 Numérisation des archives - attribution de contrat;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un répartiteur - préposé temporaire au MIP;
  - 6.2 Embauche de deux policiers temporaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**7. Gestion financière**

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

9.1 Jardinières suspendues 2010 - attribution de contrat;

9.2 Aménagement paysager 2010 - attribution de contrat;

9.3 Construction d'un nouvel hôtel de ville :

9.3.1 Services professionnels en architecture - mandat pour analyse de la valeur;

9.3.2 Services professionnels en ingénierie - mandat pour analyse de la valeur;

9.4 Achat de baies vitrées pour l'aréna - attribution contrat;

9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - services professionnels en ingénierie - mandat de surveillance supplémentaire;

9.6 Commission sur le transport des personnes - nomination;

9.7 Retiré;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord;

**13. Incendie**

**14. Rapport**

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009.

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 291**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

« 9.7 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CA09 12 292**

**3.1 Séance du 23 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 novembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 293**

**3.2 Séance extraordinaire du 3 décembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**CA09 12 294**

**4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**5. Administration**

**CA09 12 295**

**5.1 Tourisme aérien Laurentides - modalités de paiement modifiées**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA08 04 091 autorisant la conclusion d'une entente avec l'organisme à but non lucratif, Tourisme aérien Laurentides pour une période de 3 ans et qui prévoit notamment une subvention pouvant atteindre un maximum de 120 000 \$ annuellement pour les années 2008, 2009 et 2010;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente a été conclue avec Continental Airlines et qu'il convient que la contribution financière de 2010 soit versée différemment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser, malgré les dispositions de l'article 3 du protocole d'entente intervenu avec Tourisme Aérien des Laurentides, la trésorière à verser à cet organisme le premier tiers de la subvention 2010 au début janvier, le second tiers à la fin février et le dernier tiers selon les modalités prévues à l'entente.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Madame Thérèse Barrette  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur André David  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (7) Contre : (2)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard**

**CA09 12 296**

**5.2.1 Renouvellement de mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard est très satisfait du travail de monsieur Pierre Paquin en tant que fiduciaire et que celui-ci désire renouveler son mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder au renouvellement du mandat de monsieur Pierre Paquin à titre de fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 297**

**5.2.2 Formation d'un comité pour la négociation du protocole d'entente**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;

**CONSIDÉRANT QU'** un comité formé de trois représentants de la Ville de Mont-Tremblant et de deux fiduciaires du Domaine Saint-Bernard doit être constitué pour négocier le protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer messieurs les conseillers Luc Brisebois, André David et Kevin Ratcliffe pour négocier le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 298**

**5.3 Calendrier des séances 2010**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu en 2010 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	25 janvier	19 h 30
Lundi	22 février	19 h 30
Lundi	22 mars	19 h 30
Lundi	26 avril	19 h 30
Mardi	25 mai	19 h 30
Lundi	28 juin	19 h 30
Lundi	26 juillet	19 h 30
Lundi	23 août	19 h 30
Lundi	27 septembre	19 h 30
Lundi	25 octobre	19 h 30
Lundi	22 novembre	19 h 30
Lundi	13 décembre	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 299**

**5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et André David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 300**

**5.5 Nominations à divers comités et organismes**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil d'agglomération ci-après mentionnés sur les comités et organismes suivants :

COMITÉS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville	Messieurs André David, Vincent Perreault et Jean Grégoire
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette et monsieur Pierre Labonté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 301**

**5.6 Numérisation de documents - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la numérisation de certains documents afin notamment d'en faciliter la consultation et d'en assurer une meilleure protection;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Le Groupe A&A	-
Sigedoc	141 412,50 \$
Solutions documentaires Gestar	88 405,73 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Solutions documentaires Gestar, au montant de 88 405,73 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), pour les travaux 1 à 4 du document d'appel d'offres comprenant la numérisation des livres et cartables des règlements et des procès-verbaux ainsi que les archives des 3 anciennes municipalités de Mont-Tremblant, de la Paroisse de Saint-Jovite et de la Ville de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**6. Ressources humaines**

**CA09 12 302**

**6.1 Embauche d'un répartiteur - préposé temporaire au MIP**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Valérie Forget à titre de répartitrice - préposée temporaire au MIP au Service de police à compter du 15 décembre 2009 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 303**

**6.2 Embauche de deux policiers temporaires**

**CONSIDÉRANT** un départ et un remplacement d'un congé de paternité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs José Lévesque et Éric Mercier-Dimaurizio à titre de policier temporaire au Service de police à compter du 15 décembre 2009 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 12 304**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 au montant de 135 325,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 305**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 31 865,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**CA09 12 306**

**9.1 Jardinières suspendues 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat des jardinières suspendues pour la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les Serres Arundel SENC	6 120 \$
Serres Sylvain Prud'homme	8 568 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel SENC, au montant de 6 120 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues pour la saison estivale 2010, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 307**

**9.2 Aménagement paysager 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville pour la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les Serres Arundel SENC	10 769,36 \$
Levert Paysage	-

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel SENC au montant de 10 769,36 \$, taxes en sus (poste budgétaire (02-701-50-627), pour la fourniture des végétaux devant composer l'aménagement paysager pour la saison estivale 2010, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**9.3 Construction d'un nouvel hôtel de ville**

**CA09 12 308**

**9.3.1 Services professionnels en architecture - mandat pour analyse de la valeur**

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium ACLP architectes a réalisé les plans et devis en architecture pour la construction du nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a rejeté les soumissions pour la construction d'un nouvel hôtel de ville étant donné que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait de façon substantielle l'estimé du coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (2008)-A-19 et les estimés préliminaires des professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire identifier des pistes de solutions afin de réduire les coûts du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le consortium ACLP architectes au montant de 17 977,50 \$, taxes en sus, afin de participer à un processus d'analyse de valeur pour réduire les coûts de construction du nouvel hôtel de ville, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, (poste budgétaire 22-130-00-411) et selon la proposition du 8 juin 2009.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Monsieur André David  
Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (5) Contre : (3)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

**CA09 12 309**

**9.3.2 Services professionnels en ingénierie - mandat pour analyse de la valeur**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Genivar a réalisé les plans et devis en ingénierie pour la construction du nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a rejeté les soumissions pour la construction d'un nouvel hôtel de ville étant donné que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait de façon substantielle l'estimé du coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (2008)-A-19 et les estimés préliminaires des professionnels;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire identifier des pistes de solutions afin de réduire les coûts du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar au montant de 9 700 \$, taxes en sus, afin de participer à un processus d'analyse de valeur pour réduire les coûts de construction du nouvel hôtel de ville, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, (poste budgétaire 22-130-00-411), le tout tel que détaillé dans la proposition du 21 mai 2009.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Madame Thérèse Barrette  
Monsieur André David  
Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (6) Contre : (3)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**CA09 12 310 9.4 Aréna - achat de baies vitrées - attribution contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder au remplacement de baies vitrées de l'aréna situées devant les estrades afin d'assurer la sécurité des spectateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les installations sportives Agora	7 655,28 \$
Le groupe Sport-Inter plus	8 599,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les installations sportives Agora au montant de 7 655,28 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-30-522), pour la fourniture et la livraison de baies vitrées, le tout conformément à la proposition du 2 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 311**

**9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - services professionnels en ingénierie - mandat de surveillance supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme Génivar pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs pour construction, et effectuer la surveillance des travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales par la résolution CA08 07 196;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a décidé de procéder avec les phases III et IV suite aux résultats des soumissions pour les travaux d'implantation de la signalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** des tâches supplémentaires sont requises aux travaux de surveillance qui n'étaient pas incluses dans le mandat attribué à la firme Génivar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Génivar et d'autoriser la trésorière à verser un montant total de 9 000 \$, taxes en sus, le tout payable par le surplus libre accumulé, projet 2008-01, et conformément à la proposition du 26 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 312**

**9.6 Commission sur le transport des personnes - nomination**

**CONSIDÉRANT** la décision de monsieur Richard Boivin, membre de la Commission sur le transport des personnes de ne pas renouveler son mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Gourde a manifesté son intérêt pour être membre de cette commission en déposant sa candidature;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer madame Sylvie Gourde, membre de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.7 Retiré**

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**12. Police**

**CA09 12 313**

**12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord**

**CONSIDÉRANT** le décret 1205-2009 du 18 novembre 2009 relativement à l'autorisation donnée aux organismes municipaux, par le gouvernement provincial, de conclure avec la GRC un protocole d'accord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion du protocole d'accord pour le prêt de policiers à la GRC à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010 en Colombie-Britannique. La présente résolution remplace la résolution CA09 08 219 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Jacques Saint-Louis**

- Il demande pourquoi dans la résolution 5.5, les membres citoyens ne sont pas nommés.

**Madame Sylvia Orlando**

- Elle pose une question sur la construction de l'hôtel.

**Madame Armande Darmana**

- Elle veut savoir combien de policiers partiront à Vancouver.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 314 19. Levée de la séance**

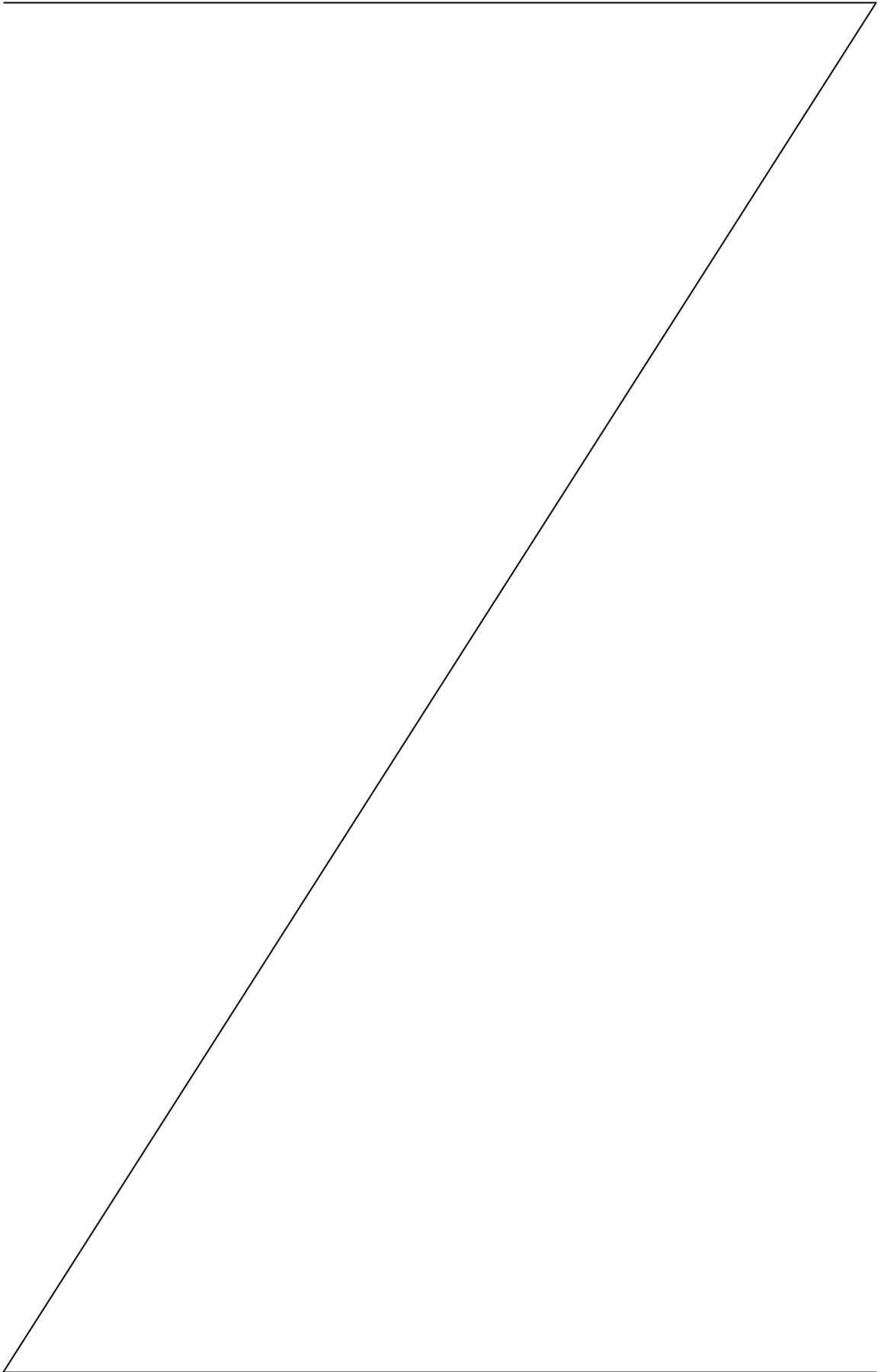
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à 19 h 20, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

***Présentation du budget pour l'année 2010 par la trésorière***

1. *Constatation de la régularité de l'avis de convocation;*
2. *Adoption de l'ordre du jour;*
3. *Période de questions;*
4. *Adoption du budget pour l'exercice financier 2010;*
5. *Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012;*
6. *Deuxième période de questions;*
7. *Levée de la séance extraordinaire.*

\*\*\*\*\*

La trésorière présente les budgets de la ville et de l'agglomération.

**CM09 12 391      Suspension de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE suspendre la séance. Il est 20 h 05.

**CM09 12 392      Reprise de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette.

ET RÉSOLU DE reprendre la séance. Il est 20 h 06.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM09 12 393**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CM09 12 394**

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2010, au montant de 17 335 435 \$ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 395**

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012, montrant des dépenses de 16 836 027 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CM09 12 396**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

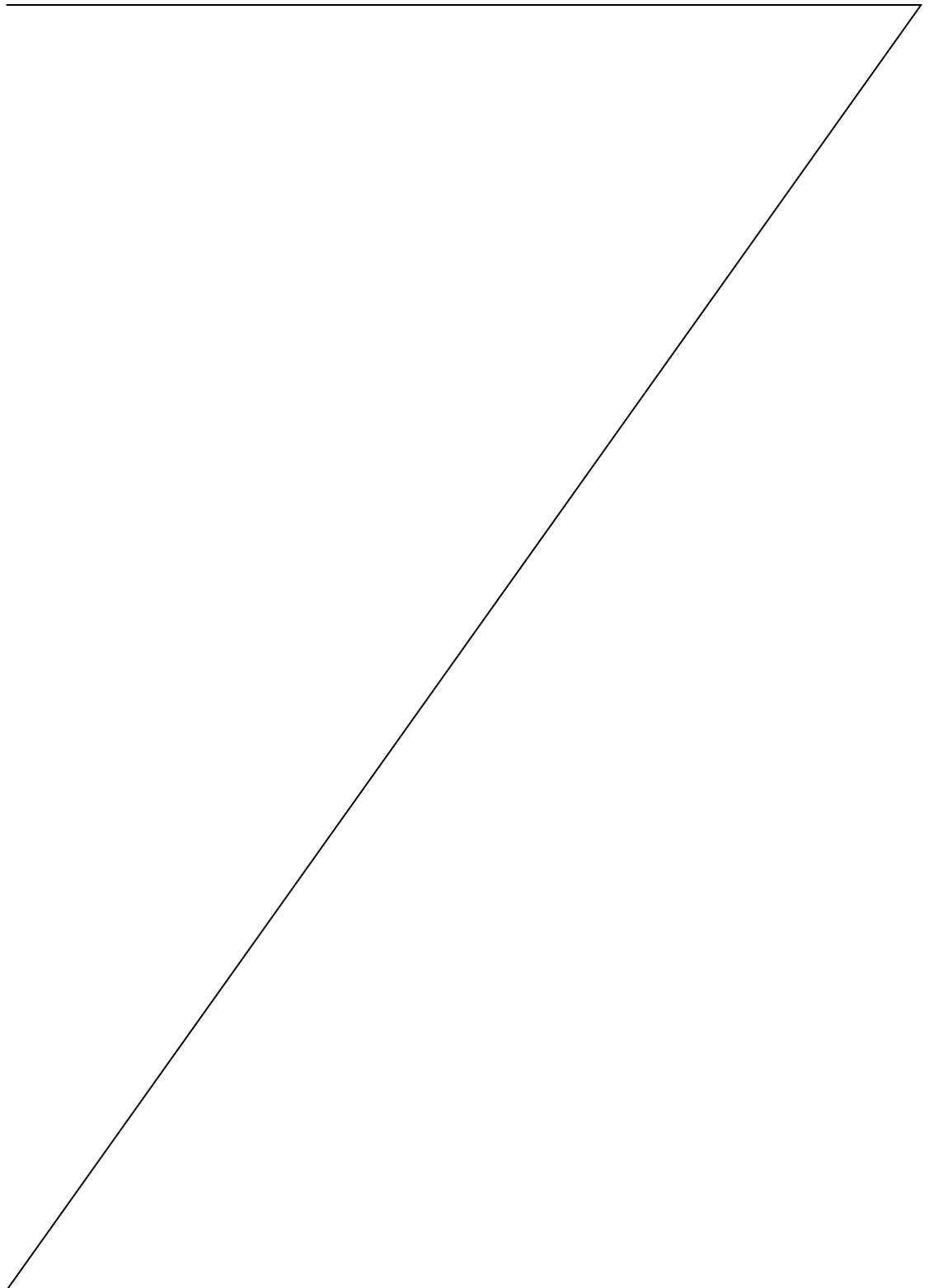
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **21 h**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 9 novembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2009;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion;
  - 4.2 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - adoption;
  - 4.3 Règlement (2009)-53-3 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
  - 4.4 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) :
    - 4.4.1 Avis de motion;
    - 4.4.2 Adoption du projet;
5. **Administration**
  - 5.1 Calendrier des séances 2010;
  - 5.2 Correction de servitude - chemin de l'Orée-des-Lacs;
  - 5.3 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière - bail de location;
  - 5.4 Nominations à divers comités, associations et organismes;
  - 5.5 Formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

- 5.6 Commission d'enquête publique - demande au gouvernement;
- 5.7 Circuit Mont-Tremblant - bail de location;

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 Chemin des Glissades - réduction de superficie d'un lot;
  - 8.1.2 121, rue Cuttle - déplacement d'un quai;
  - 8.1.3 552, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement;
  - 8.1.4 276, rang des Vents - réduction de largeur de terrain, de superficie et de profondeur;
  - 8.1.5 Rue Dubois - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès;
  - 8.1.6 240, rue de Saint-Jovite - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès;
  - 8.1.7 1320, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant;
  - 8.1.8 276, rang des Vents - empiètement en marge arrière;
- 8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 novembre 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 novembre 2009;
- 8.3 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats et nomination :
  - 8.3.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant;
  - 8.3.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;
- 8.4 Demande de modification à la réglementation - Ajout de commerce d'hébergement léger (résidence de tourisme) dans les zones V-522 et V-528 - refus;
- 8.5 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels;
- 8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;
- 8.7 Candidature - Les arts et la ville - appui;
- 8.8 Retiré;
- 8.9 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec - attribution de contrat;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

8.10 Accès et stationnements - centre-ville - mandat de services professionnels;

**9. Travaux publics**

9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase I;

9.2 Usine de boues activées - fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation finale;

9.3 Demande Hydro-Québec - ajout d'éclairage public - prolongement de la montée du Curé-Labelle;

9.4 Pavage des accotements - travaux supplémentaires;

9.5 Produits chimique 2010 - attribution contrat;

9.6 Terrain de soccer - rue de l'Iris :

9.6.1 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux;

9.6.2 Travaux d'aménagement - travaux supplémentaires;

9.6.3 Travaux de terrassement - travaux supplémentaires;

9.7 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - acceptation provisoire des travaux;

9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village;

9.8.1 Services de laboratoire - attribution de mandat;

9.8.2 Services d'ingénierie - mandat supplémentaire;

9.9 Pavage - travaux supplémentaires;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

15.1 MRC des Laurentides - 3 décembre 2009 - calendrier des séances pour l'année 2010.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 397**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

« 9.10 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

En regard du point 4.3, **monsieur le maire Pierre Pilon** explique les objectifs du règlement modifiant le règlement sur le bruit, à savoir qu'en ce qui concerne le circuit Mont-Tremblant, des restrictions additionnelles sont imposées à l'usage de la piste de course et que les normes de bruit décrétées par le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en ce qui concerne la nouvelle piste de karting ajoutée sur le site et d'autres restrictions sont imposées à cette piste. Il indique que le projet de règlement, qui a fait l'objet d'une consultation publique, a été modifié; la greffière expliquant les principales modifications. Il remercie les citoyens qui se sont exprimés sur le contenu du projet de règlement et précise que le règlement ne vise aucunement à autoriser la construction de la piste de karting laquelle était autorisée, au moment de la demande de permis, en vertu du règlement de zonage de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant et qu'elle a également été autorisée par le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs par l'émission d'un certificat d'autorisation.

Messieurs Pierre Parent, Denis Lambert et Jim Iredale ainsi que madame Louise Lefebvre commentent et questionnent ce projet de règlement.

**3. Procès-verbaux**

Monsieur le conseiller Luc Brisebois déclare que, par souci de transparence étant donné que sa fille était concernée, il s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur le point 6.1 de la séance du 9 novembre 2009 et qu'il avait quitté la salle lors des discussions sur le sujet à la réunion préparatoire.

**CM09 12 398**

**3.1 Séance du 9 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 novembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 399**

**3.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

CM09 12 400

**4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010.

CM09 12 401

**4.2 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 9 novembre 2009;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-118 DE TAXATION POUR RENFLOUER LE FONDS GÉNÉRAL SUITE AU RÈGLEMENT (2006)-92.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 402

**4.3 Règlement (2009)-53-3 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption**

La greffière mentionne les modifications effectuées au projet depuis la distribution aux membres du conseil.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 9 novembre 2009 par madame la conseillère Thérèse Barrette;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a, en date du 23 novembre 2009, ordonné la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à faire parvenir leurs commentaires par écrit au Service du greffe;

**CONSIDÉRANT** les commentaires reçus;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-53-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2003)-53 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

**4.4 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin)**

CM09 12 403

**4.4.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

CM09 12 404

**4.4.2 Adoption du projet**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 25 janvier 2010 à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

CM09 12 405

**5.1 Calendrier des séances 2010**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2010 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	25 janvier	Immédiatement après la séance du conseil d'agglomération
Lundi	8 février	19 h 30
Lundi	8 mars	19 h 30
Lundi	12 avril	19 h 30
Lundi	10 mai	19 h 30
Lundi	14 juin	19 h 30
Lundi	12 juillet	19 h 30
Lundi	9 août	19 h 30
Lundi	13 septembre	19 h 30
Mardi	12 octobre	19 h 30
Lundi	8 novembre	19 h 30
Lundi	13 décembre	Immédiatement après la séance du conseil d'agglomération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 406**

**5.2 Correction de servitude - chemin de l'Orée-des-Lacs**

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires de plusieurs lots situés sur le chemin de l'Orée-des-Lacs à l'effet de corriger une servitude grevant ces lots et contenant des dispositions quant à la qualité et au nombre d'animaux pouvant être gardés;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2001)-24 concernant les animaux s'applique sur tout le territoire de la ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la demande des propriétaires des lots 2-1, 2-2, 2-3, 3B-4, 3B-5 et 3B-6 du canton de Clyde à l'effet de modifier la servitude grevant leurs terrains en supprimant le paragraphe concernant les animaux à la condition que tous les frais soient à la charge des demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 407**

**5.3 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière - bail de location**

**CONSIDÉRANT QUE** les baux de location intervenus entre la Ville de Mont-Tremblant et ses deux locataires, le Club des Bons Vivants et la Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière (TCLL), pour le bâtiment du 901, rue de Saint-Jovite ne contiennent aucune clause concernant l'utilisation des trois cases de stationnement situées à l'arrière du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces cases de stationnement sont utilisées présentement par la TCLL;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE les trois cases de stationnement situées à l'arrière du bâtiment du 901, rue de Saint-Jovite soient réservées à la TCLL tant et aussi longtemps qu'elle sera locataire des locaux qu'elle occupe présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 408**

**5.4 Nominations à divers comités, associations et organismes**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil ci-après mentionnés sur les comités, commissions, associations et organismes suivants :

COMITÉS	NOMINATIONS
Comité de quartier n°1 - Vieux Mont-Tremblant	Messieurs Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Association de villégiature de Tremblant (AVT)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette et Monsieur Pascal De Bellefeuille

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 409

**5.5 Formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Roxanne Lacasse et messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille et Pierre Labonté à participer au programme de formation pour les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu les 30 et 31 janvier 2010 à Saint-Jérôme, de payer les frais d'inscription au coût total de 1 640 \$, taxes en sus pour l'inscription, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette formation (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 410

**5.6 Commission d'enquête publique - demande au gouvernement**

**CONSIDÉRANT** les demandes de toutes parts adressées au gouvernement du Québec pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** cette toile de fond négative laisse place à un doute, entache le monde municipal et gouvernemental et crée un climat de suspicion et de cynisme dans la population;

**CONSIDÉRANT QU'** une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner la confiance aux citoyens et citoyennes face aux gouvernements;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour la tenue d'une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêt, de favoritisme, de menaces et de collusion entourant l'attribution des contrats dans le domaine de la construction municipale et gouvernemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 411

**5.7 Circuit Mont-Tremblant - bail de location**

**CONSIDÉRANT QUE** le Circuit Mont-Tremblant est propriétaire d'un immeuble qui est actuellement exploité aux fins piste de course automobile et bientôt, aux fins d'une piste de karting;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite louer le site à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de location de l'immeuble appartenant à Circuit Mont-Tremblant (lots 2 802 630, 2 803 320 et 3 054 647 du cadastre du Québec) à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile, les 12 et 13 juin de même que les 11 et 12 septembre 2010, laquelle entente prévoit également que les parties s'engagent à négocier dans le but de conclure une autre entente, avant le 30 janvier 2011, concernant la location de l'immeuble une fin de semaine par mois, en juin, juillet, août et septembre des années 2011 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 12 412**

**7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 au montant de 173 712,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 413**

**7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 61 965,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 Chemin des Glissades - réduction de superficie d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-163) vise à autoriser la création d'un lot de 3 723,8 m<sup>2</sup> au lieu de 4 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-156)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 121, rue Cuttle - déplacement d'un quai**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-164) vise à autoriser plusieurs quais sur un terrain au lieu de 1.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8.1.3 552, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-165) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement :

- sans surlargeur de manœuvre à l'extrémité sud;
- 95 cm au lieu d'un mètre entre la ligne arrière et la surlargeur à l'extrémité nord;
- 43 cm de distance avec la limite du lot voisin;
- aucun écran visuel malgré l'exigence relative aux habitations multifamiliales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-160)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 276, rang des Vents - réduction de largeur de terrain, de superficie et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-166) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>, une largeur de 75,54 m et une profondeur moyenne de 68 m alors que les normes minimales respectives sont 10 000 m<sup>2</sup>, 120 et 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Rue Dubois - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-175) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 15,5 % alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 240, rue de Saint-Jovite - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-177) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 6,6 % alors qu'elle ne devrait pas dépasser 3 % et ce, sur une distance de 10 m à partir de l'assiette de la rue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-158)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 1320, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-178) vise à autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale dans la cour avant en face du bâtiment principal alors qu'elle devrait être localisée dans les cours arrière ou latérales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-154)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8.1.8 276, rang des Vents - empiètement en marge arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-180) vise à autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, qu'un garage isolé soit implanté à 6,35 m de la ligne arrière alors qu'il devrait être à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-153)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 12 414

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 novembre 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 552 et 1320, rue Labelle, 276, rang des Vents, 240, rue de Saint-Jovite et pour une propriété non construite sur le chemin des Glissades, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1314 et 1320, rue Labelle, 240 et 814, rue de Saint-Jovite, 2555, rue de l'Aulnaie ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin des Glissades;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 novembre 2009 portant les numéros CV2009-152 à CV2009-163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 415

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 novembre 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur les chemins Bellevue et de l'Aventure;

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 121, rue Cuttle ainsi que pour une propriété non construite située sur les chemins Bellevue et de l'Aventure, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** la demande relative à l'application d'un PIIA pour une propriété située sur la montée Ryan;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 novembre 2009 portant les numéros CT2009-090 à CT2009-092.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

DE reporter la décision sur la demande de dérogation mineure 2009-DM-175 pour un projet intégré sur les chemins de l'Aventure et Bellevue faisant l'objet de la recommandation CT2009-089.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats et nomination**

**CM09 12 416**

**8.3.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de monsieur Yves Audet, prend fin le 31 décembre 2009 et qu'il est intéressé à le renouveler;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Guy Leduc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Yves Audet et de nommer monsieur François Marcoux sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 417**

**8.3.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard, prennent fin le 31 décembre 2009 et qu'ils sont intéressés à le renouveler;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 418**

**8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Ajout de commerce d'hébergement léger (résidence de tourisme) dans les zones V-522 et V-528 - La Grande Forêt**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été déposée, le 10 novembre 2009, par la firme d'urbaniste-conseil Daniel Arbour à titre de mandataire de la compagnie 3208156 Nova Scotia Company aux fins d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-522 et V-528;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme (2008)-100 prévoit de conserver la quiétude dans les zones de villégiature au profit des usages « habitation unifamiliale isolée »;

**CONSIDÉRANT** les critères d'analyse de l'article 228 du plan d'urbanisme (2008)-100 pour les demandes de modifications à la réglementation visant l'ajout de résidences de tourisme;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil refuse la demande de changement à la réglementation d'urbanisme pour les motifs suivants :

- l'usage demandé ne rencontrent pas plusieurs des critères d'analyse, il n'est ni autorisé ni compatible avec l'aire d'affectation « villégiature » où se situe le projet;
- le maintien de la quiétude dans les zones de villégiature au profit des usages « habitation unifamiliale isolée » constitue un facteur de rétention chèrement primé par les villégiateurs au même titre que la qualité de l'environnement;
- les activités commerciales en zone de villégiature engendrent des inconvénients dans le voisinage.

**DE** requérir du promoteur qu'il informe ses acheteurs que la mention dans les actes de vente à l'effet que les propriétaires consentent à la location à court terme ne fait pas en sorte que cet usage soit autorisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 419**

**8.5 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD a octroyé un mandat sur le potentiel de développement des espaces industriels du territoire de la MRC desservie par le CLD et dans lequel la chaîne de valeurs de l'industrie touristique est questionnée pour l'ensemble du territoire et principalement, sur celui de la Ville de Mont-Tremblant en regard du créneau envisagé pour son développement industriel;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandatier un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme MARCON possède cette expertise étant donné le mandat avec le CLD;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU DE** mandater la firme MARCON pour un montant de 19 841,06 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services datée du 11 décembre 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) pour identifier les biens de consommation de l'industrie touristique susceptibles de passer le test de la faisabilité économique et financière en vue de leur fabrication localement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le maire a refusé d'approuver la résolution CM09 12 419 et le conseil municipal a refusé de reconsidérer la résolution. En conséquence, celle-ci n'est pas en vigueur.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 420**

**8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels  
- ententes de report**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

D' accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

<b>Demandeurs</b>	<b>Futurs lots (cadastre de Québec)</b>
Claude Forget inc.	4 489 947
François Loiselle et Als	4 511 980
Construction Raymond Léonard inc.	4 520 934
1289925 Alberta ULC	4 502 147

DE refuser la demande d'entente de report déposée par la compagnie 9179-0212 Québec inc. et d'exiger la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels en argent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 421**

**8.7 Candidature - Les arts et la ville - appui**

**CONSIDÉRANT QU'** un appel de candidatures a été lancé par le Réseau les Arts et la ville - Laboratoires artistiques de développement local 2010 - Municipalités québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** ce laboratoire consiste à orchestrer les conditions d'une lecture originale d'une municipalité sous la forme d'une balade entre un élu et un artiste autour d'une préoccupation de développement locale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU DE** déposer la candidature de la Ville de Mont-Tremblant et de nommer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille pour participer à ce laboratoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.8 Retiré**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 422**

**8.9 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT** le jugement intervenu le 20 novembre 2009 concernant l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** à défaut du propriétaire à se conformer au jugement dans un délai de 20 jours de la signification de ce dernier, la Ville pourra le faire à sa place;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution du jugement et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Les Services RC Miller	8 560 \$
Excavation RB Gauthier	19 900 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Les Services RC Miller au montant de 8 560 \$, taxes en sus, pour l'exécution du jugement intervenu le 20 novembre 2009 concernant l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec conformément au document du 3 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 423**

**8.10 Accès et stationnement - centre-ville - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à une demande de prix sur invitation auprès de deux firmes et qu'une seule soumission a été reçue;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>
Barbe et Robidoux	-
Murray, Patenaude, Maltais	10 300 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme Murray, Patenaude, Maltais pour la réalisation d'un mandat d'arpentage de stationnements et accès au centre-ville conformément à l'appel d'offres pour un montant de 10 300 \$, taxes en sus, selon l'offre de services du 8 décembre 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419).



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

**AMENDEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller André David

Que la proposition soit modifiée pour rejeter toutes les soumissions et en redemander dans le but de plutôt construire une rue.

Étant donné qu'aucun membre du conseil n'appuie la proposition d'amendement, tel qu'exigé par les dispositions de l'article 38 (3) du règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Tremblant, celle-ci n'est pas présentée au conseil, elle n'est donc pas adoptée.

Monsieur le conseiller André David vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**9. Travaux publics**

CM09 12 424

**9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase I**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Rousseau-Lefebvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux de la Phase I et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 222,78 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise MBN Construction;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 425

**9.2 Usine de boues activées - fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation finale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Nordmec Construction inc. a exécuté les travaux de mise en place d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit à l'usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite en conformité avec les documents contractuels préparés par Axor Experts-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 7 342,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-00) à l'entreprise Nordmec Construction inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 426

**9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - prolongement de la montée du Curé-Labelle**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Chevretil, suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant un prolongement de la Montée du Curé-Labelle, doit procéder à la mise en place d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un promoteur privé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de 2 lumières de rue de 100 watts hps sur le prolongement de la montée du Curé-Labelle à l'intersection du chemin du Roi-du-Nord (sur le poteau C8C0K) et au rond-point (sur le poteau n° 6).

DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :

- de 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des lumières, (poste budgétaire 02-340-00-521);
- la location de poteau, 1,12 \$/unité (poste budgétaire 02-340-00-681 et 02-340-00-519);
- les frais d'électricité mensuels de 3,97 \$/lumière (poste budgétaire 02-340-00-519).

QUE les frais d'installation et de raccordement des lumières de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au développeur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 427

**9.4 Pavage des accotements - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises Guy Desjardins inc. ont exécutés les travaux de pavage des accotements en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'accepter le montant des travaux supplémentaires pour des travaux de pavage des accotements effectués par Les Entreprises Guy Desjardins inc. pour un montant de 9 374,25 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé et répartis comme suit :

- 927,50 \$ projet 2009-58;
- 1 519,25 \$ projet 2009-59;
- 5 824,00 \$ projet 2009-60;
- 1 103,50 \$ projet 2009-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 428

**9.5 Achat de produits chimiques 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de différents produits chimiques requis pour l'assainissement des eaux pour l'année 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le contrat de fourniture des différents produits chimiques requis par la Ville pour l'année 2010 soit adjugé aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des produits tels que décrits ci-dessous et en conformité avec leurs soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix (avant taxes) (Livraison incluse)</b>
Produits chimiques CCC	Nitrate de sodium	1,13 \$/kg
Univar	Silicate de sodium liquide (baril)	0,73 \$/kg
Univar	Silicate de sodium (sèche)	387 \$/tm
Produits chimiques CCC	Soude caustique (semi-vrac)	0,44 \$/kg - janvier à mars 0,60 \$/kg - avril à décembre
Magnus	Polymère (eau potable)	6,56 \$/kg
Magnus	Polymère (eau usées)	6,73 \$/kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.6 Terrain de soccer - rue de l'Iris**

CM09 12 429

**9.6.1 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bernard Paysagiste inc. a exécuté les travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 430**

**9.6.2 Travaux d'aménagement - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bernard Paysagiste inc. exécute les travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Bernard Paysagiste inc. et d'autoriser la trésorière à verser, selon l'avenant n° 2, un montant de 1 644 \$, taxes en sus (payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs, projet 2008-58), duquel une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 431**

**9.6.3 Travaux de terrassement - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. exécute les travaux de terrassement, soit la fourniture et le transport du sable, les travaux de mise en place, nivellement et compaction, de fossé de drainage et mur de soutènement en pierre pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon la directive de changement n° 1, un montant de 13 865,72 \$, taxes en sus, duquel une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de finale des travaux, le tout payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs (projet 2008-58);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 432**

**9.7 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel -  
acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Entreprises Bernard Sigouin Inc. a exécuté les travaux d'aménagement paysager aux postes de pompage situés sur les rues Labelle et de St-Jovite en conformité avec les documents contractuels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 909,13 \$ taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à Les Entreprises Bernard Sigouin Inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village**

**CM09 12 433**

**9.8.1 Services de laboratoire - attribution de mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de laboratoire pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Inspec-sol	12 760 \$
Solmatech inc.	13 855 \$
Labo S.M. inc.	14 701 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater la firme Inspec-Sol inc pour la fourniture de services de laboratoires pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village pour la somme de 12 760 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2009)-112 (projet 2009-23), le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2009-56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 434**

**9.8.2 Services d'ingénierie - mandat supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté le consortium Axor-Génivar pour l'élaboration des plans et devis définitifs et effectuer la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village par la résolution CM09 01 023;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'analyse de la demande du Certificat d'autorisation pour ce projet, le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) a demandé d'établir un programme d'échantillonnage et d'analyse de l'eau traitée sortant du décanteur lamellaire;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** des tâches supplémentaires sont requises aux travaux d'ingénierie et de surveillance qui n'étaient pas incluses dans le mandat attribué au consortium Axor-Génivar pour répondre à cette demande du MDDEP;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires du consortium Axor-Génivar et d'autoriser la trésorière à leur verser un montant total de 6 565 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2009)-112 (projet 2009-23), le tout tel que détaillé dans leur proposition du 3 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 435**

**9.9 Pavage - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Asphalte Desjardins inc. a exécuté les travaux de pavage 2009 en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués lors du pavage sur les chemins Paquette et du Lac-Mercier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires effectués par Asphalte Desjardins inc. pour un montant de 26 348,45 \$ taxes en sus, (3 535,05 \$ projet 2009-51 et 22 813,40 \$ projet 2009-52) pour du pavage sur les chemins Paquette et du Lac-Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 436**

**9.10 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation AM Ltée a exécuté les travaux de réfection de trottoirs 2009 en conformité avec les documents contractuels et selon la résolution CA09 07 193;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été réalisés sur la rue Saint-Antoine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires effectués par Excavation AM Ltée et d'autoriser la trésorière à lui verser un montant de 6 717,25 \$, taxes en sus, (poste budgétaire 02-320-00-521) pour les travaux de réfection des trottoirs 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 MRC des Laurentides - 3 décembre 2009 - calendrier des séances pour l'année 2010;

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Mesdames France Pilon et Nicole Ladouceur**

- Elles demandent si la ville fera respecter le zonage dans le parc des maisons mobiles.

**Monsieur Jacques Saint-Louis**

- Il demande si tous les travaux effectués à l'usine de filtration étaient prévus.

**CM09 12 437**

**19. Levée de la séance**

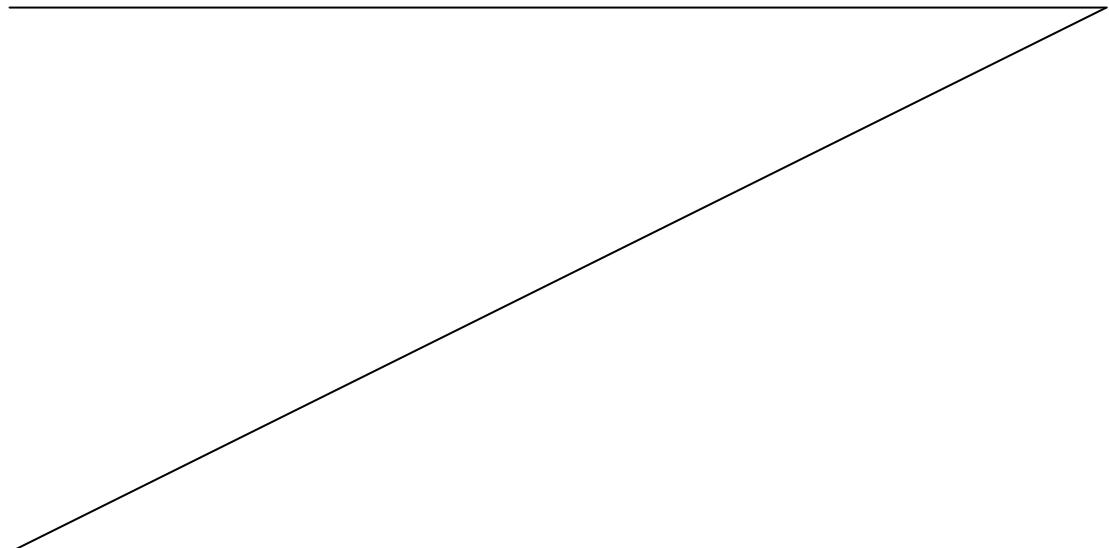
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 22 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **20 h 05**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**CA09 12 285 Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance. Il est 20 h 05.

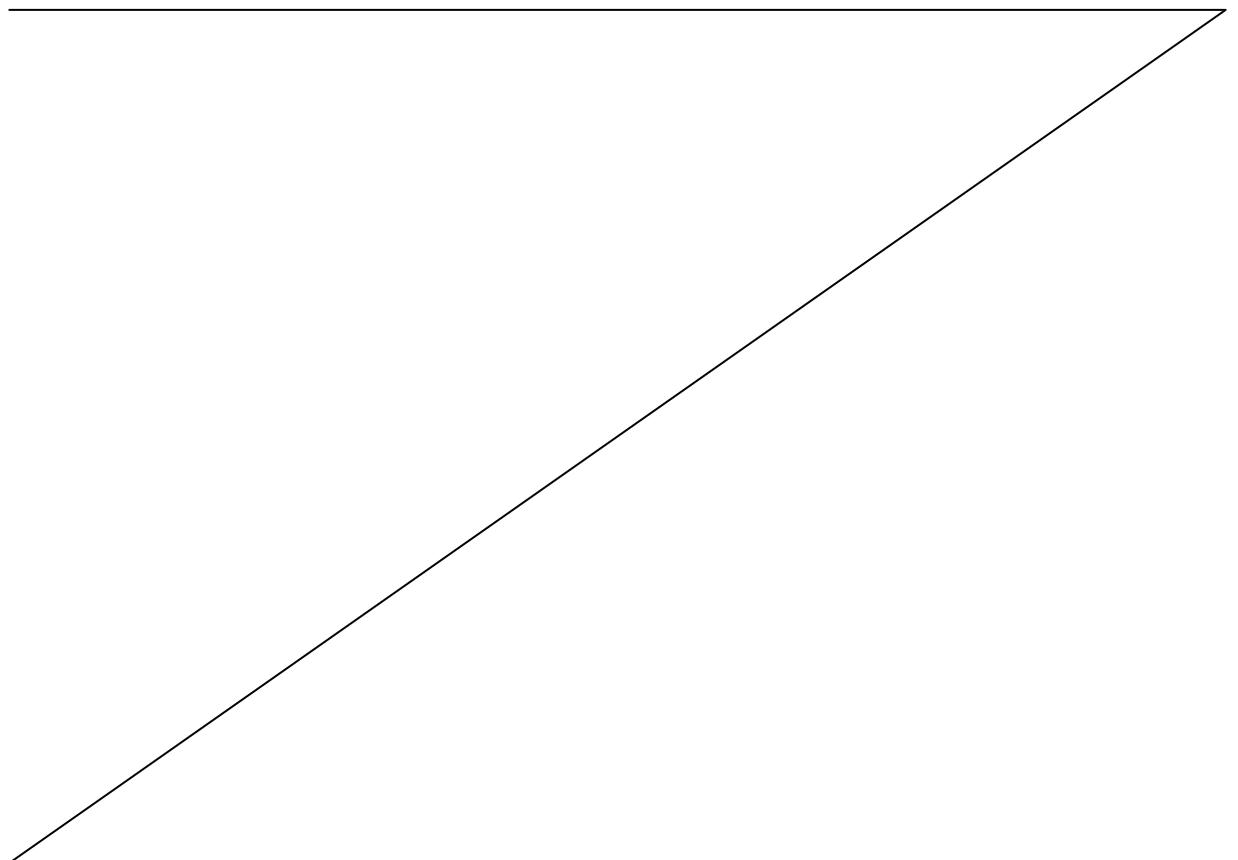
**CA09 12 286 Suspension de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette.

ET RÉSOLU DE suspendre la séance et de la reprendre immédiatement après la séance extraordinaire « budget » du conseil d'agglomération. Il est 20 h 06.

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à 20 h 20, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. [Constatation de la régularité de l'avis de convocation;](#)
2. [Adoption de l'ordre du jour;](#)
3. [Période de questions;](#)
4. [Adoption du budget pour l'exercice financier 2010;](#)
5. [Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012;](#)
6. [Deuxième période de questions;](#)
7. [Levée de la séance extraordinaire.](#)

\*\*\*\*\*

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA09 12 287

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

CA09 12 288

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2010, au montant de 14 577 820 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 12 289

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012, montrant des dépenses de 3 901 058 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

CA09 12 290

**7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière



## Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

### REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **20 h 22**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 23 novembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 3 décembre 2009;
4. **Règlement**
  - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Tourisme aérien Laurentides - modalités de paiement modifiées;
  - 5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard :
    - 5.2.1 Renouvellement de mandat;
    - 5.2.2 Formation d'un comité pour la négociation du protocole d'entente;
  - 5.3 Calendrier des séances 2010;
  - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
  - 5.5 Nominations à divers comités et organismes;
  - 5.6 Numérisation des archives - attribution de contrat;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un répartiteur - préposé temporaire au MIP;
  - 6.2 Embauche de deux policiers temporaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**7. Gestion financière**

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

9.1 Jardinières suspendues 2010 - attribution de contrat;

9.2 Aménagement paysager 2010 - attribution de contrat;

9.3 Construction d'un nouvel hôtel de ville :

9.3.1 Services professionnels en architecture - mandat pour analyse de la valeur;

9.3.2 Services professionnels en ingénierie - mandat pour analyse de la valeur;

9.4 Achat de baies vitrées pour l'aréna - attribution contrat;

9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - services professionnels en ingénierie - mandat de surveillance supplémentaire;

9.6 Commission sur le transport des personnes - nomination;

9.7 Retiré;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord;

**13. Incendie**

**14. Rapport**

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009.

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 291**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

« 9.7 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CA09 12 292**

**3.1 Séance du 23 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 novembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 293**

**3.2 Séance extraordinaire du 3 décembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

**CA09 12 294**

**4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**5. Administration**

**CA09 12 295**

**5.1 Tourisme aérien Laurentides - modalités de paiement modifiées**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA08 04 091 autorisant la conclusion d'une entente avec l'organisme à but non lucratif, Tourisme aérien Laurentides pour une période de 3 ans et qui prévoit notamment une subvention pouvant atteindre un maximum de 120 000 \$ annuellement pour les années 2008, 2009 et 2010;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente a été conclue avec Continental Airlines et qu'il convient que la contribution financière de 2010 soit versée différemment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser, malgré les dispositions de l'article 3 du protocole d'entente intervenu avec Tourisme Aérien des Laurentides, la trésorière à verser à cet organisme le premier tiers de la subvention 2010 au début janvier, le second tiers à la fin février et le dernier tiers selon les modalités prévues à l'entente.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Madame Thérèse Barrette  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur André David  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (7) Contre : (2)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard**

**CA09 12 296**

**5.2.1 Renouvellement de mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard est très satisfait du travail de monsieur Pierre Paquin en tant que fiduciaire et que celui-ci désire renouveler son mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder au renouvellement du mandat de monsieur Pierre Paquin à titre de fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 297**

**5.2.2 Formation d'un comité pour la négociation du protocole d'entente**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;

**CONSIDÉRANT QU'** un comité formé de trois représentants de la Ville de Mont-Tremblant et de deux fiduciaires du Domaine Saint-Bernard doit être constitué pour négocier le protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer messieurs les conseillers Luc Brisebois, André David et Kevin Ratcliffe pour négocier le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 298**

**5.3 Calendrier des séances 2010**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu en 2010 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	25 janvier	19 h 30
Lundi	22 février	19 h 30
Lundi	22 mars	19 h 30
Lundi	26 avril	19 h 30
Mardi	25 mai	19 h 30
Lundi	28 juin	19 h 30
Lundi	26 juillet	19 h 30
Lundi	23 août	19 h 30
Lundi	27 septembre	19 h 30
Lundi	25 octobre	19 h 30
Lundi	22 novembre	19 h 30
Lundi	13 décembre	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 299**

**5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et André David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 300**

**5.5 Nominations à divers comités et organismes**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil d'agglomération ci-après mentionnés sur les comités et organismes suivants :

COMITÉS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville	Messieurs André David, Vincent Perreault et Jean Grégoire
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette et monsieur Pierre Labonté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 301**

**5.6 Numérisation de documents - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la numérisation de certains documents afin notamment d'en faciliter la consultation et d'en assurer une meilleure protection;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Le Groupe A&A	-
Sigedoc	141 412,50 \$
Solutions documentaires Gestar	88 405,73 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Solutions documentaires Gestar, au montant de 88 405,73 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), pour les travaux 1 à 4 du document d'appel d'offres comprenant la numérisation des livres et cartables des règlements et des procès-verbaux ainsi que les archives des 3 anciennes municipalités de Mont-Tremblant, de la Paroisse de Saint-Jovite et de la Ville de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**6. Ressources humaines**

**CA09 12 302**

**6.1 Embauche d'un répartiteur - préposé temporaire au MIP**

**CONSIDÉRANT** l'affichage de poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Valérie Forget à titre de répartitrice - préposée temporaire au MIP au Service de police à compter du 15 décembre 2009 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 303**

**6.2 Embauche de deux policiers temporaires**

**CONSIDÉRANT** un départ et un remplacement d'un congé de paternité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs José Lévesque et Éric Mercier-Dimaurizio à titre de policier temporaire au Service de police à compter du 15 décembre 2009 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA09 12 304**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 au montant de 135 325,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 305**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 31 865,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**CA09 12 306**

**9.1 Jardinières suspendues 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat des jardinières suspendues pour la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les Serres Arundel SENC	6 120 \$
Serres Sylvain Prud'homme	8 568 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel SENC, au montant de 6 120 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues pour la saison estivale 2010, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 307**

**9.2 Aménagement paysager 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville pour la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les Serres Arundel SENC	10 769,36 \$
Levert Paysage	-

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel SENC au montant de 10 769,36 \$, taxes en sus (poste budgétaire (02-701-50-627), pour la fourniture des végétaux devant composer l'aménagement paysager pour la saison estivale 2010, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**9.3 Construction d'un nouvel hôtel de ville**

**CA09 12 308**

**9.3.1 Services professionnels en architecture - mandat pour analyse de la valeur**

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium ACLP architectes a réalisé les plans et devis en architecture pour la construction du nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a rejeté les soumissions pour la construction d'un nouvel hôtel de ville étant donné que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait de façon substantielle l'estimé du coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (2008)-A-19 et les estimés préliminaires des professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire identifier des pistes de solutions afin de réduire les coûts du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le consortium ACLP architectes au montant de 17 977,50 \$, taxes en sus, afin de participer à un processus d'analyse de valeur pour réduire les coûts de construction du nouvel hôtel de ville, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, (poste budgétaire 22-130-00-411) et selon la proposition du 8 juin 2009.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Monsieur André David  
Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (5) Contre : (3)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

**CA09 12 309**

**9.3.2 Services professionnels en ingénierie - mandat pour analyse de la valeur**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Genivar a réalisé les plans et devis en ingénierie pour la construction du nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a rejeté les soumissions pour la construction d'un nouvel hôtel de ville étant donné que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait de façon substantielle l'estimé du coût des travaux prévu au règlement d'emprunt (2008)-A-19 et les estimés préliminaires des professionnels;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire identifier des pistes de solutions afin de réduire les coûts du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar au montant de 9 700 \$, taxes en sus, afin de participer à un processus d'analyse de valeur pour réduire les coûts de construction du nouvel hôtel de ville, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, (poste budgétaire 22-130-00-411), le tout tel que détaillé dans la proposition du 21 mai 2009.

**Le vote est demandé**

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille  
Madame Thérèse Barrette  
Monsieur André David  
Monsieur Luc Brisebois  
Monsieur Pierre Labonté  
Madame Roxanne Lacasse

Ont voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe  
Monsieur Vincent Perreault  
Monsieur Jean Grégoire

Pour : (6) Contre : (3)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CA09 12 310

**9.4 Aréna - achat de baies vitrées - attribution contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder au remplacement de baies vitrées de l'aréna situées devant les estrades afin d'assurer la sécurité des spectateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Les installations sportives Agora	7 655,28 \$
Le groupe Sport-Inter plus	8 599,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les installations sportives Agora au montant de 7 655,28 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-30-522), pour la fourniture et la livraison de baies vitrées, le tout conformément à la proposition du 2 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 311**

**9.5 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - services professionnels en ingénierie - mandat de surveillance supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme Génivar pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs pour construction, et effectuer la surveillance des travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales par la résolution CA08 07 196;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a décidé de procéder avec les phases III et IV suite aux résultats des soumissions pour les travaux d'implantation de la signalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** des tâches supplémentaires sont requises aux travaux de surveillance qui n'étaient pas incluses dans le mandat attribué à la firme Génivar;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Génivar et d'autoriser la trésorière à verser un montant total de 9 000 \$, taxes en sus, le tout payable par le surplus libre accumulé, projet 2008-01, et conformément à la proposition du 26 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA09 12 312**

**9.6 Commission sur le transport des personnes - nomination**

**CONSIDÉRANT** la décision de monsieur Richard Boivin, membre de la Commission sur le transport des personnes de ne pas renouveler son mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Gourde a manifesté son intérêt pour être membre de cette commission en déposant sa candidature;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer madame Sylvie Gourde, membre de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.7 Retiré**

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**12. Police**

**CA09 12 313**

**12.1 Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010 - protocole d'accord**

**CONSIDÉRANT** le décret 1205-2009 du 18 novembre 2009 relativement à l'autorisation donnée aux organismes municipaux, par le gouvernement provincial, de conclure avec la GRC un protocole d'accord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion du protocole d'accord pour le prêt de policiers à la GRC à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010 en Colombie-Britannique. La présente résolution remplace la résolution CA09 08 219 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009**

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 décembre 2009 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

**15. Correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Monsieur Jacques Saint-Louis**

- Il demande pourquoi dans la résolution 5.5, les membres citoyens ne sont pas nommés.

**Madame Sylvia Orlando**

- Elle pose une question sur la construction de l'hôtel.

**Madame Armande Darmana**

- Elle veut savoir combien de policiers partiront à Vancouver.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CA09 12 314 19. Levée de la séance**

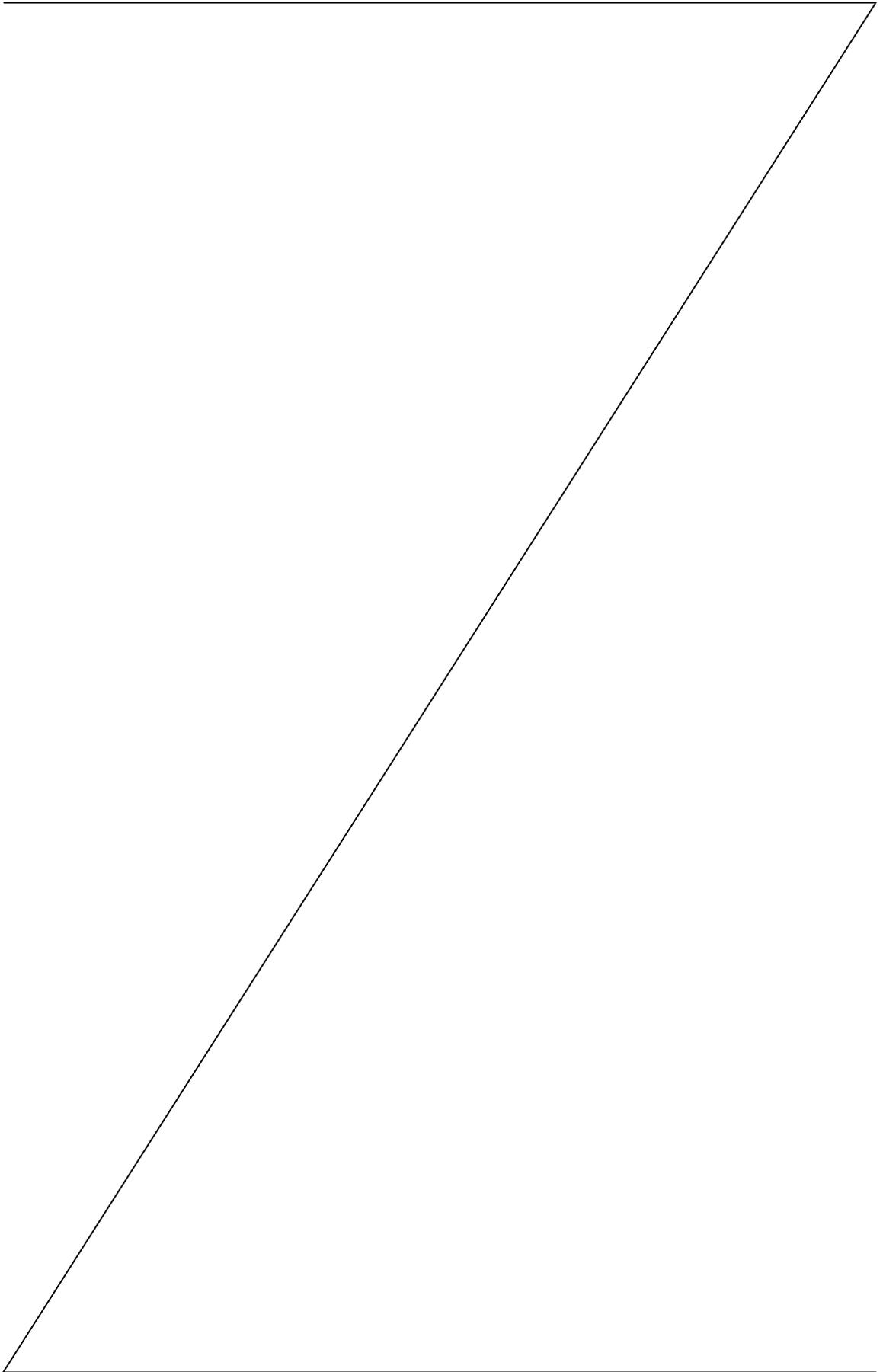
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE « BUDGET »** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à 19 h 20, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

***Présentation du budget pour l'année 2010 par la trésorière***

1. **Constatation de la régularité de l'avis de convocation;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Période de questions;**
4. **Adoption du budget pour l'exercice financier 2010;**
5. **Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012;**
6. **Deuxième période de questions;**
7. **Levée de la séance extraordinaire.**

\*\*\*\*\*

La trésorière présente les budgets de la ville et de l'agglomération.

**CM09 12 391 Suspension de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE suspendre la séance. Il est 20 h 05.

**CM09 12 392 Reprise de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette.

ET RÉSOLU DE reprendre la séance. Il est 20 h 06.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM09 12 393**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**CM09 12 394**

**4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2010, au montant de 17 335 435 \$ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 395**

**5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2010, 2011 et 2012, montrant des dépenses de 16 836 027 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**6. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CM09 12 396**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

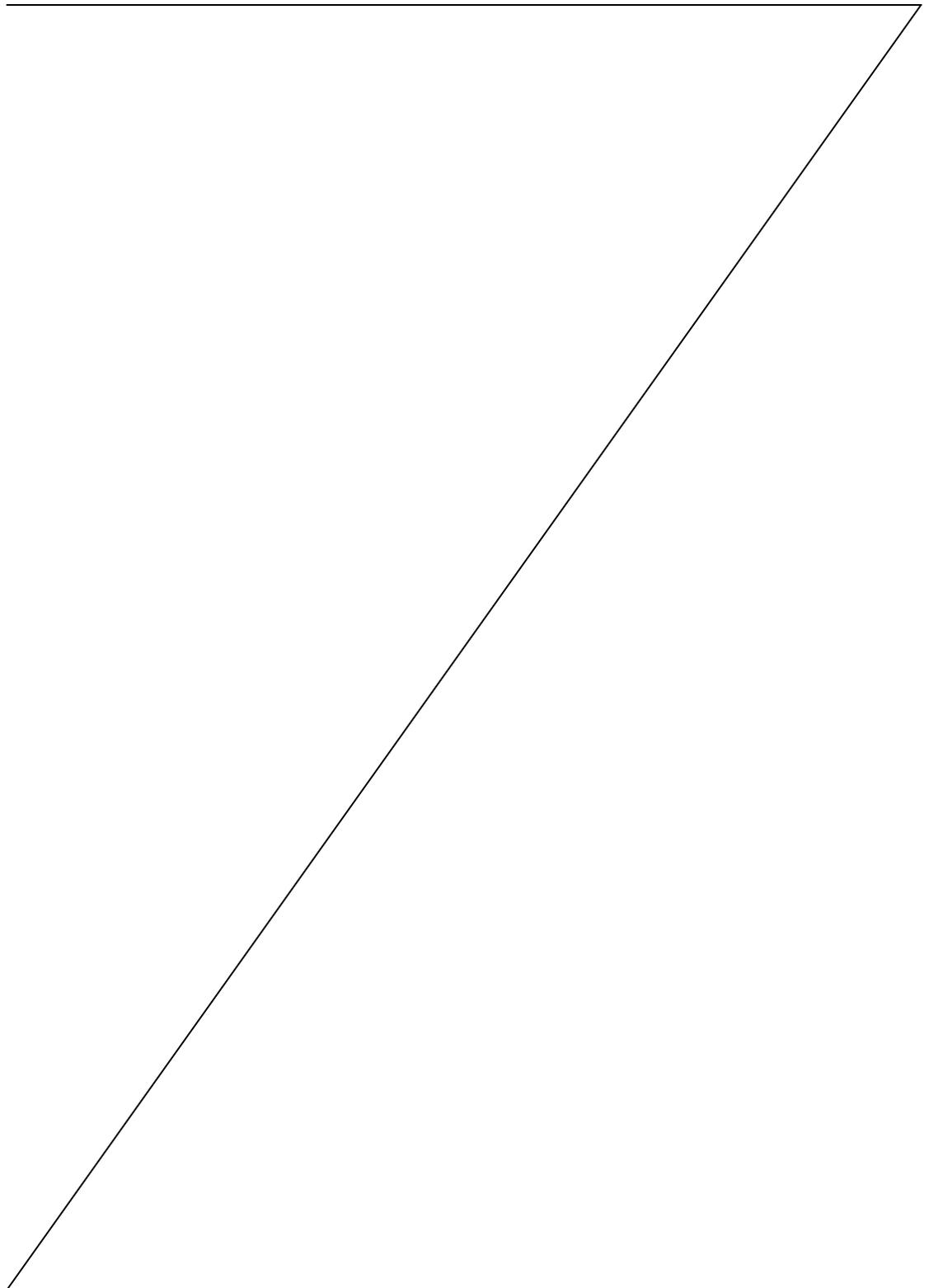
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière





## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2009** à **21 h**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur André David, conseiller du district 5  
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance du 9 novembre 2009;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2009;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion;
  - 4.2 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - adoption;
  - 4.3 Règlement (2009)-53-3 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
  - 4.4 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin) :
    - 4.4.1 Avis de motion;
    - 4.4.2 Adoption du projet;
5. **Administration**
  - 5.1 Calendrier des séances 2010;
  - 5.2 Correction de servitude - chemin de l'Orée-des-Lacs;
  - 5.3 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière - bail de location;
  - 5.4 Nominations à divers comités, associations et organismes;
  - 5.5 Formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

- 5.6 Commission d'enquête publique - demande au gouvernement;
- 5.7 Circuit Mont-Tremblant - bail de location;

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8.1.1 Chemin des Glissades - réduction de superficie d'un lot;
  - 8.1.2 121, rue Cuttle - déplacement d'un quai;
  - 8.1.3 552, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement;
  - 8.1.4 276, rang des Vents - réduction de largeur de terrain, de superficie et de profondeur;
  - 8.1.5 Rue Dubois - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès;
  - 8.1.6 240, rue de Saint-Jovite - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès;
  - 8.1.7 1320, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant;
  - 8.1.8 276, rang des Vents - empiètement en marge arrière;
- 8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :
  - 8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 novembre 2009;
  - 8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 novembre 2009;
- 8.3 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats et nomination :
  - 8.3.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant;
  - 8.3.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;
- 8.4 Demande de modification à la réglementation - Ajout de commerce d'hébergement léger (résidence de tourisme) dans les zones V-522 et V-528 - refus;
- 8.5 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels;
- 8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;
- 8.7 Candidature - Les arts et la ville - appui;
- 8.8 Retiré;
- 8.9 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec - attribution de contrat;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

8.10 Accès et stationnements - centre-ville - mandat de services professionnels;

**9. Travaux publics**

9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase I;

9.2 Usine de boues activées - fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation finale;

9.3 Demande Hydro-Québec - ajout d'éclairage public - prolongement de la montée du Curé-Labelle;

9.4 Pavage des accotements - travaux supplémentaires;

9.5 Produits chimique 2010 - attribution contrat;

9.6 Terrain de soccer - rue de l'Iris :

9.6.1 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux;

9.6.2 Travaux d'aménagement - travaux supplémentaires;

9.6.3 Travaux de terrassement - travaux supplémentaires;

9.7 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel - acceptation provisoire des travaux;

9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village;

9.8.1 Services de laboratoire - attribution de mandat;

9.8.2 Services d'ingénierie - mandat supplémentaire;

9.9 Pavage - travaux supplémentaires;

**10. Environnement**

**11. Culture & Loisirs**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

15.1 MRC des Laurentides - 3 décembre 2009 - calendrier des séances pour l'année 2010.

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 397**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

« 9.10 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

En regard du point 4.3, **monsieur le maire Pierre Pilon** explique les objectifs du règlement modifiant le règlement sur le bruit, à savoir qu'en ce qui concerne le circuit Mont-Tremblant, des restrictions additionnelles sont imposées à l'usage de la piste de course et que les normes de bruit décrétées par le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en ce qui concerne la nouvelle piste de karting ajoutée sur le site et d'autres restrictions sont imposées à cette piste. Il indique que le projet de règlement, qui a fait l'objet d'une consultation publique, a été modifié; la greffière expliquant les principales modifications. Il remercie les citoyens qui se sont exprimés sur le contenu du projet de règlement et précise que le règlement ne vise aucunement à autoriser la construction de la piste de karting laquelle était autorisée, au moment de la demande de permis, en vertu du règlement de zonage de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant et qu'elle a également été autorisée par le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs par l'émission d'un certificat d'autorisation.

Messieurs Pierre Parent, Denis Lambert et Jim Iredale ainsi que madame Louise Lefebvre commentent et questionnent ce projet de règlement.

**3. Procès-verbaux**

Monsieur le conseiller Luc Brisebois déclare que, par souci de transparence étant donné que sa fille était concernée, il s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur le point 6.1 de la séance du 9 novembre 2009 et qu'il avait quitté la salle lors des discussions sur le sujet à la réunion préparatoire.

**CM09 12 398**

**3.1 Séance du 9 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 novembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 399**

**3.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2009**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**CM09 12 400**

**4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2010.

**CM09 12 401**

**4.2 Règlement (2009)-118 de taxation pour renflouer le fonds général suite au règlement (2006)-92 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 9 novembre 2009;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-118 DE TAXATION POUR RENFLOUER LE FONDS GÉNÉRAL SUITE AU RÈGLEMENT (2006)-92.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 402**

**4.3 Règlement (2009)-53-3 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption**

La greffière mentionne les modifications effectuées au projet depuis la distribution aux membres du conseil.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 9 novembre 2009 par madame la conseillère Thérèse Barrette;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a, en date du 23 novembre 2009, ordonné la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à faire parvenir leurs commentaires par écrit au Service du greffe;

**CONSIDÉRANT** les commentaires reçus;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2009)-53-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2003)-53 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

**4.4 Règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin)**

CM09 12 403

**4.4.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

CM09 12 404

**4.4.2 Adoption du projet**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2009)-102-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 et visant le retrait de l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone TM-311, l'ajout des usages école primaire et garderie dans la zone RC-400, et l'agrandissement des zones CA-466-1 (rues Légaré et Perreault) et CA-329 (rues de Saint-Jovite et Boivin).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 25 janvier 2010 à 19 h 30 au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

CM09 12 405

**5.1 Calendrier des séances 2010**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2010 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	25 janvier	Immédiatement après la séance du conseil d'agglomération
Lundi	8 février	19 h 30
Lundi	8 mars	19 h 30
Lundi	12 avril	19 h 30
Lundi	10 mai	19 h 30
Lundi	14 juin	19 h 30
Lundi	12 juillet	19 h 30
Lundi	9 août	19 h 30
Lundi	13 septembre	19 h 30
Mardi	12 octobre	19 h 30
Lundi	8 novembre	19 h 30
Lundi	13 décembre	Immédiatement après la séance du conseil d'agglomération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 406**

**5.2 Correction de servitude - chemin de l'Orée-des-Lacs**

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires de plusieurs lots situés sur le chemin de l'Orée-des-Lacs à l'effet de corriger une servitude grevant ces lots et contenant des dispositions quant à la qualité et au nombre d'animaux pouvant être gardés;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2001)-24 concernant les animaux s'applique sur tout le territoire de la ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la demande des propriétaires des lots 2-1, 2-2, 2-3, 3B-4, 3B-5 et 3B-6 du canton de Clyde à l'effet de modifier la servitude grevant leurs terrains en supprimant le paragraphe concernant les animaux à la condition que tous les frais soient à la charge des demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 407**

**5.3 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière - bail de location**

**CONSIDÉRANT QUE** les baux de location intervenus entre la Ville de Mont-Tremblant et ses deux locataires, le Club des Bons Vivants et la Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière (TCLL), pour le bâtiment du 901, rue de Saint-Jovite ne contiennent aucune clause concernant l'utilisation des trois cases de stationnement situées à l'arrière du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces cases de stationnement sont utilisées présentement par la TCLL;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE les trois cases de stationnement situées à l'arrière du bâtiment du 901, rue de Saint-Jovite soient réservées à la TCLL tant et aussi longtemps qu'elle sera locataire des locaux qu'elle occupe présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 408**

**5.4 Nominations à divers comités, associations et organismes**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil ci-après mentionnés sur les comités, commissions, associations et organismes suivants :

COMITÉS	NOMINATIONS
Comité de quartier n°1 - Vieux Mont-Tremblant	Messieurs Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Association de villégiature de Tremblant (AVT)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette et Monsieur Pascal De Bellefeuille

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 409

**5.5 Formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Roxanne Lacasse et messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille et Pierre Labonté à participer au programme de formation pour les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu les 30 et 31 janvier 2010 à Saint-Jérôme, de payer les frais d'inscription au coût total de 1 640 \$, taxes en sus pour l'inscription, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette formation (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 410

**5.6 Commission d'enquête publique - demande au gouvernement**

**CONSIDÉRANT** les demandes de toutes parts adressées au gouvernement du Québec pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** cette toile de fond négative laisse place à un doute, entache le monde municipal et gouvernemental et crée un climat de suspicion et de cynisme dans la population;

**CONSIDÉRANT QU'** une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner la confiance aux citoyens et citoyennes face aux gouvernements;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour la tenue d'une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêt, de favoritisme, de menaces et de collusion entourant l'attribution des contrats dans le domaine de la construction municipale et gouvernemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 411

**5.7 Circuit Mont-Tremblant - bail de location**

**CONSIDÉRANT QUE** le Circuit Mont-Tremblant est propriétaire d'un immeuble qui est actuellement exploité aux fins piste de course automobile et bientôt, aux fins d'une piste de karting;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite louer le site à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de location de l'immeuble appartenant à Circuit Mont-Tremblant (lots 2 802 630, 2 803 320 et 3 054 647 du cadastre du Québec) à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile, les 12 et 13 juin de même que les 11 et 12 septembre 2010, laquelle entente prévoit également que les parties s'engagent à négocier dans le but de conclure une autre entente, avant le 30 janvier 2011, concernant la location de l'immeuble une fin de semaine par mois, en juin, juillet, août et septembre des années 2011 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**7. Gestion financière**

**CM09 12 412**

**7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 au montant de 173 712,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 413**

**7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 61 965,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 Chemin des Glissades - réduction de superficie d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-163) vise à autoriser la création d'un lot de 3 723,8 m<sup>2</sup> au lieu de 4 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-156)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 121, rue Cuttle - déplacement d'un quai**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-164) vise à autoriser plusieurs quais sur un terrain au lieu de 1.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8.1.3 552, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-165) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement :

- sans surlargeur de manœuvre à l'extrémité sud;
- 95 cm au lieu d'un mètre entre la ligne arrière et la surlargeur à l'extrémité nord;
- 43 cm de distance avec la limite du lot voisin;
- aucun écran visuel malgré l'exigence relative aux habitations multifamiliales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-160)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 276, rang des Vents - réduction de largeur de terrain, de superficie et de profondeur**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-166) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>, une largeur de 75,54 m et une profondeur moyenne de 68 m alors que les normes minimales respectives sont 10 000 m<sup>2</sup>, 120 et 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Rue Dubois - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-175) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 15,5 % alors qu'elle ne devrait pas être supérieure à 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2009-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 240, rue de Saint-Jovite - augmentation du pourcentage de pente d'une allée d'accès**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-177) vise à autoriser que la pente d'une allée d'accès soit de 6,6 % alors qu'elle ne devrait pas dépasser 3 % et ce, sur une distance de 10 m à partir de l'assiette de la rue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-158)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 1320, rue Labelle - aménagement d'une aire de stationnement en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-178) vise à autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale dans la cour avant en face du bâtiment principal alors qu'elle devrait être localisée dans les cours arrière ou latérales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-154)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**8.1.8 276, rang des Vents - empiètement en marge arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2009-DM-180) vise à autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, qu'un garage isolé soit implanté à 6,35 m de la ligne arrière alors qu'il devrait être à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-153)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme**

CM09 12 414

**8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 novembre 2009**

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 552 et 1320, rue Labelle, 276, rang des Vents, 240, rue de Saint-Jovite et pour une propriété non construite sur le chemin des Glissades, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1314 et 1320, rue Labelle, 240 et 814, rue de Saint-Jovite, 2555, rue de l'Aulnaie ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin des Glissades;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 novembre 2009 portant les numéros CV2009-152 à CV2009-163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 415

**8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 novembre 2009**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur les chemins Bellevue et de l'Aventure;

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 121, rue Cuttle ainsi que pour une propriété non construite située sur les chemins Bellevue et de l'Aventure, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

**CONSIDÉRANT** la demande relative à l'application d'un PIIA pour une propriété située sur la montée Ryan;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 novembre 2009 portant les numéros CT2009-090 à CT2009-092.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

DE reporter la décision sur la demande de dérogation mineure 2009-DM-175 pour un projet intégré sur les chemins de l'Aventure et Bellevue faisant l'objet de la recommandation CT2009-089.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats et nomination**

**CM09 12 416**

**8.3.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de monsieur Yves Audet, prend fin le 31 décembre 2009 et qu'il est intéressé à le renouveler;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Guy Leduc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Yves Audet et de nommer monsieur François Marcoux sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 417**

**8.3.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard, prennent fin le 31 décembre 2009 et qu'ils sont intéressés à le renouveler;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 418**

**8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Ajout de commerce d'hébergement léger (résidence de tourisme) dans les zones V-522 et V-528 - La Grande Forêt**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été déposée, le 10 novembre 2009, par la firme d'urbaniste-conseil Daniel Arbour à titre de mandataire de la compagnie 3208156 Nova Scotia Company aux fins d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-522 et V-528;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme (2008)-100 prévoit de conserver la quiétude dans les zones de villégiature au profit des usages « habitation unifamiliale isolée »;

**CONSIDÉRANT** les critères d'analyse de l'article 228 du plan d'urbanisme (2008)-100 pour les demandes de modifications à la réglementation visant l'ajout de résidences de tourisme;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil refuse la demande de changement à la réglementation d'urbanisme pour les motifs suivants :

- l'usage demandé ne rencontrent pas plusieurs des critères d'analyse, il n'est ni autorisé ni compatible avec l'aire d'affectation « villégiature » où se situe le projet;
- le maintien de la quiétude dans les zones de villégiature au profit des usages « habitation unifamiliale isolée » constitue un facteur de rétention chèrement primé par les villégiateurs au même titre que la qualité de l'environnement;
- les activités commerciales en zone de villégiature engendrent des inconvénients dans le voisinage.

**DE** requérir du promoteur qu'il informe ses acheteurs que la mention dans les actes de vente à l'effet que les propriétaires consentent à la location à court terme ne fait pas en sorte que cet usage soit autorisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 419**

**8.5 Chaîne de valeur de l'industrie touristique - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD a octroyé un mandat sur le potentiel de développement des espaces industriels du territoire de la MRC desservie par le CLD et dans lequel la chaîne de valeurs de l'industrie touristique est questionnée pour l'ensemble du territoire et principalement, sur celui de la Ville de Mont-Tremblant en regard du créneau envisagé pour son développement industriel;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandatier un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme MARCON possède cette expertise étant donné le mandat avec le CLD;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU DE** mandater la firme MARCON pour un montant de 19 841,06 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services datée du 11 décembre 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419) pour identifier les biens de consommation de l'industrie touristique susceptibles de passer le test de la faisabilité économique et financière en vue de leur fabrication localement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le maire a refusé d'approuver la résolution CM09 12 419 et le conseil municipal a refusé de reconsidérer la résolution. En conséquence, celle-ci n'est pas en vigueur.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 420**

**8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels  
- ententes de report**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale sur 74 % du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines demandes d'opération cadastrale, comprises dans ce territoire rénové, ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU :**

D' accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

<b>Demandeurs</b>	<b>Futurs lots (cadastre de Québec)</b>
Claude Forget inc.	4 489 947
François Loiselle et Als	4 511 980
Construction Raymond Léonard inc.	4 520 934
1289925 Alberta ULC	4 502 147

DE refuser la demande d'entente de report déposée par la compagnie 9179-0212 Québec inc. et d'exiger la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels en argent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 421**

**8.7 Candidature - Les arts et la ville - appui**

**CONSIDÉRANT QU'** un appel de candidatures a été lancé par le Réseau les Arts et la ville - Laboratoires artistiques de développement local 2010 - Municipalités québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** ce laboratoire consiste à orchestrer les conditions d'une lecture originale d'une municipalité sous la forme d'une balade entre un élu et un artiste autour d'une préoccupation de développement locale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

**ET RÉSOLU DE** déposer la candidature de la Ville de Mont-Tremblant et de nommer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille pour participer à ce laboratoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.8 Retiré**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 422**

**8.9 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT** le jugement intervenu le 20 novembre 2009 concernant l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** à défaut du propriétaire à se conformer au jugement dans un délai de 20 jours de la signification de ce dernier, la Ville pourra le faire à sa place;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution du jugement et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Les Services RC Miller	8 560 \$
Excavation RB Gauthier	19 900 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Les Services RC Miller au montant de 8 560 \$, taxes en sus, pour l'exécution du jugement intervenu le 20 novembre 2009 concernant l'immeuble identifié par le lot 3 278 065 du cadastre du Québec conformément au document du 3 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 423**

**8.10 Accès et stationnement - centre-ville - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à une demande de prix sur invitation auprès de deux firmes et qu'une seule soumission a été reçue;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>
Barbe et Robidoux	-
Murray, Patenaude, Maltais	10 300 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme Murray, Patenaude, Maltais pour la réalisation d'un mandat d'arpentage de stationnements et accès au centre-ville conformément à l'appel d'offres pour un montant de 10 300 \$, taxes en sus, selon l'offre de services du 8 décembre 2009 (poste budgétaire 02-610-00-419).



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2009

**AMENDEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller André David

Que la proposition soit modifiée pour rejeter toutes les soumissions et en redemander dans le but de plutôt construire une rue.

Étant donné qu'aucun membre du conseil n'appuie la proposition d'amendement, tel qu'exigé par les dispositions de l'article 38 (3) du règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Tremblant, celle-ci n'est pas présentée au conseil, elle n'est donc pas adoptée.

Monsieur le conseiller André David vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**9. Travaux publics**

CM09 12 424

**9.1 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation finale - phase I**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Rousseau-Lefebvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux de la Phase I et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 222,78 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise MBN Construction;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 425

**9.2 Usine de boues activées - fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - acceptation finale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Nordmec Construction inc. a exécuté les travaux de mise en place d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit à l'usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite en conformité avec les documents contractuels préparés par Axor Experts-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David

**ET RÉSOLU :**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 7 342,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-00) à l'entreprise Nordmec Construction inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 426

**9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - prolongement de la montée du Curé-Labelle**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Chevreuil, suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant un prolongement de la Montée du Curé-Labelle, doit procéder à la mise en place d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un promoteur privé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de 2 lumières de rue de 100 watts hps sur le prolongement de la montée du Curé-Labelle à l'intersection du chemin du Roi-du-Nord (sur le poteau C8C0K) et au rond-point (sur le poteau n° 6).

DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :

- de 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des lumières, (poste budgétaire 02-340-00-521);
- la location de poteau, 1,12 \$/unité (poste budgétaire 02-340-00-681 et 02-340-00-519);
- les frais d'électricité mensuels de 3,97 \$/lumière (poste budgétaire 02-340-00-519).

QUE les frais d'installation et de raccordement des lumières de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au développeur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 427

**9.4 Pavage des accotements - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises Guy Desjardins inc. ont exécutés les travaux de pavage des accotements en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

ET RÉSOLU d'accepter le montant des travaux supplémentaires pour des travaux de pavage des accotements effectués par Les Entreprises Guy Desjardins inc. pour un montant de 9 374,25 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé et répartis comme suit :

- 927,50 \$ projet 2009-58;
- 1 519,25 \$ projet 2009-59;
- 5 824,00 \$ projet 2009-60;
- 1 103,50 \$ projet 2009-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM09 12 428

**9.5 Achat de produits chimiques 2010 - attribution de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de différents produits chimiques requis pour l'assainissement des eaux pour l'année 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le contrat de fourniture des différents produits chimiques requis par la Ville pour l'année 2010 soit adjugé aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des produits tels que décrits ci-dessous et en conformité avec leurs soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix (avant taxes) (Livraison incluse)</b>
Produits chimiques CCC	Nitrate de sodium	1,13 \$/kg
Univar	Silicate de sodium liquide (baril)	0,73 \$/kg
Univar	Silicate de sodium (sèche)	387 \$/tm
Produits chimiques CCC	Soude caustique (semi-vrac)	0,44 \$/kg - janvier à mars 0,60 \$/kg - avril à décembre
Magnus	Polymère (eau potable)	6,56 \$/kg
Magnus	Polymère (eau usées)	6,73 \$/kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.6 Terrain de soccer - rue de l'Iris**

CM09 12 429

**9.6.1 Travaux d'aménagement - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bernard Paysagiste inc. a exécuté les travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 430**

**9.6.2 Travaux d'aménagement - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bernard Paysagiste inc. exécute les travaux d'aménagement pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe  
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Bernard Paysagiste inc. et d'autoriser la trésorière à verser, selon l'avenant n° 2, un montant de 1 644 \$, taxes en sus (payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs, projet 2008-58), duquel une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM09 12 431**

**9.6.3 Travaux de terrassement - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. exécute les travaux de terrassement, soit la fourniture et le transport du sable, les travaux de mise en place, nivellement et compaction, de fossé de drainage et mur de soutènement en pierre pour le nouveau terrain de soccer en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

**ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Excavation Claude Boivin et fils inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon la directive de changement n° 1, un montant de 13 865,72 \$, taxes en sus, duquel une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de finale des travaux, le tout payable par le surplus libre accumulé et le fonds de parcs (projet 2008-58);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CM09 12 432**

**9.7 Intégration des équipements de gestion des eaux au paysage naturel -  
acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Entreprises Bernard Sigouin Inc. a exécuté les travaux d'aménagement paysager aux postes de pompage situés sur les rues Labelle et de St-Jovite en conformité avec les documents contractuels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 909,13 \$ taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à Les Entreprises Bernard Sigouin Inc. à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village**

**CM09 12 433**

**9.8.1 Services de laboratoire - attribution de mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de laboratoire pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Inspec-sol	12 760 \$
Solmatech inc.	13 855 \$
Labo S.M. inc.	14 701 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater la firme Inspec-Sol inc pour la fourniture de services de laboratoires pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village pour la somme de 12 760 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2009)-112 (projet 2009-23), le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2009-56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 434**

**9.8.2 Services d'ingénierie - mandat supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté le consortium Axor-Génivar pour l'élaboration des plans et devis définitifs et effectuer la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village par la résolution CM09 01 023;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'analyse de la demande du Certificat d'autorisation pour ce projet, le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) a demandé d'établir un programme d'échantillonnage et d'analyse de l'eau traitée sortant du décanteur lamellaire;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** des tâches supplémentaires sont requises aux travaux d'ingénierie et de surveillance qui n'étaient pas incluses dans le mandat attribué au consortium Axor-Génivar pour répondre à cette demande du MDDEP;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires du consortium Axor-Génivar et d'autoriser la trésorière à leur verser un montant total de 6 565 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2009)-112 (projet 2009-23), le tout tel que détaillé dans leur proposition du 3 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 435**

**9.9 Pavage - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Asphalte Desjardins inc. a exécuté les travaux de pavage 2009 en conformité avec les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués lors du pavage sur les chemins Paquette et du Lac-Mercier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires effectués par Asphalte Desjardins inc. pour un montant de 26 348,45 \$ taxes en sus, (3 535,05 \$ projet 2009-51 et 22 813,40 \$ projet 2009-52) pour du pavage sur les chemins Paquette et du Lac-Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM09 12 436**

**9.10 Trottoirs 2009 - travaux supplémentaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation AM Ltée a exécuté les travaux de réfection de trottoirs 2009 en conformité avec les documents contractuels et selon la résolution CA09 07 193;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires non prévus ont été réalisés sur la rue Saint-Antoine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires effectués par Excavation AM Ltée et d'autoriser la trésorière à lui verser un montant de 6 717,25 \$, taxes en sus, (poste budgétaire 02-320-00-521) pour les travaux de réfection des trottoirs 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 décembre 2009**

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 MRC des Laurentides - 3 décembre 2009 - calendrier des séances pour l'année 2010;

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

**Mesdames France Pilon et Nicole Ladouceur**

- Elles demandent si la ville fera respecter le zonage dans le parc des maisons mobiles.

**Monsieur Jacques Saint-Louis**

- Il demande si tous les travaux effectués à l'usine de filtration étaient prévus.

**CM09 12 437**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 22 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon  
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Greffière

